



Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)  
Fondation Population, Migration et Environnement (PME)



## **MIM-AMERM**

Programme de recherche sur la Migration Internationale des Marocains

---

# **La question du « chez-soi » au Maroc: les représentations des migrants français confrontées aux points de vue des Marocain-es**

**Catherine Therrien (dir.)**

Ph.D. en anthropologie  
Coordonatrice du projet et directrice de l'ouvrage collectif  
University al Akhawayn (AUI), Ifrane/International Studies Abroad (ISA), Meknès

**Noureddine Harrami**, P.H. département de sociologie, (UMI), Meknès

**Khalid Mouna**, P.E.S.A. département de sociologie, UMI, Meknès

**Chloé Pellegrini**, MA in Social Anthropology (SOAS), University of London,  
Diotime Consultant, Marrakech

**Hocine Zeghib**, Mcf -HDR de Droit Public, Université Paul Valéry, Montpellier 3,  
France

**Khalid Zekri**, P.H. département de langue et littérature françaises, UMI, Meknès

rapport – version mars 2014

# Sommaire

<b>Principales abréviations</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction – Catherine Therrien</b> .....	<b>4</b>
1. Le Maroc comme terre d’immigration.....	4
2. Le volet immigration pris en compte au sein des politiques publiques et constitué en objet d’étude .....	4
3. La présence française au Maroc : de l’époque coloniale à l’époque contemporaine.....	5
4. La migration des Français-es au Maroc : état de la recherche et contribution de cet ouvrage.....	6
5. La perception des Marocain-es face à cette présence française : un aspect inédit de cette recherche .....	7
6. Objectifs, questions de recherche et choix méthodologiques .....	7
7. Au sujet de terme migrant.....	8
8. Présentation des différents chapitres de ce livre.....	9
Bibliographie .....	11
<b>I. Profil démographique et historique de la présence française au Maroc – Chloé Pellegrini</b> .....	<b>13</b>
1. Introduction.....	13
2. Evolution globale de la présence française au Maroc .....	13
3. L’immigration française au Maroc sous le Protectorat .....	15
4. Types de migrants français sous le Protectorat .....	17
5. Après l’indépendance : 1957 – 1995 .....	18
5.1. 1957-1965 .....	18
5.2. 1965-1995 .....	20
6. Les années 2000 .....	21
Conclusion.....	24
Références.....	24
<b>II. La migration des Français-es au Maroc : motivations au départ, représentations du « chez-soi » et altérité culturelle – Catherine Therrien</b> .....	<b>26</b>
1. Introduction.....	26
2. Méthodologie et caractéristiques sociologiques des participants de la recherche .....	26
3. La diversité des motifs migratoires évoqués dans les récits .....	28
3.1. Une liberté de mouvement.....	28
3.2. La recherche d’une meilleure qualité de vie et l’attraction de « l’ailleurs » .....	29
3.3. Motifs liés à un parcours professionnel .....	31
3.4. Motifs liés à la recherche d’une meilleure qualité de vie.....	32
3.5. Motifs liés à un parcours familial .....	35
3.6. Les notions d’escape et de self-fulfillment .....	36
3.7. Une « illusion de la proximité » .....	37
3.8. Quelques configurations de motifs migratoires .....	38
4. Les configurations du « chez-soi » .....	41
5. La complexité de la notion du « chez-soi ».....	42
6. Les différentes configurations du « chez-soi » .....	43
6.1. Vivre « parmi » les Marocain-es.....	43
6.2. Vivre « avec » les Marocain-es.....	45
6.3. Être considéré comme « des leurs ».....	47
6.4. Vivre « au sein d’une bulle » .....	48
6.5. Vivre à l’intérieur d’un « bunker » .....	51
6.6. Vivre « en parallèle ».....	53
6.7. Vivre dans un « entre soi » (souhaité ou non) .....	54
Conclusion.....	56
Bibliographie .....	57
Analyse schématique des représentations du « chez-soi » .....	59
<b>III. Parcours professionnels et identitaires de petits entrepreneurs français à Marrakech : à l’épreuve de l’altérité – Chloé Pellegrini</b> .....	<b>60</b>
1. Introduction.....	60
2. Profil des personnes interviewées .....	62
3. Le Maroc, terre des possibles.....	64
3.1. Le choix du Maroc : raisons pratiques .....	64

3.2. L'entreprise au Maroc : lieu de renouvellement et d'accomplissement de soi .....	66
3.3. La France, étouffoir .....	68
4. Contraintes culturelles du milieu de l'entreprise à Marrakech et stratégies d'adaptation .....	70
4.1. Des différences culturelles à renégocier .....	71
4.1.1. Des rapports professionnels basés sur « l'affectif » versus la garantie du contrat écrit .....	71
4.1.2. Le rapport au temps, au travail et à l'argent .....	73
4.1.3. La religion et « Inch'Allah » .....	75
4.2. Stratégies d'adaptation .....	77
4.2.1. Crispation identitaire : imposer et soumettre .....	77
4.2.2. Observer, écouter, respecter .....	79
4.2.3. Se remettre en question : un processus de cheminement personnel .....	79
5. Soi et l'autre : représentations identitaires .....	81
5.1. Un processus de transformation identitaire ? .....	81
5.2. L'idéal d'une identité transnationale .....	84
5.3. Le Maroc, terre d'ambivalence : la question du chez soi .....	86
5.4. Nostalgie d'une France impossible .....	88
Conclusion .....	88
Bibliographie .....	89
<b>IV. La représentation sociale des Français-es installés au Maroc : analyse des résultats de l'enquête quantitative – Nouredine Harrami .....</b>	<b>91</b>
1. Questions de méthodologie .....	91
2. Les relations avec les Français-es .....	93
2.1. Rencontre avec des Français-es .....	93
2.2. Le contexte des rencontres .....	94
2.3. Le Français rencontré dans le travail et en famille .....	96
3. L'accès des français à la nationalité marocaine .....	96
3.1. Les lois marocaines et l'acquisition de la nationalité par un(e) Français(e) .....	96
3.2. Attitudes envers l'accès des Français(es) à la nationalité marocaine .....	97
3.3. L'accès à la nationalité à l'épreuve de critères religieux, linguistiques, matrimoniaux et de naissance .....	99
4. Le mariage mixte .....	100
5. L'apport des Français-es installés au Maroc .....	102
6. Questions d'intégration .....	106
6.1. L'accès à la propriété immobilière .....	106
6.2. La nécessité de parler la langue du pays .....	107
6.3. Le droit de vote dans les élections locales .....	109
6.4. Appréciation générale de l'intégration des Français-es au Maroc par comparaison à d'autres groupes nationaux .....	109
6.5. Les attitudes envers la migration des étrangers-ères au Maroc .....	111
Conclusion .....	111
Annexe : L'échantillon .....	112
<b>V. Perceptions marocaines de la migration française au Maroc – Khalid Mouna .....</b>	<b>114</b>
1. Orientations théoriques et questions de terrain .....	115
2. La classification de l'autre : la logique de classement et de déclasserment .....	116
3. Le <i>gawri</i> une catégorie « d'entre deux » .....	120
4. L'illusion de l'altérité : la dynamique d'inclusion et d'exclusion .....	127
Conclusion .....	132
Références .....	133
<b>VI. Représentations des Français-es dans la littérature narrative marocaine – Khalid Zekri .....</b>	<b>134</b>
1. Relations de voyage : l'ambivalence de la rencontre .....	135
2. Processus de décolonisation et rencontre avec l'autre .....	140
3. Modalités de représentation des personnages européens .....	143
<b>VII. Les migrants français au Maroc : de quelques aspects juridiques et administratifs – Hocine Zeghib et Catherine Therrien .....</b>	<b>150</b>
1. Introduction .....	150
2. Situation au regard du droit des étrangers-ères .....	151
2.1. Soumission aux règles du droit commun des étrangers-ères .....	151

2.1.1. Les titres de séjour délivrés aux ressortissants français .....	151
2.1.2. L'exception à la règle : les agents diplomatiques et consulaires .....	152
2.2. Liens entre mariage, travail et titre de séjour .....	155
2.2.1. Lien entre mariage et titre de séjour .....	155
2.2.2. Lien entre contrat de travail et titre de séjour .....	157
2.3. Maintien sur le territoire sans titre de séjour.....	159
2.3.1. Le maintien sur le territoire avec sortie trimestrielle .....	160
2.3.2. Le maintien sur le territoire sans sortie trimestrielle.....	161
3. Situation au regard de l'emploi.....	163
3.1. Contrat de travail et création de société .....	164
3.1.1. L'obtention du contrat de travail d'étranger.....	164
3.1.2. La création de société.....	166
3.2. Régime fiscal applicable aux actifs et aux retraités français.....	169
3.2.1. L'imposition des actifs et des sociétés .....	169
3.2.2. Le régime d'imposition des retraités français .....	170
3.2.3. Le quitus fiscal .....	172
3.3. Immatriculation de véhicules et soins médicaux .....	173
3.3.1. L'immatriculation du véhicule personnel.....	173
3.3.2. La couverture des soins de santé .....	174
4. Situation au regard de l'intégration dans la société d'accueil.....	176
4.1. Acquisition de la nationalité marocaine.....	177
4.1.1. L'acquisition de la nationalité par le bienfait de la loi .....	178
4.1.2. L'acquisition de la nationalité par naturalisation .....	179
4.2. Rapport nationalité, religion et état civil .....	180
4.2.1. Nationalité et état civil .....	180
4.2.2. Nationalité et mariage Marocaine/étranger .....	181
4.3. Le droit de vote des étrangers-ères au Maroc .....	182
Conclusion.....	184
Annexe: Textes législatifs et réglementaires .....	184
<b>Annexes.....</b>	<b>186</b>
Le guide d'entretien (partie qualitative auprès des Français-es) .....	186
Questionnaire pour l'analyse quantitative .....	187

## Principales abréviations

ANAPEC	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences, Maroc
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger, France
AME	Aide Médicale d'État, France
BTP	Bâtiment et travaux publics
CNDH	Conseil national des droits de l'Homme, Maroc
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Maroc
CMU	Couverture Médicale Universelle, France
DG	Directeur général
MAE	Ministère des Affaires étrangères, France
MRE	Marocain-es Résidant à l'Etranger
PDG	Président-directeur général
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SARL	Société à responsabilité limitée
TPE	Très Petites Entreprises

# Introduction

*Catherine Therrien*

## 1. Le Maroc comme terre d'immigration

Dans la littérature portant sur les migrations contemporaines dans l'espace franco-marocain, les recherches présentant le Maroc comme pays d'émigration et la France comme terre d'immigration semblent se faire écho pour décrire une mobilité partant exclusivement du sud vers le nord<sup>1</sup>. Sans comparaison avec le flux migratoire des Marocain-es<sup>2</sup> vers la France, commence pourtant à apparaître une migration en sens inverse (du nord vers le sud). Le Maroc est en effet une destination prisée par de nombreux étrangers-ères, dont une vaste majorité de Français-es : expatriés, retraités, migrants familiaux, migrants investisseurs, travailleurs locaux, étudiants, stagiaires, « quest migrants<sup>3</sup> », etc. Le nombre de recherches en sciences sociales qui se sont intéressés aux parcours migratoires et/ou identitaires des Français-es installés au Maroc à l'époque contemporaine reste pourtant très restreint<sup>4</sup>.

## 2. Le volet immigration pris en compte au sein des politiques publiques et constitué en objet d'étude

Il est clair que le Maroc contemporain est avant tout un pays d'émigration. Entre 1991 et 2001, plus d'un million de Marocain-es ont quitté le pays (Tarrius 2004). Vu l'ampleur du mouvement et vu le poids économique des transferts monétaires en provenance des Marocain-es résidant à l'étranger qui constituent les premières sources de devises au pays, il n'est pas étonnant que le dispositif institutionnel déployé par l'État marocain, en ce qui concerne les migrations, soit constitué de structures d'encadrement et de représentation tournées vers les émigrés marocains. Trois organismes publics sont dédiés à la gestion des relations de ces migrants avec le Maroc<sup>5</sup>.

La pression des flux de population en partance ou transitant par le Maroc sur les frontières sud de l'Europe a été à l'origine de la prise en compte du volet immigration dans les politiques publiques marocaines. En effet, depuis les années 90, l'État marocain a cédé, sous la pression de l'Europe, à une approche sécuritaire en mettant en place un dispositif servant à contrôler les flux irréguliers (en provenance du Maroc et de la région subsaharienne). En 2003, une stratégie nationale a été adoptée pour lutter contre la migration illégale sur une double base : une base institutionnelle (la création d'une direction de la migration et de la surveillance des frontières et d'un Observatoire de la migration) et une base juridique (loi 02-03).

<sup>1</sup> Kilani (1983), Charef (1984), Hamadi (1984), Benjelloun (1986), Bernoussi (1986), Achmakh (1987), Ouadahi (1988), El Alami (1985), Moubaraki (1989), Lkhadir (1990), Alem (1999), Gouirir (1997), Harrami (1998, 2000, 2001, 2004, 2008, 2011), Daoud (2002), El Hariri (2003), Merizak (2006).

<sup>2</sup> Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Les termes employés pour désigner des personnes (Français-es – Marocain-es) sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

<sup>3</sup> Cette catégorie migratoire a été mise au jour dans nos précédents travaux (Therrien 2013). Nous aurons l'occasion de définir cette catégorie de migrants en quête au cours de ce livre.

<sup>4</sup> Pertermann (2014), Therrien (2012 et 2014), Virkama, A. et al. (2012), Pertermann et Escher (2011), Berriane (2010), Picod-Kinany (2010), Therrien et Harrami (2010), Bousta (2007).

<sup>5</sup> La Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, le Conseil consultatif de la communauté marocaine à l'étranger et le Ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger.

Ce n'est donc que récemment – depuis que le Maroc comme pays de transit a été intégré dans l'agenda politique marocain – que les populations irrégulières (uniquement sub-sahariennes) ont été constituées en objet d'étude des recherches sur les migrations dans le cadre national (AMERM 1999, Khachani 2006, Alami Mchichi 2008). Le cas des étrangers-ères en situation régulière (les étudiants ou travailleurs subsahariens par exemple, ou encore les migrants européens ou nord-américains) est une problématique absente de l'agenda politique marocain et donc par conséquent, des expertises financées. La recherche dans le contexte national étant fortement liée aux possibilités de financement explique, en partie, le peu de travaux qui se sont intéressés à la question de l'immigration « régulière<sup>6</sup> » dans le contexte marocain. Les derniers projets de recherche financés par le programme **MIM-AMERM**, dont celui à l'origine de ce livre, font donc exception : deux des sept derniers projets financés par ce programme s'intéressent au Maroc comme terre d'**immigration** : un projet porte sur la migration sénégalaise et l'autre (le nôtre) sur la migration française. Ces récents financements démontrent l'ouverture du milieu académique local à de nouvelles problématiques migratoires.

Le flux migratoire vers le Maroc s'étant intensifié au cours des dernières années, la dynamique du vivre ensemble devient un enjeu important qui ne peut plus être négligé ni par le milieu de la recherche, ni par les pouvoirs publics qui viennent de lancer une vaste opération de régularisation qui durera toute l'année 2014 (voir ci-bas l'adresse du rapport établi par le CNDH)<sup>7</sup>, ni par les différentes populations qui cohabitent sur le territoire marocain. En faisant des notions de chez-soi et d'altérité culturelle le fil conducteur de cet ouvrage collectif, nous espérons à la fois contribuer à enrichir la recherche scientifique et susciter un débat dans l'espace public.

### **3. La présence française au Maroc : de l'époque coloniale à l'époque contemporaine**

Le chapitre suivant dresse un portrait historique et démographique détaillé. Le propos se limitera ici à situer le contexte de la présence française au Maroc. Tout d'abord, il importe de rappeler que le Maroc a connu, au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, une période coloniale. Entre 1912 et 1956, le centre du territoire marocain était sous protectorat français tandis que le nord et sud étaient sous protectorat espagnol. Cette époque coloniale a amorcé une importante migration européenne (particulièrement française et espagnole) vers le Maroc. S'il faut davantage parler du départ que de l'arrivée des Français-es entre l'indépendance et le début des années 90, les chiffres montrent clairement que le début des années 2000 révèle une augmentation du flux migratoire de la France vers le Maroc (voir le chapitre I signé par Chloé Pellegrini).

La communauté française au Maroc compterait actuellement plus de 45 000 personnes<sup>8</sup>. Il s'agit de la présence étrangère la plus importante devant celle des Espagnols. Les Français-es sont principalement installés dans les grandes villes à Casablanca, Rabat, Marrakech, Agadir, Fès et

<sup>6</sup> Nos deux derniers projets de recherche menés auprès des Français au Maroc (2009-2010 et 2013) nous obligent à faire preuve de prudence et à employer les guillemets en parlant de « migration régulière » puisque le travail de terrain a révélé qu'un certain nombre de Français n'étaient pas en situation régulière au Maroc, soit parce qu'ils rentraient au pays avec un statut de touriste depuis plusieurs années, soit parce qu'ils travaillaient sans carte de résidence.

<sup>7</sup> Rapport intitulé « Étrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle », [www.cndh.org.ma/IMG/pdf/Conclusions\\_et\\_recommandations\\_def-2.pdf](http://www.cndh.org.ma/IMG/pdf/Conclusions_et_recommandations_def-2.pdf)

<sup>8</sup> Comme mentionné dans le chapitre suivant (Pellegrini), ce chiffre ne tient compte que des Français qui se sont immatriculés aux consulats de France au Maroc.

Tanger. Plus d'un millier d'entreprises françaises sont implantées au Maroc. Elles couvrent tous les domaines d'activité : agroalimentaire, pharmaceutique, bancaire, assurances, environnement et énergie, tourisme, télécommunications, équipements électriques et électroniques, textile, etc. Les Français-es qui viennent s'établir au Maroc sont principalement des travailleurs expatriés, des retraités, des diplomates, des hommes d'affaires, des petits entrepreneurs, des individus en couples mixtes, des migrants en quête<sup>9</sup>, des étudiants internationaux, des coopérants, etc. Cette présence française, nous l'avons déjà mentionné, fait l'objet de très peu de recherche en sciences sociales. Ce livre sur la migration des Français-es au Maroc s'inscrit donc dans la continuité d'une démarche exploratoire initiée dans des travaux précédents (Therrien 2014 et 2012, Virkama et al. 2012, Therrien et Harrami 2010). Son originalité tient également dans le fait qu'il constitue le premier ouvrage rendant compte d'une analyse détaillée (quantitative, qualitative et littéraire) de la perception des Marocain-es de cette présence française.

#### **4. La migration des Français-es au Maroc : état de la recherche et contribution de cet ouvrage**

La synthèse des travaux contemporains portant sur la migration des Français-es est relativement rapide à tracer. En Allemagne, Pertermann (2014) et Petermann et Escher (2011) ont mis au jour le paradis néocolonial des migrants français à Marrakech. En France, Picod-Kinany (2010) s'est intéressée, dans le cadre de sa thèse de sociologie, à la migration européenne vers le Maroc et plus particulièrement au cas des Français-es. En s'intéressant aux liens transnationaux entre la France et le Maroc, le chapitre de Virkama et al. (2012) a permis de montrer les liens historiques tissés entre les deux pays tout en contrastant les parcours migratoires et identitaires de Marocain-es parti-es vers la France (dont certains étaient dans des migrations circulaires) et de Français-es venus s'installer au Maroc. Au Maroc, Boustia (2007) s'est attardée à tracer un lien entre le parcours touristique et migratoire des touristes résidentiels (*residential tourists*) français installés à Marrakech. Le travail de Berriane (2010) portant sur les nouvelles dynamiques migratoires et spécifiquement sur la migration européenne vers le Maroc, constitue également une contribution importante. Le rapport de recherche de Therrien et Harrami (2010), élaboré dans le cadre d'un projet européen portant sur les liens transnationaux dans l'espace franco-marocain (Trans-Net) a contribué pour sa part à une catégorisation et à une description exploratoire des différents parcours migratoires empruntés par les Français-es du Maroc. Dans le cadre de notre thèse de doctorat en anthropologie (Therrien 2009) nous nous sommes attardés sur les trajectoires migratoires et identitaires des étrangers-ères en union mixte au Maroc<sup>10</sup>, et notamment à la question du chez-soi. Dans des écrits plus récents (Therrien 2014 et 2012), nous avons également contribué à la création d'une catégorie inédite de migrants français, les « quest migrants », en mettant au jour les spécificités de leur parcours migratoires ainsi que les liens existants, dans les narrations, entre les motifs migratoires (liés à une quête) et certains éléments biographiques. Au cours des dernières années, nous avons également pu constater sur le terrain que des problématiques construites autour de la migration des Français-es attirent de plus en plus de doctorants (français et britanniques). Deux contributions moins récentes et fruits de

<sup>9</sup> Nous avons montrés que les *quest migrants* sont des migrants en quête d'altérité culturelle, de transformation identitaire et d'un sentiment de mieux-être.

<sup>10</sup> Le tiers de l'échantillon qualitatif (10/31) était constitué de couples franco-marocains.

l'initiative de Français installés au Maroc nous semblent également importantes à mentionner. Le livre de Cassaigne (1964) *La situation des Français au Maroc depuis l'Indépendance (1956-1964)* propose une vue d'ensemble sur la population française au Maroc pendant les huit années qui ont suivi l'indépendance. Il analyse les motivations de ces Français-es à rester dans le pays, leurs relations à la population et aux autorités marocaines et s'interroge sur l'avenir de ses relations. Pour leur part, Knibiehler, Emmerly et Leguay (1992), dans leur livre *Des Français au Maroc : la présence et la mémoire (1912-1956)*, analysent des témoignages qu'ils ont recueillis auprès de Français-es qui ont vécu au Maroc sous le protectorat entre 1912 et 1956. Ils font état des relations personnelles et professionnelles entre ces Français-es et les Marocain-es. À notre connaissance, ces travaux sont les seuls à avoir porté leur attention sur la migration des Français-es au Maroc. Ce livre se veut donc une contribution sur le Maroc comme terre d'immigration, et plus spécifiquement sur les parcours migratoires et identitaires des migrants français installés au Maroc. C'est du moins l'ambition de la première partie de ce livre.

## **5. La perception des Marocain-es face à cette présence française : un aspect inédit de cette recherche**

Si la présence française contemporaine au Maroc a été jusqu'ici peu explorée, la façon dont les Marocain-es perçoivent et accueillent les étrangers-ères, et particulièrement les Français-es, n'a fait, à notre connaissance, l'objet d'aucune étude. Cet « autre versant » de la présence française nous paraît pourtant important à explorer dans la mesure où il soulève de nombreuses questions : la confrontation-cohabitation de systèmes de références culturelles différents (religions, traditions, valeurs), le capital économique et symbolique qui circule dans l'espace franco-marocain, l'intériorisation du rapport colonial, la hiérarchisation de la langue, l'ambiguïté des rapports franco-marocains, la construction d'un discours sur soi et sur l'autre, etc. La deuxième partie de ce livre (divisée en trois volets) s'attachera à l'exploration des points de vue locaux face à cette présence française, ce qui constitue un apport important et tout à fait inédit.

## **6. Objectifs, questions de recherche et choix méthodologiques**

Cet ouvrage collectif vise deux objectifs. D'abord, celui de poursuivre une réflexion sur les parcours migratoires et identitaires des migrants français au Maroc, et plus spécifiquement sur les différentes représentations/configurations du chez-soi et ce, par le biais d'une première série de questions de recherche :

- **Quels sont les différents motifs migratoires évoqués par les Français-es et en quoi permettent-ils de nuancer le concept de meilleure qualité de vie ?** (Pourquoi viennent-ils s'installer au Maroc ? Quels sont les liens établis avec le Maroc précédent la migration ? Ces Français-es se définissent-ils comme des migrants ?)
- **Comment les migrants français se représentent-ils leur chez-soi ?** (Où se sentent-ils chez eux ? Qu'est-ce qui fait qu'ils se sentent – ou non – chez eux au Maroc, en France, ailleurs, nulle part ? Et est-ce que le chez-soi est un élément significatif pour eux ?)
- **De quelles façons configurent-ils leur chez-soi ?** (Que nous apprennent les diverses façons dont ces Français-es construisent leur chez-soi – au niveau de l'espace et au niveau de leur discours – sur leur parcours migratoire, sur leurs rapports aux autres et sur leurs différentes stratégies d'adaptation et « d'intégration » ?)

Le second objectif de la recherche, pour le moins exploratoire et novateur, vise à confronter ces représentations du chez-soi avec les points de vue des Marocain-es à l'aide d'une question toute simple, mais ô combien porteuse d'enjeux importants :

- De quelles façons la présence française est-elle perçue et accueillie du point de vue des Marocain-es ?

Pour répondre à ces questions de recherche, nous avons mis en place une méthodologie « mosaïque ». En résumé, chacun des six chercheurs qui cosignent le présent ouvrage est responsable d'une partie de cette recherche. Les résultats présentés ici proviennent donc de différentes techniques de recueil et d'analyse de données qui vont de l'analyse documentaire (contextualisation juridique, administrative, historique et démographique de la présence française au Maroc), à l'analyse de données qualitatives<sup>11</sup> et quantitative<sup>12</sup>, et à l'analyse d'un corpus littéraire. La méthodologie spécifique à chacune de ces parties sera exposée en détail au sein des différents chapitres. Pour le moment, soulignons l'aspect multidisciplinaire de notre équipe de chercheurs qui a mis en commun différentes expertises afin de produire cet ouvrage qui analyse les principaux enjeux de cohabitation que la présence étrangère (et particulièrement française) soulève.

## 7. Au sujet de terme migrant

Bien que la plupart des Français-es interrogés ne se définissent pas comme des migrants, ou du moins « pas comme les autres migrants », nous avons délibérément conservé ce terme pour définir la population de notre étude. D'abord parce que nous nous référons au terme général de migration qui est défini par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) comme « [le] déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée »<sup>13</sup>.

Les Français-es dont il est question dans ce livre ont tous quitté (temporairement ou non) la France pour s'installer (à court ou à long terme) au Maroc. Tous n'avaient pas le statut de résident, mais aucun des Français-es dont il est question dans ce livre ne peut être défini comme un « touriste », même ceux qui n'avaient pas fait de demande de titre de séjour et qui sortaient du territoire marocain tous les trois mois pour renouveler leur statut de « touriste ». Ensuite, en cohérence avec le programme qui finance ce projet – qui porte sur la migration – nous avons défini les critères de sélection des participants de cette recherche.

Pour ce qui est de la population française les critères suivants ont été établis :

- 1) Il devait s'agir de Français-es au sens ethnique et non national du terme sans ascendance migratoire maghrébine. Les Franco-marocain-es n'ont donc pas été retenus-es, exception faite du cas de Gaëlle qui avait récemment acquis la nationalité marocaine. Nous reviendrons sur son parcours au cours de ce livre. Ce choix s'est fait dans un souci de cohérence avec les caté-

<sup>11</sup> Des entretiens semi-structurés ont été menés auprès d'une trentaine de Français et des entretiens ethnographiques ont fait l'objet de dialogue avec une trentaine de Marocains.

<sup>12</sup> Des questionnaires ont été remplis par des jeunes enquêteurs qui ont interrogé 500 Marocain(e)s dans plus de huit provinces marocaines.

<sup>13</sup> [www.iom.int/cms/fr/sites/iom/home/about-migration/key-migration-terms-1.html#Migrant](http://www.iom.int/cms/fr/sites/iom/home/about-migration/key-migration-terms-1.html#Migrant)

gorisations locales. D'abord, au niveau légal : sur le territoire marocain, les binationaux sont considérés comme Marocain-es. Ensuite, du point de vue des représentations : les binationaux sont considérés par les Marocain-es comme des Marocain-es, non pas comme des Français-es. En résumé, nous nous sommes placés du point de vue des acteurs que nous avons interrogés puisqu'il s'agissait d'interroger leurs perceptions sur cette présence française.

- 2) Les Français-es sélectionné-es devaient résider sur le territoire marocain (au moins) la moitié de l'année (183 jours) et être installés au Maroc depuis au moins 1 an. Ces critères ont été établis en lien avec la problématique de cette recherche qui porte sur la migration et non les parcours touristiques des Français-es. Le terrain nous a cependant rapidement amenés à faire quelques exceptions à cette règle. Les cas de Français-es qui résident toujours officiellement en France, mais qui passent presque 6 mois au Maroc en faisant de constants allers-retours, nous a semblé tout à fait pertinent pour éclairer des parcours de migrations circulaires non conventionnels, mais qui ne sont pas, au vue du terrain, des exceptions.
- 3) Pour être considérés comme migrants dans le cadre de cette recherche, la personne devait être venue au Maroc après l'âge de 11 ans. Nous nous sommes basés sur les recherches de Collet et Santelli (2012), qui portent sur les descendants de migrants, afin d'établir ce critère. Nous avons toutefois fait une exception à la règle en interrogeant un Français arrivé en 1948 à l'âge de 3 ans. La possibilité de comparer l'expérience de Français-es récemment arrivés au Maroc avec celle de Français-es arrivés à l'époque du Protectorat nous a semblé intéressante à explorer.

Les critères de sélection de la population marocaine étaient les suivants :

- 1) Les Marocain-es concerné-es par cette étude devaient habiter (plus de la moitié de l'année) sur le territoire marocain, et pouvaient être bi-nationaux. Nous n'avons fait aucune exception à ces critères.
- 2) Des critères de diversification de l'échantillon ont été également posés en fonction du lieu de résidence, du milieu professionnel, du genre et de l'âge.

## **8. Présentation des différents chapitres de ce livre**

Cette introduction a permis de définir la problématique de recherche en soulignant l'émergence récente de l'immigration vers le Maroc comme objet d'étude dans le contexte national (marocain), ainsi que le peu de travaux sur la migration des Français-es au Maroc tout en spécifiant les différentes contributions de ce livre au monde académique – une attention portée au Maroc comme terre d'immigration, un approfondissement des différents parcours migratoires et identitaires des migrants français installés au Maroc et une étude exploratoire qui analyse la perception des Marocain-es face à cette présence française – ainsi qu'au débat important (et pourtant quasi-absent) sur le vivre ensemble au sein du territoire marocain. Il nous a également permis de spécifier la méthodologie utilisée, les principaux objectifs et questions qui ont guidé cette recherche ainsi que les critères de sélection des participants de la recherche.

Le premier chapitre, rédigé par Chloé Pellegrini, pose le contexte historique et démographique de cette présence française. Il présente les grandes étapes des flux migratoires français au Maroc entre 1912 et 2012 et montre comment la longévité des relations politiques, économiques et

culturelles entre la France et le Maroc explique en grande partie l'attrait que le pays exerce aujourd'hui encore sur les Français-es.

Nous signons pour notre part un second chapitre qui dresse un portrait nuancé des différents motifs migratoires évoqués par les Français-es au Maroc et qui analyse les différentes configurations du « chez-soi » de ces migrants. En s'attardant sur les différents motifs migratoires, et particulièrement sur les différentes significations de « l'ailleurs », nous mettons en évidence les liens existant entre les raisons qui ont stimulé la migration et les stratégies « d'intégration » mises en place par ces migrants. Une description ethnographique des différentes configurations du « chez-soi » nous permettra de contribuer au débat social sur le vivre ensemble dans la société marocaine, enjeu d'une importance capitale mais trop peu abordé, selon nous, dans le contexte national.

Chloé Pellegrini a, quant à elle, entreprit une enquête ethnographique auprès de micro-entrepreneurs français à Marrakech. Dans le troisième chapitre, elle revient sur les raisons pour lesquelles ces entrepreneurs ont choisi de créer leur entreprise au Maroc plutôt qu'en France tout en étudiant dans quelle mesure leurs parcours professionnels à Marrakech et les contraintes culturelles, professionnelles et institutionnelles qu'ils y rencontrent, transforment leurs perceptions d'eux-mêmes et de l'Autre marocain.

Le quatrième chapitre, rédigé par Nouredine Harrami, analyse les données quantitatives recueillies grâce à un questionnaire traité par nos enquêteurs<sup>14</sup> auprès de 500 Marocain-es provenant de différentes régions du Maroc. Cette analyse mettra en exergue les aspects saillants des représentations des Français-es présents au Maroc, tout en pistant les variations sociodémographiques et spatiales des perceptions dont ils sont l'objet. Ces représentations ont été approchées suivant des entrées comme la connaissance des Français-es, l'accès à la nationalité du pays d'accueil, l'apport de la présence des Français-es au Maroc, l'apprentissage de la langue arabe et le mariage mixte.

Les données qualitatives recueillies et analysées par Khalid Mouna, dans le chapitre cinq, permettent de rendre compte de différents discours qui nous éclaireront sur les façons dont les Marocain-es interrogé-es perçoivent les étrangers en général, et les Français-es de manière plus spécifique. Ces données recueillies permettent également de rendre compte de différents discours de présentation de soi, construits en référence à « l'Autre », l'étranger-ère qui donnent lieu à une lutte de classement et de déclassement qui est analysée qualitativement.

Pour mieux saisir la représentation que les Marocain-es se font des Français-es en particulier et de l'occidental-e en général, l'analyse littéraire qu'a effectuée Khalid Zekri, contribution originale de ce livre, nous conduira dans le sixième chapitre à faire une généalogie de cette représentation. Il s'agit, en effet, d'analyser cette longue structuration anthropologique de l'imaginaire marocain qui a conduit aux représentations que la littérature va absorber et mettre en fiction avec le matériau symbolique qui est le sien.

Un dernier chapitre, fruit d'échanges entre Hocine Zeghib, juriste, et nous-mêmes, apporte des éclairages sur certains aspects législatifs et réglementaires récurrents liés à l'installation des

<sup>14</sup> Nous profitons pour les remercier. Il s'agit de Imane Lfakir, Abdellah Hmouri, Hocine Benqasim, Youssef Meziane Mtalsi, Khadija Dadani et Jawad Agudal.

Français-es de plus en plus nombreux sur le territoire marocain. Spécialiste du droit des migrations internationales et du droit des étrangers, Hocine Zeghibib répond à une série de questions directement tirées du terrain de la présente recherche. Nécessairement contraint par ce « terrain », le champ de ces analyses juridiques est balisé par trois axes : la situation des résidents français au regard de l'entrée et du séjour, au regard de l'emploi, enfin au regard de certains indicateurs d'intégration à la société d'accueil. Au-delà de la simple analyse juridique de démarches liées à la vie quotidienne, ce troisième chapitre tente, en creux, de saisir les particularismes propres aux résidents français au Maroc tels qu'ils se manifestent face aux contraintes imposées par le droit.

## Bibliographie

- Achmakh, F. (1987), *Les femmes marocaines immigrées en France : conflits de normes et changements d'attitudes*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Psychologie, Paris 7.
- Alami Mchichi, H. (2008), « Les migrations des subsahariens au Maroc à travers la presse : une relation à l'autre difficile ». In M. Lahlou, *Migration, droits de l'homme et développement*, Rabat, FES.
- Alem, N. (1999), « Types d'alternances de codes employés par les immigrés maghrébins résidant en France ». In *Aspects de la situation sociolinguistique de la communauté marocaine en Europe et au Maroc*, Centre d'études sur les mouvements migratoires maghrébins, Oujda, Université Mohammed I, p. 55-69.
- AMERM (1986), *De l'Afrique subsaharienne au Maroc : les réalités de la migration irrégulière*. Rabat, 2008.
- Benjelloun, N., « Les immigrés maghrébins et l'islam en France : identité et intégration ». In *Hommes et migrations*, n. 1097, p. 43-63.
- Bousta, R. (2007), « From tourism to new forms of migration: Europeans in Marrakesh ». In C. Geoffroy and R. Sibley (eds.), *Going Abroad: Travel, Tourism and Migration. Cross-cultural Perspectives on Mobility*, Newcastle, Cambridge Scholars.
- Casado-Díaz, M. Á. (2006), « Retiring to Spain: An Analysis of Difference among North European Nationals ». In *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 32(8), p. 1321-1339.
- Cassaigne, J. (1964), *La situation des Français au Maroc depuis l'indépendance (1956-1964)*. Centre d'étude des relations internationales, Paris : éditions Maghrébines.
- Charef, A. (1983-84), *Essai sur la structure sociale des immigrés marocains dans la région parisienne*. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle en Anthropologie, Université de Paris V.
- Daoud, Z. (2002), *De l'immigration à la citoyenneté. Itinéraire d'une association maghrébine en France : l'ATMF 1960-2003*. Mémoires de la Méditerranée (sans lieu d'édition).
- El Bernoussi, N. (1986), « Les représentations des maladies mentales chez les immigrés maghrébins en France ». In *Bulletin économique et social du Maroc*, n. 158, p. 85-93.
- El Kilani, J. (1983), *Le français parlé par les immigrés marocains en France*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle en Linguistique, Paris.
- El-Alami, L. (1985), *Adaptation des jeunes immigrés marocains, leur identité culturelle, leur représentation de soi*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Lyon II.
- Elhariri, S. (2003), *Des femmes marocaines en migration – essai géographique : espace vécu et circulation migratoire des immigrées marocaines : le cas de Gennevilliers et de Poitiers*. Thèse Doctorat, Géographie, Université de Poitiers.
- El Moubaraki, M. (1989), *Marocains du nord : entre la mémoire et le projet*. Paris, L'Harmattan.
- Fechter, A.-M. (2007), « Living in a Bubble: Expatriates' Transnational Spaces ». In Vered Amit (ed.), *Going first class? New Approaches to Privileged Travel and Movement*, Oxford, Berghahn, p. 33-53.
- Gouirir, M. (1997), *Ouled el Kharij : Les enfants de l'étranger – socialisation et trajectoires familiales d'enfants d'ouvriers marocains immigrés en France*. Thèse de doctorat en sociologie, Paris 10.
- Gustafon, P. (2008), « Transnationalism in retirement migration: The case of North European retirees in Spain ». In *Ethnic and Racial Studies* 31(3), p. 451-475.
- Hamadi, M.-B. (1984), *Du bled à la Z.U.P., problématique culturelle des immigrés dans l'agglomération marseillaise*. Paris : C.I.E.M.-L'Harmattan.
- Harrami, N. (1998), *Les jeunes issus de l'immigration marocaine dans la région de Bordeaux : Etude de quelques aspects de leur participation à la culture parentale*. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

- Harrami, N. (2000), « Considérations sur le phénomène des jeunes filles "fugueuses" dans la société migrante marocaine de France ». In *Actes de la journée d'étude sur le thème "Les adolescents à la croisée des chemins"*, 25 juin 1998, Rabat, Association des Démographes marocains.
- Harrami, N. (2001), « Les jeunes émigrés et la culture parentale ». In *Le rapport du social 2001, Bulletin Economique et Social du Maroc*, n°160, novembre, Rabat, OKAD.
- Harrami, N. (2004), « Attitudes religieuses de la jeunesse musulmane ». In Afkar/Idées, Estudios de Política Exterior SA (Madrid) et Instituto Europeo del Mediterraneo, IEMed (Barcelone), n° 3, été.
- Harrami, N. (2008), « Les jeunes issus de l'immigration marocaine en France et les règles familiales relatives à la "chasteté de la jeune fille" ». In I. Melliti et al., *Jeunes, dynamiques identitaires et frontières culturelles*, AISLF, UNICEF, Tunis.
- Harrami, N. (2011), « La transmission de la culture religieuse dans les familles marocaines migrantes de France ». In H. Bendahmane (éd.), *Malaise dans la transmission. Crise de l'idéalité et fondation du sujet*, Paris, l'Harmattan.
- Hoffman, E. (1999), « The new nomads ». In A. Assiman, A. (ed.), *Letters in transit. Reflections on exiles, identity, language and loss*, New York, The New York Press, p. 35-63.
- Khachani, M. (2006), *L'émigration subsaharienne, le Maroc comme espace de transit*. Rabat, AMERM.
- Knibiehler, Y., G. Emmerly and F. Leguay (1992), *Des français au Maroc: La présence et la mémoire, 1912-1956*, Paris, Denoël.
- Lagnaoui, A. (1999), *Aux frontières de la tradition marocaine*. Casablanca, Les Éditions Toubkal.
- L'kadir, A. (1989-90), *Les pratiques de soin chez les immigrés marocains à Bordeaux*. Université de Bordeaux II, mémoire de D.E.A. en Ethnologie-Anthropologie.
- Merizak, M. (2006), *Immigration, militantisme politique et mouvement associatif des marocains en France : des origines aux évolutions*. Thèse de doctorat, Sociologie, Paris 8.
- O'Reilly, K. (2007), *The Rural Idyll, Residential Tourism, and the Spirit of Lifestyle Migration*. Conference paper, *Thinking through Tourism*, London Metropolitan University, ASA.
- O'Reilly, K. and Benson, M. (2009), *A New Life? Expectations, aspirations, and experiences of lifestyle migration*. Ashgate, Aldershot, p. 1-51.
- Ouadahi, J. (1988), *Interculturation (s) et subjectivité (s). Essai d'analyse clinique du discours de quelques enfants d'immigrés maghrébins en France*. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Toulouse, le Mirail.
- Pertermann, S. (2011), *The Medina of Marrakesh – Neocolonial Paradise of Lifestyle Migrants*. Conference paper, 2<sup>nd</sup> International Workshop on Lifestyle Migration and Residential Tourism, Madrid, March 23-25.
- Picod-Kinany, A. (2010), *L'émigration européenne. Le cas des Français au Maroc*. Éditions universitaires européennes.
- Rodríguez, V. (2001), « Tourism as a recruiting post for retirement migration ». In *Tourism Geographies*, 3(1), p. 52-63.
- Tarrius, A. (2004), « Etre d'ici et de là-bas ». In *Sciences humaines (Voyage, migration, mobilité)*, p. 24-26.
- Therrien, C. (2009), *Des repères à la construction d'un chez-soi. Trajectoires de mixité conjugale au Maroc*. Thèse de doctorat, Université de Montréal, [https://papyrus.bib.umontreal.ca/jspui/bitstream/1866/4048/4/Therrien\\_Catherine\\_2009\\_These.pdf](https://papyrus.bib.umontreal.ca/jspui/bitstream/1866/4048/4/Therrien_Catherine_2009_These.pdf)
- Therrien, C. (2011), « De lo que la categoría de « quest migrants » permite aclarar acerca de las trayectorias de migración de amenidad ». In Simposio Internacional "Gobernanza y cambios territoriales. Experiencias comparadas de migración de amenidad en las Américas", Pucón (Chile), octubre [en ligne], [www.gobernanzayterritorio.com](http://www.gobernanzayterritorio.com).
- Therrien, C. (2012), « Trajectories of mixed couple in Morocco: a meaningful discursive space for mixedness ». In *Revista de Sociología*, 97, 1, p. 129-150.
- Therrien, C. (2014), « "Quest migrants": Trajectories of French people in Morocco searching for 'Elsewhereness' ». In M. Janoschka, H. Haas (eds.), *Contested spatialities, lifestyle migration and residential tourism*, London, New York, Routledge, p. 108-123.
- Therrien, C. et N. Harrami (2010), *Country report of the Moroccan team*. TRANS-NET research project funded by the European Commission 7<sup>th</sup> Framework Research Programme.
- Thobie, J., Meynier, G. et al. (1990), *Histoire de la France coloniale 1914-1990*. Paris, A. C.
- Tremblay, R., O'Reilly, K. (2004), « La mise en tourisme des communautés transnationales : le cas des Britanniques en Espagne et Québécois en Floride ». In *Tourism Review* 59, p. 20-23.
- Walsh, K. (2006), « Dad says I'm tied to a shooting star! Grounding (research on) British expatriate belonging ». In *Area* 38, p. 268-78.
- Web Sites** : Ambassade de France (Maroc) : [www.ambafrance-ma.org/presence-francaise/index.cfm](http://www.ambafrance-ma.org/presence-francaise/index.cfm)

# I. Profil démographique et historique de la présence française au Maroc

*Chloé Pellegrini*

## 1. Introduction

L'objet de ce chapitre est de présenter et d'analyser l'évolution de la présence française au Maroc depuis le Protectorat français (1912-1956) jusqu'à aujourd'hui afin de mieux comprendre le contexte historique qui a façonné les relations actuelles entre les Marocain-es et les Français-es vivant au Maroc qui font l'objet de cette étude. Sur l'ensemble de la période, les relations politiques, économiques et culturelles entre les deux pays ont fortement influencé les liens entre les individus des deux nationalités dans le pays. Les données chiffrées que nous présentons ici proviennent de sources diverses qui ne sont pas toujours vérifiables vue l'étendue de la période. Nous avons conscience qu'elles contiennent de nombreuses approximations. Cependant, elles forment une base d'analyse fiable puisqu'elles reflètent la réalité des flux migratoires français au Maroc.

Historiquement, les Français-es ont été présents au Maroc dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ceux qu'on appelait les « Vieux Marocains » étaient essentiellement des militaires, des fonctionnaires et des hommes d'affaires, ainsi que quelques cultivateurs d'origine modeste (Knibiehler, Emmery, Leguay 1992). Par la suite, avec la colonisation du Maroc par la France et l'imposition du régime du Protectorat français sur le pays en 1912, de nombreux migrants français se sont installés dans les zones françaises du Maroc par vagues successives jusqu'à l'indépendance marocaine en 1956. Malgré une baisse extrêmement forte du nombre de résidents français dans le pays dans les années qui suivirent l'indépendance, la présence française au Maroc reste significative encore aujourd'hui puisque, selon les chiffres officiels du gouvernement marocain sur les étrangers (Haut Commissariat au Plan 2009), le pourcentage de Français-es résidant au Maroc est supérieur à celui des autres nationalités étrangères.

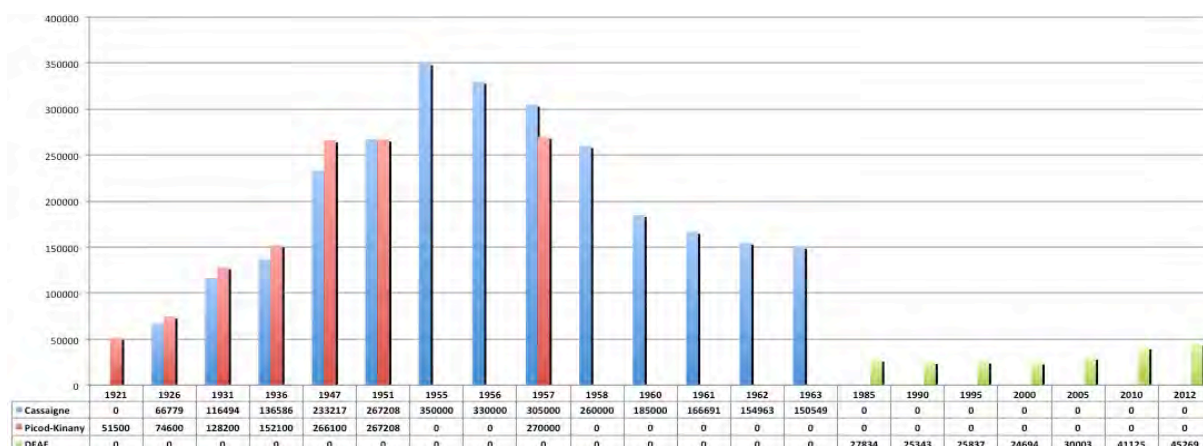
## 2. Evolution globale de la présence française au Maroc

Le graphique ci-dessous présente les différentes données chiffrées actuellement disponibles selon trois sources distinctes<sup>15</sup>. Cependant il est difficile d'évaluer précisément le nombre de Français-es qui ont vécu au Maroc sur une période aussi longue. Nous avons ainsi rencontré trois problèmes pour collecter ces données.

Tout d'abord, pour la période entre 1921 et 1957, Cassaigne (1964) et Picod-Kinany (2010) présentent tous deux leurs données comme provenant des recensements faits lors du Protectorat. Cependant, les chiffres qu'ils proposent coïncident rarement et un écart les sépare qui varie de 0 % (en 1951) à un maximum de 14 % (en 1947). A notre connaissance, il n'existe pas actuellement d'autres sources permettant de départager ces deux auteurs.

<sup>15</sup> En **bleu** (1926-1963): J. Cassaigne (1964), *La situation des Français au Maroc depuis l'Indépendance* (1956-1964) ; En **rouge** (1921-1957) : *Annuaire Statistique du Maroc* 1947, 1952, cités par Picod-Kinany (2010), *L'immigration européenne : Les Français au Maroc* ; En **vert** (1985-2012) : les Français immatriculés auprès des consulats français au Maroc (chiffres comptabilisés au 31 décembre de chaque année) : 1985-2006 : Direction des Français à l'Étranger et de l'Administration Consulaire (DFAE), [www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Maroc-3.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Maroc-3.pdf) ; 2007-2012: [www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/la-presence-francaise-a-l-etranger/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/la-presence-francaise-a-l-etranger/) (documents PDF par année).

**Graphique 1. Les Français-es vivant au Maroc entre 1921 et 2012 (en milliers)**



Ensuite, nous n'avons pas trouvé de données chiffrées sur les Français-es vivant au Maroc entre 1964 et 1984. Ainsi, il n'est pas possible d'évaluer la progression de la baisse significative (82 %) que nous pouvons constater sur cette période de vingt ans.

Finalement, les données des autorités consulaires françaises (1985-2012) présentent uniquement les Français-es qui se sont immatriculés auprès des consulats français au Maroc. Cette démarche administrative n'étant pas obligatoire, ces données ne comptabilisent pas les Français-es qui vivent au Maroc sans être immatriculés. Or, les estimations non officielles du nombre réel de Français-es vivant dans le pays font le plus souvent état du double : le nombre de Français-es non immatriculés en 2011-2012 monterait à 40 000 selon deux associations françaises (Le Matin, 06.06.2012),<sup>16</sup> faisant ainsi passer le nombre total pour l'année 2012 à plus de 85 000 individus.

**Graphique 2. Evolution moyenne du nombre de Français-es vivant au Maroc entre 1921 et 2012 (en milliers)**



C'est pourquoi nous avons choisi pour cette étude de présenter ci-dessus une courbe qui représente l'évolution moyenne de la population française au Maroc pour les années 1926-1957. En effet, nous proposons une moyenne entre les données de Cassaigne (1964) et celles de Picod-Kinany (2010) quand les deux sont disponibles pour la même année (1926, 1931, 1936, 1947 et

<sup>16</sup> Propos de M. Berthoud, vice-présidente de l'Association Français du Monde-Maroc et de T. Plantevin, conseiller à l'Assemblée des Français au Maroc.

1957). Ainsi, pour ces années, notre analyse portera sur cette moyenne. En revanche, nous avons conservé telles quelles les données des autorités consulaires françaises car il s'agit des seuls chiffres officiels précis dont nous disposons.

Sous le Protectorat, entre 1921 et 1955, nous constatons qu'en moyenne le nombre de Français-es augmente de plus de 540 % en 34 ans. Les arrivées sont en hausse constante pendant toute cette période avec deux pics d'augmentation à 73 % entre 1926 et 1931 et entre 1936 et 1947. Les effectifs atteignent ainsi leur maximum en 1955 avec 350 000 personnes recensées. Cependant, la tendance s'inverse dès fin 1955, année précédant l'indépendance, avec une première baisse de 6 % au cours de 1956.

À partir de 1957, première année de l'indépendance, les départs augmentent de façon continue jusque dans les années 2000. Les effectifs baissent de 13 % et 10 % en 1957 et 1958 respectivement, puis de 29 % entre 1958 et 1960. Au total, entre 1956 et 1963, le nombre de Français-es au Maroc chute de 54 %.

Malgré le manque de données entre 1964 et 1984, il est notable que le nombre de Français-es baisse de 82 % en vingt ans de sorte que les effectifs de 1985 (27 834) représentent à peine plus de la moitié de ceux de 1921 (51 500).

À partir du début des années 1990, les départs ralentissent considérablement (9 % seulement entre 1985 et 1990) avant qu'une légère augmentation des effectifs ne survienne entre 1990 et 1995 (2 %), suivie à nouveau d'une baisse de 4 % entre 1995 et 2000.

Dans les années 2000, en revanche, on constate à nouveau une augmentation constante du nombre de Français-es : 21 % entre 2000 et 2005 ; 37 % entre 2005 et 2010 ; et 10 % entre 2010 et 2012. Au 31 décembre 2012, les autorités consulaires dénombrent 45 269 Français-es immatriculés, soit un nombre inférieur de 12 % seulement aux effectifs de 1921 qui étaient de 51 500.

Ces fluctuations du nombre de Français-es vivant au Maroc entre 1921 et 2012 reflètent clairement l'évolution des rapports entre le Maroc et la France : tandis que la période du Protectorat voit un nombre considérable d'arrivées qui atteint un pic en 1955 avec 350 000 Français-es, en revanche, dans les années qui suivent l'indépendance, les départs excèdent les arrivées jusqu'en 2005 où le mouvement s'inverse jusqu'en 2012 compris.

### **3. L'immigration française au Maroc sous le Protectorat**

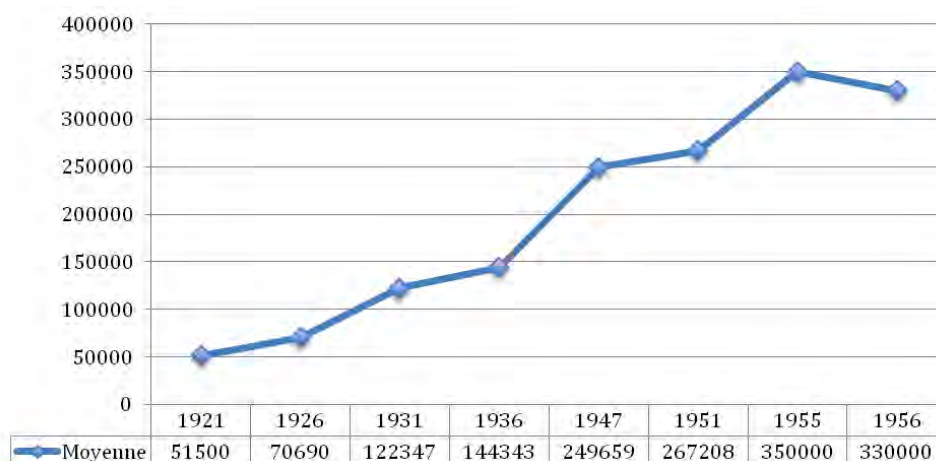
Trois grandes phases d'immigration française se sont succédé sous le Protectorat, influencées aussi bien par la politique des résidents généraux que par la situation politique, économique et sociale en Europe.

Entre 1912 et 1922, le maréchal Lyautey, premier résident général, tend à limiter l'installation des Français au Maroc en instituant une politique d'immigration choisie : il cherche à recruter une élite de choix, arabisante et éduquée, pour rendre le pays prospère, et fait appel à des spécialistes français de l'enseignement, la santé, les grands travaux, le développement agricole, et l'aménagement des villes (Picod-Kinany 2010).

Cependant, entre 1926 et 1930, une deuxième vague d'immigration plus importante est favorisée par la politique du successeur de Lyautey, Théodore Steeg (1925-1929), qui souhaite franci-

ser le pays. Il met en place une publicité attractive aussi bien en France qu'auprès des « Français d'Algérie » pour attirer de modestes colons en leur permettant d'acheter à bas prix des lots de terres confisquées aux tribus (Knibiehler, Emmerly, Leguay 1992)<sup>17</sup>. À la faveur de cette politique, l'immigration française se développe considérablement puisque, pour la période de la résidence de Steeg seulement (1926-1930), le nombre de Français augmente de 73 %. En totalité, en l'espace de dix ans, la population française au Maroc augmente de 138 % entre 1921 et 1931, passant de 51 500 en 1921 à une moyenne de 122 347 en 1931.

**Graphique 3. Evolution moyenne du nombre de Français-es vivant au Maroc sous le Protectorat (1921-1956)**



En revanche, entre 1931 et la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les arrivées françaises au Maroc ralentissent. En 1936, 144 343 Français sont recensés en moyenne, soit une augmentation de 18 % seulement par rapport à 1931. Parallèlement, d'autres Européen-nes qui fuient les régimes totalitaires en Espagne, Allemagne et Italie s'installent également dans le pays (Picod-Kinany 2010). Pendant la Seconde Guerre Mondiale, les moyens de transport et de communication entre la France et le Maroc étant interrompus, peu de nouvelles installations ont lieu (*ibid.*).

C'est après la Seconde Guerre Mondiale qu'une troisième phase d'immigration a lieu, caractérisée par des arrivées massives d'Européen-nes qui fuient les conséquences de la guerre et la situation politique et économique en Europe (*ibid.*). En 1947, la population européenne recensée au Maroc est de 325 000 (*ibid.*) dont 249 659 Français en moyenne. Ainsi, nous pouvons constater à nouveau une augmentation de 73 % par rapport à 1936.

Malgré un ralentissement de la progression entre 1947 et 1951 (7 % seulement en moyenne), les effectifs augmentent encore de 31 % entre 1951 et 1955, année où la présence française au Maroc atteint son effectif le plus haut avec, selon Cassaigne (1964), 350 000 personnes recensées.

Cependant, l'année 1955-1956 constitue un tournant décisif puisque, l'année précédant l'indépendance du Maroc, pour la première fois, les départs excèdent les arrivées en 1956. La montée des mouvements nationalistes marocains et la perspective de l'indépendance du pays qui paraît inéluctable à certains, ainsi que les émeutes de Casablanca en 1955 et la peur que les « événements d'Algérie » depuis 1954 ne se propagent au Maroc, créent une incertitude grandissante

<sup>17</sup> Pour des informations précises sur le type de terres confisquées, voir A. Berramdane (1988), *Le Maroc et l'Occident (1800-1974)* et O. Bessaoud (15 octobre 2012), *La question foncière au Maghreb : fragments d'histoire*, [www.lped.org/IMG/ppsx\\_Bessaoud.ppsx](http://www.lped.org/IMG/ppsx_Bessaoud.ppsx)

parmi les « Français du Maroc » dont certains font le choix dès 1955 de quitter le pays pour retourner en France. Ainsi, en 1956, année de l'indépendance, 330 000 Français sont dénombrés en moyenne, avec une baisse de 6 % par rapport à 1955.

#### 4. Types de migrants français sous le Protectorat

Chacune des trois phases d'immigration mentionnées ci-dessus amène un type de population particulier.

La politique de Lyautey a essentiellement attiré une population « d'experts », souvent arabophones, et de jeunes gens qui voyaient dans le Maroc un pays neuf à construire, partageant ainsi « la fièvre créatrice » du résident général et sa volonté de développer le pays en collaboration avec l'élite marocaine (Knibiehler, Emmerly, Leguay 1992). Malgré le paternalisme affiché de l'idéal de la « mission civilisatrice » de la France à l'égard des « Indigènes » et la probable idéalisation des souvenirs a posteriori, les témoignages de Français arrivés au Maroc à cette époque (*ibid.*) sont éloquentes : presque tous font état de leurs relations de proximité avec les Marocain-es, avec lesquels beaucoup d'entre eux communiquent en arabe, et de leur volonté de « *faire profiter les "Indigènes" de leurs savoir-faire européens* ».

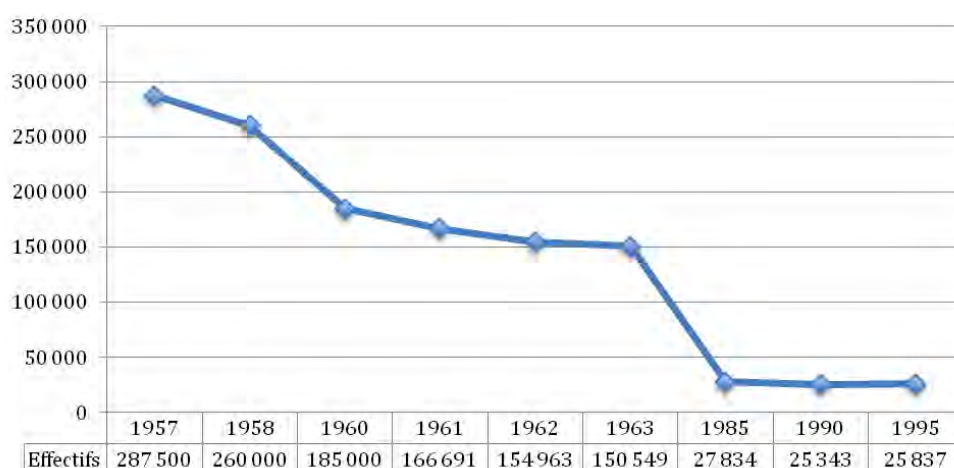
Cependant, cet état d'esprit global de « paternalisme libéral » des Français au Maroc (*ibid.*) se transforme radicalement sous la résidence de Steeg. Sa politique de confiscation des terres des tribus pour les vendre par lots à de nouveaux colons durcit les relations entre Marocain-es et Français qui se retranchent de part et d'autre dans des modes de vie parallèles de moins en moins perméables. De plus, au dire de certains témoignages, la venue à cette époque de nombreux colons français d'Algérie, habitués à une forme de colonialisme plus autoritaire qui fait peu de cas des populations locales, aurait empiré la fracture entre les deux peuples en introduisant au Maroc des pratiques de plus en plus injustes d'exploitation et d'indifférence, voire de mépris, pour les Marocain-es<sup>18</sup>.

Après la Seconde Guerre Mondiale, la population française qui vient s'installer au Maroc est essentiellement constituée de personnes qui fuient les conséquences de la guerre en Europe et sont en quête de renouveau et de manne financière. Des jeunes gens démobilisés, dont les études ont été interrompues par la guerre, ne viennent pas au Maroc dans l'idée d'une installation définitive, mais sont motivés par la perspective de carrières stimulantes loin de la lourdeur bureaucratique, législative et fiscale française. Cette nouvelle vague d'immigration voit le Maroc comme une terre d'opportunités professionnelles et un tremplin social. Selon les témoignages recueillis (*ibid.*), parmi les nouveaux arrivants, peu de gens cherchent à développer des relations proches avec les Marocain-es. Cependant, beaucoup d'entre eux ne croient plus à l'idéologie coloniale et ont des idées politiques libérales. Cette génération de Français au Maroc a tendance à s'opposer aux précédentes qui considèrent le développement du Maroc comme leur œuvre, comme l'affirme ce témoignage : « *Ce pays, c'est nous qui l'avons fait* » (*ibid.*). La fracture entre ces deux générations se radicalise dans les années 50 et ce jusqu'à l'indépendance en 1956.

<sup>18</sup> *Ibid.* Appelés « les vieux troncs », les Français d'Algérie arrivés au Maroc à cette époque sont souvent accusés a posteriori par les « libéraux » d'avoir été à l'origine de la mésentente entre Français du Maroc et Marocains. Cependant, malgré plusieurs témoignages en ce sens, il est permis de douter de la valeur historique de cette interprétation.

## 5. Après l'indépendance : 1957 - 1995

Graphique 4. Evolution du nombre de Français au Maroc après l'indépendance (1957-1995)



Sur toute la période entre 1957 et 1995, le nombre de Français vivant au Maroc est en baisse constante, excepté entre 1990 et 1995 où les effectifs augmentent de 2 %. La fluctuation des vagues de départs est étroitement liée aux différents choix politiques du nouveau gouvernement marocain dont les relations avec la France n'ont jamais été totalement rompues ou hostiles, contrairement aux relations postcoloniales de l'Algérie avec la France. En effet, Cassaigne (1964) souligne la différence entre le Maroc et l'Algérie : tandis que 90 % des Français d'Algérie ont quitté précipitamment le pays dans les deux années qui ont suivi l'indépendance algérienne, en revanche, au Maroc, huit ans après l'indépendance, moins de 50 % seulement des Français du Maroc ont migré hors du pays (Cassaigne 1964).

Alors qu'au lendemain de l'indépendance, les Français redoutent des changements politiques et économiques radicaux qui les excluraient définitivement de la scène marocaine, le processus de la décolonisation et des réformes nationales se fait progressivement de sorte qu'un grand nombre d'entre eux sont amenés à participer à la vie économique du pays pour encore de nombreuses années. De même, les différentes Conventions de Coopération passées entre le Maroc et la France perpétuent les relations entre les deux pays bien au-delà de l'indépendance.

### 5.1. 1957-1965

Dans les années qui suivent immédiatement l'indépendance, de nombreux Français quittent hâtivement le Maroc par crainte de représailles et de troubles politiques, notamment à la suite des émeutes de Casablanca en 1955, puis de celles de Meknès en octobre 1956. Selon les données de Cassaigne (1964), plus de 60 % des Français qui vivent alors dans le centre et l'intérieur du Maroc ainsi qu'à la frontière algérienne quittent le pays par crainte pour leur sécurité physique dans l'isolement où ils se trouvent (*ibid.*). En revanche, à Rabat où ils sont plus nombreux et mieux implantés, et surtout à Casablanca, foyer des grands groupes industriels français, Cassaigne (1964) relève moins de 40 % de départs.

Entre 1957 et le début des années 60, les départs varient également en fonction des secteurs d'activités des Français du Maroc. Le secteur public est plus touché que les entreprises privées puisque, dès 1957, les fonctionnaires de l'administration centrale sont remplacés par des membres de l'élite marocaine. Cependant, le Maroc manquant de fonctionnaires nationaux dans plusieurs secteurs de la fonction publique, notamment dans les secteurs judiciaire et éducatif et

dans les rôles d'encadrement et de management, le pays est amené à signer avec la France plusieurs Conventions de Coopération qui maintiennent ou engagent des coopérants français dans les administrations marocaines (*ibid.*). Ainsi la Convention de Coopération Administrative et Technique (1957) et une succession de Conventions Culturelles et Judiciaires (dès 1957 également).

De façon similaire, Cassaigne constate qu'à cette période, les départs touchent davantage les « petits » agriculteurs, artisans, commerçants et salariés sans qualifications que les « gros », tandis que les grosses sociétés industrielles françaises sont peu, voire pas, affectées puisqu'elles continuent à détenir le monopole de l'industrie du pays. Les premières nationalisations d'entreprises par le gouvernement marocain touchent d'abord les entreprises de prestation de services nationaux tels que l'électricité (1957), les transports (1957-1963) et les banques (1959) (*ibid.*). En revanche, le secteur industriel privé reste peu touché par les nationalisations jusqu'en 1973. Ainsi les patrons industriels français restent en place et la plupart des cadres supérieurs et d'encadrement proviennent de l'Hexagone (88 % encore en 1962 selon Cassaigne).

Cependant, en dehors des postes à responsabilité managériale, les contrats des salariés français du secteur privé ou leurs permis de travail (introduits fin 1963 pour tous les étrangers-ères, incluant donc les Français) ne sont pas toujours renouvelés afin de privilégier l'emploi des travailleurs marocains (*ibid.*).

D'autre part, le secteur de l'agriculture est rapidement touché par la nationalisation des terres des anciens colons français. Après les premières récupérations de certaines terres collectives par dahir (décret royal) en 1959<sup>19</sup>, une nouvelle vague de nationalisation des terres a lieu à l'issue du dahir du 26 septembre 1963 pour la reprise de l'ensemble des terres de colonisation. Plus tard, en 1973, un dahir décréta la nationalisation des terres privées, provoquant le départ des derniers propriétaires agricoles français<sup>20</sup>.

Ainsi, les nouvelles relations bilatérales entre le Maroc et la France ainsi que la politique de l'Etat marocain vis-à-vis des Français vivant au Maroc à cette période permettent à un grand nombre de rester dans le pays et de poursuivre leurs activités sans être inquiétés. Les Français qui quittent alors le pays sont majoritairement ceux qui sont directement touchés par les premières réformes de l'indépendance.

Cependant, sur l'ensemble de cette période, Cassaigne souligne que ceux qui choisissent de rester, bien que partageant des idées libérales et anticolonialistes, demeurent sur le qui-vive et changent de mentalité. Il note un repli de la communauté sur elle-même plus marqué, un état d'esprit « attentiste » et plus revendicatif envers l'Etat français, ainsi qu'un refus d'investir au Maroc autrement que dans le souci d'une rentabilité immédiate. Ainsi, selon Cassaigne, contrairement à l'esprit créatif et « moteur » dont les Français du Maroc avaient fait preuve sous le Protectorat, « ils n'identifient plus leur intérêt à ceux du Maroc » (*ibid.*). L'auteur déplore également qu'il n'y ait pas « de possibilité réelle d'intégration des ressortissants français dans la société marocaine » (*ibid.*).

Il remarque, pourtant, également que, mise à part la réserve parfois hostile de certains nationalistes marocains, la nationalité française reste un « élément de prestige », symbole d'aisance ma-

<sup>19</sup> Pour plus de détails, consulter A. Berramdane (1988), *op. cit.*, et O. Bessaoud (15 octobre 2012), *op. cit.*

<sup>20</sup> D'après Berramdane, *op. cit.*, ce dahir de 1973 semble prendre exemple sur l'Algérie qui vient alors de décréter la confiscation de toutes les terres de colonisation.

térielle, d'expertise et d'instruction auprès des Marocain-es, ce qui permet à un grand nombre de Français de conserver des positions sociales importantes dans le pays (*ibid.*).

## 5.2. 1965-1995

Le manque de données et d'informations sur les Français vivant au Maroc entre 1964 et 1985 ne permet pas de voir de façon précise la progression des effectifs à cette période. Cependant, on constate une baisse de 82 % du nombre de Français en vingt ans.

Il est fort probable que cette chute, extrêmement importante et inégalée depuis l'indépendance, soit directement liée à un certain refroidissement des relations politiques et économiques entre le Maroc et la France et à la généralisation de la marocanisation du système national marocain. Les résidents français auraient alors vraisemblablement pris peur et décidé de quitter le pays à la vue des réformes en cours et des tensions politiques internes au Maroc.

Dès 1965, à l'issue des manifestations de Casablanca violemment réprimées, l'Etat marocain met en place des mesures de répression contre les opposants politiques et impose des restrictions sur les libertés publiques. L'état d'exception déclaré alors dure jusqu'en 1970 (Kenbib 2005). De plus, dans les années 70, l'escalade de la confrontation entre le pouvoir et l'opposition ainsi que les deux tentatives d'attentats contre le roi Hassan II (en 1971 et en 1972) donnent à craindre pour la stabilité politique du pays (*ibid.*).

Par ailleurs, les relations entre le Maroc et la France, déjà altérées par « l'affaire Ben Barka » en 1965, se distendent davantage durant les années 70, le Maroc se rapprochant des pays arabes du Moyen-Orient pour répondre à la crise du Sahara Occidental qui l'oppose à l'Espagne et à l'Algérie (*ibid.*). Le coup d'éclat symbolique de la « Marche verte » en 1975 renforce également les distances prises avec les pays occidentaux (*ibid.*).

De plus, en 1973, le nouveau plan économique quinquennal de l'Etat (1973-1977) prévoit la marocanisation totale des industries, de l'agriculture et de l'économie, de sorte que les investisseurs européens se retirent de la scène économique marocaine (*ibid.* ; Berramdane 1988).

En 1973 également, a lieu la dernière vague de nationalisation des terres privées appartenant à des étrangers-ères afin de les attribuer à de petits paysans et ouvriers sans terres organisés en coopératives de réforme agraire, tandis qu'une partie de ces terres est attribuée à des sociétés agricoles d'état et que des lots sont revendus à des nationaux (Bessaoud 2012).

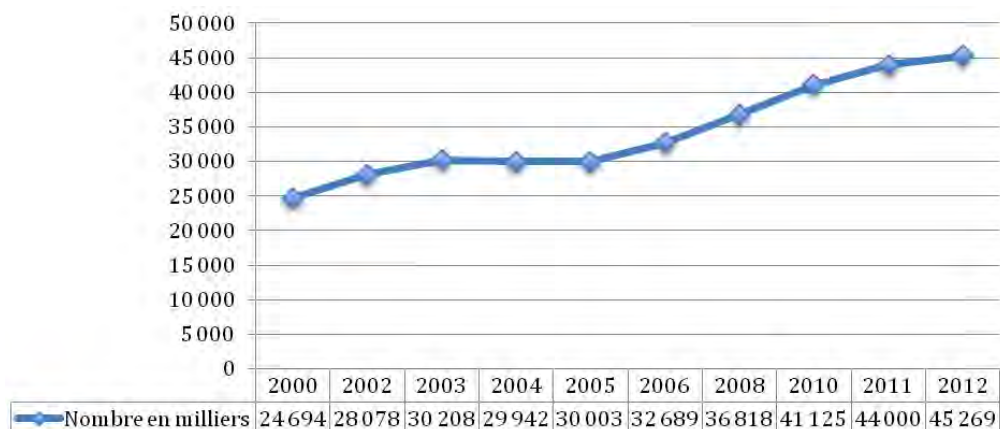
Les Conventions de Coopération avec la France s'essouffent également, notamment en matière d'éducation, provoquant le départ d'un nombre important de coopérants français. En effet, alors qu'une première tentative d'arabisation du système éducatif au début des années 60 avait été peu suivie à cause de l'absence d'enseignants marocains formés, une seconde vague plus conséquente se développe en 1975 : l'éducation et le fonctionariat dans son ensemble sont arabisés de façon rapide, menant en 1985 à l'arabisation de l'enseignement dans les écoles primaires et secondaires (Grandguillaume 2004).

Pourtant, dès le début des années 90, avec la démocratisation du système politique marocain, la pression montante de la mondialisation et la peur de l'islamisme radical dans l'Algérie voisine, le Maroc se rapproche de la France et de l'Europe, signant un premier accord avec l'Union Européenne en 1996 (Kenbib 2005). Or, ce rapprochement semble coïncider avec de nouvelles arrivées françaises dans le pays puisque, pour la première fois entre 1990 et 1995, on constate une

légère augmentation (2 %) des effectifs. Cependant, ce n'est que lors des années 2000 que ce mouvement se confirme par une augmentation continue des arrivées.

## 6. Les années 2000

Graphique 5. Evolution du nombre de Français immatriculés au Maroc



Dans le graphique ci-dessus, nous avons ajouté aux données déjà mentionnées précédemment tous les chiffres rendus accessibles sur internet par les services consulaires français pour les années 2000<sup>21</sup>. Encore une fois, il ne s'agit ici que du nombre de Français qui se sont volontairement immatriculés auprès des différents consulats. Ainsi, il est fort vraisemblable que les effectifs réels soient largement supérieurs à ceux-ci.

Sur la totalité de cette période, entre 2000 et 2012, la population française immatriculée au Maroc augmente de 83 %. Toutes proportions gardées, une telle augmentation n'avait pas été égale depuis la fin des années 30 et 40 sous le Protectorat. Il faut cependant rester prudent dans l'interprétation de ces données puisque les binationaux franco-marocains font aussi désormais la démarche de s'immatriculer auprès des consulats.

Ainsi, les effectifs français augmentent de façon constante, excepté entre 2003 et 2004 où ils baissent de 1 %, probablement à la suite des attentats de Casablanca en mai 2003. En revanche, malgré les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, la succession des manifestations du « Printemps arabe » marocain en 2011 et l'attentat de Marrakech en avril 2011, les effectifs restent en hausse ces deux années-là, même s'il est possible de conjecturer que l'afflux d'installations françaises dans le pays aurait sans doute été plus important sans ces événements.

Par ailleurs, si l'on compare le nombre de Français immatriculés au Maroc avec la répartition des Français immatriculés dans le reste du monde au 31 décembre 2012<sup>22</sup>, on constate que les effectifs au Maroc (45 269) sont supérieurs à ceux des autres pays d'Afrique du Nord (30 344 en Algérie, 22 221 en Tunisie et 256 en Libye). Ils représentent largement plus du double des effectifs dans chacun des pays de l'Afrique francophone, dans le reste de l'Afrique, ainsi qu'en Asie, en Océanie et en Amérique Centrale. En revanche, les Français immatriculés sont plus nombreux en

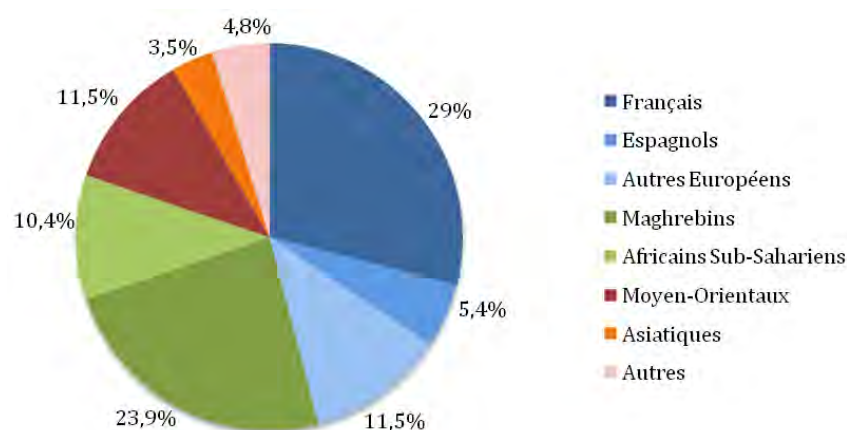
<sup>21</sup> Français immatriculés auprès des consulats français au Maroc (chiffres comptabilisés au 31 décembre de chaque année) : 1985-2006 : Direction des Français à l'Etranger et de l'Administration Consulaire (DFAE), [www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Maroc-3.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Maroc-3.pdf) ; 2007-2012 (documents PDF téléchargeables par année): [www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/la-presence-francaise-a-l-etranger/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/la-presence-francaise-a-l-etranger/).

<sup>22</sup> [www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/inscrits\\_zone\\_pays-2012\\_cle848ad2.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/inscrits_zone_pays-2012_cle848ad2.pdf)

Israël (54 886) et au Canada (78 647), et représentent plus du double des effectifs marocains dans plusieurs pays d'Europe ainsi qu'aux Etats-Unis (125 171) (*ibid.*). Ainsi, il apparaît clairement que le Maroc demeure aujourd'hui un pays particulièrement attractif pour les Français qui souhaitent vivre à l'étranger en dehors des pays occidentaux.

D'autre part, l'augmentation constante du nombre de Français résidant au Maroc depuis le début des années 2000 fait que, toutes nationalités étrangères confondues, les Français au Maroc demeurent la première population non-marocaine présente dans le pays selon le recensement fait par le Haut Commissariat au Plan publié en 2009 (données de 2004) ainsi que le graphique ci-dessous l'illustre :

**Graphique 6. La population étrangère au Maroc (2004)<sup>23</sup> (en pourcentages)**



A notre connaissance, il n'existe pas de données officielles plus récentes qui soient aussi complètes sur le décompte des étrangers-ères au Maroc. Cependant, il est fort possible que cette répartition des effectifs de 2004 reflète toujours la réalité actuelle.

Si l'on compare les effectifs des Français-es avec les données d'autres consulats européens entre 2009 et 2012, il est notable que les autres nationalités européennes sont largement moins représentées au Maroc. Par exemple, les autorités espagnoles font état de 7 405 Espagnols immatriculés au 1<sup>er</sup> janvier 2013<sup>24</sup> tandis que les autorités consulaires françaises recensent 45 269 personnes au 31 décembre 2012. Par ailleurs, en janvier 2010 (selon les dernières données disponibles), les autorités britanniques proposaient une estimation de leurs ressortissants établis dans le pays à 2 523<sup>25</sup>. A la même date, l'Italie en comptabilisait 1 932<sup>26</sup>. Ainsi, il semble fort probable que les effectifs des Français-es au Maroc soient toujours largement en plus grand nombre, du moins en comparaison avec les autres pays européens, même si les journaux, notamment espagnols<sup>27</sup>, font état du nombre croissant de leurs ressortissants qui migrent au Maroc pour des raisons économiques.

<sup>23</sup> Source des données: Haut Commissariat au Plan (2009), *Les résidents étrangers au Maroc: profil démographique et socio-économique*.

<sup>24</sup> Instituto Nacional de Estadística, [www.ine.es/jaxi/tabla.do](http://www.ine.es/jaxi/tabla.do)

<sup>25</sup> [http://votes-for-expat-brits.com/documents/ippr\\_GlobalBrittextforprint.pdf](http://votes-for-expat-brits.com/documents/ippr_GlobalBrittextforprint.pdf)

<sup>26</sup> [http://ssai.interno.it/download/allegati1/int\\_41\\_2009.pdf](http://ssai.interno.it/download/allegati1/int_41_2009.pdf)

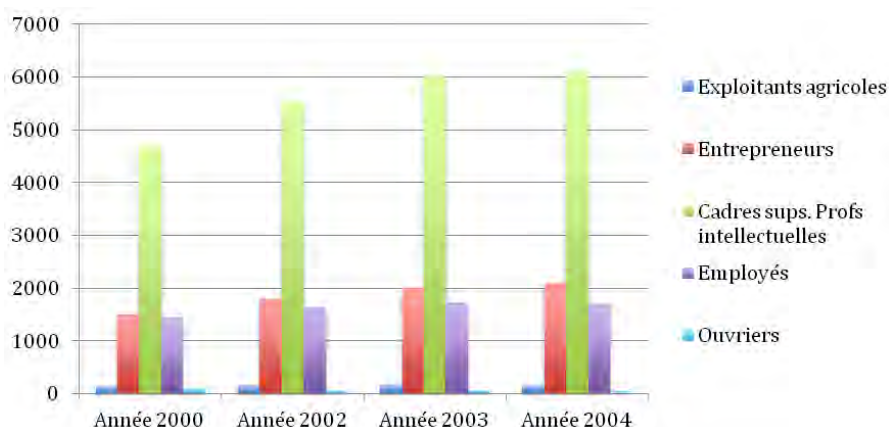
<sup>27</sup> Voir, par exemple, Forome.info, 26 mars 2013, *La inmigración española en Marruecos se multiplica por cuatro*, [www.forome.info/2013/03/la-inmigracion-espanola-en-Marruecos-se.html](http://www.forome.info/2013/03/la-inmigracion-espanola-en-Marruecos-se.html)

De manière générale ces dernières années, l'augmentation constante du nombre de Français-es qui s'installent au Maroc est relevée par de nombreux journaux français et marocains (Le Matin 06.06.12 ; Europe 1, 10.01.13) qui soulignent la dimension économique de la migration française au Maroc, que ce soit pour les actifs ou les retraités. La crise économique, le taux de chômage extrêmement élevé, la cherté de la vie, les charges fiscales et la lourdeur bureaucratique en Europe sont souvent mis en avant par les Français-es interrogé-es sur les raisons de leur migration au Maroc<sup>28</sup>. De plus, les recherches récentes de Therrien (2012 ; 2014) sur les parcours migratoires des Français-es au Maroc dans les années 2000 ont permis de faire émerger une nouvelle catégorie de migrants français, les « quest migrants » : ces migrants venus au Maroc en quête d'altérité, de transformation identitaire et de mieux-être.

D'autre part, le Maroc, pays géographiquement proche de la France et aisé d'accès, reste largement francophone, ce qui facilite la venue de Français-es qui ne parlent pas de langues étrangères. La subsistance de lieux de mémoire de la vie française dans le pays sous le Protectorat et la « discrimination positive » dont la nationalité française jouit encore actuellement auprès de beaucoup de Marocain-es attirent également de nouveaux migrants français en quête de renouveau ou de « challenge » personnel et/ou professionnel (Virkama, Therrien, Harrami, Kadri 2012).

Cette notion de « challenge » professionnel se reflète dans les types de métiers les plus exercés par les Français-es actifs résidant au Maroc comme il est visible sur le diagramme ci-dessous pour les années 2000-2004.

**Graphique 7. Types de métiers exercés par les Français-es vivant au Maroc entre 2000 et 2004<sup>29</sup> (en milliers)**



Comme il est visible sur ce graphique sur toute la période, les postes occupés par les Français-es vivant au Maroc consistent essentiellement en des fonctions de cadres supérieurs, incluant des rôles d'expertise et de management. En second viennent les entrepreneurs, donc les patrons de sociétés et d'entreprises, quelle que soit leur taille, puis les postes d'employés sans distinction. En revanche, les Français-es sont quasiment absents des domaines de l'agriculture et du milieu

<sup>28</sup> Voir certains témoignages présents dans les autres chapitres de cette édition ainsi que la presse marocaine, européenne et française de ces dernières années.

<sup>29</sup> Source des données : Picod-Kinany (2010), *L'immigration européenne : Les Français au Maroc*. Nous ne disposons pas de données plus récentes sur la répartition des métiers exercés par les Français au Maroc, mais selon les témoignages des Français actifs interviewés pour cet ouvrage et à la lecture de la presse, il semble que cette répartition reflète toujours la réalité.

ouvrier. Bien que nous n'ayons pas de données plus récentes sur la répartition des métiers exercés par les Français-es au Maroc, il est probable qu'elle soit toujours d'actualité<sup>30</sup>.

## Conclusion

La période du Protectorat a profondément marqué les rapports entre le Maroc et la France qui ont perpétué, même au-delà de l'indépendance, d'étroites relations politiques, économiques et culturelles.

Sous le Protectorat, la politique des différents résidents généraux a attiré une population française diversifiée, porteuse d'idéologies souvent contradictoires qui ont formé le creuset des relations franco-marocaines actuelles.

Le processus de décolonisation s'est fait progressivement, laissant la place à une collaboration entre les deux pays sans véritable rupture brutale. Ce n'est qu'à la fin des années 60 que les relations se sont temporairement distendues, provoquant vraisemblablement un grand nombre de départs parmi les « Français du Maroc ».

Dans les années 90, en revanche, les liens se sont peu à peu renoués de sorte que, progressivement, un nombre croissant de Français-es est revenu s'installer dans le pays pour y vivre et y travailler. Les arrivées se sont multipliées dans les années 2000 également, jusqu'à aujourd'hui où le nombre de Français-es immatriculés auprès des autorités consulaires avoisine les premiers effectifs recensés en 1921, binationaux inclus.

La longévité des relations entre le Maroc et la France explique en partie l'attrait qu'exerce toujours aujourd'hui le pays sur les Français-es qui projettent l'espoir d'y trouver un lieu de vie et de réalisation professionnelle et/ou personnelle particulièrement propice et adapté à leurs attentes, une sorte de « rêve marocain » qu'ils ne pensent pas pouvoir réaliser en France. C'est ce « rêve marocain » des Français-es que les analyses ethnographiques de Therrien et Pellegrini explorent dans les chapitres qui suivent.

## Références

- Bessaoud, O. (15 octobre 2012), *La question foncière au Maghreb : fragments d'histoire*, [www.lped.org/IMG/ppsx/Bessaoud.ppsx](http://www.lped.org/IMG/ppsx/Bessaoud.ppsx)
- Berramdane, A. (1988), *Le Maroc et l'Occident (1800-1974)*.
- Cassaigne, J. (1964), *La situation des Français au Maroc depuis l'Indépendance (1956-1964)*.
- Grandguillaume, G. (2004), « L'arabisation au Maghreb ». In *Revue d'aménagement linguistique* (« Aménagement linguistique au Maghreb »), n° 107, hiver, p. 15-40.
- Kenbib, M. (2005), *Le Maroc indépendant 1955-2005 : essai de synthèse*.
- Knibiehler, Y., G. Emmerly et F. Leguay (1992), *Des Français au Maroc : la présence et la mémoire (1912-1956)*.
- Picod-Kinany, A. (2010), *L'immigration européenne : Les Français au Maroc*.
- Therrien, C. (2012), « De lo que la categoría de "quest migrants" permite aclarar acerca de las trayectorias de migración de amenidad ». In Adriana Otero y Rodrigo González (eds.), Argentina, Ceplades, p. 129-147.

<sup>30</sup> Il est d'ailleurs intéressant de constater que cette répartition des types de métiers exercés par les Français au Maroc correspond aux prévisions faites par Cassaigne dès 1964. Cassaigne J., 1964, *La situation des Français au Maroc depuis l'Indépendance (1956-1964)*.

Therrien, C. (2014), « "Quest migrants": Trajectories of French people in Morocco searching for 'Elsewhereness' ». In M. Janoschka, H. Haas (Eds.), *Contested spatialities, lifestyle migration and residential tourism*, London, New York, Routledge, p. 108-123.

Virkama A., C. Therrien, N. Harrami et A. Kadri (2012), « Franco-Moroccan Transnational Space: continuity and transformations ». In P. Pitkänen, A. İçduygu, D. Sert (eds.), *Migration and Transformation: multi-level analysis of Migrant Transnationalism*.

#### Publications en ligne des institutions officielles

Espagne : Instituto Nacional de Estadística, [www.ine.es/jaxi/tabla.do](http://www.ine.es/jaxi/tabla.do)

France : Direction des Français à l'Étranger et de l'Administration Consulaire (DFAE),

[www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Maroc-3.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Maroc-3.pdf)

[www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/la-presence-francaise-a-l-etranger/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/la-presence-francaise-a-l-etranger/)

[www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/inscrits\\_zone\\_pays-2012\\_cle848ad2.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/inscrits_zone_pays-2012_cle848ad2.pdf)

Grande-Bretagne: autorités consulaires pour l'obtention de visas: [http://votes-for-expat-brits.com/documents/ippr\\_GlobalBrittextforprint.pdf](http://votes-for-expat-brits.com/documents/ippr_GlobalBrittextforprint.pdf)

Italie : Institut des statistiques: [http://ssai.interno.it/download/allegati/int\\_41\\_2009.pdf](http://ssai.interno.it/download/allegati/int_41_2009.pdf)

Maroc : Haut Commissariat au Plan, 2009, *Les résidents étrangers au Maroc : profil démographique et socio-économique*

#### Presse

Europe 1, 10.01.2013, « Le Maroc, eldorado pour jeunes Français »

[www.europe1.fr/International/Le-Maroc-eldorado-pour-jeunes-Francais-1373909/](http://www.europe1.fr/International/Le-Maroc-eldorado-pour-jeunes-Francais-1373909/)

Forome.info, 26 mars 2013, « La inmigración española en Marruecos se multiplica por cuatro »,

[www.forome.info/2013/03/la-inmigracion-espanola-en-Marruecos-se.html](http://www.forome.info/2013/03/la-inmigracion-espanola-en-Marruecos-se.html)

Le Matin, 06.06.2012, « Le Maroc leur donne l'envie de mieux vivre : le nombre des étrangers en constante évolution », [www.africatime.com/maroc/nouvelle.asp?no\\_nouvelle=674812&no\\_categorie=](http://www.africatime.com/maroc/nouvelle.asp?no_nouvelle=674812&no_categorie=)

## II. La migration des Français-es au Maroc : motivations au départ, représentations du « chez-soi » et altérité culturelle

*Catherine Therrien*

### 1. Introduction

Nous l'avons déjà évoqué dans l'introduction de ce livre, cette recherche, et particulièrement ce chapitre, s'inscrit dans la continuité de précédents travaux<sup>31</sup>, dont un projet de recherche financé par l'union européenne sur les liens transnationaux entre la France et le Maroc et une thèse de doctorat sur les couples mixtes maroco-étrangers. Ces deux projets de recherche nous ont amené à travailler sur le Maroc comme terre d'immigration (particulièrement auprès de la population française<sup>32</sup>), sur les récits migratoires, sur les parcours identitaires, et sur la notion du « chez-soi ». Ce chapitre, fruit de l'analyse de nouvelles données qualitatives recueillies auprès de 30 migrants<sup>33</sup> français rend compte de la diversité des motifs migratoires évoqués par les Français-es et montre, par le biais d'une description ethnographique, les différentes façons dont ces migrants configurent leur « chez-soi ».

Nous verrons, dans un premier temps, que les narrations recueillies évoquent une combinaison de différents motifs migratoires. En rendre compte permettra de nuancer les différentes raisons pour lesquelles ces Français-es sont venus s'installer (temporairement ou non) au Maroc. Il sera montré, dans un deuxième temps, que vivre « avec » ou « parmi » les Marocain-es, « dans un entre-soi » (souhaité ou non), « au sein d'une bulle », « à l'intérieur d'un bunker », « en parallèle de » ou encore être considéré comme étant « des leurs » rend compte non seulement de rapports différents à l'altérité culturelle, mais également de différentes stratégies « d'intégration ».

### 2. Méthodologie et caractéristiques sociologiques des participants de la recherche

Afin de répondre aux différents objectifs de cette partie de la recherche (analyser les différentes configurations du « chez-soi » des migrants français installés au Maroc et poursuivre l'exploration des motifs migratoires évoqués dans les récits), nous avons mené des entretiens semi-structurés ainsi que deux entretiens de groupes auprès de 30 Français-es installés dans six villes marocaines différentes (Meknès, Rabat, Casablanca, Essaouira, Marrakech, Fès). Les entretiens ont couvert un large éventail de sujets dont les parcours migratoires, les représentations du « chez-soi », les projets d'avenir, la cohabitation avec les Marocain-es, etc. (voir le guide d'entretien en annexe). La méthode de proche en proche nous a permis de diversifier notre échantillon qualitatif en fonction de différentes catégories migratoires (migrations de travail, migrations familiales et migrations pour style de vie) ainsi qu'en fonction du genre (nous avons rencontré 13 hommes et 16 femmes) et de l'âge (variant entre 32 et 71 ans). Nous n'avons pas cherché à diversifier notre échantillon en lien avec l'année d'arrivée au Maroc. Il est par ailleurs intéressant d'observer que la majorité des migrants que nous avons rencontrés (24 participants sur 30) étaient

<sup>31</sup> Therrien 2014, 2012, 2009, Virkama et al. 2012, Therrien et Harrami 2010.

<sup>32</sup> Le tiers de l'échantillon de notre thèse était constitué de couples franco-marocains et le projet européen Trans-Net nous a amené à interroger 60 migrants Français et 20 Marocains « de retour ».

<sup>33</sup> Pour plus de détail sur le choix du terme migrants, se référer au chapitre introductif de cet ouvrage.

arrivés après les années 2000 ce qui correspond, comme le montre le deuxième chapitre, à la plus récente « vague » migratoire française vers le Maroc.

Afin de tracer un portrait rapide des principales caractéristiques sociologiques des participants à notre recherche, notons que la majorité de notre échantillon était constituée d'individus mariés (20/30) ou ayant choisi la vie maritale (3/30). Plusieurs d'entre eux avaient des enfants, quasiment tous scolarisés à l'école française au Maroc ou en France<sup>34</sup>. Notons également que vingt-cinq des trente personnes interrogées avaient acquis un titre de séjour (carte de résidence)<sup>35</sup>, que quatre circulaient avec un statut de « touriste » et qu'une Française avait récemment acquis la nationalité marocaine<sup>36</sup>. Les participants sélectionnés avaient tous un niveau Bac, plusieurs détenant un niveau universitaire élevé et leurs revenus familiaux étaient, pour plus du deux-tiers d'entre eux, supérieurs à 2000 €/mois<sup>37</sup>, ce qui est largement supérieur au niveau de vie de la grande majorité des Marocain-es. Mentionnons pour terminer que plus de la moitié de ces participants se sont définis comme Athée (dont un homme converti à l'Islam pour des raisons utilitaires liées au mariage avec une musulmane), que neuf personnes s'affiliaient au catholicisme (bien que la plupart se sont dits non pratiquants), que trois de ces Français-es étaient convertis à l'Islam et que deux se sont définis comme « spirituels ».

Si la prise de contact et l'entrée sur le terrain ont été faciles, nous qualifierions l'expérience ethnographique que nous avons vécue au cours de cette recherche de relativement déstabilisante. Certains discours sur l'altérité culturelle (sur la perception des Marocain-es, sur les relations que les enquêtés avaient créés – ou non – avec les Marocain-es, sur l'absence de désir d'intégration, etc.) nous ont particulièrement interpellé, bousculé. Il faut dire que nous nous sommes volontairement présentés à ces Français-es comme une anthropologue canadienne résident au Maroc en omettant volontairement de mentionner que nous étions en couple mixte (avec un Marocain-e) et que nos propres enfants étaient scolarisés à l'école privée marocaine. À la fin de certains entretiens, lorsqu'on nous demandait la raison pour laquelle nous étions nous-mêmes au Maroc, nous avons parfois vu des visages se transformer, se remémorant à posteriori ce qui avait été dit sur les Marocain-es ou sur le système scolaire marocain par exemple. En tant qu'étrangère occi-

<sup>34</sup> Une Française avait mis son enfant à l'école marocaine pour le préscolaire et un couple avait inscrit ses enfants dans une école marocaine privée et plus spécifiquement dans une école coranique (dar el Coran). Les enfants de certains Français arrivés récemment au Maroc avaient été (ou étaient) scolarisés en France.

<sup>35</sup> Certains de ceux qui avaient une carte de résidence avaient passé plusieurs années au Maroc en sortant du territoire tous les trois mois.

<sup>36</sup> En fait, il s'agit d'une femme (Gaëlle) née en France de mère française et de père marocain (ses parents se sont divorcés alors qu'elle était en bas âge). Elle n'avait jamais demandé la nationalité marocaine non pas parce qu'elle n'en voyait pas l'utilité, mais parce qu'elle ne s'était jamais affilié au Maroc. D'abord, elle a réalisé à l'adolescence seulement qu'elle était marocaine de par sa descendance paternelle (au moment du divorce elle a vécu avec sa mère et a peu ou pas fréquenté son père). Au moment où elle a réalisé qu'elle pouvait réclamer une ascendance marocaine, elle ne l'a pas fait : elle n'en voyait pas l'utilité à ce moment-là et elle ne se sentait en rien Marocaine. Elle a récemment demandé (et obtenue) la nationalité marocaine pour des raisons qu'elle qualifie d'utilitaires. Il est intéressant de noter qu'elle ne se définit toujours pas comme Marocaine, raison pour laquelle elle a été retenue comme une exception aux critères établis de l'échantillon (voir introduction). Notons que Gaëlle s'est convertie à l'islam (pour elle la religion transmise par la filiation ne fait aucun sens). Selon ses propres dires, le fait d'être une Française convertie à l'islam l'a aidé à obtenir la nationalité marocaine : on lui a clairement facilité l'accès à la nationalité alors qu'elle n'avait pas tous les papiers nécessaires.

<sup>37</sup> Au moins neuf de ces participants avaient un revenu familial supérieur à 4000 €/mois, dont cinq familles qui gagnaient plus de 7000 €/mois.

dentale, nous faisons ethnographiquement partie du nous, place qu'on nous a attribué bien évidemment. À la fin de certains entretiens, lorsque nous étions appelés à parler de notre parcours migratoire, cette frontière se déplaçait parfois.

*« Vous en plus, vous êtes peut être plus intégrés que moi. Vous êtes mariés à un marocain, votre intégration est quand même plus forte que la mienne, c'est votre pays d'adoption et vous allez peut être resté jusqu'à la fin de votre vie. Moi peut être pas... »*

Janice, conjointe d'un expatrié, co-gérante d'une société de counselling.

Nous ne passons pas du « nous » au « eux » (conservant notre statut d'étrangère), mais du « nous » au « avec eux », ce qui correspond à une position quelque peu délicate au regard de la situation d'entretien, selon ce que nous avons pu observer sur le terrain. Force est de constater que la position de proximité (réelle ou imaginaire) qui nous a été attribuée par plusieurs Français-es au cours du terrain – celle d'être étrangère comme eux – a permis à certains une plus grande liberté d'expression. À la lumière de ce constat, nous pouvons déduire que les discours de ceux qui en savaient un peu plus sur notre parcours personnel ont pu être orientés différemment (plus en retenue).

### **3. La diversité des motifs migratoires évoqués dans les récits**

Au moment de l'analyse, la première étape a consisté à répertorier la diversité des motifs migratoires évoqués dans les différents entretiens par le biais d'une analyse thématique. Ayant déjà entamé ce travail au cours de nos précédents travaux, le but poursuivi est de nuancer encore davantage l'analyse en donnant à voir les différentes combinaisons mise en scène dans les récits.

#### *3.1. Une liberté de mouvement*

Avant d'explicitier les différents motifs migratoires, il nous semble important de souligner la spécificité de la trajectoire migratoire des Français-es<sup>38</sup> vers le Maroc. Pour ce faire, nous reprendrons l'expression *Freedom of movement* (liberté de mouvement) que Gustafon (2006) a fait émerger de ses travaux.

*« Freedom of movement is about the ability to move and the ability to access desired spaces and places. These abilities require access to means of transport and to communication infrastructures, and a life situation that permits physical mobility. In addition, physical mobility to some extent depends on physical status, social status and legal status. Thus, freedom of movement depends on resources, abilities and capacities that are very unequally distributed. »* (Gustafon 2006 : 27).

Les Français-es ont non seulement la liberté de circuler, mais également celle de choisir, comme le dit Gustafon, où aller, où rester et où développer des liens émotifs. De son côté, Ahmed (1999) invite les chercheurs à être attentifs aux déterminations historiques des expériences migratoires : Qui voyage ? Quand ? Comment ? Et sous quelles circonstances ? En contrastant les trajectoires migratoires des Marocain-es vers la France et des Français-es vers le Maroc, nos précédents travaux (Virkama et al. 2012) ont mis au jour l'impact des régulations étatiques sur les

<sup>38</sup> Les Français ne sont évidemment pas les seuls à profiter de cette liberté de mouvement : 64 des 193 Etats membres de l'ONU sont dispensés de la formalité de visa d'entrée au Maroc.

projets migratoires et sur la liberté de mouvement. D'abord, les Français-es qui veulent venir au Maroc, contrairement aux Marocain-es qui vont vers la France, n'ont besoin d'aucun visa. Bien que la législation exige une carte de résidence pour ceux qui veulent rester plus de trois mois, le terrain nous a bien montré que certains Français-es sont installés au Maroc depuis de nombreuses années sans jamais avoir demandé cette carte de résidence ; ils circulent librement avec leur « statut de touriste », ayant comme seule obligation de sortir du territoire tous les trois mois. Cette liberté de mobilité a un impact direct sur les projets migratoires puisque ceux-ci peuvent se construire petit à petit, au fil des différents séjours touristiques. Plusieurs Français-es rencontrés étaient déjà venus au Maroc en séjour touristique avant de s'y installer. Ce lien entre tourisme et migration a d'ailleurs été souligné dans d'autres travaux sur les *lifestyle migrations*.

### 3.2. La recherche d'une meilleure qualité de vie et l'attraction de « l'ailleurs »

Les recherches portant sur les *lifestyle migrations* (migrations pour style de vie) et celles portant sur l'expatriation nous ont semblé les plus appropriées pour orienter théoriquement cette partie de notre analyse. L'ouvrage collectif dirigé par les chercheurs anglais Karen O'Reilly et Micheal Benson (2009), qui porte sur les aspirations et l'expérience des *lifestyle migrants* partis à la quête d'une nouvelle vie, les études menées sur les retraités britanniques installés en Espagne,<sup>39</sup> sur les Québécois installés en Floride,<sup>40</sup> sur les Français-es installés à Marrakech<sup>41</sup> ou encore celles portant sur les expatriés dans différentes parties du monde<sup>42</sup> nous ont éclairés sur des éléments empiriques et théoriques pertinents à explorer. Les trajectoires migratoires de plusieurs Français-es au Maroc reflètent le point de vue des écrits sur les *lifestyle migrations*<sup>43</sup>. Les Français-es ont en effet la possibilité de construire leur projet migratoire progressivement, au cours de leurs différents séjours au Maroc, et même celle de quitter la France sans projet migratoire préalablement défini. Ils peuvent s'installer au Maroc avec le seul objectif de rechercher une « meilleure qualité de vie ». Il leur est même tout à fait possible, les différents terrains ethnographiques que nous avons menés nous l'ont montré, de demeurer sur le territoire marocain pendant des années sans obtenir de carte de résidence (voir chapitre précédent).

Une première étude exploratoire a permis de montrer que ce qui caractérise l'ensemble des parcours migratoires des Français-es peut se résumer par la recherche d'une meilleure qualité de vie et/ou par un fort désir « d'ailleurs » (Virkamä et al. 2012). Nous avons par ailleurs mis au jour le fait que la quête d'une vie meilleure se juxtaposait, dans les narrations recueillies, avec un sentiment de lassitude face au climat social, économique et politique français tout en soulignant le lien tissé par plusieurs enquêtés entre leur projet migratoire et une épreuve survenue dans leur parcours de vie quelques temps avant la migration (Therrien et Harrami 2010).

<sup>39</sup> Gustafson 2008, Casado-Díaz 2006, Rodríguez 2001.

<sup>40</sup> Tremblay et O'Reilly (2004).

<sup>41</sup> Petermann (2014 et 2011), Bousta (2007).

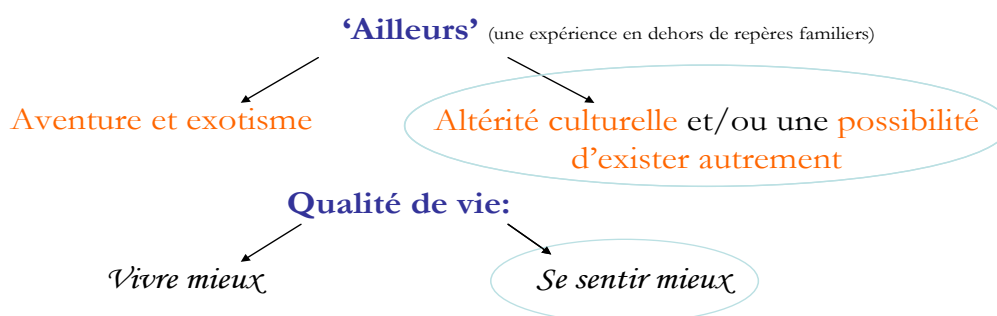
<sup>42</sup> Fechter (2007), Walsh (2006).

<sup>43</sup> Les *lifestyle migrations* sont décrites par O'Reilly (2007) comme « *relatively affluent individuals, moving "en masse", either part or full time, permanently or temporarily, to countries where the cost of living and/or the price of property is cheaper, places which, for various reasons, signify something loosely defined as quality of life. The key motivation for those migrations has been the search for something intangible, encapsulated in the phrase "quality of life".* »

Dans des publications plus récentes portant spécifiquement sur les *quest migrants* (les migrants en quête), nous avons montré que ce qui fait la particularité de leur parcours migratoire se situe justement dans la combinaison de ces divers éléments (meilleure qualité et/ou désir « d'ailleurs »). Si les motifs migratoires évoqués par la majorité des Français-es rencontrés dans le cadre de cette première recherche conjuguent la recherche d'une meilleure qualité de vie et le désir d'un dépassement exotique, le parcours migratoire des *quest migrants* résonne plutôt avec une quête d'altérité culturelle qui leur permet d'exister autrement. Dans leur cas, l'amélioration de leur qualité de vie n'est pas la motivation de leur migration, mais découle de cette quête « d'ailleurs ». Ils ne recherchent pas prioritairement à s'installer dans un environnement qui leur permettra de « vivre mieux » (*to live better*), mais à vivre une expérience qui leur permettra « de se sentir mieux » (*to feel better*) (Therrien 2014, 2012).

Figure 1. *Quest migrants* (les migrants en quête)

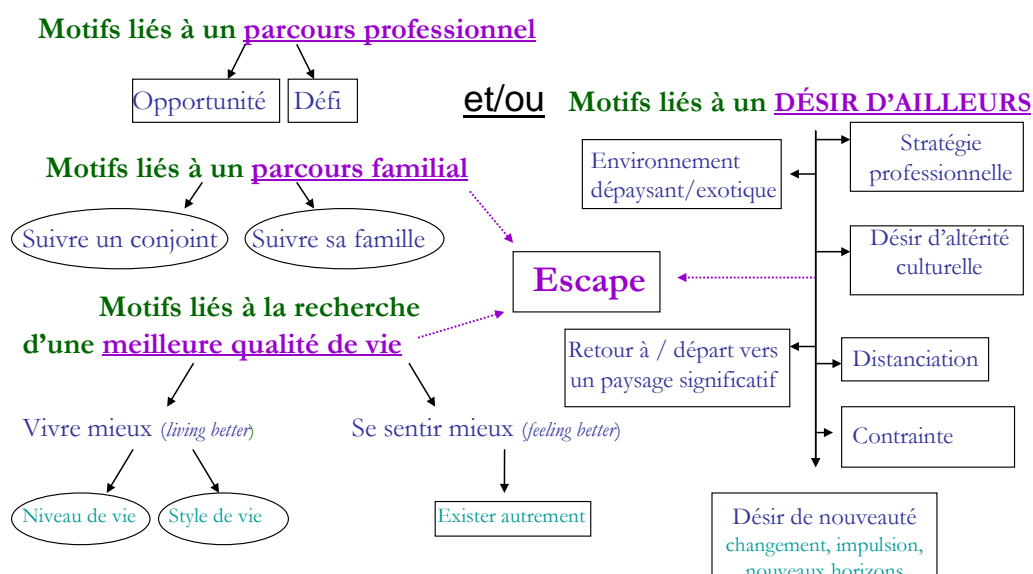
### Meilleure qualité de vie et/ou désir d'ailleurs



Les quest migrants sont à la recherche d'un « **Ailleurs** » (élément central de leur quête). Cet ailleurs amène une **distanciation** que permet une **transformation** et donc un **mieux-être**.  
Source: Therrien (2014). Données dans le cadre du projet de recherche Trans-Net.

Le fait d'avoir inclus, dans cette nouvelle recherche, des catégories de migrants que nous avons peu rencontrés lors de nos recherches précédentes, notamment des expatriés et des retraités, permet d'enrichir l'analyse préalablement entamée en nuancant les différents motifs migratoires évoqués par les Français-es et en détaillant, notamment, les différentes significations attribuées aux notions de meilleure qualité de vie et « d'ailleurs » (voir le schéma ci-dessous).

Figure 2. Les narrations de motifs migratoires



L'analyse des nouvelles données recueillies permet également de montrer que les récits n'évoquent pas un seul motif pour expliquer le départ vers le Maroc, mais une combinaison de divers motifs qui montrent bien l'imbrication des sphères économiques, professionnelles, familiales et personnelles (éléments biographiques).

Dans un premier temps, il nous semble pertinent de définir séparément les différentes catégories de motifs migratoires (les motifs liés à un parcours professionnel, à un parcours familial ou encore à la recherche d'une meilleure qualité de vie). Puisque le motif de « l'ailleurs », évoqué par la quasi-totalité des migrants rencontrés au cours de cette recherche, est imbriqué dans chacun des récits recueillis, nous en décrirons les différentes significations parallèlement aux autres catégories révélées par l'analyse des trames narratives. Nous mettrons ensuite en évidence, en l'illustrant par différents cas de figure rencontrés sur le terrain, la combinaison de ces divers motifs dans les narrations. Il nous apparaît cependant important de mentionner que les principaux motifs migratoires illustrés dans le schéma précédent ne sont pas nécessairement liées aux catégories migratoires définies par l'administration marocaine (carte d'immatriculation avec la mention « visiteur », « pour le travail », « étudiant » ; « activité professionnelle » ; « regroupement familial », « soins de longue durée »). En d'autres termes, notre classification ne suit pas les catégories administratives, mais se base sur l'analyse de la mise en récit de ces différents motifs migratoires.

### *3.3. Motifs liés à un parcours professionnel*

Dans la mise en récit de certains Français-es, le parcours professionnel est mis à l'avant pour expliquer les raisons du départ vers le Maroc. Si une opportunité de travail s'est présentée à certains Français-es rencontrés sans qu'ils ne la cherchent vraiment, la stimulation d'un défi professionnel est ce que d'autres mettent en avant dans leur narration. Les premiers cherchaient clairement à quitter leur travail en France (pour des raisons liées à la crise économique qui sévit dans toute l'Europe, par épuisement dû au rythme de vie, aux conditions de travail, etc.) alors que les seconds mettent davantage en évidence la lassitude qu'ils ressentaient dans leur travail et le désir de relever un défi professionnel. Ceux pour qui s'est présentée une opportunité de travail au Maroc, disent qu'ils auraient tout aussi bien pu trouver un autre travail en France; c'est parce qu'ils ont eu une offre au Maroc qu'ils ont envisagé de partir. Pour eux, « l'ailleurs » (référant à une expérience de changement) représente un plus dans leurs critères de recherche d'emploi et non une nécessité. Pour les autres, l'expérience de « l'ailleurs » fait partie intégrante d'une stratégie professionnelle<sup>44</sup>.

*« Moi c'est un parcours strictement professionnel au départ, c'est-à-dire que j'ai une activité professionnelle en France de fonctionnaire qui a fini par me lasser mais dans laquelle je voulais évoluer, et dans les évolutions possibles il y a le départ à l'étranger, donc j'ai postulé auprès de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger » Antoine, conseiller pédagogique rattaché à L'AEFE.*

<sup>44</sup> L'ailleurs comme élément d'une stratégie professionnelle fait également écho aux parcours des étudiants français qui effectuent un stage au Maroc et pour qui l'acquisition d'une expérience de travail à l'étranger apporte un plus à leur curriculum vitae. Ces étudiants ou jeunes stagiaires, que nous avons rencontrés dans le cadre d'une recherche précédente, mais non dans le cadre de celle-ci, ont également en commun avec les individus dont l'installation au Maroc été stimulée par un motif professionnel, d'envisager leur migration (leur mobilité disent-ils par ailleurs) comme étant temporaire.

*« On peut partir d'il y a 12 ans, en France. Donc un couple classique de professeurs dans un petit village de la France tranquille. On pouvait rester là jusqu'à la retraite et là on s'est dit on va bouger [...] et il y avait aussi l'expatriation financière, c'est-à-dire qu'on avait l'opportunité de gagner quand même deux fois le salaire qu'on gagne en France donc c'est réellement l'envie de tourner, l'opportunité financière, la proximité avec la France qui nous font choisir le Maroc »* Reno, professeur d'histoire géo au lycée français. Venu d'abord avec un statut d'expatrié, il est ensuite passé à un contrat de résident.

Ce que la plupart des individus motivés prioritairement par le parcours professionnel ont en commun, c'est de ne pas avoir choisi (ou spécialement choisi) le Maroc. Ils ne cherchaient pas spécialement à aller vivre au Maroc – certains même redoutaient cette destination et ont réfléchi longuement avant de se décider à partir -, c'est l'offre ou le poste offert qui a orienté leur choix. Pour certains, le Maroc étaient un pays parmi d'autres qu'ils avaient coché sur une liste, pour d'autres le Maroc était un des pays (parfois le seul) qui affichait un poste correspondant à leur profil et à leur critères de progression professionnelle.

*« Ma principale motivation d'être ici c'est parce que j'ai une mission à accomplir dans cet établissement, c'est ça qui me guide d'accord c'est-à-dire que ma priorité c'est la dimension professionnelle. [...] Ce qui ce qui m'a fait venir au Maroc c'est le travail. Sans ce travail jamais je ne serai venu vivre au Maroc. Je ne fais pas parti de ces Français qui ont envie de venir vivre au Maroc, ça c'est sûr. »* Victoria, fonctionnaire du MAE.

Dans certains cas, comme dans celui de Victoria, le Maroc n'est donc pas la motivation de la mobilité. Il correspond même à un espace appréhendé, notamment en ce qui a trait à la prégnance de la religion musulmane et à la peur d'un intégrisme religieux qui seraient véhiculés, selon certains enquêtés, par certains migrants maghrébins installés en France. La stabilité politique est un élément fondamental dans le choix de ces individus qui n'ont nécessairement pas choisi le Maroc, mais qui ont tout de même choisi d'accepter un poste sur le territoire marocain. La possibilité d'offrir une expérience culturellement enrichissante à leurs enfants a aussi été évoquée comme une motivation périphérique à cette expérience professionnelle à l'étranger.

#### *3.4. Motifs liés à la recherche d'une meilleure qualité de vie*

Le Maroc a une toute autre signification dans les récits de la catégorie des *lifestyles migrants* qui regroupent les retraités ainsi que les *quest migrants*. Comme mentionné plus haut, si la recherche d'une meilleure qualité de vie et « l'ailleurs » sont des éléments communs dans les récits de ces migrants, ils prennent cependant une signification différente selon les parcours. Pour les uns, la notion de meilleure qualité de vie est liée à un style de vie différent (plus relaxe, plus ensoleillé, etc.) et/ou à une possibilité d'acquérir un niveau de vie plus élevé; ils se sont installés au Maroc pour vivre mieux.

*« Un ami m'a dit : Viens en vacances, tu verras avec ta retraite tu n'auras pas besoin de travailler, tu vivras bien ! Donc je suis venu un mois en vacance, j'ai découvert le pays, la façon de vivre et puis je me suis dit eh ben, pourquoi pas ! Je suis rentré en France et un mois après j'étais ici définitivement. Pourquoi ? Parce qu'à l'heure actuelle j'ai 1 000 euros de retraite, je suis locataire et je peux vivre tranquillement. Bien sûr le coût de la*

*vie est beaucoup moins cher qu'en France, y a le climat, la façon de vivre tranquille et puis voilà ! » Patrick.*

Pour les autres, les migrants en quête, la notion de meilleure qualité de vie correspond avant tout à un mieux-être. Cette meilleure qualité de vie n'est pas évaluée en fonction d'un facteur climatique ou d'un meilleur niveau de vie<sup>45</sup> mais en fonction du fait que leur vie au Maroc soit en adéquation avec le sens qu'ils ont donné à cette migration, à savoir la poursuite d'une quête de mieux-être ; ils ne cherchent pas à s'installer dans un endroit qui leur permettra de « **vivre mieux** », mais à vivre une expérience qui leur permettra d'« **être mieux** ».

La signification que prend « l'ailleurs » est un trait distinctif des différents parcours de migration. Pour ceux qui recherchent un mieux vivre, « l'ailleurs » est synonyme d'un environnement dépay-sant ou exotique. Pour ceux qui poursuivent une quête de mieux-être, « l'ailleurs » correspond plutôt à un désir de distanciation et d'altérité culturelle. Ces individus cherchent à se retrouver dans une position « d'outsider » (au sens où l'entend Schutz) qui leur permet d'exister autrement.

*« Vivre avec les Marocains ça permet d'échapper à sa propre culture d'une certaine manière. Ça permet de sortir de ses circularités propres qui opèrent quand tu es avec des gens de ta propre culture. Tu rentres dans une autre culture et du coup tu peux être... tu peux te rebâtir. [...] J'ai trouvé franchement quelque chose dans lequel je me sentais plus à l'aise. Et en plus, avec cette possibilité de se recréer, de se redéfinir, d'exister autrement. D'arriver dans un terrain neutre sans tout ton background, sans tout le réseau familial et d'amis qui te conditionne, qui te façonne, qui te fait tourner un petit peu la boutique en rond. Là tu peux complètement te recréer avec des a priori hyper positifs quoi. » Justin, journaliste.*

Etre étranger-ère permet à ces individus de prendre une distance par rapport à leurs propres repères (socioculturels) et les ouvre vers une possibilité de transformation identitaire. Au-delà de l'effet miroir que procure la mise en relation avec l'altérité culturelle (la rencontre avec l'autre conduit à une rencontre avec soi faisant partie intégrante de la quête), nous avons pu observer un réel désir de rencontre avec l'Autre chez la majorité de ces migrants en quête (Therrien 2014).

La démarche inverse est aussi possible ; certains Français-es rencontrés ont fui le contexte français dans lequel ils se sentaient être des « outsiders » dans l'espoir de trouver un « ailleurs » qui leur permettrait de se sentir mieux. C'est le cas d'Annabelle qui a passé plus de 30 ans en Afrique de l'ouest et qui, comme bon nombre d'impatriés<sup>46</sup> (Roudaut 2012), n'a pas su se réadapter à la vie en France.

*« Je n'ai pas tenu. Après 30 ans en Afrique on ne tient pas en France même dans le sud. **Qu'est ce qui était difficile pour vous ?** La mentalité des gens, la cherté de la vie, la non compréhension des gens. Je trouve que les gens sont xénophobes déjà et puis ils ne sont jamais contents de ce qu'ils ont alors qu'en fait ils ont tout. » Annabelle, retraitée, en couple avec un Marocain.*

<sup>45</sup> Soulignons que la plupart des *quest migrants* que nous avons rencontrés vivaient dans des conditions relativement modestes et que plusieurs d'entre eux avaient une situation professionnelle et économiques relativement plus stables et confortables en France qu'au Maroc.

<sup>46</sup> Roudaut utilise la notion d'impatriés par opposition à celle d'expatriés pour parler des Français qui ont vécu de nombreuses années à l'étranger et qui se réinstallent en France.

C'est également le cas de Gaëlle, française convertie à l'islam et venue récemment s'installer au Maroc avec sa petite famille. Gaëlle, nous l'avons mentionné plus haut, est née d'un père marocain et d'une mère française. Bien qu'elle soit considérée musulmane de par sa filiation (ce qui ne fait aucun sens pour elle), Gaëlle affirme s'être convertie à l'islam à l'âge de 22 ans. Elle et son mari (français également) s'affilient au salafiste (Salafiya) ; elle porte le niqab et lui porte la barbe et le costume traditionnel salafiste. Leur départ vers le Maroc est directement lié au contexte socio-politique français, et notamment à l'adoption par le gouvernement français de la loi n° 2010-1192<sup>47</sup> qui a établi l'interdiction générale du port du voile intégral dans l'espace public. Victime d'insultes et de moqueries dans la rue « *J'avais la peur au ventre* », elle a décidé (avec son mari) de trouver une terre d'accueil où ils pourront pratiquer librement leur religion.

*« Quand on veut vraiment pratiquer la religion comme on doit la pratiquer, on voit qu'en France on n'a plus de place. »* Gaëlle, gérante d'une compagnie de location de matériel de puériculture.

Se sentant en décalage avec le mode de vie et les valeurs françaises, le Maroc leur a semblé un pays où ils pourraient transmettre leurs valeurs religieuses à leurs enfants. Depuis son arrivée au Maroc Gaëlle se sent enfin « invisible ». Elle peut désormais exister autrement, non seulement en accord avec ses valeurs et ses principes, mais également dans un pays où elle n'a pas à se cacher, une terre où elle se sent enfin en position « d'insider », ce qui lui procure un sentiment de mieux-être. Elle ne se sent pas encore tout à fait chez elle au Maroc – ses attaches avec ses repères culturels français lui donnent le sentiment d'un « entre deux » –, mais elle affirme y être beaucoup plus heureuse.

Dans le cas de ces deux migrantes, leur parcours biographique (de mobilité ou de conversion) les a amenées à se distancier des repères dans lesquels elles ont été socialisées. Partir vers le Maroc (et s'éloigner de la France) leur permet de vivre dans un contexte qui leur donne l'impression d'une certaine cohérence avec cette transformation identitaire. Il faut noter que, pour toutes les deux, le Maroc est un compromis : pour Gaëlle, l'Arabie Saoudite est un idéal que la distance géographique rend difficile ; Annabelle voudrait pour sa part retourner en Afrique de l'ouest – elle souhaite d'ailleurs qu'on y enterre ses cendres sous un baobab, – mais elle considère cette région trop risquée suite aux nombreuses crises de malaria qu'elle a subies. Le Maroc est donc pour toutes les deux un « ailleurs » concédé.

Pour certains Français-es nés à l'étranger ou ayant passé une partie de leur enfance à l'étranger, la notion « d'ailleurs » prend le sens d'un « retour vers » ce qu'ils considèrent comme un paysage significatif. Pour Nicole qui née en Algérie, pour l'épouse de Reno qui a vécu 7 ans en Tunisie et pour Henri, né au Sénégal, le Maroc représente un retour vers un paysage connu, vers des souvenirs d'enfance.

*« Je retrouve les odeurs, les saveurs, etc. Je me sens un peu chez moi »* Nicole, retraitée.

L'expérience de « l'ailleurs », dans ces cas, est appréhendée sous le prisme d'une certaine familiarité – et non d'un exotisme –, ce qui teinte différemment l'expérience d'adaptation. Contraire-

<sup>47</sup> La loi n° 2010-1192, adoptée le 11 octobre 2010 et interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public est entrée en application le 11 avril 2011.

ment à leurs amis, retraités comme eux mais ayant toujours vécu en France avant leur installation au Maroc, Nicole et Henri parlent d'un choc culturel atténué. Le fait de s'habituer à vivre parmi des femmes qui portent le voile, aspect choquant pour certains de leurs amis, faisait pour eux partie d'un paysage familier.

Si nous comparons les récits des migrants en quête avec ceux des migrants dont le départ était stimulé par un parcours professionnel, nous constatons que « l'ailleurs » a un sens très différent. Si pour les premiers le Maroc est présenté comme une destination qu'ils n'ont pas nécessairement choisie, mais un pays vers lequel leur parcours professionnel les a menés, les seconds disent avoir été guidés spécifiquement vers le Maroc. Le lexique narratif choisi dans leurs récits évoque l'aspect immatériel et non rationnel de leur départ vers le Maroc. Leur migration relève d'un *appel*, d'un *cheminement*, du *hasard*, du *destin*, ou encore d'une *intuition*. Ces migrants poursuivent une quête (d'altérité culturelle et de transformation identitaire) qui les a conduits au Maroc, mais jusqu'à quand ? Le Maroc représente pour eux une étape (temporaire ou définitive) de leur quête de mieux-être; ils pourraient un jour être attirés vers un autre « ailleurs ».

### 3.5. Motifs liés à un parcours familial

Les motifs migratoires liés à un parcours familial sont évoqués par les individus qui ont suivi (ou qui ont rejoint) leur conjoint ou leur famille (dans le cas des enfants<sup>48</sup>) au Maroc. Nous avons eu l'occasion de mener des entretiens avec des conjoints d'expatriés, des conjoints de professeurs travaillant au sein de l'AEFE, des conjoints de travailleurs locaux ou encore des individus en couple mixte. L'analyse des narrations montre que suivre son conjoint n'est qu'une partie de la motivation de ces individus. Notre thèse sur les couples mixtes<sup>49</sup> a montré qu'au-delà du sentiment amoureux, le désir « d'ailleurs » est à la base de plusieurs parcours migratoires liés au mariage. La recherche actuelle montre que cette piste d'analyse s'étend également aux individus venus au Maroc pour suivre leur conjoint. Il est intéressant d'observer que ce n'est d'ailleurs pas toujours le conjoint détenteur du poste au Maroc qui a semé l'impulsion au départ ; le conjoint qui a « suivi » est parfois celui qui a convaincu l'autre de postuler pour un poste à l'étranger, de partir créer une société, ou, dans le cas des couples mixtes, de s'installer au Maroc. « L'ailleurs » représente alors un désir de nouveauté, de changement, une possibilité d'élargir ses horizons. Le Maroc comme « terre des possibles » que Chloé Pellegrini met au jour dans le chapitre suivant est un élément qui se retrouve dans les récits des migrants que nous avons rencontrés au fil de nos différents projets de recherche (autant les migrants français, les étrangers-ères en couple mixtes que les Marocain-es « de retour »).

« L'ailleurs », pour les individus en couple mixte, réfère non seulement à un désir de nouveauté, mais également, pour plusieurs d'entre eux, à un désir de rencontre avec l'autre. Si le désir d'altérité culturelle constitue une motivation pour la majorité des migrants en quête, comme mentionné précédemment, il est non seulement l'élément central de la trame narrative de plu-

<sup>48</sup> Nous avons également interrogé deux enfants de migrants.

<sup>49</sup> C. Therrien (2009). *Des repères à la construction d'un chez-soi. Trajectoires de mixité conjugale au Maroc*. Thèse de doctorat (Ph.D.). Université de Montréal, Canada, [en ligne]. [https://papyrus.bib.umontreal.ca/jspui/bitstream/1866/4048/4/Therrien\\_Catherine\\_2009\\_These.pdf](https://papyrus.bib.umontreal.ca/jspui/bitstream/1866/4048/4/Therrien_Catherine_2009_These.pdf)

sieurs<sup>50</sup> individus en couple mixte, mais il constitue souvent le moteur à la base de ces parcours de mixité et de migration.

Notons que pour un petit nombre de migrants rencontrés, notamment certains conjoints d'expatriés, « l'ailleurs » est une contrainte liée à un parcours familial. Leur conjoint(e) a trouvé un travail au Maroc. Ils ont « suivi » dans le cadre d'un regroupement familial sans jamais avoir envisagé de s'installer dans ce pays (pas plus que dans un autre pays d'ailleurs). Pour certains donc, l'expérience migratoire débute et se poursuit parfois dans l'appréhension.

### 3.6. *Les notions d'escape et de self-fulfillment*

Les notions de fuite (*escape*) et d'accomplissement personnel (*self-fulfillment*), concepts clés mis au jour par les auteurs qui travaillent sur les migrations pour style de vie, sont des éléments que nous avons retrouvés dans les récits de plusieurs migrants rencontrés : « *lifestyle migrations is about escape, escape from somewhere and something, while simultaneously an escape to self-fulfillment and a new life – a recreation, restoration or rediscovery of oneself, of personal potential or of one's "true" desires* » (O'Reilly and Benson 2009). Encore une fois, la distinction se trouve dans la signification que donnent les différents migrants à ces notions d'épanouissement et d'*escape*. Que ceux-ci recherchent un nouveau départ, un équilibre de vie, un sens à leur quotidien, un soulagement, une réconciliation, une paix intérieure ou une guérison, ces migrants ont en commun une impression que leur mobilité leur a permis de « repartir sur de nouvelles bases », de « débiter une nouvelle vie », « d'être enfin reconnus », de « donner un sens à leur quotidien », « d'explorer un nouveau mode d'être », de « prendre une distance avec certains souvenirs douloureux », de « s'être sorti d'une situation (professionnelle ou familiale) contraignante, douloureuse ou étouffante ».

*« J'ai fui mon travail, j'ai fui le milieu professionnel, ça c'est clair j'en pouvais plus... J'ai fui le fait qu'on courait tout le temps, tout le monde court, on ne sait plus se poser, on ne sait plus arrêter, on ne sait plus profiter de la vie, et puis l'essentiel, on ne touche pas l'essentiel en courant, alors qu'ici, humainement, on arrive à tout fait l'essentiel... Oui, et puis des situations que je vivais mal, donc le fait de partir c'était l'envie de ne plus les vivre, donc j'étais assez en mal quand même avec un frère, j'ai coupé les... et je n'ai plus de lien, j'ai cessé de le voir, j'ai coupé les ponts, c'est horrible, je n'en parle pas... j'en parle très rarement. »* Paul, sans emploi au moment de notre entretien, a suivi sa conjointe professeur au sein de l'AEFE.

Le Maroc, comme nous le voyons dans cet extrait, est souvent présenté comme une vraie porte de sortie qui permet à ces individus de s'éloigner de ce qu'ils ne supportent plus – et qu'ils associent à la France. L'envers de cette recherche d'une meilleure qualité de vie est un sentiment d'insatisfaction, de lassitude, de frustration, de malaise, de rejet, voire parfois d'écœurement face au climat social, économique et politique français. Le Maroc est donc parfois présenté dans un

<sup>50</sup> L'ethnographie que nous avons menée auprès de couples mixtes dans le cadre de notre thèse ainsi que le terrain mené dans le cadre de cette recherche ont montré qu'il était tout à fait possible de vivre une expérience de mixité conjugale sans pour autant être ouvert (un tant soit peu) aux références culturelles de l'autre et que la rencontre avec la différence (altérité culturelle) ne signifie pas nécessairement le respect de celle-ci.

discours de complète opposition à la France qui, une fois de plus, contraste remarquablement avec les discours que nous avons recueillis sur l'altérité culturelle.

*« La France, il y a toujours des soucis. Au Maroc il y a toujours des solutions ! En France, c'est la mauvaise humeur ambiante. Au Maroc, c'est la bonne humeur constante ! En France c'est un climat maussade très souvent. Ici (au Maroc) c'est le soleil ! »*  
Bernadette, retraitée.

*« On ne pourra jamais faire cohabiter les deux [les Français-es et les Marocain-es]. C'est comme le feu et l'eau. Ça ne fonctionne pas ensemble »* Henri, retraité.

Comme si le Maroc en tant « qu'ailleurs » (environnement exotique ou expérience de distanciation) permettait une sortie (*an escape*) relativement facile, que le contact avec les Marocain-es complexifierait.

Cette notion d'*escape* est évoquée par les individus dont la migration a été stimulée par une meilleure qualité de vie, mais également par plusieurs individus qui ont « suivi » ou qui sont partis retrouver leur conjoint. Cette notion d'*escape* fait également sens dans les parcours de plusieurs travailleurs qui se sont insérés localement. En effet, plusieurs Français-es sont venus au Maroc chercher un travail ou créer une entreprise sans pour autant que cela ne constitue la motivation principale de leur mobilité. Au-delà des facteurs économiques dus à la crise européenne et des contraintes liées au milieu du travail français, le sentiment de ne pas (ou ne plus) être à sa place, de ne pas avoir trouvé une occupation qui donne un sens à sa vie ou encore l'impression de ne pas s'accomplir pleinement sont des raisons que les récits effleurent et que notre analyse permet de mettre au jour comme des facteurs significatifs. L'approche biographique nous a permis, dans des recherches précédentes, de mettre au jour la migration comme un *turning point* dans la vie de plusieurs individus. Le désir de réalisation de soi, qui est évoqué dans de nombreux récits, est souvent lié à ces passages biographiques difficiles (ou à vide). La migration devient également une porte de sortie d'une situation inconfortable ou insatisfaisante. Comme nous l'a mentionné Julie lors d'un entretien effectué dans le cadre de notre thèse, *on ne quitte pas son pays comme ça*.

*« Et vous l'expliquez comment alors votre départ ? Clairement, pour vivre en couple, mais je pense que les gens qui sont comme ça amenés à vivre à l'étranger ont besoin de prendre leurs distances. Je pense qu'on ne quitte jamais la France pour... On quitte toujours pour une bonne raison. En dehors même de venir vivre au Maroc, en dehors même de suivre quelqu'un... J'ai l'impression qu'il y a ce point commun. Il y a un besoin de prendre ses distances un petit peu avec son milieu familial, ou même la société de façon générale. De pouvoir peut-être grandir ou se sentir plus écouté, plus autonome. Des moments où enfin, ça fait du bien de prendre ses distances pour se construire. »* Julie, médecin, en couple mixte.

### 3.7. Une « illusion de la proximité »

Nous voyons donc que « l'ailleurs », qui a été évoqué comme motif migratoire par la quasi-totalité des migrants, prend une signification différente selon les parcours migratoires. Ce désir « d'ailleurs » a conduit les migrants rencontrés dans le cadre de cette recherche vers le Maroc. Nous ne reviendrons pas sur les raisons qui ont été mises en avant par l'ensemble des migrants

pour expliquer leur choix du Maroc puisque celles-ci seront détaillées dans le chapitre suivant. Nous voudrions simplement souligner un élément narratif souvent évoqué en lien avec ce choix qui nous semble essentiel pour l'analyse : celui de proximité. La majorité des Français-es interrogé-es au cours des différentes recherches que nous avons menées évoquent en effet un aspect de proximité entre la France et le Maroc qui a clairement impacté leur choix migratoire : proximité géographique, mais également proximité linguistique et culturelle. Les Français-es ont donc une impression de familiarité avec le Maroc avant leur départ, à leur arrivée et certains même après plusieurs années de vie au pays. Le contraste que nous relevons entre cet élément de proximité et les discours recueillis sur l'altérité culturelle<sup>51</sup> – qui font ressortir clairement l'élément d'étrangeté et la distinction claire entre le « eux » et le « nous » – nous amène cependant à souligner qu'il s'agit là d'une « illusion de proximité » qui donne à la fois un indice sur les configurations du « chez-soi » et sur le processus d'adaptation et « d'intégration » de ces migrants dans le contexte marocain; vivre dans un entre-soi et se recréer un « chez-soi » familier peut en effet conduire à une illusion de proximité. Nous y reviendrons.

### 3.8. Quelques configurations de motifs migratoires

Cette première partie avait comme objectif de nuancer les motifs migratoires évoqués dans les trames narratives recueillies auprès de différents migrants français. Il a été mentionné, dès l'introduction de ce chapitre, que les migrants rencontrés n'expliquent par leur départ pour le Maroc par une unique raison, mais par une combinaison de différents motifs, ce que nous prendrons maintenant le temps d'illustrer par différents cas de figure rencontrés sur le terrain.

Prenons d'abord les cas de Patrice et de Marco, pour qui le départ pour le Maroc est lié à une opportunité professionnelle.

*« En fait j'ai bougé beaucoup, j'étais basé en France, je faisais énormément de déplacement en Europe, je faisais une centaine de vols, tous les deux ou trois jours j'étais dans un avion. Donc j'étais un peu fatigué, je ne savais plus où j'habitais et il y a eu une opportunité sur ce poste au Maroc et donc je l'ai saisi, ça me permettait de me poser de nouveau en famille pendant trois ans »* Patrice, contrat d'expatriation, directeur de projet pour une industrie pharmaceutique.

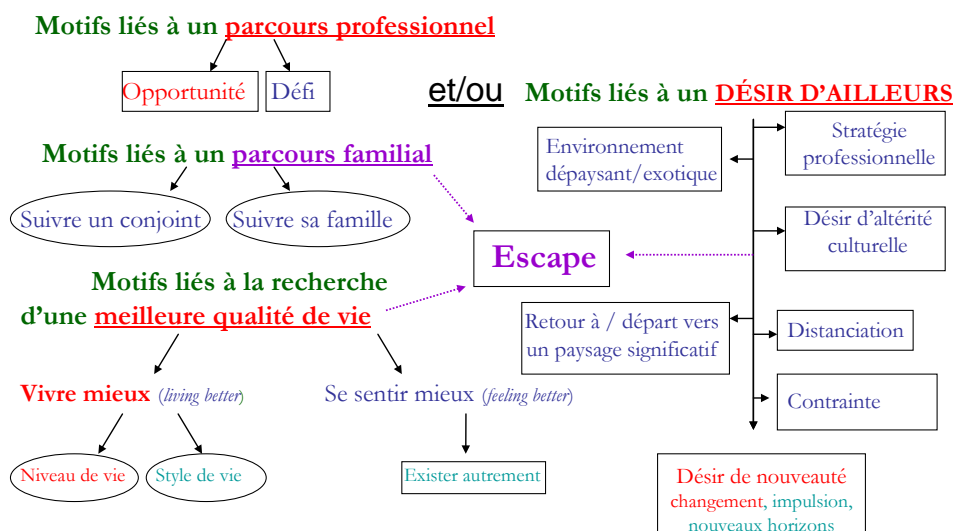
*« Je dirais que c'était vraiment par opportunité. Je voulais changer, je voulais un autre type... ce n'est pas que mon précédent travail ne me plaisait pas, c'était plutôt la partie déplacement et de longues absences, je dirais que quelque soit l'endroit, on aurait choisi un travail avec "l'opportunité d'être le soir à la maison", c'était vraiment une recherche. Même en faisant beaucoup d'heures comme on fait ici, il y a la qualité de vie de pouvoir rentrer à midi et de pouvoir être là même tard le soir mais au moins faire un bisou aux enfants avant s'endormir »* Marco, contrat local, cadre dans une industrie de textile.

Au-delà de l'opportunité professionnelle qui s'est présentée à eux (on leur a proposé à tous les deux un poste), leurs récits évoquent clairement la recherche d'une meilleure qualité de vie. Épu-

<sup>51</sup> Ce projet de recherche nous a permis de recueillir une quantité et une diversité de données que nous n'exploitons pas dans ce chapitre, mais qui feront l'objet de publications ultérieures.

sés par un rythme de travail effarant, désirant passer plus de temps en famille, le Maroc s'est présenté à eux comme un environnement intéressant (ensoillé, relaxe, qui valorise la famille, etc.) pour se poser en famille. Le Maroc (ou plutôt l'expérience d'expatriation) intensifie même leur possibilité de se retrouver en famille. Leur foyer prend la forme d'un cocon familial à protéger, d'une bulle flottant dans un univers perçu comme étant étranger. Nous y reviendrons dans la deuxième partie de ce chapitre au moment d'aborder les différentes configurations familiales.

**Figure 3. Le cas de Patrice, expatrié (directeur des opérations dans une société de restauration et de Marco, travailleur local (cadre dans une industrie de textile)**



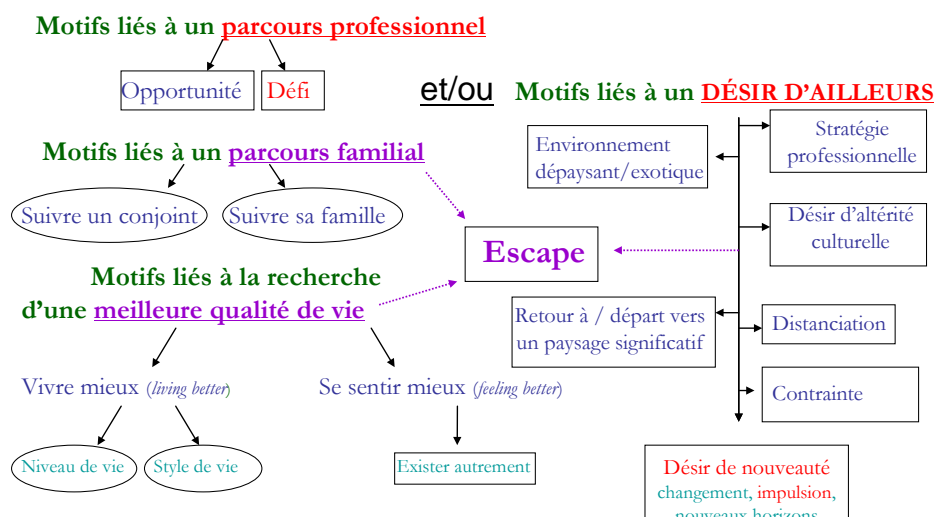
Allons maintenant du côté des récits de Victoria et d'Antoine, tous deux fonctionnaires du MAE.

« J'avais une activité professionnelle en France de fonctionnaire qui a fini par me lasser... J'étais dans un endroit où je me sentais bien, où je connaissais tout le monde et c'était trop pour moi j'avais besoin d'aller découvrir autre chose. » Antoine, conseiller pédagogique.

« J'ai passé le concours des personnels de direction très clairement pour pouvoir un jour repartir dans un lycée français à l'étranger. J'ai estimé avoir fait le tour de la question du métier d'enseignant, j'avais envie de passer à autres choses. En 1999 quand on a décidé de partir ça faisait déjà plusieurs années qu'on avait l'impression d'avoir fait un peu le tour de la question avec mon mari : on était bien installés on appelle ça une famille installée, on avait une maison, on avait chacun un travail dans lequel on pouvait rester jusqu'à la fin de nos jours, on avait trois enfants qui étaient adolescents. On s'est dit ça tourne trop rond cette affaire-là donc c'est une envie aussi de se remettre un peu en situation de déséquilibre. » Victoria, fonctionnaire du MAE.

Derrière le défi professionnel de ces deux travailleurs passionnés par leur domaine, nous pouvons lire un désir de nouveauté qui va au-delà d'un simple changement de cadre. Ces deux individus, comme d'autres Français-es interrogé-es d'ailleurs, avaient un travail stable, une situation professionnelle et économique enviable mais qui leur donnait l'impression d'en avoir fait le tour, d'en avoir exploré toutes les avenues. Ce qu'ils recherchaient avant tout, c'est une impulsion qui leur donne la possibilité de ne plus se sentir dans une répétition, ce que Jeanne explique parfaitement par l'expression « créer une rupture pour relancer l'énergie ».

Figure 4. Le cas de Victoria et d'Antoine, expatriés (fonctionnaires du MAE)

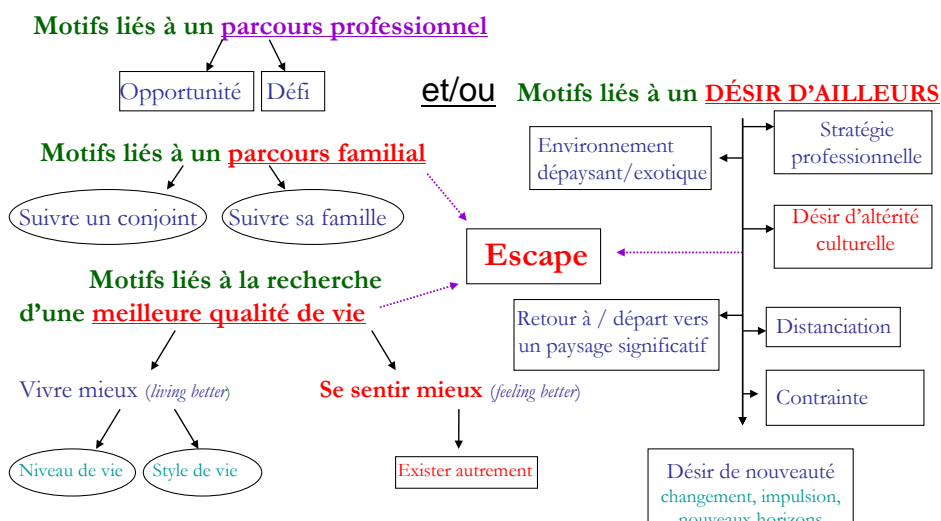


Prenons un dernier cas : celui de Véronique, ethnologue française, venue d'abord au Maroc dans le cadre d'une mission professionnelle durant laquelle elle a rencontré Khalid dont elle est tombée amoureuse. Lorsque nous l'avons interrogée sur les motifs qui l'avaient poussée à s'installer au Maroc, voici ce qu'elle nous a répondu dans un premier temps :

« Le goût de l'altérité. Le rejet de l'immobilisme. À la fois le fait de bouger et d'être confrontée aux autres, j'aime apprendre. Essayer de comprendre l'autre. Je n'aime pas la routine. Au fond je n'aime pas quand je commence à trop bien connaître. J'ai envie d'aller voir ailleurs. » Véronique.

Au fur et à mesure de l'entretien, elle a évoqué d'autres motifs. Lors de sa première visite au Maroc, elle était en plein désarroi affectif et professionnel. Sa vie de couple n'allait plus. Elle n'arrivait pas à s'insérer professionnellement dans son domaine d'étude. Sa rencontre avec Khalid correspondait tout à fait à sa quête d'altérité culturelle et à son désir de se trouver une place. Nous voyons donc que son récit combine différents motifs : bien entendu sa migration au Maroc est directement liée à sa rencontre amoureuse, mais son choix de s'installer avec son conjoint est également lié à un fort désir « d'ailleurs » et d'altérité culturelle qu'elle porte depuis des années ainsi qu'à la recherche d'un mieux-être.

Figure 5. Cas de Véronique, travail local, en couple mixte



S'attarder sur les différents motifs migratoires, et particulièrement sur les différentes significations de « l'ailleurs », nous permet d'éclairer le lien entre l'impulsion qui a stimulé la migration (les raisons du départ) et les stratégies « d'intégration » mises en place par ces migrants. En effet, nous avons vu que certains Français-es n'ont pas choisi (ou spécialement choisi) le Maroc. Il a également été souligné que l'installation au Maroc est envisagée dès le départ comme temporaire pour d'autres. Il s'agit d'une étape dans leur parcours de mobilité. Si le Maroc correspond pour certains à un dépaysement rassurant (ce que j'appelle un « exotisme de proximité »), d'autres disent avoir été guidés vers ce pays, mais pour un temps qui sera déterminé par la suite de leur quête. Peut-être pour toujours, peut-être qu'ils replieront bagage demain, eux-mêmes ne le savent pas. Ceux pour qui « l'ailleurs » réfère à une fuite (*an escape*) n'envisagent pas de retour en France. Si leur situation au Maroc répond à leur désir de reconnaissance et d'accomplissement de soi (*self-fulfillment*), nous pouvons supposer qu'ils resteront au Maroc. C'est le cas de Justin, par exemple, pour qui le Maroc a joué un rôle de véritable tremplin professionnel grâce à ses talents, mais également, comme il le mentionne lui-même, grâce aux aprioris positifs que les Marocain-es ont envers les Français-es : « *En France, j'étais un petit poisson dans un océan, au Maroc, je suis un grand poisson dans un verre d'eau* ». Ceux qui ne trouveront pas une situation qui leur permettra de s'accomplir repartiront probablement vers un autre « ailleurs ». Pour plusieurs individus en couple mixte, l'installation au Maroc est une « migration amoureuse ». Ils sont en couple – et plusieurs ont créé une famille – avec un(e) Marocain-e. « L'ailleurs », dans leur cas n'est pas envisagé comme une étape, mais comme une réalité plus ou moins durable qui exige d'eux un effort d'intégration tant au niveau familial que professionnel. Ce sont par ailleurs les seuls migrants dont le statut personnel est lié au code de la famille marocain. Ils ne sont donc pas dans le même rapport d'extériorité que les autres migrants.

Les stratégies d'intégration de ces migrants et la façon dont ceux-ci vont s'investir dans la rencontre avec l'Autre – ainsi que la façon dont ils se représentent cet Autre – sont directement liées à ces motifs migratoires. C'est ce que la deuxième partie d'analyse montrera en s'attardant sur les différentes configurations du « chez-soi ».

#### **4. Les configurations du « chez-soi »**

Afin de décrire et d'explicitier les différentes configurations du « chez-soi » des enquêtés, nous avons procédé à une deuxième étape d'analyse à l'occasion de laquelle nous nous sommes attardés d'une part sur les narrations recueillies et notamment sur les réponses apportées sur des aspects très concrets de leur quotidien : l'utilisation qu'ils font de la langue française et de l'arabe dialectal, leur réseau de sociabilité, les relations qu'ils ont établies avec les Marocain-es (au travail, avec le voisinage, avec le personnel de maison), etc. D'autre part, le fait d'avoir passé un moment avec les enquêtés, dans leur domicile pour la plupart, nous a également permis de faire de l'observation et de relever différents éléments liés aux configurations du « chez-soi » : lieu de résidence, aménagement de l'espace intérieur, rapports avec le personnel de maison, langue d'interaction avec l'entourage, utilisation de repères culturels pour reconfigurer leur « chez-soi », interaction liée à l'entretien, etc. Il est cependant important de préciser que nous n'avons pas mené un terrain ethnographique de longue durée ce qui aurait assurément permis une plus grande richesse d'interactions et d'observations.

L'analyse des données ainsi recueillies (par le biais des entretiens et de l'observation) nous permet de montrer que les différentes configurations du « chez-soi » de ces migrants (vivre « avec » ou « parmi » les Marocain-es ; dans un « entre soi » (souhaité ou non) ; vivre « au sein d'une bulle » ; « à l'intérieur d'un bunker » ; « en parallèle de » ou encore être considéré comme étant « des leurs ») rendent compte non seulement de différents rapports à l'altérité culturelle, mais également de stratégies différentes « d'intégration ».

C'est en effet de leur rencontre avec l'Autre que ces migrants nous parlent à travers ces différents indices. Tracer les contours du « chez-soi » (que ce soit à travers son discours sur l'autre ou par la mise en relation directe avec l'autre), c'est en quelque sorte délimiter l'espace que l'on veut partager avec l'autre.

Pour appuyer notre propos, la description des différentes configurations mises au jour par le terrain nous paraît nécessaire. Présentées sous forme de métaphores, elles seront illustrées à l'aide d'une description ethnographique. Les métaphores, comme le spécifient Lakoff and Johnson (1980), jouent un rôle clé dans la définition des réalités quotidiennes. Elles donnent à voir non seulement des manières de vivre et de penser, mais également des modes de mise en relation, aspect qui nous intéresse particulièrement ici. Il est cependant important de souligner que les configurations du « chez-soi » qui sont décrites ici par le biais de métaphores réfèrent à des stratégies de mise en relation et donc à un processus dynamique. Il ne s'agit pas de configurations fixées une fois pour toutes. Il est possible d'établir des liens entre les parcours migratoires et les configurations du « chez-soi », nous préférons présenter ces configurations comme une variabilité de stratégies qui pourraient être adoptées par tout migrant à un moment ou à un autre de son expérience migratoire. Mais avant de décrire ces différents rapports à l'altérité culturelle, il nous semble essentiel de définir la notion du « chez-soi » qui est au cœur de cette analyse.

## 5. La complexité de la notion du « chez-soi »

Étudier la migration, expérimentée en relation avec la notion du « chez-soi » (Ahmed 2003), est une façon d'interroger l'identité/altérité ainsi que l'appartenance<sup>52</sup>. C'est du moins ces aspects qui nous intéressent particulièrement. La migration permet de questionner l'identité en interrogeant la façon dont elle se transforme, questionne et *challenge* celle-ci. Elle permet aussi de s'attarder sur le rapport à l'autre (aux interactions-relations avec la société d'accueil) dans toute sa complexité et son ambivalence. Si l'analyse des récits migratoires, et plus particulièrement des représentations du « chez-soi »<sup>53</sup>, permet de révéler les différentes façons dont les migrants conçoivent et construisent leur identité, l'analyse des configurations du « chez-soi » révèle pour sa part les diverses façons qu'ont les migrants de s'investir dans la rencontre avec l'Autre, dans le cas qui nous intéresse ici, avec les Marocain-es. C'est sur ce deuxième point que nous nous attarderons dans cette partie.

Les écrits sur la migration et le « chez-soi » montrent bien la complexité de cette notion. Le « chez-soi » est à la fois investi de significations, d'émotions, d'expérience et de relations. Il cor-

<sup>52</sup> Fortier (2000), Ahmed (1999), Rapport and Dawson (1998).

<sup>53</sup> Cette recherche nous a permis de recueillir un matériel très riche au sujet des représentations du chez-soi des migrants français. Nous présenterons notre analyse sous forme schématique à la fin de ce chapitre, mais celle-ci ne sera pas développée dans le cadre de cet ouvrage. Elle fera l'objet d'un article scientifique ultérieur.

respond à un espace d'appartenance, d'intimité, de désir et de peur (Blunt 2004). Étudier le « chez-soi » amène les chercheurs à s'intéresser autant à son aspect matériel qu'à son aspect symbolique, ce que nous avons fait au cours de ce projet de recherche. Comme nous le rappelle Ahmed (1999), le « chez-soi » n'est pas qu'une question de fantasme d'appartenance (d'où je viens ?), mais également un espace d'appartenance sentimental (le « chez-soi » est où le cœur est) ; il ne peut donc s'appréhender que par l'affect. Être « chez-soi » réfère à comment on se sent ou comment on ne se sent pas, ou comment on pourrait se sentir ou ne pas se sentir à la maison. Voilà ce que nous révèlent les récits que nous avons recueillis auprès de ces migrants. Être « chez-soi » ne correspond pas simplement au fait d'habiter un espace déjà constitué. Il ne s'agit pas seulement de l'immersion du moi dans une localité – au contraire, la localité s'immisce dans les sens : il définit ce que l'on sent, entend, touche, se souvient (*ibid.*). Ce qui rend complexe la question du « chez-soi » c'est qu'il se situe au croisement des souvenirs du passé, de la vie quotidienne au présent et des projets futurs (Blunt 2004). Les entretiens que nous avons recueillis font en effet s'entrecroiser ces trois niveaux temporels.

Un autre élément de la complexité du « chez-soi » tient dans le fait que les narrations des migrants réfèrent à la fois à « être chez-soi » et à « quitter chez-soi » tout comme ils font s'entrecroiser les notions de proche et de lointain, de familiarité et d'étrangeté (Ahmed 1999). S'intéresser au « chez-soi » nécessite de se demander ce qui est considéré comme familier et ce qui correspond à l'éloignement : « *What is home and what is away ?* » (*ibid.*). L'association du « chez-soi » et de la familiarité, qui permet à l'étrangeté d'être associée à l'altérité et à la migration, est problématique. Cela projette l'étrangeté à l'extérieur des murs du foyer. Comme le mentionne Ahmed, c'est l'opposition même entre « *home* » (familiarité) et « *away* » (éloignement) que nous devons questionner. Puisque la frontière entre ces deux notions est perméable, il faut plutôt se demander comment être « chez-soi » rencontre une partie d'étrangeté (Ahmed 1999). C'est cette imbrication complexe que l'analyse des différentes configurations du « chez-soi » donnera à voir dans la suite de ce chapitre. Sensible à la mise en garde faite par d'Ahmed (*ibid.*), notre position épistémologique, qui argumente en faveur de la non-opposition entre « *home* » et « *away* », ne nous conduit cependant pas à prétendre que cela ne fait aucune différence si l'on quitte un endroit où l'on s'est senti (et où l'on se sent peut-être encore) « chez-soi ». Nous sommes conscients, que pour plusieurs des migrants que nous avons rencontrés, la construction d'un « chez-soi » réfère à la fois à la création d'un nouvel espace (matériel, symbolique ou intérieur), mais également à un sentiment de perte.

Le dernier aspect sur lequel nous aimerions attirer l'attention est le fait que le travail de construction d'un « chez-soi » est un processus continu (Ahmed 2003). Les configurations du « chez-soi » qui seront présentées dans cette partie du chapitre doivent donc être lues comme des instantanés prises à un moment spécifique de la vie de ces migrants, des arrêts sur images qui nous donnent des indices sur la façon dont ces migrants s'investissent dans la relation avec l'autre.

## **6. Les différentes configurations du « chez-soi »**

### *6.1. Vivre « parmi » les Marocain-es*

Nous prendrons le cas d'un groupe de retraités qui vivent à Marrakech pour illustrer ce que nous entendons par vivre « parmi » les Marocain-es. Ce que ces retraités ont en commun c'est d'avoir choisi de vivre dans la médina de Marrakech pour être près des Marocain-es, pour vivre

dans le Maroc « authentique ». Mon arrivée chez l'un d'entre eux donne déjà à voir quelques indices de cette configuration. Lorsque je leur ai téléphoné pour qu'ils m'indiquent le lieu exact de leur maison, ils m'ont indiqué un lieu connu de la médina où je devrais descendre du taxi. Ils m'ont ensuite parlé d'un *derb* (une ruelle) en m'indiquant le trajet à suivre jusqu'à leur maison. Au moment où je les ai rencontrés, toute cette partie de la médina était en travaux, il y avait des travailleurs et des matériaux partout. Ils n'ont pas cru nécessaire de m'indiquer ce qu'est un *derb*, ils ne m'ont pas offert de venir me retrouver où le taxi devait s'arrêter : ils maîtrisent parfaitement l'espace de la médina et s'attendent à ce que tout-e étranger-ère se débrouille comme eux. Il ne s'agit pas d'un espace inconnu et encore moins d'un espace dangereux, mais du milieu dans lequel ils évoluent quotidiennement. Si la ruelle qui mène à leur maison est identique à toutes les autres, la porte de leur demeure, étincelante et fraîchement repeinte contraste avec celles des voisins, défraîchies et empoussiérées, et donne un indice du passage soudain vers un autre monde. Nous nous retrouvons soudainement dans un *riad* d'une blancheur et d'une beauté qui évoque un palais des milles et une nuits. Si le décor mari ameublement européen et style marocain (tableaux, tapis, couverture), là s'arrête le mélange. Il s'agit d'une démarche d'emprunt culturel d'éléments extérieurs et non d'une démarche de transformation culturelle de leurs propres repères.

*« J'aime cette façon de vivre parmi les Marocains à la française, avec mon esprit libre, mon mode de vie français. On garde nos habitudes. » Bernadette, retraitée.*

Ils partagent un espace de voisinage commun avec les Marocain-es et font preuve d'un respect envers « leur culture » – ce qui les distingue, selon eux, des Français-es de la Palmeraie, les « *prout prout ma chère qui parlent à la septième personne du pluriel, les pachas qui les regardent de haut car ils serrent la main au vendeur du coin et qui, s'ils le pouvaient, feraient disparaître tous les Marocains* » (Henri, retraité).

*« Je sens que je suis chez-moi, mais je vis chez les autres. Je suis chez les Marocains. » Nicole, retraitée.*

Ils ne parlent cependant pas l'arabe dialectal, mis à part le Salamaleikoum lorsqu'ils croisent leurs voisins dans la rue. Nicole m'a rapporté cette anecdote extrêmement intéressante concernant la langue. Un jour, elle a entendu des cris et des pleurs chez ses voisins marocains. Elle a envoyé son employée de maison voir ce qui se passait ; quelqu'un de la famille était décédé. Elle a demandé à la jeune fille (son employée) ce qu'elle pouvait faire comme geste d'entraide. Celle-ci lui a dit que partager un plat pour le repas du deuil serait bienvenu. Nicole a donc demandé à la jeune fille d'aller porter un plat de couscous chez la voisine. Celle-ci, très touchée du geste a dit : « *C'est dommage que je ne parle pas français, elle a l'air très gentille la femme chez qui tu travailles* ». Son réflexe n'a pas été de trouver dommage que sa voisine française ne parle pas arabe, mais plutôt de souligner le fait qu'elle ne parle pas français. Cette anecdote condense en une seule image la diglossie des langues arabe dialectale et française qui existe dans le contexte marocain (Isaïa 2012) ainsi que l'intériorisation de cette même diglossie par les sujets porteurs de ces langues, mais également porteurs d'une histoire coloniale qu'ils partagent malgré eux. Soulignons que seulement trois enquêtés sur trente ont affirmé avoir un niveau d'arabe dialectal intermédiaire ou avancé, la plupart se déclarant « nulle dans les langues ». Nous verrons également dans le cinquième chapitre que plus de 40 % des Marocain-es ne trouvent pas qu'il est nécessaire pour un-e Français-e installé-e au Maroc d'apprendre la langue arabe dialectale.

Vivre « parmi » les Marocain-es, c'est aussi s'entourer d'un paysage et d'éléments exotiques, c'est respecter qu'il y a d'autres façons de vivre, de croire, de penser, etc., mais demeurer convaincu de la supériorité de sa façon d'appréhender le monde. C'est de l'ethnocentrisme enrobé dans un respect courtois, mais qui ne sont pas moins réels. Pour certains cependant, l'enrobage se confond avec un orientalisme à peine déguisé.

*« On vit avec nos Marocains. C'est l'orient et nous sommes l'Occident. Le problème des Français c'est que nous voulons occidentaliser tout le monde. »* Henri, retraité.

Lorsqu'il y a un pas de fait vers l'autre, celui-ci se construit dans un rapport hiérarchisé et inégalitaire soit d'employeur/employé (pourvoyeurs d'emplois) soit de donneurs/receveurs (actions de bienfaisance). Vivre « parmi les Marocain-es » c'est aussi s'insérer au niveau associatif ou à titre personnel dans des actions sociales (de charité, d'alphabétisation, de santé) avec l'intention louable d'aider, mais qui se reflète davantage dans un rapport d'aidants/aidés que dans une véritable rapport d'entraide (ou chacun offre et reçoit). Il s'agit d'un don (de connaissances, d'argent, de talents, d'idées, etc.) fait à partir de sa propre vision du monde (des rapports de genre, des modèles de soin, des méthodes de transmission). Le terrain montre clairement que les Français-es trouvent une forme de reconnaissance dans ces formes d'engagement et dans le fait que la plupart des Marocain-es reconnaissent leur expertise et leur savoir-faire dans différents domaines. L'a priori favorable des Marocain-es face aux Français-es est un élément que les différentes parties de cette recherche ont révélé (analyse qualitative auprès des Français-es et auprès des Marocain-es, analyse quantitative, analyse littéraire, analyse juridique). Encore une fois, il s'agit d'un rapport inégalitaire intériorisé autant par les Français-es que par les Marocain-es. Le seul domaine où la plupart des Marocain-es affichent une certitude de supériorité (ou de vérité) c'est dans la pratique de l'Islam, voilà pourquoi certains déclarent en parlant des Français-es, comme nous le verrons dans le sixième chapitre : *« Il ne leur manque que l'islam »*.

Pour se transformer au contact de l'autre, il faut être dans un réel rapport de proximité (et non de simple cohabitation) et dans un désir de comprendre une autre façon de voir le monde. Ceux qui vivent parmi les Marocain-es ne sont pas engagés dans une telle démarche. Ce qui est cependant intéressant à observer, c'est qu'une fois en France, hors du contexte marocain, plusieurs Français-es découvrent qu'ils ont été transformés (certains malgré eux) par ce contact avec l'autre. La migration (qu'elle soit temporaire ou de longue durée) ouvre donc sur une possibilité de relativisme culturel, aspect qui a été effleuré à travers ce terrain de recherche et qui mériterait que l'on s'y attarde davantage.

## 6.2. Vivre « avec » les Marocain-es

L'exemple de Justin est certainement le plus marquant des Français rencontrés qui vivent « avec » les Marocain-es. Justin est venu au Maroc depuis plus de dix ans attiré par la musique orientale et engagé dans une quête spirituelle, artistique, identitaire qui devait passer par une rencontre de proximité avec l'altérité culturelle. Il s'est rapidement intégré au sein d'une confrérie musicale soufie, a appris l'arabe dialectal, s'est peu à peu construit une maison en pisé dans un petit village. Aujourd'hui Justin fréquente majoritairement des Marocain-es, parle en arabe dialectal plus souvent qu'en français avec une gestuelle très « marocaine ». Il connaît très bien la médina (il fait désormais partie du décor) au point de faire des reportages sur le patrimoine culturel fassi en darija pour la radio (locale et internationale). Il ne cherche pas à rencontrer des

Marocain-es, il est tout simplement intégré dans une vie locale au sein de laquelle il partage un quotidien « avec les Marocain-es ».

Plusieurs Français-es m'ont dit, lors de l'entretien, avoir l'impression que les Marocain-es venaient vers eux pour obtenir quelque chose, notamment pensaient-ils de l'argent :

*« Les relations je pense que c'est de l'intérêt, les gens ils vont venir vers vous c'est parce que ils ont besoin de quelque chose... et en fait c'est ce qui m'a énormément choqué. »*

Rachelle, artiste, épouse d'un Français venu travailler à un niveau local.

Justin analyse pour sa part les interactions de manière totalement différente, c'est-à-dire à partir des concepts de solidarité et d'échange de la même manière que l'envisagent les Marocain-es.

*« Quand il se crée des relations d'amitiés fortes, à un moment donné, il y a la question de l'entraide qui est évidente au Maroc. El ta'mul, ça veut dire l'entraide, c'est normal quoi ! J'essaye autant que faire se peut de vivre comme un Marocain, avec mes amis marocains, mais la différence elle est là, c'est à dire économique. On a toujours une puissance supérieure à eux<sup>54</sup>. Donc en cas de souci, je suis forcément présent. Voilà. Mais l'inverse est toujours vrai, parce que l'accueil... l'hébergement, les coups de main, ils sont aussi là de l'autre côté, donc il y a toujours une entraide. »* Justin, journaliste.

C'est sa position de grande proximité avec des Marocain-es qui l'a amené à intérioriser ces valeurs d'entraide et de solidarité et à interagir avec eux dans un rapport de don contre-don qui n'est pas estimé en valeur pécuniaire uniquement, mais en termes d'échanges (de services, de contacts) réciproques.

Il est important de spécifier que si l'apprentissage de l'arabe dialectal est un indice d'un désir de se rapprocher de l'autre, le fait de ne pas maîtriser cette langue ne veut pas automatiquement dire qu'on ne vit pas « avec » les Marocain-es. Nous avons en tête notre rencontre avec Solange, qui ne peut pas tenir un dialogue en arabe dialectal, mais qui a appris plusieurs mots qu'elle utilise comme moyen de rapprochement avec ses amis marocains.

*« Là encore jeudi j'ai passé la soirée avec de très bonnes amies et bon... la soirée se passe, on rigolait et deux trois fois j'ai fait mes petites blagues en arabe là et elles me disaient, tu ne parles pas le marocain, mais tu as chopé tous les trucs typiquement marocains de langage quoi ! [...] Non les gens qui me connaissent vraiment, y en a beaucoup qui me disent que tu es vraiment marocaine... dans la connaissance des mœurs quoi, voilà... mais ils sont tout à fait conscients que je ne le suis pas (rire)... »* Solange, journaliste freelance.

Solange fréquente un milieu social<sup>55</sup> différent de celui de Justin, mais elle n'est pas moins dans une stratégie de véritable rencontre avec l'autre. Elle est follement amoureuse du pays qu'elle a

<sup>54</sup> Notons qu'en comparaison avec les autres Français rencontrés au cours de nos diverses recherches, Justin a un niveau de vie très modeste. Il fait partie de ces migrants en quête dont le niveau de vie au Maroc est moins bon que celui dont ils jouissaient en France, et qui ont donc décidé de perdre au niveau économique et au niveau de la sécurité d'emploi pour gagner en mieux-être.

<sup>55</sup> Le quotidien de Justin est partagé avec des Marocains d'un milieu socio-économique modeste qui vivent dans la médina alors que Solange fréquente l'élite marocaine urbaine scolarisée à l'école française.

sillonné de bout en bout, non pas comme touriste, mais comme journaliste de gauche interpellée par les dossiers touchant aux droits humains. Elle a travaillé au sein de plusieurs journaux marocains (elle est donc insérée professionnellement à un niveau local), ses ami(e)s les plus proches, ceux qu'elle gardera à vie comme elle le dit, sont marocain-es (elle fréquente ce qu'elle décrit elle-même comme l'élite marocaine scolarisée à l'école française) elle nous dit ne fréquenter aucun français dans son cercle amical proche.

Tous les Français-es en couple mixte que nous avons rencontré-es, lors de notre thèse de doctorat ou au cours de cette recherche, partagent leur vie avec un(e) natif/native du pays ce qui ne veut pas dire pour autant qu'ils étaient tous dans une démarche de « vivre avec les Marocain-es ». Si pour certains la mixité fait partie de leur configuration familiale, d'autres vivaient au sein de repères culturels français même au sein de leur foyer, certains allant même jusqu'à affirmer que leur conjoint(e) n'était pas un « vrai(e) Marocain-e ». Comme nous l'avons mentionné précédemment, peu importe le degré de mixité de leur foyer, les Français-es en couple mixte sont davantage dans une démarche d'intégration (contrainte ou souhaitée). Ils négocient avec une belle-famille marocaine, ils sont sous la législation du code de la famille marocain (pour ceux qui ont fait un mariage adoulaire<sup>56</sup>), ils socialisent leurs enfants à long terme dans le contexte marocain, plusieurs sont intégrés dans un travail local, etc. Le niveau de l'arabe dialectal des Français-es qui sont en couple mixte est souvent plus élevé que ceux des Français-es en général, bien que certains d'entre eux ont un niveau débutant même après des années au pays.

### 6.3. Être considéré comme « des leurs »

Notre rencontre avec deux Françaises converties, une au soufisme et l'autre au wahhabisme (de tendance salafiste), nous a permis de mettre au jour cette configuration du « chez-soi » qui ne réfère pas tant à une stratégie d'intégration de la part des migrants, mais à une stratégie d'inclusion déployée par les membres de la société d'accueil marocaine. Ces deux Françaises étaient converties avant de venir habiter au Maroc. Aïcha (prénom musulman) était par ailleurs membre d'une confrérie soufie en France bien avant son arrivée. Ce n'est donc pas suite à un contact avec les membres de la société d'accueil qu'elles ont envisagé une conversion à l'islam, mais en contact avec des musulman-es en France (dont un bon nombre de Français-es converties). Leur discours renvoie à une logique d'inclusion-exclusion qui s'imbrique parfaitement à celui des Marocain-es rencontré-es par Khalid Mouna (voir chapitre V). Elles se distinguent des autres Français-es qui ne sont pas musulman-es tout comme le font les Marocain-es qui les classent dans une catégorie à part. Si Aïcha et Gaëlle se sentent très différentes des autres, elles se sentent par revers liées aux Marocain-es musulman-es :

*« C'est là qu'il y a un hic peut-être en ce qui me concerne. Moi je me sens comme eux. Je suis dans un pays qui n'est pas mon pays, mais je suis sans doute plus qu'une invitée. Je ne me sens pas une invitée. Pourquoi ? Parce que je pratique la même chose que les autres. Je ne suis pas là pour le business, je partage ce qu'eux font. Je suis une française qui a fait le pas, j'ai ça en plus ! J'ai des choses sans doute de plus que vous, j'ai une grande compréhension. Je ne me sens pas une étrangère à ce moment-là. »* Aïcha, artiste peintre.

<sup>56</sup> Seul mariage reconnu par les autorités (religieuses et législatives) marocaines.

Elles ne se sentent pas totalement étrangères car elles partagent une valeur commune qui cimenter leurs relations avec les Marocain-es : l'islam. Elles partagent avec les Marocain-es un langage commun, *le langage du cœur*, comme le dit Aïcha, et celui de la prière. Elles se servent des mots d'arabe classique qu'elles ont appris grâce à la prière pour se rapprocher des Marocain-es. Le jour où je suis allée rencontrer Gaëlle, une de ses voisines venait de perdre son fils. Elle était allée lui souhaiter ses condoléances. Ne parlant pas l'arabe dialectal, c'est par des prières qu'elle a pu communiquer avec la mère. Aux yeux des Marocain-es, Aïcha et Gaëlle sont des *gawriates* (étrangères) et non des *nsraniates* (chrétiennes), elles font donc partie du « nous », pas complètement, mais suffisamment pour avoir l'impression d'une certaine proximité de valeurs (réelle ou imaginée). Leurs discours, qui axent beaucoup sur l'inclusion, ne sont cependant pas dépourvus de logiques d'exclusion. Gaëlle affirme qu'on lui a facilité l'accès à la nationalité marocaine parce qu'elle est convertie à l'islam tout en étant à la fois consciente d'être surveillée par les autorités du pays. Elle est la seule des Françaises que nous avons rencontrées à avoir reçu une visite de la police quelques jours après son arrivée au Maroc. Si elle a le sentiment d'être invisible avec son niqab au Maroc (lorsqu'elle compare avec son expérience en France) elle n'est pas moins visiblement minoritaire dans le paysage marocain et considérée par plusieurs Marocain-es comme étant « *différente de nous* » (par rapport à une autre vision de l'islam). Si Gaëlle partage plusieurs valeurs avec les Marocain-es et a demandé la nationalité marocaine, elle ne se considère pas pour autant Marocaine. Elle est également consciente de pratiquer un islam qui n'est pas majoritaire dans le contexte marocain. Dans son discours, sa pratique religieuse est à la fois point de référence, de rapprochement et de différenciation. Elle est donc à la fois incluse et exclue par les Marocain-es de cette catégorie du nous, tout comme elle s'inclut/s'exclut elle-même de ce nous.

#### 6.4. Vivre « au sein d'une bulle »

La métaphore de la bulle évoque une division entre un espace intérieur et un espace extérieur, entre le familier (associé d'abord au foyer) et l'étrangeté (associé au monde extérieur, à la rue, à l'espace public, à l'espace de rencontre avec l'altérité culturelle). Face à une société qui a fait des choix de repères culturels qui sont différents du modèle culturel<sup>57</sup> français (notion de temps, d'espace, de croyances, de pratiques sociales, rapports de genre, de hiérarchie, etc.) la bulle est un refuge dans lequel il est possible de se retrouver en famille, entre proches (et même très proches), au sein de repères familiers. Si la paroi de la bulle peut être plus ou moins perméable – et donc laisser plus ou moins la possibilité d'un contact avec l'altérité culturelle –, il n'en demeure pas moins qu'elle trace une limite claire entre deux espaces, un premier perçu comme désorientant parce qu'il renvoie à des repères inconnus et un deuxième associé à une zone de confort, de repos, de familiarité.

*« Quand je suis dans mon logement je me sens chez moi y a pas de souci. Je suis chez moi parce que j'ai mes repères. **Et quand vous êtes à l'extérieur des murs de votre maison qu'est ce qui fait que vous ne vous sentez pas chez vous ?** Parce que quand je regarde autour de moi je vois des choses qui me montrent que je suis dans un pays avec une culture. Ben déjà je vois des minarets, je vois des djellabas, je vois des petits*

<sup>57</sup> Nous nous référons ici à la notion de pattern culturel de Lustig et Koester (2012).

*taxis avec des bagages sur le toit, je vois des trottoirs défoncés, je vois des ordures un peu partout voilà ça me gêne, ça me gêne, ça me fait... Je vois bien que je ne suis pas dans un environnement habituel* » Victoria, fonctionnaire du MAE.

Au sein de la bulle, une grande importance est accordée au cocon familial, c'est-à-dire au temps passé en famille, avec les enfants et au sein d'un foyer qui reflète des valeurs, des aménagements, un mode de vie, un mode de relations familial. Il est d'ailleurs intéressant d'observer que plusieurs des familles qui vivaient « au sein d'une bulle » n'avaient aucune employée de maison ou bien demandaient les services d'une femme de ménage à raison d'une fois ou deux par semaine<sup>58</sup>. Dans cette bulle de familiarité, la présence d'une employée de maison marocaine est souvent perçue comme une intrusion dans l'univers privé. Cette présence oblige à une négociation culturelle au sein même du foyer : négociation avec leurs propres valeurs d'abord, négociation avec un mode de fonctionnement différent donc avec des possibilités de mésententes ou de conflits, sans compter les possibilités de vols ou de bris des objets familiaux, etc. Les familles qui avaient recours à du personnel de maison (lorsque les deux conjoints travaillent le côté pratique est mis de l'avant) voyaient cette pratique comme un écart temporaire de leur mode de fonctionnement habituel. Certains insistaient sur le fait que c'est leur compagnie qui les obligeait à avoir un chauffeur par exemple, ou encore à avoir recours à des gardiens de rue 24/24 heures et sur le fait que ce n'était pas vraiment leur choix personnel.

Si la bulle réfère d'abord au foyer, le terrain nous a aussi montré que la bulle peut s'étendre à l'espace du travail, lorsqu'il s'agit d'une institution ou d'une entreprise française. C'est le cas de Victoria, par exemple, qui travaille au sein d'un établissement d'enseignement français. Quand elle est au travail, elle est dans un contexte tout à fait français (langue, laïcité, règles, valeurs, modes de fonctionnement, gestion du temps, etc.). De plus, Victoria habite un logement de fonction situé au sein même de l'établissement. Elle affirme qu'elle a accepté le poste parce qu'il incluait un logement de fonction au sein de l'établissement, ce qui allait, selon elle, lui faciliter la vie. Elle passe donc la grande majorité du temps au sein de repères culturels qui lui sont familiers. Bien entendu elle fréquente des Marocain-es dans le cadre de son travail, mais il ne s'agit pas d'un espace de négociation culturelle. Ce sont aux étudiants, aux professeurs, au personnel de service et aux parents marocains de s'adapter au système français, et non à elle (et à ses collègues) de s'adapter au système culturel du pays dans lequel l'établissement est situé.

La bulle de Victoria est restreinte et ses parois sont très peu perméables. De par ses fonctions, dit-elle, elle ne fréquente personne en dehors du contexte du travail. Mis à part son mari, les liens qu'elle maintient sont des liens transnationaux (avec ses enfants et petits-enfants, avec des amis très proches dans différents pays du monde). Elle est au Maroc dans le cadre de ses fonctions. Elle s'informe de ce qui se passe dans le pays, mais ne veut pas s'imprégner de la culture marocaine : l'extérieur de la bulle est un environnement musulman perçu comme étant défavorable, voire harassant à l'égard des femmes, elle préfère se préserver et demeurer en milieu connu, « au sein de sa bulle ».

<sup>58</sup> Ce n'est pas dû à un manque de moyens financiers puisque ces familles sont souvent sous contrat d'expatriation ou bien travaillent dans d'un établissement français (et donc avec des salaires allant entre 4 000 et 14 000 euros par mois).

Il faut noter que l'expérience d'altérité culturelle peut être très différente pour les expatrié(e)s et pour leur conjoint(e). Si plusieurs conjointes d'expatriés passent la quasi-totalité de leur temps « au sein de leur bulle », qui comprend leur maison/appartement et qui s'étend parfois au quartier de résidence (le Maarif de Casablanca par exemple ou encore le quartier Gueliz de Marrakech), il en va tout autrement des conjoints qui sont les détenteurs du contrat d'expatriation et qui se retrouvent contraints de négocier avec l'altérité culturelle au sein même de leur espace de travail. Étant expatriés, ils travaillent pour des entreprises françaises (restauration, industrie automobile ou pharmaceutique, etc.). Leurs lieux de travail<sup>59</sup> sont donc en quelque sorte une extension de leur bulle de familiarité, mais contrairement à l'espace du foyer, refuge connu, l'espace du travail les oblige à une confrontation avec l'altérité culturelle. S'ils sont contraints à une négociation culturelle, c'est parce qu'ils se doivent, de par leur fonction, d'imposer les règles, les façons de faire et les normes de sécurité françaises à des dizaines, voire parfois à des centaines de cadres et d'employés marocains.

*« C'est très compliqué, les gens sont des locaux, ils sont nés au milieu des cailloux, quand vous leur parlez de règles d'hygiène SHCCP alors que chez eux ils n'ont ni la télévision, ni le frigo vous avez un espèce de décalage complet... On a un patron qui est un vrai self-made men et qui considère qu'on est productif – et il a complètement raison – si on fait entre trois ou quatre ans sur un pays maximum, parce que le Maroc est un pays qui est ultra agréable à vivre et ultra compliqué à bosser. Ah oui, ils sont épuisants ! Vous êtes en permanence dans le contrôle. »* Claude, directeur d'une société de restauration.

Ces expatriés, directeurs d'entreprises françaises localisées au Maroc, perçoivent leur espace de travail comme une bataille quotidienne où ils doivent imposer leur système de références à des Marocain-es qui ont été socialisé-es dans des repères culturels différents<sup>60</sup>.

*« Toutes les actions que les Marocains font ou ne font pas, moi j'ai une réaction par rapport à ça, qui peut être parfois brutale, je peux ne pas être à l'écoute et décider finalement sans leur avis. Je pense que si c'était un Marocain, ils seraient plus dans la négociation pour que ce soit un choix commun quitte à perdre du temps et de l'argent, mais de un, ce n'est pas son argent, et de deux, le temps ici n'a pas beaucoup de valeur, alors que moi je suis sur une mission limitée avec un budget précis. Je dois partir ailleurs, donc en fait, on a des fonctionnements qui sont en opposition et qui sont conflictuels, oui complètement ! »* Patrice, directeur d'un chantier relevant de l'industrie pharmaceutique.

Claude et Patrice, ainsi que Marc (qui a terminé sa carrière comme expatrié en tant que directeur commerce et marketing au sein d'une entreprise de climatisation française avant de prendre sa retraite à Marrakech) ont tous trois utilisé le terme « grillé » pour parler de l'état dans lequel se retrouvent les expatriés français qui travaillent de près avec les Marocain-es : « au bout de trois quatre ans, on est grillé » disent-ils. S'il est si facile de vivre au Maroc et si difficile d'y travailler

<sup>59</sup> Certains expatriés travaillent sur plusieurs sites à la fois.

<sup>60</sup> Notons par ailleurs que ces expatriés développent des moyens d'adaptation dans le cadre de leur travail (ils n'ont pas le choix comme ils le disent) qui ne sont pas abordés dans ce présent chapitre mais qui réfèrent à des dynamiques identitaires intéressantes qui seront traitées dans des articles ultérieurs.

comme ils l'affirment<sup>61</sup>, c'est justement car ils vivent leur quotidien en dehors du milieu de travail « au sein d'une bulle » dans laquelle ils peuvent se reposer. La particularité de leur milieu de travail est de faire se confronter, au sein même de ce qu'ils considèrent a priori comme une bulle française – il est d'ailleurs intéressant de noter que Patrice dit « chez-moi » en parlant de l'entreprise pour laquelle il travaille –, deux systèmes de références qui, du moins dans leurs discours, sont perçus comme étant opposés. Dans leur cas, la bulle de familiarité qu'ils ont créée avec leur famille est primordiale pour pouvoir sortir de cette zone de contact exigeante dans laquelle les plonge leur travail et ainsi leur permettre de mener à bien la mission pour laquelle ils ont été engagés.

#### 6.5. *Vivre à l'intérieur d'un « bunker »*

Si la métaphore du « bunker » évoque également une séparation entre un espace intérieur et un espace extérieur, la différence avec celle de la bulle réside dans l'étanchéité des parois et dans le fait surtout que l'extérieur du « chez-soi » n'est pas seulement perçu comme étant chaotique et désorientant, mais également menaçant, voire dangereux. La perméabilité des murs du « bunker » renvoie également à l'idée d'une possible « contamination », et donc d'une séparation entre ce qui est considéré propre et sale, pur et impur, etc. Le « bunker » joue donc un rôle de protection (sécurité et préservation) en dressant un mur entre le « chez-soi » et le monde extérieur. L'après-midi que nous avons passé avec Janice, qui est au Maroc depuis 12 ans, nous permet d'illustrer cette métaphore du « bunker ». Son récit laisse entrevoir un rapport à l'autre ambivalent, mais nous voudrions ici nous attarder spécifiquement sur les indices et sur les glissements (entendus et observés) à partir desquels il nous a été possible de faire émerger cette métaphore du « bunker » en racontant quelques anecdotes.

Lorsque nous avons téléphoné à Janice de la gare de train pour qu'elle nous explique la route jusqu'à sa résidence, elle nous a immédiatement demandé si nous étions véhiculés. Lorsque nous lui avons dit que nous allions marcher entre la gare de train et sa maison, sa réponse a été subite : « *Le Maroc n'est pas fait pour être dans la rue et encore moins pour une femme* ». Elle nous a tout de suite précisé que quelqu'un viendrait nous chercher à la gare (soit son chauffeur, soit elle). Nous avons insisté en disant que nous aimions bien marcher et que la distance à parcourir était courte. Elle nous a répété que quelqu'un viendrait nous chercher. Elle est elle-même venue nous retrouver à la gare, son chauffeur étant occupé avec ses enfants. Concevant la rue comme étant un espace de danger, de harcèlement et de vol (lorsqu'elle nous a raccompagné à la gare à la fin de l'entretien elle nous a parlé des vols qui ont eu lieu dans son quartier, des jeunes marocains qui ont crevé ses pneus de voiture, des gardiens de rue qui ne jouent pas leur rôle, etc.) il lui était inconcevable de nous laisser repartir seule.

Une deuxième anecdote attire notre attention. Au cours de l'entretien, Janice nous a raconté qu'un événement récent l'avait perturbé au point de réfléchir à quitter le Maroc. Lorsque nous lui demandons de plus amples détails, elle nous apprend que dernièrement, elle a retrouvé son petit chien mort :

<sup>61</sup> Marc, qui est maintenant retraité au Maroc, note le contraste énorme entre sa vie actuelle et sa vie d'expatrié où il avait à négocier quotidiennement avec des Marocains dans le cadre du travail.

« Au mois de novembre on m'a empoisonné un chien **Qui vous a empoisonné ?** Les gens n'aiment pas les chiens ici. Vous avez entendu parler de la loi sur les chiens récemment ? **Non.** Ah bon ! **C'est quoi la loi sur les chiens ?** Une nouvelle loi a été votée ; tout chien dangereux pitbull rodvilaire... doit être ramené aux autorités marocaines pour une euthanasie. Tous les autres en public doivent porter la muselière ; alors allez trouver une muselière pour une chiwawa je ne vous dis pas. » Janice, conjointe d'un expatrié, co-gérante d'une société de counselling.

D'abord, nous remarquons que Janice interprète à sa façon les différentes lois mises en place récemment par le gouvernement (islamique précise-t-elle) comme une façon de dire aux Français-es de partir, du moins c'est le glissement qui se lit entre les lignes de son récit :

« Je regarde pas du tout la télé marocaine, pas du tout. D'ailleurs elle est tellement en arabe qu'on ne peut plus. Ça aussi ça a été un changement. Je vous dis ça fait 18 mois que beaucoup de choses ont changé, je passe du coq à l'âne. Ça fait aussi partie du changement, l'alcool a vachement augmenté... **Tout ça à cause du nouveau gouvernement marocain ?** Oui, l'alcool a augmenté. Les télévisions, le journal télévisé était en français à 20h 30 sur 2M, il est passé à 23h30, tout ça pour marocaniser, évincer si vous voulez le français. Evincer le français c'est un grand mot, parce que les gens qui ont de l'argent vont toujours envoyer leurs enfants à l'école française, et la crevasse sera toujours aussi grande entre les gens qui tiennent le pays et les autres qui rament. » Janice.

Ensuite, le contraste entre l'atteinte qui lui a été portée par cet événement qu'elle décrit comme un complot (elle aimait ce chien au point que sa mort lui a fait envisager de quitter le territoire) et la façon dont elle a traité le chien « marocain » qui lui sert de gardien tout au long de notre entretien était frappant. Non seulement elle criait après ce chien et l'insultait chaque fois qu'il entra à l'intérieur de la maison, mais elle se servait également de sa chaussure pour le frapper (avec le talon pointu de sa chaussure) afin de le repousser dehors avec mépris. Le parallèle avec la façon dont elle parlait à ses employés (notamment à son chauffeur qui ne semblait pas comprendre où il devait aller chercher son garçon alors qu'elle le lui avait expliqué des dizaines de fois) n'a pas pu faire autrement que de nous frapper.

Voici une expérience vécue et rapportée par Janice au cours de notre entretien alors que je l'interrogeais sur les privilèges accordés au Français-es :

« Déjà il y a une chose que je ne m'étais pas rendu compte au début c'est que les femmes ne font pas la queue avec les hommes, je ne savais pas moi. **Où ça ?** Aux administrations. **Ah bon et pourtant j'en ai vu moi des...** Ben non, on ne fait pas la queue avec les hommes. On avait fait des papiers à Benslimane, c'est la cambrousse. Dans la cambrousse il y avait que des hommes, j'ai fait la queue qu'avec des hommes et du coup j'ai vu deux femmes qui se mettaient de côté et qui passaient devant tout le monde. Je n'ai pas trop bien compris. Il y a un monsieur qui m'a dit : les femmes attendent là-bas, j'ai dit ah bon ! Ah ben j'étais bien contente parce que ça sentait mauvais devant, derrière, ça me toussait dessus ça me collait ahhhrrr ! Alors là oui privilège d'être une femme ça m'arrange bien là. » Janice.

Les mots employés par Janice évoquent l'idée d'une contamination, d'une intrusion de l'autre dans son espace : « ça sentait mauvais devant, derrière, ça me toussait dessus ». À l'extérieur du

« bunker », la rue, l'espace public, les administrations marocaines sont autant de lieux où l'on est contraint d'être en contact avec l'autre. Ce contact physique rapproché n'est pas souhaité par Janice et la division genrée de l'espace, perçue comme inégalitaire face aux femmes en d'autres circonstances, devient ici une porte de sortie, une façon de replacer une frontière (physique et symbolique) entre le « nous » et le « eux ».

Nous mentionnerons un dernier exemple tiré de l'entretien afin d'illustrer cette métaphore du « bunker ». Nous avons demandé à tous les Français-es rencontré-es où ils souhaiteraient être enterrés. Si le premier réflexe de Janice a été de répondre qu'elle n'accordait aucune importance à ce lieu, elle s'est rapidement ravisée lorsque nous l'avons amené à y réfléchir de manière très concrète.

*« Et est-ce que vous avez déjà réfléchi à l'endroit où vous aimeriez être enterrée ou incinérée ? Enterrée, là je m'en fous complètement ! Allah istar (Que Dieu vous en protège) comme on dit au Maroc, s'il se passe quelque chose demain on vous enterre au Maroc ? [Long silence] En fait non, parce que j'aurais peur qu'on vienne profaner la tombe, ce qui arriverait sûrement, donc c'est vrai que peut-être plutôt en France... Mais il faudrait que ça revienne le moins cher possible parce que [rire]. **Pour le rapatriement ?** Oui, l'urne ce serait parfait. Me faire enterrer ici ? Je ne sais pas. Il faudrait que je réfléchisse mais peut-être quand même si, peut-être quand même en France... »* Janice.

Cette femme est la seule que nous avons rencontrée avec une autre Française arrivée au Maroc à un très jeune âge pendant l'époque du protectorat, à avoir mentionner cette possibilité de profanation des tombes présentes dans les cimetières chrétiens par les musulmans. Toutes deux ont par ailleurs mentionné qu'elles se faisaient régulièrement dire par les Marocain-es : « Retourne chez toi ». L'une habite au Maroc depuis 12 ans, l'autre, nommée Viviane, depuis plus de 40 ans. Si la première considère être chez elle autant au Maroc qu'en France, la seconde ne se sent chez elle ni au Maroc, ni en France. Elle ne se sent chez elle nulle part. Comme nous le verrons dans la configuration suivante, elle vit dans un entre-deux inconfortable qui lui donne l'impression de vivre « en parallèle » des Marocain-es et des autres Français-es d'ailleurs.

#### 6.6. Vivre « en parallèle »

En effet, ce qu'ont en commun les Français-es né-es au Maroc ou arrivés à un jeune âge, c'est ce sentiment de ne se sentir chez-eux nulle part. Ils disent qu'ils ne sont pas chez eux en France puisqu'ils n'y sont pas nés ou qu'ils n'ont pas grandi là-bas, mais ils ne se sentent pas davantage chez eux au Maroc.

*« Ben... on n'a pas beaucoup de relations avec les Marocains. On vit parallèlement, on ne vit pas avec, on ne vit pas sans mais on passe comme ça sans vraiment se croiser parce qu'on n'est pas à l'aise avec eux, eux ils ne sont pas à l'aise avec nous. Enfin moi personnellement j'ai des copines marocaines que je rencontre lors d'ateliers que j'adore qui sont très très sympas, mais ça s'arrête là. Moi je n'allais pas chez elles, et elles ne viennent pas chez moi **Et pour quelle raison ?** Ben parce que nous, on évolue dans un cercle d'amis qu'on crée au fil du temps qui sont des anciens pieds noirs, enfin des anciens du Maroc qui donc sont nos amis depuis des décennies maintenant et puis*

*voilà ça nous suffit ! J'ai beaucoup de copines françaises mariées à des Marocains, couples mixtes, mais c'est pareil, ils évoluent aussi dans leur milieu. On peut se rencontrer lors d'un déjeuner ou des repas rarement avec les maris d'ailleurs. Entre filles oui, entre femmes oui on se rencontre, on déjeune ensemble, on voyage ensemble, mais ce n'est pas une amitié, ce n'est pas une amitié. Ce n'est pas la même façon de penser, ce n'est pas la même façon de voir les choses, ce n'est pas la même façon de vivre. » Viviane, retraitée de l'AEFE, arrivée au Maroc en 1960.*

La particularité de cette position, comme nous pouvons l'analyser dans cet extrait d'entretien, c'est que cette rencontre avec l'autre n'est possible ni avec les Marocain-es, ni avec les autres Français-es, ceux et celles arrivé-es récemment au Maroc. Si cette rencontre ne peut pas avoir lieu, c'est directement parce que ces Français-es installé-es au Maroc depuis longtemps lisent leur expérience marocaine à partir d'un angle qu'ils ne partagent pas avec les autres Français-es et donc qui les sépare d'eux – mais qu'ils partagent malgré eux avec les Marocain-es et qui crée d'autant plus une distance : celui du passé colonial.

*«**Est-ce que vous pourriez me détailler qu'est-ce que vous voulez dire par la façon de penser ?** On est toujours un peu... on ne peut pas être libre... Il y a des choses qu'on ne peut pas dire parce qu'il y a toujours du ressentiment des Marocains vis-à-vis des Français par rapport à l'indépendance, c'est toujours pas cicatrisé. **Vous sentez ça ?** Oui. Et des Français par rapport aux Marocains parce qu'on est un peu les envahisseurs alors que les gens qui sont ici maintenant ben ils ont leurs jobs, ils font leurs boulots et puis ils ne se mêlent pas de tout ce qui se passe au Maroc. Mais il y a toujours je dis cette connotation du sale Français ça sort vite quand même. **Est-ce que c'est un sentiment que vous portez ou c'est quelque chose qu'on vous fait sentir ?** Oui c'est une chose qu'on nous fait sentir, on a pas du tout l'impression d'avoir fait du mal, du tort, peut-être certainement qu'il s'est passé des choses horribles mais nous cette génération on n'y est pour rien, je pense que la France a fait des choses bien pour le Maroc et aussi fait certainement des choses moches, c'est clair, comme les Anglais l'ont fait en Afrique du Sud ils ont fait des choses bien et ils ont fait des choses horribles, comme n'importe quel pays les Portugais, les Espagnols en Amérique du Sud etc. mais est-ce que pour autant qu'on doit nous bassiner la tête...» Viviane.*

Notons que cette référence au passé colonial de la France n'a été mentionnée clairement que par les Français-es arrivé-es au Maroc de longue date. Portent-ils cette culpabilité ou la leur fait-on ressentir ? Cela n'est pas l'essentiel. Ce qui est révélateur, c'est qu'ils tissent un lien entre cette vie vécue « en parallèle » et cette histoire qui semble non partageable et non partagée. Ne pouvant partager cette histoire qu'avec ceux qui s'y réfèrent également, ils se construisent un « chez-soi » « en parallèle » des Marocain-es et des autres Français-es. Ils se retrouvent donc dans un entre-soi souhaité, c'est-à-dire entre pieds noirs.

#### *6.7. Vivre dans un « entre soi » (souhaité ou non)*

Le cas de Françoise illustre très bien cette dernière configuration. Françoise est professeur titulaire au sein d'une école française. Elle a un contrat de résidente et non d'expatriée. Elle peut donc renouveler son contrat au Maroc pour plus de trois ans, ce qu'elle a déjà fait par ailleurs. Le départ de Françoise vers le Maroc a été motivé par un désir d'ailleurs. Elle a beaucoup voyagé,

aime découvrir d'autres cultures, explique qu'elle a sans cesse la bougeotte, qu'elle est toujours partante pour découvrir de nouveaux horizons.

Depuis son arrivée au Maroc, elle vit cependant dans un entre-soi, non souhaité, dit-elle, mais pas moins réel. Elle travaille dans un établissement français, habite dans un quartier résidentiel où vit une majorité de Français-es, le week-end elle se retrouve entre Français-es, voire même souvent entre collègues. Elle se retrouve souvent dans des soirées où il n'y a que des Français-es ou des étrangers-ères, mis à part le personnel de maison. Du coup, elle ne parle pas l'arabe dialectal alors qu'elle avait l'intention de l'apprendre ; a peu ou pas d'amis marocains au Maroc, alors que sa meilleure amie en France est Marocaine ; qualifie ses rapports avec les Marocain-es de rapports essentiellement marchands. Elle a bien des contacts de temps en temps avec la famille de sa meilleure amie marocaine qu'elle affectionne beaucoup, mais ces liens ne se sont pas tissés parce qu'elle a migré au Maroc. Elle était venue à quelques reprises au Maroc en visite et avait déjà établi des liens avec cette famille grâce à son amie.

Si plusieurs Français-es rencontré-es vivaient dans un entre-soi souhaité, ce n'est pas le cas de Françoise qui aimerait bien avoir davantage de liens avec les Marocain-es. En même temps, à force de fréquenter des Français-es qui lui disent de se méfier des Marocain-es, elle est dans un rapport ambivalent. Elle aimerait bien se rapprocher des gens du pays, mais interprète les pas que les Marocain-es font envers elle comme un moyen d'obtenir quelque chose.

*« J'ai une amie marocaine qui vient régulièrement à la maison mais, bon le problème je dirais, c'est que quand tu es Français t'as un rapport biaisé avec les gens parce qu'on ne sait pas ce qu'ils attendent de toi, tu vois ce que je veux dire, en fait, dans la rue elle va m'aborder, elle est sympas et tout ça, du coup moi je ne sais pas son arrière-pensée, je ne sais pas si elle attend quelque chose de moi et donc je me garde de donner ma confiance aux gens. Je donnais ma confiance très facilement mais ils m'ont mis en garde !! Attention ! Tu ne la connais pas ! Tu ne sais pas ce qu'elle veut ! Et du coup moi je ne sais pas. »* Françoise, professeur titulaire pour l'AEFE.

Tout comme Rachelle, qui aimerait bien avoir une amie marocaine mais qui a l'impression que les différences culturelles rendent la rencontre impossible.

*« Ce sont des relations qui niveau amitié sont très difficiles et puis qui ne tiennent pas. On va plus s'inviter au départ pour être dans la politesse, vous m'avez invité je vous réinvite et après au niveau des...comment vous dire j'ai essayé d'être amie avec une marocaine mais ça fait 8 ans que je suis ici et je n'y suis jamais arrivée ; culturellement il y a beaucoup de choses qui sont différents...»* Rachelle, artiste, épouse d'un Français venu travailler à un niveau local.

Elles se retrouvent donc dans un entre-soi (souhaité ou non) mais néanmoins construit. En partie par elles et en partie par le rapport de méfiance qui est nourri par les relations qu'elles entretiennent avec d'autres Français-es. Cet entre-soi, qui prend la forme d'un cercle quelque peu fermé, elles aimeraient bien parfois l'ouvrir, mais pas trop tout de même. Leur rapport à l'autre se construit dans cette ambivalence. Prendront-elles le risque d'une véritable rencontre qui les obligerait à sortir de leur chez-soi ? Tant qu'elles envisageront leur rapport à l'autre comme un impossible voyage, le cercle demeurera fermé. Il faut vouloir s'ouvrir à l'autre et donc sortir de soi pour aller à la rencontre de l'autre. L'entre-soi est une stratégie que la majorité des migrants

déploie : en se retrouvant entre Français, entre étrangers-ères, entre couples mixtes, cela permet de se retrouver dans une zone de familiarité. Le processus d'intégration demande le mouvement inverse : il faut aller vers l'autre, vers la différence, vers l'inconnu. Cette responsabilité doit être partagée autant par les migrants que par les membres de la société d'accueil. S'il s'agit d'un voyage difficile, le terrain nous a montré qu'il n'est pas impossible.

## Conclusion

En montrant la variabilité et la combinaison des motifs migratoires évoqués dans les récits des Français-es rencontré-es dans le cadre de cette recherche, nous avons répondu au premier objectif visé par ce chapitre qui était de nuancer les raisons qui stimulent les Français-es à venir s'installer au Maroc. Cela a également permis de rendre compte, d'un point de vue micro-sociologique, de la complexité de l'imbrication des sphères économiques, professionnelles, familiales, personnelles et biographiques comme facteurs explicatifs de la migration des Français-es vers le Maroc. S'attarder aux différentes significations de « l'ailleurs » nous a semblé important puisque cela permet de mettre en lumière le lien existant entre l'impulsion qui a stimulé le départ et les différentes stratégies de mise en relation avec l'autre au sein du pays d'accueil. La description des différentes configurations du « chez-soi » a permis de répondre au deuxième objectif de ce travail, celui de donner à voir, par le biais de différentes métaphores, la diversité des stratégies mises en place par les migrants pour se créer un « chez-soi » – processus indispensable à l'expérience migratoire –, pour aller vers l'autre, mais également pour tracer les limites de cette zone de contacts et de rencontres. La rencontre avec l'autre, qui est inévitablement une rencontre avec soi, est toujours remplie d'ambivalence. Lorsqu'il s'agit d'une rencontre avec l'altérité culturelle, la création de ponts et de frontières est d'autant plus intensifiée.

Laplantine (2002) nous rappelle que l'anthropologie porte son intérêt sur la rencontre, la relation, le croisement, l'interstice. Cette pensée du divers et de la multiplicité introduit de la perturbation dans notre tendance à vouloir stabiliser et fixer les choses, dans notre obsession à vouloir identifier en restreignant à l'unité – n'être qu'une seule chose, n'être que soi-même. L'anthropologie s'inscrit dans une démarche qui ne vise pas à conforter, mais à attaquer les expressions courantes. Son mode mineur, revendiqué à grands cris, ne va pas dans le sens de l'affirmation, de l'imposition du sens, mais dans celui de la réflexion et de la mise en question, celle entre autres, de l'idée qui situe l'identité au-dedans et l'altérité au-dehors. Ayant endossé cette façon de concevoir et de pratiquer l'anthropologie nous amène à terminer ce chapitre par un effet miroir.

Si nous avons été déstabilisés par ce terrain de recherche, comme mentionné auparavant, c'est parce que nous considérons que notre propre démarche d'intégration au Maroc se situe dans une stratégie de rencontre-négociation avec l'altérité culturelle. En d'autres mots, en tant qu'anthropologue et professeure de développement interculturel intégrée au sein d'un travail local et maîtrisant l'arabe dialectal, et en tant que migrante en couple mixte avec un Marocain en permanence dans une soif de nouvelles situations de rencontres, nous avons plutôt l'impression de vivre « avec » les Marocain-es. Cette recherche, et particulièrement notre travail de description des différentes configurations du « chez-soi » nous a permis, par effet miroir, de déconstruire la fixité du processus de catégorisation et d'aborder le rapport à l'autre par le biais du concept de stratégie. En réfléchissant à notre propre parcours d'intégration, force est de constater que malgré tous nos efforts et notre volonté réelle d'intégration, nous nous recroquevillons parfois

nous-mêmes dans le (ré)confort de notre « bulle ». Il nous arrive, certains jours, de nous contenter de vivre « parmi » les Marocain-es ou d'avoir l'impression de construire un quotidien « en parallèle » des gens d'ici. Il nous arrive également de nous retrouver dans un « entre-soi » familial, de réfléchir à la possibilité d'entamer des démarches pour être considérée « des leurs ». Il nous arrive même parfois de nous retrancher à l'intérieur de notre « bunker ».

Puisqu'au-delà de l'apport scientifique de cette recherche nous aimerions contribuer au débat social<sup>62</sup>, cette réflexion était préalablement nécessaire. On ne peut pas vouloir amener les autres à réfléchir à leurs rapports à l'autre sans avoir d'abord pris conscience de notre propre rapport d'ambivalence face à cet autre. Considérer que l'étranger est dedans et dehors à la fois, tel que Simmel (1979, [1908]) l'a mis en évidence, que l'altérité fait partie de soi et que nous sommes parfois étrangers à nous-mêmes (Kristeva 1998), que le soi se construit dans une inévitable dialectique d'identité/altérité (Dubar 2000) ainsi que dans une activation constante des catégories d'altérité et de « mêmeté » (Ricoeur 1990) sont des prémisses théoriques nécessaires pour réfléchir à la question identitaire. Prendre conscience que nous sommes tous, en tant que migrants – ou en tant que membres d'une société d'accueil –, dans une démarche complexe de mise en relation à l'altérité culturelle est également un élément important pour participer au débat sur le vivre ensemble. Nos espérons fortement que ce travail puisse y contribuer.

## Bibliographie

- Bachelard G. (1957), *La poétique de l'espace*. Paris, PUF.
- Begag, A. et A. Chaouite (1990), *Écartés d'identité*. Paris, Éditions du Seuil.
- Blunt, A. et A. Varley (2004), « Geographies of home » (introduction), *Cultural geographies*, 11, p. 3–6.
- Bousta, R. (2007), « From tourism to new forms of migration: Europeans in Marrakesh ». In C. Geoffroy, and R. Sibley (eds.), *Going Abroad: Travel, Tourism and Migration. Cross-cultural Perspectives on Mobility*. Newcastle upon Tyne: Cambridge Scholars, p. 158-167.
- Casado-Díaz, M. Á. (2006), « Retiring to Spain: An Analysis of Difference among North European Nationals ». In *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 32(8), p. 1321-1339.
- Cassaigne, J. (1964), *La situation des Français au Maroc depuis l'indépendance (1956-1964)*. Centre d'étude des relations internationales, Paris, éditions Maghrébines.
- Dubar, C. (2000), *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*. Paris, Puf.
- Fechter, A.-M. (2007), « Living in a Bubble: Expatriates 'Transnational Spaces' ». In Vered Amit (ed.), *Going first class? New Approaches to Privileged Travel and Movement*, Oxford, Berghahn, p. 33-53.
- Gustafon, P. (2008), « Transnationalism in retirement migration: The case of North European retirees in Spain ». In *Ethnic and Racial Studies*, 31(3), p. 451-475.
- Hoffman, E. (1999), « The new nomads ». In A. Assiman (ed.), *Letters of transit. Reflections on exiles, identity, language and loss*, New York, The New York Press, p. 35-63.
- Kristeva, J. (1998), *Étrangers à nous-mêmes*, Paris, Folio « Essais » n° 156.
- Lagnaoui, A. (1999), *Aux frontières de la tradition marocaine*. Casablanca, Les Éditions Toubkal.
- Laplantine, F. (2002), « L'anthropologie genre métis », In Ghasarian, C. (dir.). *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin, p. 143-152.
- O'Reilly, K. (2007), « The Rural Idyll, Residential Tourism, and the Spirit of Lifestyle Migration ». Conference paper, *Thinking Through Tourism*, London Metropolitan University, ASA.

<sup>62</sup> À ce sujet, notons que nous avons entamé des démarches auprès de l'institut français de Marrakech afin de procéder à une série de conférences-débats au sein des instituts français du Maroc. Nous attendons leur confirmation sous peu.

- O'Reilly, K. and M. Benson (2009), « A new Life? Expectations, aspirations, and experiences of lifestyle migration ». In M. Benson and K. O'Reilly (eds.), *Lifestyle Migration: Expectations, Aspirations and Experience*, Ashgate: Aldershot, p. 1-51.
- Pertermann, S. (2011), « The Medina of Marrakesh – Neocolonial Paradise of Lifestyle Migrants ». Conference paper, *2<sup>nd</sup> International Workshop on Lifestyle Migration and Residential tourism*, Madrid, March 23-25.
- Picod-Kinany, A. (2010), *L'émigration européenne. Le cas des Français au Maroc*, Éditions universitaires européennes.
- Ricoeur, P. 1990. *Soi-même comme un autre*. Paris, Édition du Seuil.
- Rodríguez, V. (2001), « Tourism as a recruiting post for retirement migration ». In *Tourism Geographies*, 3(1), p. 52-63.
- Schütz, A. (2003, 1944-1945), *L'étranger, un essai de psychologie sociale suivi de L'homme qui rentre au pays*, Paris, Allia.
- Simmel, G. (1979) [1908]), « Digression sur l'étranger », In Grafmeyer Y. & Joseph I, *L'École de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Paris : Ed. Du Champ urbain, p. 53-77.
- Tarrius, A. (2004), « Etre d'ici et de là-bas », in *Sciences humaines (Voyage, migration, mobilité)*, p. 24-26.
- Therrien, C. (2011) « De lo que la categoría de "quest migrants" permite aclarar acerca de las trayectorias de migración de aménidad », Simposio Internacional « *Gobernanza y cambios territoriales. Experiencias comparadas de migración de aménidad en las Américas* ». Pucón (Chile), octubre 2011. [En ligne] [www.gobernanzayterritorio.com](http://www.gobernanzayterritorio.com).
- Therrien, C. (2012) « Trajectories of mixed couple in Morocco: a meaningful discursive space for mixedness », In *Revista de Sociologia*, 97, 1, p. 129-150.
- Therrien, C. (2013), « "Quest migrants": Trajectories of French people in Morocco searching for 'Elsewhereness' ». In M. Janoschka, H. Haas (Eds.), *Contested spatialities, lifestyle migration and residential tourism*, London, New York, Routledge, p. 108-123.
- Therrien, C. et N. Harrami (2010), *Country report of the Moroccan team*. TRANS-NET research project, funded by the European Commission 7<sup>th</sup> Framework Research Programme.
- Therrien, C. (2009), *Des repères à la construction d'un chez-soi. Trajectoires de mixité conjugale au Maroc*. Thèse de doctorat, Université de Montréal [en ligne], <http://hdl.handle.net/1866/4048>
- Thobie, J., Meynier, G. et al. (1990), *Histoire de la France coloniale 1914-1990*. Paris, A. C.
- Tremblay, R. et K. O'Reilly (2004), « La mise en tourisme des communautés transnationales: le cas des Britanniques en Espagne et Québécois en Floride ». In *Tourism Review* 59, p. 20-23.
- Walsh, Katie (2006), « Dad says I'm tied to a shooting star! Grounding (research on) British expatriate belonging ». In *Area* 38, p. 268-78.
- Web Sites: Ambassade de France (Maroc) : [www.ambafrance-ma.org/presence-francaise/index.cfm](http://www.ambafrance-ma.org/presence-francaise/index.cfm)

## **Analyse schématique des représentations du « chez-soi »**

Afin de saisir les représentations du chez-soi des migrants français nous avons analysé le contenu de chaque entretien de manière globale et singulière, afin de relever les éléments centraux de chaque narration et ce, dans le but de créer une typologie des représentations du chez-soi. Pour se faire nous avons analysé les réponses données aux questions suivantes qui, au-delà de leur aspect très concret, renvoie à la façon dont ces individus construisent leur identité. Où ces Français se sentent-ils chez eux et qu'est-ce qui fait qu'ils se sentent chez eux (ou non) dans ce(s) lieu(x) ? Quels sont leurs projets d'avenir ? Envisagent-ils un retour en France, ont-ils comme projet de s'installer au Maroc à long terme ou se projettent-ils dans un parcours de mobilité qui les guiderait vers d'autres destinations ? Où s'imaginent-ils passer leurs vieux jours et qu'envisagent-ils comme lieu d'enterrement souhaité ? Voici les différentes typologies que cette analyse a permis de créer :

### **A. Le chez-soi est mobile**

#### **1. Le chez-soi (« home ») est intériorisé et voyage avec le sujet**

- 1.1. Le chez-soi comme centre imaginaire : un chez-soi pluriel, mobile et affectif
- 1.2. Le chez-soi est le reflet d'une identité nomade

#### **2. Le chez-soi conçu comme un espace à reconstruire peut être mobile**

- 2.1. Un espace physique et de sens (foyer)
- 2.2. Un espace intérieur (quête) – nécessité de distanciation

### **B. Le chez-soi est un espace (significatif) non transportable qu'on laisse derrière soi (perte)**

### **C. Le chez-soi est un sentiment et un espace qu'on cherche (temporairement/depuis toujours)**

### III. Parcours professionnels et identitaires de petits entrepreneurs français à Marrakech : à l'épreuve de l'altérité

*Chloé Pellegrini*

#### 1. Introduction

Depuis les débuts du Protectorat français (1912-1956), le Maroc a attiré de nombreux investisseurs et entrepreneurs français. La politique coloniale française encourageait et favorisait l'installation d'entrepreneurs français dans le pays afin d'y légitimer et consolider sa présence et de développer de nouveaux marchés propices à la France et au développement du Maroc<sup>63</sup>. Après l'indépendance marocaine en 1956, les liens économiques entre les deux pays ont perduré de sorte qu'aujourd'hui encore, le Maroc reste la première destination des investissements privés français. En 2012, plus de 750 entreprises ou filiales d'entreprises françaises étaient présentes dans le pays, dont 23 à Marrakech (France Diplomatie 2013 ; EVEM 2013). Par ailleurs, de nombreux Français-es installés au Maroc y ont créé des entreprises sous législation marocaine. Nous ne disposons pas de statistiques précises sur le nombre de ces entreprises ni leur répartition. D'après diverses sources, la majorité des grandes entreprises dont les propriétaires sont français sont implantées à Rabat et Casablanca. En revanche, à Marrakech où le secteur industriel est peu développé, il s'agit surtout de Très Petites Entreprises (TPE) ou de Petites et Moyennes Entreprises (PME) dédiées essentiellement aux secteurs du tourisme et des services. Selon les médias marocains et français, au cours de ces dernières années un nombre croissant de Français-es qui fuient la crise économique en France, viennent tenter leur chance au Maroc pour y créer une ou plusieurs entreprises (Marketing au Maroc 2012 ; France 24 2012 ; La Vie éco 2010). Plusieurs sources estiment que ces entreprises seraient actuellement entre 400 et 500 à Marrakech.

Un nombre important d'études académiques, faites le plus souvent par des chercheurs aux États-Unis, porte sur les entrepreneurs et l'entrepreneuriat, dans les départements d'économie, de management et de business des universités (voir par exemple Shane & Vekataraman 2000 ; Hernandez 2001 ; McMullen & Shepherd 2006). Quelques analyses ont été également conduites en sociologie (Thornton 1999). Cependant, jusqu'à présent, du moins à notre connaissance, les entrepreneurs n'ont été l'objet que de fort peu d'attention de la part des anthropologues, malgré quelques écrits théoriques qui invitent à en faire un objet d'étude comme celui de Stewart (1991). Par ailleurs, il semble qu'il n'existe aucune étude sur les entrepreneurs dans le contexte marocain, ni à Marrakech.

Outre leurs analyses, toutes disciplines confondues, sur les rapports structurels entre l'entrepreneuriat, l'économie, la globalisation et les marchés dont nous ne nous occuperons pas ici, les auteurs cités ci-dessus s'accordent à caractériser la personnalité des individus entrepreneurs par comparaison avec les non-entrepreneurs à l'aide de catégorisations le plus souvent psychologiques et sociales inspirées de la théorie de Max Weber (1904) sur l'idéologie à l'origine du développement du capitalisme. Nous nous contenterons ici de résumer brièvement ces catégorisations.

<sup>63</sup> Pour plus de détails sur l'histoire de la promotion de l'entrepreneuriat français au Maroc, voir W.A. Hoisington (1985), « The selling of Agadir : French business promotion in Morocco in the 1930s », *The International Journal of African Studies* 18(2) et J.P. et A.G. Carey (1962), « The two developing worlds of Morocco : a case study in economic development and planning », *Middle-East Journal* 16(4) (457-475)

Thornton (1999) synthétise les théories sur l'individu entrepreneur depuis Weber (1904) et Schumpeter (1934) ainsi : un entrepreneur est caractérisé par « *son besoin d'accomplissement, son "locus de contrôle"*<sup>64</sup>, *son aptitude à la prise de risque et à la résolution des problèmes, sa capacité d'innovation et ses valeurs de leadership* »<sup>65</sup>. De plus, selon Hernandez (2001), l'entrepreneur est un « *agent social investi d'un pouvoir économique et social* », un « *créateur de valeurs* ». McMullen et Shepherd (2006), quant à eux, analysent le rapport de l'entrepreneur à « *l'incertitude* » intrinsèque à la création d'entreprise dans une conjoncture économique spécifique (« *the entrepreneur's willingness to bear uncertainty* »). Cependant, les analyses de ces auteurs s'appuient sur une population d'entrepreneurs occidentaux (Amérique du Nord, Canada, Europe) qui investissent dans leur pays d'origine, et non à l'étranger. Par ailleurs, selon les statistiques utilisées, les entrepreneurs étudiés sont en grande majorité masculins, d'une classe sociale aisée et d'un niveau d'instruction élevé (Thornton 1999). Quelques analyses récentes s'attachent à étudier également les entrepreneurs émigrés dans les pays occidentaux (comme celle de Lofstrom 1999), mais elles sont rares.

Il est frappant de constater que l'image de l'entrepreneur qui ressort de ces analyses est le plus souvent extrêmement positive, voire tend à devenir, chez certains auteurs, celle d'un héros des temps modernes hors du commun : l'entrepreneur est ainsi présenté comme « *le moteur de l'économie* » (« *the engine of the economy* », McMullen & Shepherd 2006) dont la société moderne ne peut se passer, au contraire des individus non-entrepreneurs qui sont présentés par contraste comme manquant de toutes les caractéristiques psychologiques positives résumées plus haut.

Cependant, l'ensemble de ces auteurs déplore le manque d'unification théorique commune à toutes les disciplines sur l'entrepreneur et l'entrepreneuriat (« *the lack of a unified body of knowledge* », Thornton 1999) et le manque d'études de terrain précises sur des groupes de population diversifiée d'entrepreneurs (Shane & Venkataraman 2000). Par ailleurs, à notre connaissance, il n'existe quasiment pas d'études sur les entrepreneurs occidentaux venus s'installer et créer des entreprises dans des pays dits en voie de développement à part celle de Befus, Mescon, Vozikis, Mescon (1988) qui ont mené des séries d'entretiens et de tests psychologiques avec des entrepreneurs américains installés en Amérique Centrale.

Nous avons ainsi le sentiment dans cette étude exploratoire de naviguer en territoire peu connu. Il ne s'agit pas pour nous de chercher à enrichir la théorie de l'action entrepreneuriale ou de l'entrepreneur, mais d'apporter quelques éléments d'analyse ethnographique sur un échantillon d'entrepreneurs très spécifique : huit entrepreneurs français (quatre hommes et quatre femmes) qui ont créé de très petites ou petites et moyennes entreprises (TPE et PME) sous législation marocaine à Marrakech avec lesquels nous avons conduit des entretiens ethnographiques semi-structurés d'une durée variant entre 50 minutes et 1 heure 30. Le but de notre recherche n'est pas de présenter une vision globalisante et totalisante des entrepreneurs français au Maroc, mais de proposer un certain nombre de repères sur les parcours professionnels et identitaires de cet échantillon. Pourquoi ces entrepreneurs ont-ils fait le choix de créer leur en-

<sup>64</sup> Notion inventée par le psychologue Julian Rotter (1966) désignant la relation causale qu'un individu établit entre sa conduite et ce qui en résulte. Voir [http://theses.univ-lyon3.fr/documents/getpart.php?id=lyon3.2011.othmane\\_j&part=308823](http://theses.univ-lyon3.fr/documents/getpart.php?id=lyon3.2011.othmane_j&part=308823)

<sup>65</sup> Traduit par nous. « *Need for achievement, locus of control, risk-taking propensity, problem-solving style, innovativeness and leadership values.* »

treprise à Marrakech ? Quelles contraintes, obstacles et avantages y rencontrent-ils au quotidien, et quelles sont leurs stratégies d'adaptation ? Dans quelle mesure les interactions professionnelles et personnelles quotidiennes de ces entrepreneurs français avec des Marocain-es à Marrakech transforment-elles leurs perceptions d'eux-mêmes et de « l'Autre marocain » ?

Malgré la diversité de leurs expériences entrepreneuriales, les huit entrepreneurs dont il s'agit ici font effectivement tous état dans leurs discours de leur volonté de suivre une démarche entrepreneuriale qui peut être résumée par les caractéristiques évoquées plus haut. En effet, ils mettent tous en avant leur volonté de se réaliser soi-même à travers leur entreprise (*need for achievement*), leur aptitude à résoudre des problèmes pour réussir (*problem-solving style*), leur désir de contrôler leur environnement (*locus of control*), d'innover dans la création de leurs produits ou de leurs services (*innovation*) et de faire preuve de qualités de leadership (*leadership values*). Ils évoquent cependant fort peu la prise de risque que constitue leur démarche d'entrepreneur à l'étranger (*risk-taking propensity*). Selon eux, entreprendre au Maroc, et spécifiquement à Marrakech, semble comporter moins de risques qu'en France où une démarche similaire leur semble impossible. Pourtant, paradoxalement, lorsqu'ils se comparent avec les « Français-es de France », ils valorisent, par opposition, leur propre audace et leur volonté de libre choix et de maîtrise de leur parcours professionnel et personnel à l'étranger. Chacun présente sa démarche entrepreneuriale au Maroc comme une quête d'accomplissement personnel et professionnel. Tandis que la France est présentée comme un étouffoir où la réalisation de soi (*need for achievement*) est impossible, le Maroc est présenté comme une terre de tous les possibles. Pourtant, au quotidien, ces entrepreneurs rencontrent des contraintes culturelles, professionnelles et institutionnelles spécifiques à l'environnement marocain, et aux caractéristiques propres à la ville de Marrakech et ses habitants. Adapter leurs pratiques entrepreneuriales à ces contraintes est présenté par ces entrepreneurs comme un « challenge » qui, de façons diverses, remet en question leurs propres pratiques professionnelles, et souvent ébranle leurs représentations d'eux-mêmes en termes d'identité et de références culturelles.

## 2. Profil des personnes interviewées

Nous avons conduit sept entretiens ethnographiques non structurés avec huit entrepreneurs français (quatre hommes et quatre femmes) âgés de 32 à 62 ans que nous désignerons à l'aide de pseudonymes. Un entretien commun a été conduit avec un couple qui partage la même entreprise : Béatrice et Antonin. Jeanne et Paul qui sont également en couple et ont chacun leur entreprise, ont été interviewés séparément.

Deux entrepreneurs interviewés sont divorcés : Charles est divorcé d'une Française et Lucie d'un Franco-Marocain. Les six autres sont mariés. Parmi ces derniers, quatre sont mariés avec des Français-es tandis que deux sont en couple mixte : Lydie est mariée avec un Marocain, et Etienne avec une Québécoise. À l'exception de Jeanne et Paul, tous ont des enfants, qui sont scolarisés soit à l'école marocaine (le fils de Lydie et les enfants d'Etienne), soit à l'école française (le fils de Lucie et les enfants de Charles), soit à l'école américaine (les enfants de Béatrice et Antonin).

Quatre de ces huit entrepreneurs ont fait de longues études universitaires en France (Lydie, Béatrice, Charles et Antonin), deux d'entre eux ont fait des études courtes (Jeanne et Paul), tandis que Lucie et Etienne ont arrêté leurs études après le baccalauréat.

Seuls Charles et Etienne ont déjà vécu à l'étranger, dans plusieurs pays, et ont déjà créé une ou plusieurs entreprises en France ou à l'étranger avant leur installation à Marrakech. Les six autres sont venus à Marrakech directement de France sans avoir jamais vécu dans un pays étranger. Ils étaient salariés en France avant leur départ, sauf Antonin qui exerçait une profession libérale.

Deux personnes ont un lien avec le Maghreb dans leur histoire familiale : l'arrière grand-père de Béatrice était militaire au Maroc sous le Protectorat, son grand-père y a vécu et son père y est né ; la famille paternelle d'Etienne est « pied noir » d'Algérie. Une partie de sa famille, dont son père, a quitté l'Algérie à l'indépendance en 1962 tandis que d'autres restaient vivre à Constantine. Etienne définit sa famille paternelle comme étant « franco-arabe ». En revanche, mis à part Lydie qui a « du sang italien », et Charles qui a passé son enfance dans de nombreux pays différents, son père étant diplomate, les autres interviewés n'ont pas de lien familial ou personnel particulier avec d'autres pays que la France.

Trois des personnes interviewées sont parties s'installer à Marrakech pour suivre leur conjoint (Charles et Jeanne), ou un membre de leur famille (Paul). Lucie est venue en vacances et est restée par « accident » : « *j'ai rencontré l'amour et j'ai dit : je reste* ». Antonin et Béatrice sont venus développer et gérer une entreprise familiale dont les fonds appartiennent au père de Béatrice. Etienne a quitté précipitamment le Pérou où il se sentait physiquement en danger en tant qu'entrepreneur pour saisir une offre de travail salarié au Maroc avant de monter sa propre entreprise avec sa femme québécoise et un associé marocain. Et Lydie a quitté la France pour Marrakech à 35 ans pour refaire sa vie « *sur un coup de cœur* » pour la ville : « *j'ai déplacé mes priorités et mes choix de vie* ».

Tous ont une entreprise dans le secteur des services : tourisme (Etienne, Béatrice et Antonin), création de mode et d'accessoires (Lydie, Jeanne et Paul), communication et journalisme (Lucie et Charles). Au sein de leur entreprise, chacun est quotidiennement en interaction constante avec des Marocain-es, comme collaborateurs, partenaires, fournisseurs, clients ou employés. Seul Etienne a un associé marocain. Jeanne, Paul et Lydie ont chacun un ou plusieurs magasins dans un environnement de commerçants marocains, que ce soit dans la médina ou à Guéliz dans la ville nouvelle. Lucie et Charles travaillent souvent chez eux mais sont fréquemment en déplacements professionnels en ville. Béatrice et Antonin supervisent les travaux de restauration de leur futur palais-maison d'hôtes hermétiquement clos entre d'immenses murs au milieu de la médina.

Aucun ne parle couramment l'arabe dialectal marocain. Tous en connaissent quelques mots, voire en maîtrisent des rudiments mais ils utilisent tous le français comme langue de communication dans leurs relations personnelles et professionnelles avec les Marocain-es.

Contrairement à d'autres catégories de migrants français au Maroc (expatriés ou retraités, par exemple), les entrepreneurs dépendent légalement des institutions et de l'Etat marocains. Leur entreprise étant sous législation marocaine, ils dépendent du droit du travail marocain, paient leurs impôts et charges sociales au Maroc, et relèvent du système de sécurité sociale marocain (Caisse Nationale de Sécurité Sociale, CNSS). De la sorte, ils sont sous le régime légal et fiscal marocain. Ils gardent cependant leur statut personnel d'étrangers puisqu'ils n'ont pas la nationalité marocaine et que leur statut de résidents au Maroc dépend donc du renouvellement de leur

permis de séjour délivré par les autorités marocaines, selon les cas soit annuellement, soit tous les trois, cinq ou dix ans.

Les huit entrepreneurs de cette étude n'ont presque plus de liens administratifs avec leur pays d'origine si ce n'est par leur nationalité et donc leur passeport français. S'ils le souhaitent, ils ont cependant la possibilité de s'enregistrer auprès des consulats français au Maroc au registre des Français établis hors de France. Ils peuvent également choisir d'adhérer à la Couverture des Français de l'Étranger (CFE) ou à des assurances françaises privées pour continuer à être couverts par l'assurance maladie française, mais peu le font vu le tarif élevé des cotisations. Seuls trois sur les huit entrepreneurs interviewés ont choisi cette option.

### **3. Le Maroc, terre des possibles**

Que représentent le Maroc et le choix d'y créer leur entreprise pour ces huit entrepreneurs ? Tous expliquent ce choix par des raisons pratiques, économiques et d'agrément. Cependant, au-delà de ces raisons pratiques, ces huit personnes font également état d'autres motivations d'ordre plus symbolique et personnel qui, pour la plupart, se ressemblent.

#### *3.1. Le choix du Maroc : raisons pratiques*

Les raisons pratiques mises en avant concernent d'abord la proximité géographique avec la France qui permet d'y revenir souvent et de recevoir des amis venus de France : l'aventure et l'exotisme sont ainsi à portée d'avion. Lydie résume bien les motivations pratiques de ces huit entrepreneurs :

*« Le choix du Maroc pour moi était pratique dans le sens où on est proches, l'avantage c'est qu'on est à deux heures d'avion, donc c'est facile. C'est aussi une destination où on voit beaucoup de monde, donc on n'est jamais isolés. Et puis de faire l'aventure parce que moi je suis venue ici seule, donc c'était l'aventure. Donc être proche et venir faire quelque chose pour moi au soleil, ça convenait parfaitement à mon choix de mode de vie. » Lydie, 46 ans, créatrice de mode.*

Les liens existant de longue date entre le Maroc et la France depuis le Protectorat, l'existence de liens personnels amicaux ou professionnels entre des Marocain-es et des Français-es en France, ainsi que l'utilisation commune de la langue française parlée par un grand nombre de Marocain-es et souvent utilisée dans les documents officiels et dans la vie de tous les jours (enseignes, signalétique...) sont aussi mis en avant comme des avantages qui rendent plus aisée la création d'entreprises au Maroc pour des Français-es. Etienne, qui avait auparavant créé deux entreprises en Amérique latine, souligne la différence ainsi :

*« Ici on a des gens d'une grande gentillesse, très intelligents, qui parlent de nombreuses langues, qui ont une vision de leur pays, qui ont envie que ça bouge. Je peux partager beaucoup de choses avec les Marocains, plus facilement qu'avec les Péruviens parce qu'on a plus de points en commun, même si la religion nous sépare, même si beaucoup de choses nous séparent. Le fait que les Français soient là depuis longtemps et que les Marocains vivent en Europe aussi depuis longtemps, on n'est pas sur la même longueur d'onde mais on a des connexions. Ca, je trouve ça génial ! Et puis, faire un business dans une langue étrangère, je trouve ça compliqué. ... Quand j'ai commencé, c'était hyper*

*motivant parce qu'on allait prendre le train ensemble [les Marocains travaillant dans le domaine du tourisme et lui]. » Etienne, 39 ans, agence d'excursions et d'aventure.*

De plus, Lucie qui est restée vivre au Maroc « *par accident* » à 21 ans, sans qualifications et avec un « *parcours professionnel quasi nul* », met en avant la discrimination positive dont jouissent souvent les Français-es auprès des Marocain-es dans le domaine professionnel, ce qui lui a permis d'abord de développer son expérience professionnelle comme salariée puis de créer sa société :

*« La chance qu'on a au Maroc, quand on est Français, c'est l'a priori positif en fait. La plupart des employeurs pensent qu'on a une crédibilité et qu'on a forcément un plus par rapport à un employé marocain. Donc c'est une chose qui m'a énormément servie parce que c'est quelque chose qu'en France je n'aurais jamais pu faire. Donc ça a carrément changé ma vie. » Lucie, 35 ans, journaliste indépendante.*

Par ailleurs, selon eux, le coût de la vie au Maroc, largement inférieur à celui de la France, les conditions légales et fiscales pour la création d'entreprises, et le système de régulations du travail marocain proche du système français, – mais selon ces entrepreneurs, plus libéral –, permettent de créer une entreprise plus facilement au Maroc qu'en France et d'être plus compétitif sur le marché. Lydie présente les différences ainsi :

*« On n'a pas le problème des 35 heures ici, ça c'est merveilleux, parce que si on travaillait 35 heures au Maroc, il n'y a personne qui vivrait, ça c'est sûr. On ne peut pas vivre à 35 heures ici, donc heureusement y'a pas ça ! Maintenant la législation du travail existe comme en France, les problèmes avec les salariés existent comme en France. Avoir des problèmes avec les salariés et aller au tribunal, ça existe aussi. Donc je veux dire... Y'a pas la sécurité sociale mais y'a la CNSS, donc voilà, on est dans la même problématique qu'en France, quoi. Mais la mentalité c'est plus de souplesse dans les heures de travail. » Lydie, 46 ans, créatrice de mode.*

Charles, quant à lui, déplore les contradictions de l'encouragement à l'entrepreneuriat en France et argumente que la libre entreprise, devenue irréalisable en France, est possible au Maroc :

*« Je sais qu'il faut des règles dans une société, mais enfin, il faut aussi laisser une marge de manœuvre aux gens. Prenez les jeunes entrepreneurs en France, on encourage l'auto-entreprise. Oui ! Mais on voit des reportages où les entrepreneurs disent "oui, mais alors faut que j'aille faire un stage comme ça et un stage comme ci, et je dois avoir cette autorisation-là et cette autorisation-ci, et j'ai pas le droit de travailler le dimanche si j'ai envie." Enfin, ce n'est plus de l'entreprise, ça ! Moi, ici, si j'ai envie de travailler 22/24, y'a personne qui va m'en empêcher. En France on va vous dire "vous n'avez pas le droit d'ouvrir le dimanche, de faire ceci et de faire cela". La libre entreprise, ça n'existe plus ! Et c'est ça qui me pèserait le plus. Moi je suis un entrepreneur né et quand j'ai commencé en France, ce n'était pas comme ça, on avait une latitude. Et ça s'est refermé, refermé, refermé. Et puis on va sortir une loi comme ça et une loi comme ci. Il faut laisser une latitude aux gens si on veut progresser. Plus on les enferme, bon, ça ne progresse plus. » Charles, 62 ans, agence de communication.*

Ces différentes raisons pratiques et économiques mises en avant par les huit entrepreneurs pour entreprendre au Maroc plutôt qu'ailleurs, expliquent cependant partiellement les spécificités du

choix du Maroc. En effet, en parallèle, ou au-delà de ces raisons d'ordre matériel, d'autres motivations d'ordre symbolique sont elles aussi invoquées par l'ensemble des personnes interviewées.

### 3.2. *L'entreprise au Maroc : lieu de renouvellement et d'accomplissement de soi*

Tout d'abord, aucun des huit entrepreneurs ne dissocie le domaine professionnel du domaine personnel dans le contexte de leur entreprise à Marrakech. Pour tous, créer et gérer leur entreprise dans ce pays est un « *challenge* », une quête personnelle et un moyen de se réaliser soi-même, de « *monter quelque chose par soi-même et pour soi-même* » (Béatrice). Pour Paul, avoir son entreprise à Marrakech permet d'être « *maître de soi-même* ». Nous retrouvons ici la notion de « *nécessité d'accomplissement* » (*need for achievement*) de l'entrepreneur présente dans les études que nous avons citées en introduction. Cependant, les huit entrepreneurs présentent cette « *nécessité d'accomplissement* » comme uniquement possible au Maroc, et pas ailleurs, ni dans un autre pays étranger (bien que Paul et Lucie l'envisagent parfois sans toutefois en être convaincus), ni en France, leur pays d'origine, qu'aucun d'entre eux ne perçoit comme un lieu d'accomplissement personnel possible.

Pour chacun, son entreprise reflète quelque chose de sa personnalité : ils ont créé un « *business* » à leur image, dans un domaine et dans un lieu qu'ils ont choisis. Paul et Jeanne ainsi que Lydie ont imaginé et créé des produits transnationaux qui n'existaient pas sur le marché et soulignent, tous trois, la « *fierté* » qu'ils ressentent à leur « *créativité* » et au succès de la vente de leurs créations au Maroc et en Europe. Lydie présente ses créations ainsi : « *C'était quelque chose que j'avais en moi, que je ne connaissais pas avant* ». Jeanne insiste sur le fait que ses créations lui ont permis de « *se découvrir* ». De même, Lucie, qui avait « *toujours voulu écrire* », est « *fière de [s]'être émancipée complètement et d'être allée vers ce qu'[elle] aime* ». Charles, de son côté, « *déblaye le terrain* » pour que « *peut-être [ses] enfants prennent la relève* ».

Tous soulignent également leur besoin de liberté. Le mot « *liberté* » revient dans chaque entretien. Il s'agit de travailler pour soi et d'être son propre patron. Antonin et Béatrice soulignent l'importance de « *prendre ses décisions comme on souhaite* ». Etienne présente sa vision de l'entrepreneuriat dans un pays étranger comme « *une drogue* » :

« *Et après ça, ça n'a plus jamais été comme avant. Après, tu ne peux plus rentrer chez Renault et envisager de devenir vendeur voitures.* » Etienne, 39 ans, agence d'excursions et d'aventures.

Bien que Paul envisage un jour de monter une entreprise dans un autre pays, il insiste sur le fait que son expérience marocaine lui a servi d'école et qu'il aurait été difficile de se former à l'entrepreneuriat ailleurs, surtout en France. Etienne, qui a une expérience dans d'autres pays, souligne également qu'il est plus facile pour un entrepreneur de réussir à développer un « *business* » au Maroc que dans d'autres pays. Charles voit en le Maroc un pays d'avenir où il peut aussi réaliser ce qu'il souhaite et participer au développement du pays :

« *C'est un pays en développement rapide avec des opportunités, et donc, voilà. J'en fais partie. J'apporte ma petite pierre* ». Charles, 62 ans, agence de communication.

De plus, certains de ces entrepreneurs présentent le Maroc comme étant une « *vraie école de la vie* » (Paul, Lucie et Etienne) où il est possible non seulement d'apprendre un nouveau métier ou

de nouvelles fonctions qui permettent à l'entrepreneur de se réaliser et de réussir, mais aussi de se renouveler personnellement.

Lucie, sans formation préalable, a appris le métier de journaliste sur le tas :

*« Et là, ça a été la vraie école parce que tout d'un coup je me suis retrouvée sur le terrain avec mon dictaphone, mon appareil photo et je devais envoyer des articles tous les jours. C'était ma vraie école et c'était vraiment génial. »* Lucie, 35 ans, journaliste indépendante.

Jeanne et Paul, qui étaient commerciaux en France, se sont découverts une vocation pour le design d'accessoires et de vêtements au Maroc. Ils insistent sur le fait que ça n'aurait pas été possible dans leur pays d'origine et expriment tous deux leur fierté :

*« Ici, je me suis découvert plein de choses. Je ne me pensais pas manuelle pour un centime, et au final voilà, je travaille avec mes mains et j'en suis très fière. » ... « On est partis de rien, et maintenant on a une super reconnaissance pour ce qu'on fait. »* Jeanne, 32 ans, créatrice d'accessoires.

*« Et j'ai développé la société et j'en suis vraiment très fier parce que ça partait seulement d'un délire sans savoir ce que ça allait donner... Ça donne envie de vivre et d'avancer. »* Paul, 34 ans, designer de vêtements et accessoires.

Lydie, qui était directrice marketing très bien rémunérée en France, est devenue créatrice de mode et a créé sa propre marque à Marrakech :

*« Moi j'étais dans la haute technologie et la finance, donc rien à voir. Non, non, c'était quelque chose que j'avais en moi et que j'ai pu réaliser ici. En France, ça aurait été difficile, il aurait fallu passer par des stades de formation très longs et la création d'entreprise aurait été plus longue. »* Lydie, 46 ans, créatrice de mode.

Comme d'autres, elle souligne également que le but de l'entrepreneuriat au Maroc n'est pas de gagner beaucoup d'argent, – ce qui, selon elle, est peu réaliste à l'échelle des petites entreprises comme celles présentées ici –, mais de changer ses « priorités de vie ». Elle réfute ainsi l'image du Maroc nouvel « Eldorado » des entrepreneurs français communément répandue dans les médias marocains et français :

*« Mes priorités et mes choix ont changé. Maintenant quelqu'un qui arrive de France et qui pense qu'il va gagner plus ici qu'en France et qui se dit "ouais, c'est l'Eldorado !". Bah, il faut s'enlever ça de la tête tout de suite, c'est pas du tout vrai. Si on vient s'installer au Maroc c'est qu'on recherche d'autres choses et on ne peut pas chercher plus qu'en France puisque c'est un pays qui vit comme la France dans les années 60. Faut être cohérent, c'est pas possible ! Ça peut être la finalité, mais faut pas se mentir quoi, on cherche autre chose. Ou si on cherche ça, ben, on se plante et on ne reste pas longtemps. »* Lydie, 46 ans, créatrice de mode.

Ainsi, dans les discours de tous ces entrepreneurs, le Maroc est défini comme un pays où sont réunies les conditions pour accéder à la liberté d'entreprendre et de se réaliser professionnellement et personnellement. Contrairement aux entrepreneurs des études citées en introduction, qui cherchent à se réaliser dans l'entrepreneuriat dans leur propre pays, la « nécessité d'accom-

plissement » (*need for achievement*) de ces huit entrepreneurs leur semble impossible dans leur pays d'origine. Leurs discours sur la France sont particulièrement critiques et présentent le pays natal comme un étouffoir d'où il a fallu avoir le courage de s'extirper pour pouvoir se redécouvrir et s'accomplir.

### 3.3. La France, étouffoir

Dans l'ensemble, tous ces entrepreneurs critiquent la France comme étant un pays où tout est figé, tracé et où ils n'ont pas trouvé les moyens d'exprimer leur liberté et leur créativité, voire où la société va mal et se dégrade. Dans les comparaisons qu'ils font entre la France et le Maroc, ils associent le manque de liberté entrepreneuriale et personnelle dû aux multiples régulations et autres obstacles administratifs en France avec le déclin économique du pays en cette période de crise. Tous expriment d'ailleurs une certaine angoisse sur l'avenir de leur pays d'origine. En revanche, le Maroc est présenté comme un pays prometteur où l'économie dans tous les secteurs se développe et se bonifie et où ils sont fiers de faire croître leur entreprise. Charles par exemple affirme :

*« Le Maroc est un des pays aujourd'hui qui a le plus gros avenir de la région. Entre les capitaux européens et les capitaux arabes, il y en a beaucoup qui arrivent. Ce qui leur permet justement de brûler les étapes. L'argent arrive, donc on<sup>66</sup> peut acquérir des technologies, se former, puis les réexporter ailleurs. C'est comme ça que ça se passe, c'est la volonté d'ailleurs. Au milieu de la crise, c'est un pays qui a une croissance de plus de quatre points ! Même si d'accord, il y a trois ans il était à huit. Mais la France est à zéro ! L'Allemagne à 0.2, l'Espagne à moins un. » ... « L'entrepreneuriat marocain a plus d'avenir que les entreprises françaises en France. Regardez le nombre d'entreprises qui ont délocalisé au Maroc. Même si on n'en parle pas beaucoup (rires). Aux dernières nouvelles, Axa a créé 800 emplois au Maroc. On est dans la mondialisation, on est à la recherche d'une compétitivité, et cette compétitivité, on la trouve au Maroc. Et pas forcément en France. » Charles, 62 ans, agence de communication.*

Même les moins critiques d'entre eux (Antonin et Béatrice), tout en affirmant fortement leur attachement à la France et à leur nationalité française, évoquent la distance qu'ils ressentent désormais pour leur pays d'origine et déplorent son évolution.

*« Moi, je suis française avant tout (...). Mais maintenant je regarde la France et je me dis "pauvre France !" » Béatrice, 32 ans, palais-maison d'hôtes.*

*« Moi, je suis français, clairement. Mais c'est vrai qu'en habitant à l'étranger, on regarde la France avec un œil différent, extérieur... Je pense qu'en France, on est allés un peu loin et qu'aujourd'hui notre société est en déliquescence. » Antonin, 37 ans, palais-maison d'hôtes.*

Par ailleurs, Etienne, qui a quitté la France depuis vingt ans et de ce fait critique peu la société et le marché du travail français qu'il connaît peu, déclare s'ennuyer dans son pays d'origine :

<sup>66</sup> Souligné par nous. Il est intéressant de souligner que ce « on » associe ici clairement Charles au développement de son pays d'accueil, le Maroc, au développement duquel il s'intéresse et s'attache personnellement. Voir la citation précédente de Charles : « C'est un pays en développement rapide avec des opportunités, et donc, voilà. J'en fais partie. J'apporte ma petite pierre. »

*« Je me fais chier quand je rentre en France. Je connais les us et coutumes, je connais un peu comment ça fonctionne. » Etienne, 39 ans, agence d'excursions et d'aventure.*

Les autres, à des degrés divers, ont des discours extrêmement critiques sur la France et les Français-es, aussi bien dans le domaine professionnel que personnel. Il est d'ailleurs frappant que, dans leurs récits sur leur passé en France, ils dissocient expérience professionnelle et quête personnelle. Tandis qu'ils affirment poursuivre une « quête » professionnelle et personnelle à travers leur entreprise au Maroc, ils présentent le travail en France comme un moyen de subsistance fade et contraint.

Paul, Jeanne et Lydie insistent sur le fait qu'ils n'auraient pu se réaliser eux-mêmes en France à cause de la « pressurisation » (Lydie) dans le monde du travail salarié, et du manque d'enthousiasme et d'encouragement général des Français-es pour les initiatives nouvelles.

*« Moi, la France j'ai eu un gros ras le bol : trop de restrictions, trop de compétition, trop de chiffres, trop de pression du chiffre. On nous appelait 15 fois par jour pour gagner le SMIC par mois. Enfin voilà, c'était pas mérité. J'avais 27 ans, pas bien vieille. Bah voilà, c'était l'occasion. Un jour j'en ai eu marre, je me suis pris la tête avec une de mes responsables, elle m'a gonflée, et puis voilà, je lui ai dit que je partais. Coup de tête, quoi, direct. » Jeanne, 32 ans, créatrice d'accessoires.*

*« La fonction publique en France et toutes les aides, ils sont bien gentils mais ils sont derrière leur bureau, ils n'ont pas envie. Enfin, ils arrivent le matin à 8h00, ils repartent à 17h00 mais si on veut vraiment réussir, il faut aller vraiment dans des pépinières d'entreprises, faut sortir des grosses écoles, il faut y rentrer, il faut avoir beaucoup d'argent. ... Donc t'es mal aiguillé, c'est ça qui est dommage. Donc c'est vrai que là-bas on a plein de choses mais on n'est pas aidés. On ne nous apprend pas à réfléchir par nous-mêmes. Alors qu'ici on n'a rien, on se débrouille par soi-même et puis voilà, au moins on ne peut s'en prendre à personne. Et ça au moins je suis content. Quand je me suis planté, je ne m'en suis pris à strictement personne. J'ai appris. » Paul, 34 ans, designer de vêtements et d'accessoires.*

La critique des réglementations en France présentées comme exagérées et paralysantes ne concerne pas que le domaine professionnel, mais le domaine personnel aussi. Pour Charles, le manque de dialogue et l'accumulation de règles sont étouffants :

*« En France, on légifère sur tout. Comme je dis à mes enfants, bientôt il faudra un permis pour respirer. Quand vous avez un chien, il faut l'enregistrer à la mairie. Quand vous le promenez, il faut une muselière et avoir ses papiers sur vous – foug – ça m'étouffe, ça ! Ça m'étouffe ! Une chose qui me manquerait c'est quand on se fait arrêter par la police. Ici, on discute. Alors qu'en France, on ne discute pas ! » Charles, 62 ans, agence de communication.*

Finalement, une autre critique de la France qui ressort des entretiens porte sur la surconsommation, l'assistantat et l'oubli de valeurs plus essentielles. Paul comme Lydie insistent particulièrement là-dessus :

*« Maintenant moi tout ce que je m'achète, c'est mon argent, ma liquidité, y'a personne qui va me dire à la fin du mois « Monsieur V, faudrait régler vos échéances, là ! ». J'ai*

*rien à crédit et ça j'en suis fier... Désintox ! Je suis assez content ! En France, j'aurais pas pu ! J'avais ce côté paraître qui me plaisait vachement mais qui ne me servait pas – ça servait vachement à la société par contre. C'est comme ça que j'ai ramené beaucoup d'argent à la société, c'est pour ça que je dis que j'étais un bon escroc [en tant que commercial] ! Et en même temps un bon escroqué parce que je savais, je rentrais dans les mailles du filet de tout ce qu'était le monde de la consommation. J'ai vendu des téléphones à des gamins qui avaient neuf ans et les parents n'avaient pas de travail. Ouais, j'ai contribué à ce que ces gens se prennent la tête à la fin du mois, se serrent la ceinture. » Paul, 34 ans, designer de vêtements et d'accessoires.*

*« En France, les gens râlent, on est un peuple de râleurs. Quand on vit dans un pays où les gens se lèvent le matin et ils ne savent pas comment ils vont nourrir leurs enfants le soir, on est dans une vraie problématique de besoins primaires de la vie quotidienne. Alors que, quand on est en France où y'a beaucoup d'aides, de facilités, la sécurité sociale, les assurances médicales, on a beaucoup de choses, et on râle ! C'est dramatique et c'est lassant. Et quand on y est, moi la première quand j'y étais, j'étais dedans et j'étais en surconsommation permanente, et en fait on en oublie les vrais problèmes de la vie et les vrais besoins primaires. » Lydie, 46 ans, créatrice de mode.*

Ainsi, au-delà des raisons pratiques mises en avant par l'ensemble de ces entrepreneurs, le Maroc est présenté comme une « terre des possibles » et l'entreprise comme une « création » personnelle où s'épanouir et s'accomplir plutôt qu'un simple moyen de gagner sa vie et subvenir à ses besoins. En revanche, la France est présentée comme un étouffoir qui patine dans l'immobilisme de la crise, et les Français-es de France comme des assistés qui peinent à se renouveler et à donner du sens à leur vie tant professionnelle que personnelle. Entreprendre au Maroc, et spécifiquement à Marrakech, est donc présenté par ces entrepreneurs comme l'affirmation d'un libre choix et d'une quête d'accomplissement personnel (*need for achievement*).

Pourtant, les expériences différentes de ces huit entrepreneurs dans leur quotidien à Marrakech sont chargées d'émotions diverses et parfois contradictoires où le discours du libre choix et de l'accomplissement de soi est constamment mis à mal. Au Maroc, comme en France, se succèdent satisfactions, victoires, déceptions et défaites de sorte que ce discours se heurte et se renégocie quotidiennement au contact de l'environnement marocain. Malgré l'affirmation d'un désir de contrôle (*locus of control*) sur leur environnement pour la réussite de leur entreprise, ces entrepreneurs n'ont pas le contrôle de ce qui les entoure et se heurtent à des différences de fonctionnement qu'ils ne maîtrisent pas et qui, souvent, leur résistent. Il ne s'agit plus seulement d'être maître de ses choix et de poursuivre une quête personnelle à travers son entreprise mais de vivre, agir et interagir avec l'Autre marocain (« eux »). Ces confrontations quotidiennes sont vécues de façons très différentes par les huit entrepreneurs interviewés dont les stratégies d'adaptation vont de l'effort d'accepter les différences et les contraintes que ces différences induisent et de s'y adapter, voire de s'intégrer, au refus, voire à la colère et au rejet des erreurs ou des échecs sur un « Autre » marocain qui devient éventuellement bouc émissaire verbal.

#### **4. Contraintes culturelles du milieu de l'entreprise à Marrakech et stratégies d'adaptation**

Ces entrepreneurs sont en interaction professionnelle constante avec des Marocain-es et évoluent dans un milieu marocain au contact duquel ils ressentent tous la nécessité « d'adapter »

leurs pratiques professionnelles (*problem-solving style*). En effet, dans leur discours, les huit entrepreneurs constatent des différences entre leurs propres pratiques professionnelles et les pratiques professionnelles marocaines. Ils les ressentent comme des contraintes auxquelles il faut s'adapter, voire des obstacles parfois infranchissables, et/ou des avantages qui bénéficient à leur entreprise. Pour tous, ces différences de pratiques sont présentées comme étant dues à des différences culturelles à travers des expressions à l'intensité diverse qui vont de : « *on n'est pas sur la même longueur d'onde* » (Etienne et Paul) ou des « *codes culturels différents* » (Paul), à l'extrême de parler de « *choc des cultures* » (Antonin), voire de « *cultures diamétralement opposées* » (Béatrice).

Les spécificités culturelles évoquées sont le plus souvent présentées soit comme « marocaines » soit comme étant spécifiques à la culture marrakchie (de Marrakech), et donc différentes des pratiques dans d'autres villes dont les plus citées sont Rabat et Casablanca. De même, dans leur discours, les entrepreneurs comparent ces spécificités de fonctionnement avec les leurs qu'ils lient tous de manière plus ou moins affirmée au fait d'être français et donc de fonctionner à la française, sauf Etienne et Charles qui ont déjà entrepris à l'étranger et ont donc plus de distance, ne serait-ce que temporelle, avec un fonctionnement professionnel « à la française ».

Que ces différences soient vues comme des contraintes, des obstacles ou des avantages, chaque entrepreneur affirme la nécessité et sa volonté de s'y adapter et d'ajuster, voire de transformer, ses propres pratiques professionnelles et personnelles, d'inventer et créer ses propres stratégies d'adaptation pour faire fonctionner son entreprise. Dans leur quête de faire fructifier leur entreprise, ces entrepreneurs sont dans une recherche permanente de création d'un espace aménageable entre deux fonctionnements culturels qui diffèrent, voire s'opposent. Paul définit bien ces réajustements quotidiens et la nécessité d'adapter ses pratiques pour que l'entreprise fonctionne :

*« C'est une question de codes. C'est ces codes-là qui sont difficiles parce que, nous, on se dit certaines choses. Moi, je vois avec les fournisseurs. Je suis persuadé d'avoir raison, mais lui aussi il est persuadé d'avoir raison et on a tous les deux sûrement raison mais on n'est pas sur la même longueur d'onde. C'est ces codes-là qui sont très, très difficiles. Donc c'est excitant au début, ouais, mais c'est crevant, faut être bien luné tous les jours... faut être fort psychologiquement. »* Paul, 34 ans, designer de vêtements et d'accessoires.

#### 4.1. Des différences culturelles à renégocier

D'après les discours de ces entrepreneurs, ces différences culturelles de fonctionnement professionnel peuvent être regroupées en trois domaines : les relations humaines, le rapport au temps, au travail et à l'argent, et la religion.

##### 4.1.1. Des rapports professionnels basés sur « l'affectif » versus la garantie du contrat écrit

Pour tous ces entrepreneurs, les relations de travail à Marrakech sont différentes des relations professionnelles en France, notamment dans le domaine des relations humaines. Selon eux, tandis que tout est écrit et rédigé en France sous forme de contrats et autres documents administratifs qui mettent à distance le relationnel humain et tendent à instaurer un rapport contractuel froid et précis, voire déshumanisé, avec partenaires, prestataires et clients, ils soulignent qu'à Marrakech les relations professionnelles reposent le plus souvent sur l'affectif, l'humain, voire l'instauration d'un climat de confiance qui ne passe pas par l'écrit mais reste souvent oral.

Tous ces entrepreneurs voient dans ce fonctionnement marrakchi une contrainte, voire un obstacle, au bon fonctionnement de leur entreprise puisque, rien n'étant écrit, les accords trouvés peuvent être remis en question du jour au lendemain, voire non tenus parce que les relations affectives ont changé. A l'extrême, tous ont également plusieurs histoires d'escroquerie à raconter dont eux-mêmes ou d'autres Français-es ont été victimes par crédulité face à ce climat de confiance à leur arrivée à Marrakech.

Béatrice et Antonin voient dans ce fonctionnement un obstacle entièrement négatif qui leur semble insurmontable et qui, selon eux, nuit au développement de leur entreprise. En revanche, les autres, tout en soulignant les difficultés quotidiennes qu'ils ont à ajuster leurs pratiques à ce fonctionnement marrakchi, y voient aussi un avantage dans le sens où l'humain, prévalant sur l'administratif, crée une entraide et une solidarité inexistantes en France, et permet souvent un meilleur fonctionnement des relations de travail.

Paul commente ainsi les difficultés de cette différence de fonctionnement et la nécessité de s'y plier pour pouvoir établir une collaboration de travail :

*« Ce qui est difficile ici, c'est qu'on prend vite la confiance. En France, il n'y a pas le côté amical, le côté grand sourire, "t'es mon ami, t'es mon frère". C'est vrai qu'ici on a souvent l'impression d'être dans un climat de confiance. En France on va être très reculé, très froid, c'est le business, c'est sur papier. Ici y'a rien de tout ça... Je vois, tous mes fournisseurs, si j'arrive avec un papier, avec un contrat de travail, ils vont dire "non merci", c'est sûr et certain, ils vont avoir peur. Peur de l'engagement. J'ai essayé avec le dernier, il m'a dit "non merci, au revoir". J'ai été obligé moi de retravailler à l'envers et de lui faire des commandes pour lui montrer que j'avais vraiment envie de travailler avec lui. Mais il ne voulait plus du tout travailler avec moi. »* Paul, 34 ans, designer de vêtements et accessoires.

Pour Béatrice et Antonin qui réfutent toute idée de l'existence d'un climat de confiance entre Français-es et Marocain-es à Marrakech, l'absence de contrat écrit avec leurs fournisseurs est rédhitoire et est un obstacle insurmontable au bon fonctionnement de leur entreprise :

*« On appelle, on demande un devis, quatre jours après on rappelle, on vous donne un prix par téléphone, il n'y a rien d'écrit. C'est une société qui est en plus orale, c'est une tradition orale... »* Antonin, 37 ans, palais-maison d'hôtes.

*« Oui, et il n'y a rien derrière, il se passe rien. Vous allez demander un devis, vous passez six mois avant, c'est tel prix. Vous revenez, c'est plus le même prix. »* Béatrice, 32 ans, palais-maison d'hôtes.

En revanche, Lucie et Jeanne insistent sur la petite taille de la ville de Marrakech qui fait que tout le monde se connaît et que les relations de travail reposent sur des relations de confiance voire de « copinage » qui sont profitables à l'entreprise, mais ne sont pas sans risques :

*« Ici c'est un petit endroit, on se connaît tous, on travaille tous ensemble... Ils sont très solidaires, la boutique, je peux la laisser quand je pars, il y aura toujours quelqu'un pour jeter un œil dessus. Tout le temps... En France, jamais. »* Jeanne, 32 ans, créatrice d'accessoires.

« Ici il faut nouer de bons contacts avec les gens. Ça se passe beaucoup comme ça : "t'es ma copine, t'es mon copain". On est dans des sphères toutes petites. Dans mon domaine, c'est comme ça que ça marche, c'est pas comme si je devais répondre à des appels d'offre avec quatre ou cinq journalistes qui font concurrence. Nous, c'est vraiment plus par copinage... C'est agréable de vivre dans un pays où les gens sont dans l'affect, ça rentre presque toujours en ligne de compte quelle que soit la relation, que ce soit l'épicier, quelqu'un avec qui on a des relations professionnelles, le propriétaire de la maison, y'a toujours l'affect qui rentre en ligne de compte, mais ça peut être aussi un piège. On peut se prendre d'affection pour quelqu'un et puis finalement il ne fallait peut-être pas que dans cette relation-là ça interfère... » Lucie, 35 ans, journaliste indépendante.

Etienne, lui, cherche à intégrer cet aspect humain affectif dans ses méthodes de management de son équipe, ce qui, selon lui, permet de fidéliser les employés, de faire qu'ils se sentent concernés par l'avenir de l'entreprise et de les motiver ainsi à donner le meilleur :

« Ce dont une équipe a besoin tous les jours, c'est de l'énergie, faut les motiver, reconnaître les problèmes, se dire "tiens, il n'a pas le moral en ce moment", faut l'emmener boire un café, faut remonter les troupes, dire : "On va aller là. Et là où on va aller, on ne va pas t'oublier, tu vas venir avec nous". On a des guides, des mécaniciens qui travaillent avec nous depuis sept ans... Donc c'est ça, leur dire "le bateau est plein et vous êtes dedans, et pas derrière, au contraire, vous êtes devant." » Etienne, 39 ans, agence d'excursions et d'aventure.

Charles, de son côté, souligne combien ces valeurs humaines qui font défaut en France, peuvent être un moyen de faire face à la crise économique :

« Ce que j'aime beaucoup dans la culture marocaine, c'est la solidarité. Qu'on a complètement perdue. La solidarité, l'entraide, l'accueil, des valeurs humaines, quoi ! Qu'en Europe on a complètement oubliées. Et ça, c'est une grande force de ce pays, et c'est un grand dommage pour nous. Parce qu'on le voit en période de crise, c'est pas en jouant cavalier seul qu'on s'en tire. Au contraire, c'est par la solidarité qu'on progresse. » Charles, 62 ans, agence de communication.

#### 4.1.2. Le rapport au temps, au travail et à l'argent

Tous soulignent également des différences culturelles dans le rapport au temps, au travail et à l'argent en faisant là-encore des distinctions entre un fonctionnement à la française (le leur) et un fonctionnement propre aux Marrakchis, ou aux Marocain-es en général. A nouveau, ces fonctionnements différents sont considérés comme des spécificités auxquelles il faut ajuster ses propres pratiques, qu'ils soient vus comme des obstacles insurmontables ou des contraintes dans le milieu professionnel et/ou aussi, pour certains des entrepreneurs, comme un aspect positif de leur rencontre avec le Maroc.

Antonin répète à plusieurs reprises l'adage français : « le temps, c'est de l'argent » qu'il conçoit comme la façon exclusive de fonctionner pour être un bon entrepreneur. Bien qu'il constate, en le déplorant, que cet adage est en décalage avec les attentes et le fonctionnement de ses employés, malgré ses tentatives pour l'imposer, il ne le remet pas en cause. Pour lui c'est une valeur inattaquable et évidente qui ne se questionne pas tandis que ce qu'il perçoit comme le rapport

au temps des Marocain-es lui semble forcément fautif et contre-productif. Il présente cet adage comme une vérité inaliénable et se crispe dans le constat de son inefficacité auprès des artisans qu'il emploie sans envisager que leur rapport au temps a un autre sens que le sien. C'est, entre autres, ce qui lui fait dire plus loin qu'ils vivent, Béatrice et lui, dans leur quotidien d'entrepreneurs, « *un vrai choc des cultures* ». Ainsi, il ne conçoit pas d'aménagement possible entre le fonctionnement marocain et le leur, mais décrit toute relation professionnelle entre eux et des Marocain-es en termes de confrontations, voire d'affrontements où aucun ajustement, aucune rencontre, aucune négociation, n'est possible :

*« Un des facteurs importants, c'est le rapport au temps qui est complètement différent. C'est très dur d'avoir des exigences par rapport aux Marocains pour tenir les délais. Hein, les délais ne sont jamais tenus. C'est quelque chose à avoir en tête quand on a un projet au Maroc parce que le temps c'est de l'argent. Donc, ici, il ne faut pas avoir peur de perdre du temps, donc de l'argent... Ça, c'est vraiment une grosse différence avec l'Europe et c'est un vrai choc des cultures à ce niveau-là. » Antonin, 37 ans, palais-maison d'hôtes.*

Mis à part Antonin et Béatrice, sa femme, les autres entrepreneurs réagissent de façon plus souple à des différences qui peuvent aussi leur poser problème, mais qu'ils considèrent comme faisant partie intégrante de leur expérience marocaine et auxquelles ils ajustent leurs propres pratiques avec la volonté de s'adapter, voire avec un certain humour et une recherche de créativité.

Lydie qui est justement venue s'installer au Maroc pour fuir la « *pressurisation* » du milieu des affaires en France parce qu'elle « *passai[t] à côté de plein de choses dans [sa] vie* » dont « *à côté d'une vie de famille* », décrit ainsi avec un certain humour ses relations de travail avec ses fournisseurs et ses couturières marocains, cataloguant les Marrakchis dans une catégorie de travailleurs à part :

*« Elles [les relations de travail] sont comme dans le monde du business, quoi, avec des jours tendus parce qu'il y a des querelles avec les fournisseurs et des trucs comme ça. C'est vrai que, moi, j'ai du mal à travailler avec les Marrakchis mais je me régale avec les Casablancais. Le problème avec le Marrakchi, c'est que le matin il se lève et qu'à 10 heures, s'il a gagné de quoi vivre la journée, il a fini sa journée. Alors, évidemment, si vous en avez besoin à 16h00, ce n'est pas facile ! (rires) Et puis, dès qu'il commence à faire chaud, ils ne travaillent plus, et si la famille vient, on ne les voit pas de huit jours, donc, c'est parfois un peu compliqué (rires). » Lydie, 46 ans, créatrice de mode.*

Tenant compte de ce qu'elle décrit avec humour et une certaine complicité avec les Marrakchis, elle explique plus loin comment elle a choisi de s'adapter à ces différences de rapport au temps pour faire fonctionner son entreprise comme elle le souhaite en sous-traitant à la tâche plutôt que d'avoir des employés fixes :

*« Au début j'avais dix salariés, maintenant pour plus de rentabilité, je travaille en sous-traitance : j'ai de plus en plus de travail et de moins en moins de temps pour régler les problèmes. Avant j'avais un atelier de confection, mais suite à des problèmes de négociations entre employeur et employés, j'ai décidé d'arrêter et de sous-traiter. » Lydie, 46 ans, créatrice de mode.*

Charles, de son côté, évoque les mêmes aspects qui lui posent problème et l'attitude personnelle d'humour et de distanciation qu'il adopte pour y faire face tout en soulignant la nécessité d'accepter ces différences de fonctionnement professionnel comme faisant partie d'un ensemble et d'y ajuster ses pratiques.

*« Professionnellement, dans l'ensemble ils [les Marocain-es] ont des défauts, comme tout le monde. Ils ne respectent pas les délais, ils ne sont pas à l'heure. Des problèmes de règlements, de récupération d'argent, il faut toujours pleurer pour récupérer ses sous : "oui, je te paierai demain mais attends, je suis embêté..." Il n'y a pas une date fixe. Mais bon, ça fait partie de l'ensemble. On prend tout ou on ne prend rien. Je veux dire, on ne peut pas dire : "je prends ça, c'est bien. Ça, euh, non, j'en veux pas." Vous êtes dans un pays, vous prenez tout. Et oui, on sait, les problèmes financiers, mais les Marocains entre eux le vivent de la même façon. Ils vous disent tous que c'est la galère pour se faire payer, pour ci, pour ça... Ça me fait rire parce que je sais que ça va se passer comme ça. La première fois ça vous surprend, vous vous dites "mais qu'est-ce qu'il veut, le mec?". Je m'adapte. Faut le prendre à la rigolade parce que si vous commencez à stresser pour ça, c'est fini, vous allez exploser en plein vol ! » Charles, 62 ans, agence de communication.*

Dans le même passage, il raconte une anecdote qui porte sur le non-respect des délais et il apparaît clairement qu'il éprouve du plaisir, une dimension de jeu et beaucoup de créativité dans ses tentatives pour inventer des stratégies pour tenir compte du problème et le contourner (*innovation, problem-solving style*). Comme il le dit plus loin : *« J'adore ça, moi j'adore ! Je déteste les choses qui sont trop encadrées, trop rigides. »*

#### 4.1.3. La religion et « Inch'Allah »<sup>67</sup>

La religion est un autre aspect qui, selon ces entrepreneurs, a une influence plus ou moins forte sur leurs relations professionnelles avec les Marocain-es.

Lydie, la seule des entrepreneurs interviewés qui soit catholique croyante, ne voit pas dans l'Islam un obstacle ou une contrainte avec laquelle il faut composer. Au contraire, selon elle, les valeurs de l'Islam et du Catholicisme sont les mêmes et se complètent dans les domaines professionnel et personnel :

*« Quand des musulmans parlent de ce que doit être la vie d'un musulman au quotidien, mais moi qui suis catholique, on a les mêmes valeurs. Se lever le matin, être responsable, être auprès de sa famille, aller travailler, on a les mêmes valeurs. Après, ce qui est dangereux ce sont les gens qui l'adaptent à des fins fanatiques. Dans la vie, tout ce qui est mauvais, ce sont les extrêmes... Mon fils est musulman parce que c'est une obligation et que son papa a voulu qu'il soit musulman, mais il a une ouverture d'esprit et une éducation qui vient en fait de partout. Je ne vais pas lui donner une éducation religieuse catholique, ça ne sert à rien, il est musulman, mais il est élevé dans une ouverture d'esprit. A partir du moment où on inculque des valeurs dans l'éducation d'un enfant, toutes les valeurs se ressemblent. Après, pratiquant ou pas pratiquant, c'est lui qui décidera par lui-même. » Lydie, 46 ans, créatrice de mode.*

<sup>67</sup> « Si Dieu le veut », parole du Coran utilisée quand on évoque une action future.

En revanche, Jeanne et Paul considèrent que le fait de ne pas être musulman peut être un frein à l'engagement professionnel de certains Marocain-es musulmans à leur égard :

*« C'est parfois un handicap difficile – même si c'est malheureux de dire ça – de me dire que si j'étais musulman, des fois ça se passerait mieux dans l'ensemble. Et ça, ça me dérange. »* Paul, 34 ans, designer de vêtements et accessoires.

Lucie, en tant qu'athée revendiquant son athéisme, ne considère pas que la religion musulmane soit un problème dans sa vie professionnelle, mais elle la décrit comme un « barrage » dans ses relations privées :

*« Je suis athée, donc le fait qu'il n'y ait pas de liberté de culte, ça me dérange énormément, et si j'étais marocaine, je ne pense pas que je vivrais ici, je pense que je vivrais à l'étranger... J'ai beaucoup de mal avec les gens qui ont des discours religieux fermés et c'est vrai qu'ici beaucoup de gens sont complètement là-dedans. Moi, ça va vite m'être un barrage. »* Lucie, 35 ans, journaliste indépendante.

Par ailleurs, Etienne, Lucie et Béatrice mettent en relation l'expression religieuse « Inch'Allah » avec une conception du travail qui ne correspond parfois pas avec leurs propres attentes.

Lucie explique l'expression « Inch'Allah » ainsi et, bien que cela lui pose problème souvent, elle reconnaît en être imprégnée et s'y adapter :

*« S'il doit se passer quelque chose, c'est Dieu qui va décider de toute façon. Donc libre arbitre, tout ça, ils ne se prennent pas la tête, quoi. Bon souvent c'est vraiment embêtant pour plein de choses dans la vie parce qu'on ne va pas avoir la même notion du oui et du non par exemple. Mais du coup ça apprend à se calmer. Je baigne là-dedans dans mon travail. »* Lucie, 35 ans, journaliste indépendante.

Etienne, lui, réinterprète l'expression « Inch'Allah » d'une façon qui lui conviendrait mieux et qui reflète plutôt une forme de protestantisme à la française :

*« Je m'adapte, mais je trouve que..., je trouve que... c'est trop "Inch'Allah", voilà ! "A la grâce de dieu". Ils laissent ça à quelqu'un d'autre. Alors qu'à mon avis, il faudrait déjà que tu ouvres bien les yeux, que tu te concentres sur ton travail et, Inch'Allah, que tu puisses le faire encore mieux, quoi ! Mais déjà sur une base de bien faire. Mais bon, par rapport à d'autres pays dans le monde, on a un standard de qualité qui est top, top, top. »* Etienne, 39 ans, agence d'excursions et d'aventure.

D'autre part, Jeanne, Lydie et Béatrice mettent en relation l'image de la femme liée à la religion musulmane avec leur propre expérience d'entrepreneuses : selon elles, il n'est pas toujours facile pour une femme européenne non musulmane de se faire écouter par des employés ou prestataires marocains masculins. Jeanne affirme qu'elle réussit à se faire respecter, en tant que femme, par ses fournisseurs grâce à son caractère « très fort, très dur ». De son côté, Béatrice déplore le manque de respect des employés pour elle en tant que femme. Par contre, Lydie qui voit dans les femmes marocaines entrepreneuses un potentiel pour le développement du pays, souligne que ces femmes réussiront si une mauvaise interprétation de la religion ne les en empêche :

*« Le Maroc va évoluer grâce aux femmes. Ce sont les femmes qui vont faire évoluer le pays... Entreprendre au féminin c'est le chronomètre du Maroc. Aider des microsociétés*

*à émerger, c'est vraiment le nerf de guerre du Maroc. Ici on sent la volonté de plein de femmes de faire plein de choses dans des domaines liés à la maison, la couture ou l'artisanat par exemple. Si la religion ne se met pas entre tout ça, ça évoluera bien. Mais ce n'est pas le problème de la religion, c'est le problème de l'adaptation de la religion.* » Lydie, 46 ans, créatrice de mode.

Ainsi, les huit entrepreneurs interviewés soulignent des différences culturelles entre le Maroc et la France dans les relations de travail. Cependant, tous affirment la nécessité d'adapter leurs comportements professionnels et personnels à ces pratiques locales pour le bon fonctionnement de leur entreprise.

#### 4.2. Stratégies d'adaptation

Bien qu'ils considèrent tous qu'il est nécessaire de s'adapter aux réalités du terrain pour développer leur entreprise et réussir professionnellement, ils ne donnent pas tous le même sens au verbe s'adapter. Leurs stratégies d'adaptation reflètent leur propre rapport au Maroc et aux Marocain-es et leurs diverses capacités à vivre et entreprendre en pays étranger. Le désir normal de maîtrise (*locus of control*) et de rentabilité qui caractérise la démarche entrepreneuriale, où que ce soit, pour pouvoir fonctionner et développer son entreprise, se négocie chez chacun de façon différente selon son aptitude plus ou moins grande à s'adapter à des fonctionnements qui diffèrent des siens en milieu étranger. Si certains le font avec une certaine aisance, voire avec plaisir, intérêt et créativité, d'autres se crispent dans des positions identitaires fermées qui les font se heurter aux réalités marocaines au quotidien et freinent aussi bien le développement de leur société que leur épanouissement personnel au Maroc.

##### 4.2.1. Crispation identitaire : imposer et soumettre

Béatrice et Antonin représentent bien cette crispation identitaire. Tous deux affirment comme les autres qu'il faut s'adapter aux pratiques marocaines et que ne pas y arriver est un signe qu'il vaut mieux repartir en France. Pourtant, ils sont les seuls à envisager leur stratégie d'adaptation comme un moyen d'imposer leurs propres normes à l'Autre marocain et de l'instrumentaliser tout en refusant toute ouverture au monde de l'autre. A aucun moment il ne s'agit pour eux de changer leur mode de fonctionnement, mais de le marteler (« *dire les choses gentiment* », « *répéter* », « *engueuler* ») jusqu'à ce que l'autre cède :

*« A force de répéter les choses on finit par obtenir à peu près ce qu'on veut. Mais la perfection, on oublie ! Et même vouloir bien faire ! Ils ne respectent pas le travail qu'a fait celui d'à côté... Nous on a eu des gros problèmes pour que le chantier soit protégé, pourtant ce n'est pas faute de l'avoir dit des centaines de fois. Et je pense qu'ils fonctionnent vraiment différemment parce que moi au début j'ai vraiment essayé de, enfin, on a essayé de dire les choses gentiment tout en prenant compte petit à petit des différences culturelles. Moi je ne pensais pas, alors que j'étais sensibilisée à cette culture-là, qu'il y pouvait y avoir un tel gap... Et puis à force de les engueuler on a fini par avoir un travail de qualité, un travail très bien. Mais il a fallu se battre. »* Béatrice, 32 ans, palais-maison d'hôtes.

Dans cette citation, Béatrice oppose ce qu'elle appelle la « culture » marocaine, selon elle fautive et déficiente, à la « culture » française qui est sous-entendue comme étant la culture positive de

référence qui lie perfection, souci du travail bien fait et sécurité. Pour elle, ce « *gap* » est infranchissable sauf à infantiliser (« *engueuler* ») les ouvriers jusqu'à ce qu'ils réalisent ce qu'elle souhaite. Or, bien que, selon elle, la culture marocaine soit inapte au travail bien fait, elle souligne plus loin son amour de l'art marocain qui les a poussés, Antonin et elle, à venir s'installer à Marrakech pour y restaurer un magnifique palais en respectant la tradition architecturale marocaine. Cette contradiction entre leur attachement à un art qu'ils « *apprennent dans les livres* » (Antonin), mais pas auprès d'experts marocains vivant, et leur rejet du travail des Marocain-es sur le chantier, ne se résout à aucun moment.

A la suite de notre entretien avec elle et Antonin, Béatrice est allée « inspecter » sur le chantier en notre compagnie le travail des ouvriers, tous des hommes visiblement entre 40 et 55 ans. Elle, qui en a 32, habillée en mini-jupe très courte et large décolleté, se penchait sur l'ouvrage de chacun d'entre eux en encourageant ou réprimandant chacun avec un ton d'institutrice par des phrases telles que : « *Ah, ça, c'est bien, aujourd'hui tu as bien travaillé ! Demain il faut continuer* » ou « *Ca, ça ne va pas du tout. A recommencer demain, tu as très mal travaillé aujourd'hui.* » Il est clair qu'aucun d'entre eux ne l'écoutait. Ainsi, à aucun moment Béatrice ne remet en question sa propre attitude (sans parler de sa tenue) vis-à-vis des ouvriers et la responsabilité qu'elle a très vraisemblablement dans leur refus de travailler comme elle l'entend, de plier à ses ordres, ses encouragements ou ses remontrances. Il y a ici effectivement confrontation, voire affrontement, entre deux mondes où aucune rencontre n'est rendue possible parce qu'aucun espace commun partageable n'est envisagé par Béatrice malgré son affirmation de vouloir « s'adapter ». Aucune rencontre n'est possible entre son attitude impérieuse et infantilisante qui confine au mépris et la résistance passive des ouvriers dont le silence et les regards n'en signifient pas moins de mépris, voire de colère.

Parmi les entrepreneurs interviewés, Béatrice est la seule qui fonde sa perception du Maroc, des Marocain-es et de la culture marocaine sur un schéma néocolonial, voire simplement colonial, dont elle ne semble pas avoir conscience, mais qui est sous-jacent dans quasiment tous ses propos et ses comportements avec ses employés marocains. Très attachée à son « *héritage familial* » au Maroc (la propriété qu'elle restaure avec Antonin appartient à son père dont la famille a longuement vécu au Maroc depuis le Protectorat), elle reprend à son compte tels quels les propos extrêmement racistes de son grand-père :

*« On s'adapte et on est obligés de s'adapter pour que ça marche parce que, sinon, il faut rentrer chez soi, hein ! C'est vrai que mon grand-père, quand il vivait au Maroc, quand ses amis se plaignaient des "fatmas" qui lui prenaient des trucs, bon, qui étaient pas toujours très droites, pas très honnêtes, bon, mon grand-père disait "bon, ça fait partie de leur culture !" ... Mon grand-père disait "bon bah on ne va pas les changer, si ça vous convient pas, vous rentrez en France, vous rentrez chez vous". Et c'est vrai, c'est à nous de nous adapter ».* Béatrice, 32 ans, palais-maison d'hôtes.

De tels propos et d'autres qui vont plus loin encore dans la « racialisation » des cultures ainsi qu'un comportement qui y correspond sont décriés par les autres entrepreneurs interviewés qui voient dans certains Français-es qui se comportent en « *néocolonialistes* » (Lydie) un danger pour l'image de la communauté française et étrangère auprès des Marocain-es, voire le risque à terme de remettre en question la présence des Français-es au Maroc :

*Il y en a [des Français-es] qui viennent en disant "nous on a le concept, on a tout compris. Vous, les Marocains, vous n'avez rien compris, vous êtes des cons, donc ferme ta gueule et tu feras comme ça." Eux, je pense que d'abord ça va être difficile pour eux, mais en plus ils font un mal fou à toute la communauté étrangère. Parce que souvent on garde les plus mauvais éléments en souvenir... J'ai rencontré une tartine d'expats qui, à mon avis, ne devraient pas avoir le droit de voyager... » Etienne, 39 ans, agence d'excursions et d'aventure.*

#### 4.2.2. Observer, écouter, respecter

Béatrice et Antonin exceptés, les autres entrepreneurs interviewés insistent sur la nécessité de baser leurs stratégies d'adaptation sur l'observation et le respect des différences culturelles marocaines, ainsi que sur le besoin qu'ils ressentent d'être appréciés par les Marocain-es. Tous déclarent avoir pris le temps de se renseigner moins sur des aspects pratiques ou économiques que sur le fonctionnement des gens, Marocain-es et étrangers-ères, et des institutions à Marrakech avant de créer leur entreprise. Quatre d'entre eux ont d'abord choisi d'exercer des professions salariées dans des entreprises locales avant d'entreprendre à leur compte, ce qui leur a permis de voir la réalité du terrain avant d'investir. Etienne, par exemple, qui a travaillé comme salarié pendant quatre ans au Maroc avant d'y créer son entreprise il y a sept ans, insiste sur cet aspect :

*« Si tu viens de France, que tu veux faire ton business et que tu demandes au pays de s'adapter à toi, tu vas rencontrer dix fois plus de barrières. Moi j'ai déjà des barrières parce que, malgré que je fasse le cadavre en disant que je suis adapté, c'est pas tout à fait vrai. Il y a des choses qui me bloquent, non pas parce que j'ai une meilleure vision, mais parce que je me heurte à des visions qui ne sont pas les miennes. Et je pense vraiment que ça passe par là, faut d'abord vraiment vouloir s'adapter, faire la démarche de vouloir s'adapter, ouvrir les yeux et écouter, et non pas arriver en disant : "écoutez, je vais vous expliquer." Ah non, ça ne marche pas comme ça, je pense que c'est l'inverse. » Etienne, 39 ans, agence d'excursions et d'aventure.*

Jeanne, de son côté, insiste sur la nécessité du vivre ensemble avec les Marocain-es et du respect dans les relations de travail et de voisinage au quotidien :

*« Il y a des choses du quotidien auxquelles je fais attention : mon comportement, ma tenue, je ne vais pas arriver en tenue n'importe comment. J'ai un respect aussi pour eux, et la coutume, il faut la respecter et puis voilà. Et je pense que c'est pour ça aussi que ça marche entre nous, parce qu'on joue le jeu. [Paul] et moi, on est toujours au mieux avec tout le monde et c'est ça qui fait que ça se passe bien. » Jeanne, 32 ans, créatrice d'accessoires.*

#### 4.2.3. Se remettre en question : un processus de cheminement personnel

Pour la plupart de ces entrepreneurs, s'adapter représente un effort sur soi et une remise en question non seulement de ses pratiques et de son mode de fonctionnement, mais aussi de ses propres valeurs. Certains d'entre eux sont passés, et passent toujours régulièrement, par des phases d'inconfort où leur vision du monde, du travail et parfois d'eux-mêmes est mise à mal et où il s'agit d'inventer par soi-même des stratégies d'adaptation qui ne vont pas de soi.

Paul décrit ces moments de remise en doute et lie la remise en question de son propre mode de fonctionnement et l'apprentissage nécessaire qui en découle :

*« Moi j'étais content quand je suis arrivé, je me suis dit "ouais, moi je m'adapte partout, j'ai aucun problème, j'adore ce pays, tout le monde me sourit, y'a pas de souci, je comprends tout le monde, y'a pas de problèmes". Bah non ! ... J'avais beau m'énerver, mais m'énerver, ça ne servait à rien. Il fallait que je me remette en question tout le temps en me disant "mais pourquoi c'est comme ça ?" ... Bah, j'ai appris. J'apprends. » Paul, 34 ans, designer de vêtements et accessoires.*

De même, Charles qui a une longue expérience d'entrepreneur en France et à l'étranger, met en garde contre la tentation de choisir la facilité en cherchant à transposer des méthodes importées de France qui ne peuvent fonctionner au Maroc ou dans d'autres pays. Selon lui, il est nécessaire de « ne pas chercher à transposer », mais d'observer les spécificités du marché et des pratiques du pays où l'on vient entreprendre et d'y ajuster ses propres pratiques, ce qui demande une souplesse, une réactivité et une ouverture d'esprit qui s'acquièrent par un cheminement personnel :

*« Je pense qu'il faut être très ouvert et très souple, réactif... Il faut être en veille permanente et en renouvellement permanent. Il ne faut pas être dans l'idée : "voilà il y a un marché, je vais faire ça et pendant vingt ans je vais faire ça". Il faut, au contraire, innover en permanence parce que justement le marché évolue et il faut se mettre à l'écoute de ce marché et toujours être en adéquation avec ses mouvements et ses demandes. En France ça va beaucoup moins vite. Ici c'est le propre de tous les pays en développement qui, par l'apport de nouvelles technologies et choses comme ça, brûlent les étapes. » Charles, 62 ans, agence de communication.*

Dans leur rapport à ce processus de cheminement personnel en mouvement constant, les entrepreneurs qui l'évoquent constatent qu'ils passent par des moments où ce cheminement leur pèse, voire les met en difficulté et peut provoquer un sentiment de « ras-le-bol » (Lucie) mais qu'à d'autres moments, il leur procure excitation, fierté et satisfaction (Lydie, Paul, Charles, Etienne). Etienne qui décrit l'effort qu'il est nécessaire de faire comme des « sacrifices », associe cet effort à la nécessité de se connaître soi-même et de bien connaître ses propres limites pour savoir à quel pays et à quels fonctionnements culturels chacun a la capacité de s'adapter :

*« Je ne pense pas qu'il y ait de recettes toutes faites. Je pense que chacun devrait savoir ce qu'il veut faire, analyser ça, puis voir les sacrifices qu'il veut faire et à quel point il est capable de s'adapter et d'écouter. Et une fois que cette étude est faite – et il faut aller bien en soi quand même –, il faut bien peser tout ça et après, je pense que tout est possible. Et n'importe où. Moi par exemple, aller monter un business en Ethiopie, je ne pourrai jamais, je n'ai pas la carrure. Mais il y a des gars qui ont la carrure. » Etienne, 39 ans, agence d'excursions et d'aventure.*

Ainsi, les différences de fonctionnements entre ces huit entrepreneurs et les Marocain-es avec lesquels ils sont en relation professionnelle au quotidien, sont perçues comme des contraintes, des obstacles et/ou des avantages pour le développement de leur entreprise. Chacun ressent la nécessité de s'y adapter à travers des stratégies d'adaptation diverses, qui sont plus ou moins efficaces. Il est clair qu'à l'échelle de cet échantillon d'entrepreneurs, la crispation identitaire qui consiste à vouloir à tout prix imposer un fonctionnement « à la française » considéré comme

l'unique norme indépassable conduit à des confrontations permanentes, voire des affrontements, qui nuisent au développement de l'entreprise. En revanche, semblent clairement plus fructueuses les stratégies qui consistent à observer, écouter, respecter les pratiques locales, et à prendre de la distance avec ses propres pratiques, – sans pour autant les renier –, pour tenter de créer un espace commun partageable de rencontre entre des fonctionnements culturels différents. Pourtant, ces ajustements constamment en mouvement de ses propres pratiques ne vont pas sans un cheminement personnel parfois douloureux de remise en question qui peut mettre à mal les représentations identitaires de soi et de l'autre de l'entrepreneur.

## 5. Soi et l'autre : représentations identitaires

A des degrés divers, les huit entrepreneurs interviewés affirment passer par des moments de doute, de questionnement, voire de remise en question, de leurs propres pratiques confrontées aux pratiques marocaines, et de différentes étapes plus ou moins douloureuses d'adaptation dans la quête de réussite professionnelle et personnelle qu'ils poursuivent à travers leur entreprise. Dans leurs façons individuelles, différentes, voire opposées, de négocier leur rapport au Maroc et à l'Autre marocain, que ce soit dans leur volonté affichée et vécue de « s'intégrer » ou dans le refus revendiqué de toute altération à leur « francité », chacun se retrouve confronté à un questionnement identitaire qui, au minimum le bouscule, au plus le transforme au moins partiellement.

### 5.1. Un processus de transformation identitaire ?

Selon les huit entrepreneurs, les différences culturelles entre Français-es et Marocain-es portent essentiellement sur ces éléments : la nourriture, la religion, l'habillement, le rapport au temps et à la rentabilité, ainsi que les relations à l'autre (famille, amitié, relations professionnelles et de proximité quotidienne). Comme élément secondaire, certains y ajoutent également la façon de conduire un véhicule.

Par ailleurs, il est frappant de constater que trois d'entre eux définissent la culture comme un ensemble de valeurs universelles modelées ou « formatées » (Lucie) par l'éducation et les habitudes du pays d'origine qui, pour autant n'est pas statique : cette culture est, selon eux, un processus dynamique ouvert aux changements par l'imprégnation de valeurs venues d'ailleurs, en l'occurrence ici des valeurs marocaines que l'on peut plus ou moins adopter selon les circonstances, voire qui peuvent amener certains changements identitaires.

Charles a une conception de la culture comme de quelque chose d'universellement partagé avec des différences auxquelles on peut passer outre en cas de besoin :

*« J'estime que la culture, c'est quelque chose d'universel et ça se panache. Donc c'est pas quelque chose qui est vraiment ancré quelque part, qu'on doit revendiquer en disant "c'est français". Oui, d'accord, je mange avec une fourchette parce que j'ai été habitué comme ça et je trouve que c'est plus pratique que de manger avec une baguette ou avec ses doigts. C'est tout. Mais demain si je vais dans le désert et que je dois manger avec les doigts, je mangerais avec les doigts. Ce n'est pas un problème. » Charles, 62 ans, agence de communication.*

Etienne, dont la conception de la culture comme universelle est proche de celle de Charles, présente les différences identitaires entre les peuples à travers une métaphore culinaire :

*« Le moule, le fonctionnement, il est grosso modo le même. Qu'on soit dans n'importe quel pays, ça reste un pays humain. L'ego, l'égoïsme, "c'est moi qui ai les meilleures idées et toi t'as rien compris", c'est les mêmes partout. Après, la sauce est un peu différente. Mais le plat de base, c'est la même chose, c'est viande et légumes. Après, je ne pense pas que ce soit plus facile en France ou au Maroc, ça dépend de ce que tu es capable d'accepter. »* Etienne, 39 ans, agence d'excursions et d'aventure.

Dans son propos, l'identité culturelle est réduite à « la sauce » et semble impliquer que cette « sauce » est peu importante au regard de l'ego universel qui, lui, est fondamental et partagé par tous, dans tous les pays. De plus, pour Etienne, il s'agit moins de sa propre identité qui serait potentiellement en conflit avec d'autres, mais davantage de sa capacité personnelle (la capacité de l'ego), ou non, « d'accepter » le fonctionnement dans un pays ou un autre et de s'y adapter.

Lucie, de son côté, présente l'identité culturelle comme un « formatage » dont on se défait partiellement avec le temps et par la force des choses :

*« Quand on arrive ici, on est très dans le temps, la précision, parce qu'on est formatés comme ça. Et on s'en prend plein la gueule parce qu'ici ça ne se passe pas comme ça, tout le monde est cool, c'est Inch'Allah... Combien de fois j'ai entendu dans la rue des types me dire "une femme pressée est une femme morte" quand ils me voient courir... Donc forcément au bout d'un moment, ça influence. Je me suis un peu calmée, je suis moins dans l'angoisse du temps. »* Lucie, 35 ans, journaliste indépendante.

Dans cette citation, Lucie présente la remise en cause de son « formatage » culturel par les réactions des Marocain-es à sa précipitation comme une violence qui lui est faite, et à travers elle, comme une violence faite au « on » général des Français-es ou Européen-nes « formatés » (« on en prend plein la gueule »). La phrase que les passants lui adressent sur la femme pressée, donc morte, contient elle aussi une forme de violence qui met à mal son système de représentations dans lequel se presser est une valeur positive. Cette valeur est non seulement remise en question, mais elle est aussi retournée en son contraire : elle est présentée comme quelque chose de dangereux, de nocif, voire de métaphoriquement mortel. Ce retournement des valeurs influe sur les représentations de Lucie et la fait changer, du moins en partie (« un peu »), non pas immédiatement, mais dans la durée : « Donc forcément au bout d'un moment, ça influence. ». Autre part, elle affirme : « je baigne là-dedans ». Parmi les entrepreneurs, Lucie est la seule à présenter ces confrontations de valeurs et son propre changement comme des violences subies qui finissent par la « dé-formater » et la faire changer partiellement.

Les autres entrepreneurs qui peuvent constater des changements dans leur propre fonctionnement l'attribuent à d'autres facteurs. Bien qu'ils reconnaissent tous l'existence de « confrontations » entre les deux cultures et de remise en question de leurs propres représentations comme nous l'avons vu plus haut, ils attribuent surtout leur propre changement à l'habitude et à leur imprégnation quotidienne à la culture marocaine qui, le temps passant, déteint sur eux.

Charles qui avait habité dans des pays arabes auparavant, décrit ainsi sa « ré-imprégnation » sensorielle à son arrivée :

*« J'ai retrouvé des sensations, des bruits, des habitudes, des lumières, voilà. Je me suis très rapidement ré-imprégné. »* Charles, 62 ans, agence de communication.

Pour Etienne, avoir ses habitudes au Maroc et y vivre depuis longtemps (onze ans) fait qu'il se sent moins français et même devenir « *un peu marocain* » :

*« C'est ici que j'ai mes habitudes de tous les jours, et puis je pense commencer à comprendre comment ça marche. Quand je vais en France, en revanche j'ai la sensation que je comprends un peu moins. Donc je suis en train de passer dans une transition où j'ai moins le sentiment d'être français qu'avant tout citoyen du monde et même un peu plus marocain. »* Etienne, 39 ans, agence d'excursions et aventure.

En revanche, pour Antonin et Béatrice, toute imprégnation de leur culture par la culture marocaine par habitude représente un risque potentiel dont il s'agit de se préserver. Ils insistent tous deux sur la nécessité de conserver rigueur et discipline et de ne pas se laisser aller dans le climat de laxisme environnant qu'ils attribuent à la culture marocaine. Tous deux déplorent la mauvaise influence de la culture marocaine sur certains Français-es :

*« On a tous tendance à prendre des habitudes qui sont des mauvaises habitudes parce que le code de la route c'est le même ici que chez nous, mais la façon de rouler est très différente. Moi je vois très rarement un automobiliste s'arrêter pour laisser passer un piéton par exemple, il y en a énormément qui grillent les feux, et les Français qui sont en moto ne portent pas de casques... C'est révélateur de la culture. Ils ne roulent pas comme en France, pas comme en Allemagne où les gens se comportent bien ou aux Etats-Unis où il y a beaucoup de rigueur. »* Antonin, 37 ans, palais-maison d'hôtes.

Cette imprégnation, qu'elle soit vue comme une adaptation positive à l'environnement marocain (Charles, Lydie, Etienne, Jeanne et Paul), comme une violence dont peut découler un changement positif (Lucie), ou comme un danger à sa propre intégrité (Béatrice et Antonin), n'est cependant pas considérée dans les discours de ces entrepreneurs comme une véritable transformation de leur identité. Par ailleurs, qu'ils expriment leur attachement ou leur détachement au fait d'être français, chacun revendique de garder son identité propre.

Aucun de ces entrepreneurs ne souhaite vouloir obtenir la nationalité marocaine ou « devenir marocain ». Tout en soulignant que ce ne serait de toute façon pas possible à cause des différences culturelles et parce que cela supposerait une conversion à l'Islam, tous déclarent n'en avoir pas envie et vouloir garder le « passeport rouge », par commodité, mais aussi parce qu'ils se sentent plus français que marocains. Même lorsqu'ils décrivent des valeurs marocaines qu'ils apprécient et qu'ils déplorent ne pas ou ne plus trouver en France, les pronoms personnels qu'ils emploient sont significatifs : « on », et « nous » désignent la plupart du temps les Français-es qui vivent au Maroc tandis que la majeure partie du temps les Marocain-es restent « ils », même chez ceux qui revendiquent leur intégration au Maroc, comme Paul, Etienne, Lydie et Charles.

Lydie déclare rester française et vouloir le rester tout en étant totalement intégrée au Maroc, voire en étant « déracinée » :

*« Je suis et je serai toujours française. C'est mon éducation, c'est ma base, je serai toujours française et contente d'être française... Mais je suis une vraie émigrée, moi. C'est-à-dire que je suis une déracinée. Je me sens très bien au Maroc mais je sens que c'est mon pays d'adoption. Et je me sens vite lassée quand je rentre en France. Donc je suis une vraie émigrée. Intégrée, oui, trop bien peut-être. »* Lydie, 46 ans, créatrice de mode.

Charles de son côté, utilise une métaphore pour parler de son intégration :

*« Je m'intéresse à la vie du pays, à la vie des gens. J'en fais partie, j'apporte ma petite pierre. Forcément ! Je ne suis pas un caillou posé sur le bord de la route. Je n'ai jamais été comme ça. Je vis quelque part, je vis avec les autres. Je ne suis pas un moine qui est en retraite dans son monastère en haut de la montagne. »* Charles, 62 ans, agence de communication.

La double métaphore du caillou et du monastère dans la montagne est explicite : pour Charles, vivre avec les autres vaut intégration. En revanche, comme il le développe plus loin dans son propos, les « moines » sont les étrangers-ères (essentiellement les Français-es) qui, selon lui, par leur refus d'intégration, s'enferment dans un monde imperméable où est réduite au minimum toute interaction avec le monde marocain qui les entoure.

D'autres ont une volonté d'intégration partielle mais affirment, cependant, leur volonté de rester eux-mêmes au-delà de tout emprunt à une culture ou une autre. Etienne, dont la femme est québécoise, lie la notion d'identité à des « différences » volontairement conservées et affichées, mais adaptables selon les occasions :

*« On s'est un peu intégrés, mais on ne veut pas devenir Marocains, c'est pas ça nos missions. On ne veut pas choquer les Marocains par nos différences. Mais nos différences pour nous sont importantes en termes d'identité. S'il faut les mettre de côté en public pour certaines cérémonies ou certaines rencontres, on les mettra de côté avec plaisir. Mais garder nos différences, pour nous c'est important. »* Etienne, 39 ans, agence d'excursions et aventure.

Ainsi, pour ces huit entrepreneurs, il se produit bien un processus de questionnement identitaire constamment en mouvement, de remise en question et de renégociations permanentes de leurs propres fonctionnements au contact de l'Autre marocain. Pourtant, ce processus ne mène pas à une véritable transformation identitaire mais à des aménagements qui leur font adopter tel ou tel aspect de la culture marocaine sans pour autant les transformer en profondeur, malgré l'idéal identitaire de certains d'entre eux d'être des « citoyens du monde » affranchis de toute appartenance nationale.

## 5.2. L'idéal d'une identité transnationale

Dans le discours de plusieurs d'entre eux, est présent un idéal identitaire qui semble vouloir transcender les frontières et bâtir une identité universelle hors nationalité qu'ils présentent comme un idéal qu'ils n'ont pas encore forcément atteint eux-mêmes mais auquel ils aspirent. Cela se retrouve, par exemple, dans le choix de Jeanne, Lydie et Paul de créer des produits qui transcendent les frontières et sont transnationaux : ni françaises, ni marocaines, leurs créations mêlent traditions bretonne et marocaine (Jeanne), italienne, française et marocaine (Paul) et « un métissage asiatique, marocain et européen » (Lydie). De même, Etienne et Charles désirent mêler les compétences et les savoir-faire marocains et français pour rendre leur entreprise plus performante. Ces cinq entrepreneurs insistent sur le fait qu'ils ne souhaitent pas que leur entreprise soit considérée comme française, mais franco-marocaine, ou franco-québécoise-marocaine pour Etienne, voire internationale et hors frontières.

Par ailleurs, Lucie, Paul et Etienne se revendiquent « *citoyens du monde* » et déclarent ne pas avoir de sentiment d'appartenance à la France, ni au Maroc, mais se sentir chez eux partout dans le monde.

*« Je me sens partout chez moi... Surtout dans l'avion... Je n'ai pas ce côté racines, je ne me sens d'aucun pays. Non ! Non ! Non, pas français parce que j'en suis pas fier. Je ne suis vraiment pas fier d'être français. Je ne dirais pas que je suis marocain non plus. »* Paul, 34 ans, designer de vêtements et accessoires.

Lydie, elle, rêve d'un « *peuple parfait* » transnational qui mélangerait les cultures de plusieurs pays :

*« En fait moi je pense qu'il faudrait avoir la gentillesse, les valeurs de la vie des Marocains, il faudrait y avoir beaucoup de choses belles et organisées comme il y a en France, et puis il faudrait avoir l'ouverture d'esprit des Américains, et là **on** serait canon ! **On** serait un peuple parfait ! Bah oui, parce que pour le business, les Américains sont top, dans la vie familiale et sociale, on a des super bases en France, et puis sur les valeurs familiales les Marocains peuvent donner de super leçons de vie. Donc je crois qu'en mélangeant le business, la rigueur, la droiture, les avantages qu'on a en France avec la technologie, tout ce qu'on peut avoir, la chaleur du Maroc, le sourire des Marocains, on ferait un truc vachement bien, quoi ! Et je rajouterais une touche italienne parce que j'ai du sang italien. (rires) Les Italiens ont un raffinement et une délicatesse que personne n'a dans le monde. »* Lydie, 46 ans, créatrice de mode.

Lydie comme Etienne, qui sont en couple mixte (Lydie est mariée avec un Marocain et Etienne avec une Québécoise) et ont des enfants, projettent cet idéal sur leurs enfants qui, selon eux, pourront sans doute l'atteindre par la mixité de leur sang qui vient de plusieurs nationalités, et à grâce à l'éducation qu'ils choisissent de leur donner (tous deux mettent leurs enfants à l'école marocaine) :

*« Donc, mon fils, il est franco-marocain avec du sang italien, et j'espère qu'il fera des études aux Etats-Unis pour faire un bon truc. »* Lydie, 46 ans, créatrice de mode.

*« Ce qui m'a aidé à ouvrir les yeux, c'est que 50 % du sang de mes enfants est québécois, ce qui sous-entend qu'ils ont du sang amérindien, moi je trouve ça fabuleux ! On a du sang italien, espagnol, on doit avoir du sang arabe parce qu'on a des origines espagnoles, du sang israélien aussi, donc on est bassin méditerranéen à fond, plus du sang français et mon grand-père, celui qui est né dans la roulotte, blond aux yeux bleus, donc du sang nécessairement allemand. Et là en plus, on se paye du sang de Pocahontas ! Fabuleux ! ... Moi, j'insiste, je ne suis pas marocain, je ne veux pas devenir marocain. Pas du tout. En revanche, si mes enfants, une partie d'eux est beaucoup plus marocaine que moi, je ne vais pas essayer de la briser. Au contraire. Ce serait génial. On va faire en sorte que cette partie se développe au maximum. Et quand ils seront grands, peut-être qu'ils quitteront le Maroc et cette partie diminuera forcément mais elle sera en eux, quoi. Je pense que c'est important qu'ils la gardent. C'est leurs racines. Charge à eux de devenir citoyens du monde. »* Etienne, 39 ans, agence d'excursions et aventure.

Cet idéal transnational de transcender les frontières, les nationalités et les cultures est cependant présenté davantage comme un souhait que comme une réalité vécue. Les entrepreneurs

interviewés, excepté Charles, et dans une moindre mesure Etienne, ne se sentent totalement chez eux ni au Maroc, ni en France, ni ailleurs, et décrivent cette impossibilité d'être chez soi quelque part comme un malaise et/ou un manque, même chez ceux qui se veulent « *citoyens du monde* ».

### 5.3. *Le Maroc, terre d'ambivalence : la question du chez soi*

Malgré leurs stratégies volontaires d'adaptation, le constat de leur imprégnation, voire de la mouvance vécue de leur identité au contact de l'environnement marocain, leur choix de rejeter certaines valeurs françaises, voire d'adopter certaines valeurs marocaines et le souhait de certains d'être citoyens du monde, le Maroc reste malgré tout un pays chargé de sentiments d'ambivalence pour un grand nombre de ces entrepreneurs qui ne s'y sentent pas complètement chez eux, voire s'y sentent en sursis du fait d'y être étrangers-ères.

Pour Lucie qui y vit depuis quatorze ans, le Maroc et Marrakech sont des lieux pour lesquels elle ressent « *de l'amour et de la haine* » selon les moments, et où elle ne se sent que partiellement chez elle, étant pour toujours une étrangère :

*« C'est le pays de cœur, le pays d'adoption, mais en même temps c'est un pays où je pense que je ne me sentirai jamais chez moi, donc c'est particulier parce que... parce que... il y a de l'amour et il y a de la haine, quoi. Vous m'auriez interviewée à d'autres moments, y'a des moments où j'en ai marre, où ça m'opresse, le Inch'Allah, je peux plus l'entendre, j'ai envie de grandes villes, d'expositions, j'ai envie de vie culturelle. Il y a plein de choses qui font que par moments j'ai des périodes de trop plein. Après, quand on se construit une petite vie sympa, au soleil, que c'est la crise en Europe, qu'on gagne relativement bien sa vie, qu'on est libre, qu'on voyage, on se fait une raison... Disons que le temps passe et que je reste toujours une étrangère, quoi. Je sais très bien que si je reste ici jusqu'à la fin de ma vie, je resterai toujours une étrangère. »* Lucie, 35 ans, journaliste indépendante.

Cette citation reflète bien le ressenti d'autres entrepreneurs également qui éprouvent par moments cette ambivalence. Ils l'expliquent essentiellement par le fait de ne pas pouvoir se sentir pleinement chez soi au Maroc, qu'ils le ressentent d'eux-mêmes ou qu'ils aient le sentiment que certains Marocain-es le leur font sentir. Jeanne exprime ce sentiment ainsi :

*« Il y a des moments où on sent de plus en plus que, quoi, qu'on est français, quoi, et plus chez les jeunes générations, dans le regard, la manière de parler, des réflexions qui montrent qu'on n'est pas chez nous. En même temps on le sait, donc c'est pas trop gênant. Moi je l'ai toujours su depuis quatre ans que je suis ici, je ne suis pas chez moi, mais voilà, après y'a des passe-droits qui vont m'énerver, des choses qui vont m'agacer. Mais parfois je me dis "ouais je comprends"... C'est normal, mais voilà ça se sent. Après voilà c'est pas pour tout le monde. Mais c'est vrai qu'il y a des moments on se fait regarder, on nous fait bien savoir que voilà on est français, quoi. »* Jeanne, 32 ans, créatrice d'accessoires.

Même Lydie qui se sent « *peut-être trop bien intégrée* » a ce sentiment fréquent de ne pas être chez elle, mais dans un pays d'adoption où elle est tolérée, mais où sa présence pourrait être remise en question du jour au lendemain. Elle décrit ainsi comment elle reste vigilante et sur le qui-vive :

*« J'ajoute toujours un bémol en disant "dans un pays d'adoption". Je suis chez moi parce que j'y vis, j'y ai ma vie de famille, j'y suis mariée, j'y ai mon entreprise mais tout en sachant de façon permanente que je suis dans un pays d'adoption... Au Maroc on n'est pas chez nous, on est dans un pays d'adoption, que j'adore plus que tout mais je ne suis pas chez moi ! ... Il faut être vigilant, faire attention, il faut suivre ce qui se passe, suivre, suivre, suivre. Ce qui est différent de la France ici, c'est qu'il arrive quelque chose tous les jours, de l'imprévu, donc il faut bien tout suivre tout le temps... Je ne suis pas rentrée en France depuis deux ans. Ça ne me manque pas. Oui, localiser mon entreprise et rester pour toujours au Maroc, que dieu me préserve de pouvoir le faire le plus longtemps possible ! » Lydie, 46 ans, créatrice de mode.*

Ce sentiment de rester étranger et la fragilité ou le sentiment d'instabilité qui s'ensuit est partagé par la majorité des entrepreneurs interviewés. Or, aussi bien ceux qui ne se sentent pas du tout chez eux au Maroc (Antonin et Béatrice) que les autres, Etienne et Charles exceptés, ont tendance à ne se considérer vraiment dans un chez soi intime et sécurisé que dans un microcosme qu'ils ont soit reconstruit soit créé au fil du temps.

Antonin et Béatrice ont recréé à l'identique l'appartement qu'ils habitaient en France. C'est le seul endroit à Marrakech où ils se sentent chez eux :

*« Pour moi ce n'est pas l'entreprise qui fait que je me sens chez moi au Maroc. Mais c'est d'être venus avec nos meubles, nos livres, nos affaires de France. » Béatrice, 32 ans, palais-maison d'hôtes.*

Lucie parle aussi de la reconstitution d'un environnement à l'europpéenne et de sa volonté de vivre dans « un microcosme » où elle ne fréquente que des amis marocains de double culture franco-marocaine et des Français-es :

*« A Marrakech, on a réussi à reconstituer notre mode de vie à l'europpéenne. On vit va-  
chement entre Français. Bon moi j'ai aussi plein de copains et copines marocains et marocaines mais on ne peut pas dire qu'on s'intègre. Moi mes amis marocains, c'est des bourgeois, ... des gens qui ont une éducation française, qui ont fait leurs études à l'étranger, et qui en même temps sont profondément marqués par la culture marocaine, ça leur donne une ouverture d'esprit exceptionnelle... Je ne suis pas intégrée parce que je ne parle pas parfaitement la langue, mais je ne crois pas que j'ai vraiment envie de m'intégrer à 100 %. Je vis dans mon petit microcosme que j'ai recréé ici comme je pense pas mal de Français d'ailleurs où le Darija<sup>68</sup> n'est pas indispensable parce que mes amis marocains ils parlent à peine l'arabe entre eux. » Lucie, 35 ans, journaliste indépendante.*

De son côté, Jeanne parle du « microcosme fusionnel » qu'elle partage avec Paul et qui lui permet de se sentir vraiment chez elle à Marrakech, même si elle se sent à l'aise dans les endroits de la médina où elle travaille.

<sup>68</sup> L'arabe dialectal marocain.

Par ailleurs, tous, sauf Charles et Etienne, ont leurs « vrais amis » en France, même quand ils ont de bons amis marocains. La France reste ainsi, malgré tout, le pays de référence et de refuge émotionnel et affectif.

#### 5.4. *Nostalgie d'une France impossible*

Malgré les critiques parfois acerbes de la plupart de ces entrepreneurs contre la France, le système français et les Français-es de France, une certaine nostalgie de leur pays d'origine est perceptible chez beaucoup d'entre eux, sauf Charles, Etienne et Lydie qui sont clairement les mieux intégrés à Marrakech.

Les autres expriment un manque et évoquent avec une certaine souffrance l'impossibilité pour eux de retourner vivre dans leur pays natal, le plus souvent pour des raisons professionnelles : parce qu'ils n'ont pas ou plus les qualifications pour travailler en France (Lucie et Antonin) ou parce qu'entreprendre en France ne leur semble pas possible vu la situation financière du pays et le manque d'encouragement aux idées nouvelles (Paul, Jeanne, et dans une moindre mesure Béatrice). Bien qu'ils ne remettent pas en cause leur choix de partir vivre et entreprendre au Maroc, et leur fierté de l'avoir fait, ce manque est perceptible.

Paul, par exemple, qui considère, par ailleurs, ne pas avoir de racines et être « *citoyen du monde* », explique ainsi son dilemme face à un éventuel retour en France :

*« J'aimerais bien. Franchement j'aimerais bien. Parfois j'ai envie ! Mais au fond de moi, je crois que ça n'arrivera jamais ! Je crois que ça n'arrivera jamais ! On n'a pas une économie, on n'a pas une politique, les gens ils n'ont pas envie. La France elle est belle, y'a un énorme potentiel. L'architecture ! Ouais les dernières vacances je suis arrivé là-bas, j'ai fait "ouais ! C'est propre, c'est beau !". On a des choses qui sont très belles, c'est génial. Mais bon on veut monter quelque chose et là on se dit "mais non, c'est pas possible". »* Paul, 34 ans, designer de vêtements et accessoires.

Ainsi, dans les discours de ces entrepreneurs, la France reste le pays de référence, une sorte d'idéal inaccessible qui dans un sens n'existe pas, n'existe plus, voire n'a jamais existé, une France d'avant la crise, ou, pour certains, une France historique, rêvée, d'avant leur naissance. De cette nostalgie ou ce manque ressort souvent une certaine souffrance qui les touche les uns et les autres à différents degrés et plus ou moins fréquemment selon leur aptitude à se sentir chez eux au Maroc, à y réussir professionnellement et à aimer le pays.

## **Conclusion**

Les catégorisations psychologiques et sociales de l'entrepreneur dont font état les études académiques que nous avons résumées au début de ce chapitre sont effectivement applicables aux huit entrepreneurs de cette étude. Nous pouvons cependant y apporter plusieurs nuances.

Tout d'abord, dans leurs discours, ces huit entrepreneurs lient effectivement leur démarche entrepreneuriale à la « nécessité d'un accomplissement » (*need for achievement*). Cependant, ils mettent moins en avant la recherche d'un accomplissement économique et social que personnel et intime, même si, bien sûr, le rendement de leur entreprise leur importe. Pour la plupart d'entre eux, le choix d'entreprendre à Marrakech relève davantage de la volonté de se redécou-

vrir, de s'épanouir et de se réaliser soi-même que de s'enrichir financièrement. Cette caractéristique est probablement propre aux entrepreneurs qui ont choisi Marrakech comme cadre de vie plutôt que des villes plus propices à l'entrepreneuriat de plus grande échelle comme Casablanca et Rabat.

Paradoxalement, bien qu'ils s'expriment peu sur leur rapport à la prise de risque (*risk-taking propensity*) que constitue toute démarche entrepreneuriale, où qu'elle soit, ils semblent tous supposer que cette prise de risques est moindre au Maroc qu'en France du fait des charges fiscales et administratives trop lourdes dans leur pays d'origine. Certains d'entre eux insistent sur les risques qu'il y a dans la création d'entreprise en France. En revanche, dans le contexte marocain, leurs craintes portent moins sur les aléas des fluctuations du marché, de l'offre et de la demande que sur la stabilité politique et sociale et l'évolution du statut des étrangers-ères dans le pays.

Par ailleurs, même si plusieurs d'entre eux ont le sentiment et la volonté de participer au développement économique du pays où est implantée leur entreprise, ils ne sont pas marocains et se perçoivent comme définitivement étrangers au pays. Ainsi, la majorité d'entre eux ne se considèrent-ils pas comme des « *agent[s] socia[ux] investi[s] d'un pouvoir économique et social* » (Hernandez 2001) au Maroc, mais plutôt comme des « outsiders » vivant et développant leur activité économique en marge de la société marocaine et des problématiques sociales et économiques qui lui sont propres.

Etrangers au Maroc, plus tout à fait « Français de France », certains se sentent dans un entre-deux plus ou moins inconfortable selon les moments. De plus, les contraintes culturelles qu'ils rencontrent au quotidien se substituent aux contraintes économiques et sociales qu'ils souhaitaient fuir en quittant la France et ne semblent pas rendre l'entrepreneuriat au Maroc plus facile, loin de là.

Il serait bon de comparer cet échantillon avec des entrepreneurs français dans d'autres régions du Maroc pour élaborer une compréhension plus large des spécificités de l'entrepreneuriat français au Maroc. De même, étudier le transnationalisme entrepreneurial dans plusieurs régions du monde dans une perspective pluridisciplinaire permettrait d'analyser un aspect essentiel de la mondialisation économique actuelle.

## Bibliographie

- Befus, D.R., T.S. Mescon, G.S. Vozikis et D.L. Mescon (1988), « The characteristics of expatriate entrepreneurs ». In *International Small Business Journal*, vol. 6(4), p. 33-44.
- Carey, J.P.C. et A.G. Carey (1962), « The two developing worlds of Morocco: a case study in economic development and planning ». In *Middle-East Journal* 16(4), Autumn, p. 457-475.
- Hernandez, E.M. (2001), *L'entrepreneuriat : approche théorique*.
- Hoisington, W.A. (1985), « The selling of Agadir: French business promotion in Morocco in the 1930s ». In *The International Journal of African Studies*, 18(2).
- Lofstrom, M. (1999), « Labor Market Assimilation and the Self-Employment Decision of Immigrant Entrepreneurs ». IZA discussion papers series, no. 54, [www.econstor.eu/dspace/bitstream/10419/20890/1/dp54.pdf](http://www.econstor.eu/dspace/bitstream/10419/20890/1/dp54.pdf)
- McMullen, J.S. et D.A. Shepherd (2006), « Entrepreneurial action and the role of uncertainty in the theory of entrepreneurship ». In *The Academy of Management Review*, vol. 31(1), p. 132-152.
- Shane, S. et S. Venkataraman (2000), « The promise of entrepreneurship as a field of study ». In *The Academy of Management Review*, vol. 27(1), p. 217-226.
- Thornton, P.H. (1999), « The Sociology of Entrepreneurship ». In *Annual Review of Sociology*, vol. 25, p. 19-46.

Schumpeter, J. (1934), *The theory of economic development: an inquiry into profits, capital, credits*.  
Stewart, A. (1991), « A prospectus on the anthropology of entrepreneurship ». In *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol. 16(2), p. 71-91.  
Weber, M. (1904), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*.

### Bases de données en ligne

France Diplomatie, 28.06.2013, « La France et le Maroc », <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays//la-france-et-le-maroc/>  
Base de données de L'Espace Virtuel des Entreprises au Maroc (EVEM)  
[www.evem.ma/index.php?option=com\\_international2&catid=54&Itemid=97](http://www.evem.ma/index.php?option=com_international2&catid=54&Itemid=97)

### Presse en ligne

Marketing au Maroc (8.08.2011), « Le Maroc, un Eldorado pour les entreprises françaises », [www.marketing-au-maroc.com/le-maroc-un-eldorado-pour-les-entreprises-francaises/](http://www.marketing-au-maroc.com/le-maroc-un-eldorado-pour-les-entreprises-francaises/)  
France 24 (03.08.2012), « Crise : ces jeunes Français qui tentent leur chance au Maroc » [www.france24.com/fr/20120802-reporters-maroc-expatriation-francaisexpatries-retraite-crise-economique-chomage](http://www.france24.com/fr/20120802-reporters-maroc-expatriation-francaisexpatries-retraite-crise-economique-chomage)

## **IV. La représentation sociale des Français-es installés au Maroc : analyse des résultats de l'enquête quantitative**

*Noureddine Harrami*

Le présent chapitre tente de répondre à l'une des principales questions de cette recherche : de quelles façons la présence française est-elle perçue et accueillie du point de vue des Marocain-es ? Il restitue les résultats d'une enquête quantitative effectuée auprès de 500 individus autour des formes de représentations des Français-es du Maroc.

Le terme français utilisé dans cette enquête désigne des personnes de nationalité française ne disposant d'aucun antécédent migratoire maghrébin. Il s'ensuit qu'un-e Français-e « juridique » issue du Maghreb n'est pas considéré-e dans la catégorie concernée par cette recherche. Cette délimitation a pour but de rester dans la définition sociale des Français-es afin de capter convenablement les représentations que l'immigration française suscite. La quasi-totalité des répondants étaient dans cette définition sociale des Français-es. Le peu d'enquêtés qui ont évoqué dans leurs réponses des individus d'origine marocaine ayant la nationalité française ont été « dirigés » vers cette définition dominante socialement des Français-es, en leur expliquant qu'il s'agit d'une enquête autour des Français-es n'ayant pas d'origine maghrébine.

La présentation et l'analyse des résultats de l'enquête se dérouleront comme suit. Nous présentons d'abord la méthodologie de l'enquête et les caractéristiques saillantes de l'échantillon interrogé. Nous présentons par la suite les faits relevés pour les différents axes de l'investigation quantitative à savoir : la connaissance des Français-es, la nationalité, le mariage mixte et la représentation de l'apport et de l'intégration de l'immigration française au Maroc.

### **1. Questions de méthodologie**

L'enquête quantitative porte sur un échantillon de 500 individus se répartissant selon le milieu de résidence en 140 en milieu rural et 360 en milieu urbain.

La construction de cet échantillon n'obéit pas à des impératifs de représentativité statistique. Elle vise l'appréhension de l'objet envisagé dans différents contextes types (urbain/rural, centre/périphérie, catégories d'âge, situations socio-professionnelles, intensité ou absence de contact avec la population française, etc.), et ce dans la limite des possibilités matérielles et logistiques du projet.

Dans la sélection des sites de l'enquête, nous nous sommes d'abord appliqués à couvrir des lieux caractérisés par une concentration de ressortissants français. Cela s'est traduit par une part importante des sites urbains enquêtés. Cependant, pour ne pas perdre de vue les représentations qui naissent d'aucun contact (de très peu de contact) avec des Français-es, nous avons sélectionné des lieux peu ou quasiment non fréquentés par des Français-es comme c'est le cas de certaines localités rurales. Dans l'urbain, l'enquête a ciblé des sites à importante présence française comme Casablanca, Fès, Tanger, Rabat, Marrakech, Agadir et Meknès.

**Tableau 1. Sites de l'enquête**

	Fréquence	Pour cent
Meknes	58	11,6
Rabat	52	10,4
Tanger	51	10,2
Agadir	50	10,0
Casablanca	49	9,8
Fès	49	9,8
Marrakech	47	9,4
My Driss Zerhoun	11	2,2
Ifrane	1	0,2
Sefrou	1	0,2
Aghbala	10	2,0
Abdghigh/Khénifra	4	0,8
Agalmouss/Khénifra	8	1,6
Ain Jamaa/Meknès	10	2,0
Ain Louh/Ifrane	4	0,8
Ait Amer Ouali/Azrou	6	1,2
Ait Tignay/Pv. Sefrou	7	1,4
Al Mssid /Aghbala/Beni Mellal	8	1,6
Aoufous	6	1,2
Blaghma	9	1,8
Rural de Figuig	20	4,0
Douar Ait Oubaid/Khenifra	13	2,6
Gourrama/Medilt	8	1,6
N'Zala/Meknès	2	0,4
Sidi Yahy Oussaâd	3	0,6
Tighassaline/Khénifra	6	1,2
Tillichté/Medilt	7	1,4
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>100,0</b>

Comme les représentations peuvent varier suivant d'autres variables individuelles comme le sexe, l'âge, capital scolaire ou spatiales, l'échantillon est ventilé à égalité selon les catégories de genre : 250 femmes/250 d'hommes. Il comporte des tranches d'âge allant de 18 à 60 ans et + ainsi que différents milieux socioéconomiques et socioprofessionnels : femmes au foyer, sans travail, employé domestique, commerçants, tourisme – marchands, bazaristes –, étudiants, retraités, etc. ou des zones de la ville (quartiers populaires, centre-ville, quartiers d'affaire, centre d'achats, cafés, rues-, facultés universitaires, etc.).

A la fin de l'enquête, les enquêtés présentent les caractéristiques suivantes. L'échantillon se répartit de manière quasi-égale entre les catégories de sexe et les célibataires et les mariés. Il se constitue de 50,6 % d'hommes et 49,4 % de femmes. Les célibataires représentent 48 %. La proportion restante se constitue de personnes mariées (44 %) ou ayant eu une expérience matrimoniale (divorcés et veufs : respectivement 4 % et 3 %). La grande composante des enquêtés se situe dans les tranches d'âge jeunes (45 % âgé entre 18 et 30 ans ; 30 % entre 31 et 45 ans).

Pour ce qui est des origines socio-spatiales des enquêtés, l'urbain l'emporte. Ainsi, 63 % des enquêtés ont passé une grande partie de leur enfance (socialisation primaire) dans ce milieu. En outre 72 % des enquêtés résident actuellement dans un milieu urbain.

S'agissant des caractéristiques socio-éducatives, quatre catégories se dégagent de la lecture de la répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction. Les personnes jamais scolarisés, ou ayant suivi un enseignement coranique ou d'alphabétisation (15 %). Une seconde catégorie réunissant des enquêtés ayant un niveau d'instruction de l'enseignement fondamental (primaire et collège) et qui représente 37 % du total. Une troisième catégorie « enseignement qualifiant : niveau lycée » (25 %). Enfin les niveaux universitaires avec un taux de 20 %.

La population enquêtée reflète des situations socio-économiques disparates (considérées du point de vue du revenu mensuel). Ainsi, l'on retrouve une composante à revenu mensuel très bas (-1 600 dhs) qui représente 27 % de l'ensemble. Une autre composante, importante statistiquement (33 %), dispose de revenus modestes (entre 1 601 et 3 000 dhs). 26 % se situe dans la strate à revenus « moyens » (3 001-10 000 dhs). Et puis une autre, à faible poids quantitatif dans l'ensemble (5,8 %), présente une condition économique meilleure (+ de 10 000 dhs).

L'enquête s'est déroulée entre août et décembre 2012. Le questionnaire a été administré aux enquêtés par le biais d'enquêteurs étudiants en Master spécialisé de Développement social et Intermédiation (Université de Meknès). Les enquêtés ont accepté dès la première approche d'être interviewé dans un taux de 52 %. Pour le reste, il a fallu insister pour la convaincre et obtenir une collaboration.

**Tableau 2. Disponibilité pour l'interview**

	Fréquence	Pour cent
Oui	261	52,2
non	239	47,8
Total	500	100,0

Le questionnaire s'est articulé autour des thèmes suivants (cf. annexe) :

- La connaissance des Français-es ;
- La question de la nationalité ;
- Le mariage mixte ;
- L'apport des Français-es au Maroc ;
- L'intégration.

La dernière partie du questionnaire se constitue de questions visant la signalisation de l'enquêté.

Les informations collectées par le biais de ce questionnaire ont été traitées au moyen de l'application SPSS, ce qui a permis la mise en évidence d'un total de 98 variables.

## **2. Les relations avec les Français-es**

### *2.1. Rencontre avec des Français-es*

Globalement, les Français-es ne sont pas des personnes éloignées des Marocain-es. Plus de 55 % de l'échantillon dit avoir rencontré des Français-es. Il s'agit d'un fait principalement urbain qui concerne plus les hommes que les femmes, et ne semble pas être affecté par la variable « âge ».

Ainsi dans l'urbain, six personnes parmi dix ont réalisé une interaction avec un-e Français-e. Dans le rural seuls trois enquêtés parmi dix disent avoir rencontré un-e Français-e. Selon la va-

riable « sexe », le pourcentage des individus ayant rencontré un-e Français-e est de 53 % chez les hommes et 47 % chez les femmes. Et, du point des catégories d'âge, toutes les personnes interrogées affirment dans des proportions quasi-égales avoir rencontré un-e Français-e (tableaux suivants).

**Tableau 3. Rencontre des « Français-es » selon le milieu de résidence et le sexe**

Distribution selon le milieu de résidence			
	Rural	Urbain	Ensemble
Oui	32,9	65,8	56,6
Non	67,1	34,2	43,4
Total	100,0	100,0	100,0
Distribution selon le sexe			
	Masculin	Féminin	Ensemble
Oui	53,0	47,0	100,0
Non	47,5	52,5	100,0
Total	50,6	49,4	100,0

**Tableau 4. Personnes ayant rencontré des Français-es selon la catégorie d'âge**

	18 à 30 ans	31 à 45 ans	46 à 59 ans	60 ans et +	Ensemble
Oui	56,0	58,4	55,8	54,5	56,6
Non	44,0	41,6	44,2	45,5	43,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La première rencontre avec des Français-es a été globalement jugée facile. Le pourcentage des personnes interrogées qualifiant cette rencontre de « facile » est de 56 %, soit l'équivalent du taux d'enquêtés ayant déclaré qu'ils ont rencontré un-e Français-e. Quant à l'intensité de ces relations, seul le 1/5 de l'échantillon affirme disposer d'« amis proches » parmi les Français-e.

**Tableau 5. Appréciation de la rencontre et niveau des relations avec les Français-es**

Jugement de la première rencontre avec des Français-es (facile)		
	Fréquence	Pour cent
Oui	283	56,6
Non	148	29,6
NR/NC/ND*	69	13,8
Total	500	100,0
Amis proches français		
	Fréquence	Pour cent
Oui	114	22,8
Non	382	76,4
ND/NR	4	0,8
Total	500	100,0

NR = non réponse, NC = non concerné, ND = non disponible

## 2.2. Le contexte des rencontres

Dans quels cadres la rencontre de Français-es s'est réalisée ?

Selon les déclarations collectées, l'entrée en contact avec un-e Français-e s'est déroulée d'abord dans le cadre du travail pour 47 % des enquêtés, puis dans le « quartier » et le cadre familial,

respectivement 29 % et 25 %. Des rencontres dans le cadre d'activités « sociales et sportives » n'enregistrent qu'un taux de 18 %.

**Tableau 6. Cadre de la rencontre**

	Travail	Quartier	Famille	Activités sociales et sportives
Oui	46,8	28,8	25,0	18,0
Non	51,4	70,8	74,8	81,4
ND/NR	1,8	0,4	0,2	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Le contexte professionnel constitue ainsi le principal lieu de rencontre avec des Français-es. Mais là encore, les données collectées indiquent que le travail comme cadre de rencontre de Français-es concerne essentiellement les hommes. Les déclarations émanant des femmes indiquent que leurs rencontres avec des Français-es se déroulent essentiellement dans un contexte familial. Pour les autres cadres de ces rencontres, en l'occurrence le « quartier » et les « activités sociales et sportives », nous n'avons relevé aucune distinction significative selon le sexe (tableau suivant).

**Tableau 7. Cadre de la rencontre selon le sexe**

	Travail		Famille		Quartier		Activités sociales et sportives	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Oui	57,1	36,4	20,2	30,0	29,6	27,9	17,4	18,6
Non	42,5	62,8	79,8	69,6	70,4	71,7	81,8	81,4
NR/NC	0,4	0,8	0,0	0,4	0,0	0,4	0,8	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La ventilation des cadres de la rencontre avec des Français-es selon les catégories d'âge montre que le contexte professionnel ne subit aucune variation significative suivant ces catégories. Le travail demeure un cadre de la rencontre de Français-es pour tous les âges enquêtés. L'âge se présente comme variable significative principalement pour les rencontres dues à des activités sociales et sportives. Ce dernier type de rencontres semble caractériser la catégorie « 18 à 30 ans » avec un taux de 24 %. Les rencontres dues à des activités sociales et sportives semblent diminuer avec l'avancée dans l'âge, passant de 24 % chez les « 18 à 30 ans » à 15 % chez les « 31 à 45 ans » pour atteindre des proportions oscillant entre 10 % et 11 % chez les personnes âgées de « 46 ans et + ».

**Tableau 8. Cadre de la rencontre selon les catégories d'âge**

	18 à 30 ans	31 à 45 ans	46 à 59 ans	60 ans et +	Ensemble
Travail	45,1	48,7	48,1	47,7	46,9
Famille	27,6	25,3	19,5	20,5	25,0
Quartier	28,0	33,1	22,1	29,5	28,8
Activités sociales et sportives	24,0	14,9	10,4	11,4	18,0

Lorsqu'on considère les cadres des rencontres suivant les milieux de résidence, on s'aperçoit que dans tous ces milieux, le travail est le principal cadre dans lequel se réalise la rencontre avec un-e Français-e. Le substrat spatial des sociétés rurales ne favorise pas des rencontres dans l'environnement résidentiel à l'encontre de l'urbain où l'espace du quartier est le lieu des 37 % des rencontres déclarées (contre 7 % pour le rural).

**Tableau 9. Cadre de rencontre selon le milieu de résidence**

	Rural	Urbain	Ens.
Travail	20,0	57,4	46,9
Famille	16,4	28,3	25,0
Quartier	7,1	37,2	28,8
Activités sociales et sportives	6,4	22,5	18,0

### 2.3 Le Français rencontré dans le travail et en famille

Dans le contexte professionnel, le Français rencontré est essentiellement un client (environ 30 % des déclarations collectées). D'autres types de Français sont cités par les enquêtés dans des proportions minimales comme le « patron » (6 %) et le « collègue » (3,4 %).

**Tableau 10. Qualité du Français rencontré dans le cadre du travail**

	Masculin	Féminin	Ensemble
Client	38,0	21,2	29,7
Patron	5,6	6,1	5,9
Collègue de travail	5,2	1,6	3,4
Professeur	1,6	2,9	2,2
Fournisseur	1,2	0,0	0,6
Autre	6,8	3,2	5,0
NR/NC	41,6	64,9	53,1
Total	100,0	100,0	100,0

Dans le cadre de la famille, les Français rencontrés sont essentiellement des conjoints de proches comme les cousins ou les cousines (11 %) ou encore d'oncles ou de tantes (3,8 %).

**Tableau 11. Qualité du Français rencontré dans le cadre de la famille**

	Masculin	Féminin	Ensemble
Conjoint français	1,6	0,8	1,2
Beau frère/belle sœur	2,0	1,6	1,8
Beau père/belle mère	2,0	0,4	1,2
Cousin/cousine marié(e) à un Français	8,0	15,0	11,4
Oncle/tante marié(e) à un Français	3,2	4,5	3,8
Autre	3,6	6,1	4,8
NR/NC	79,7	71,7	75,7
Total	100,0	100,0	100,0

## 3. L'accès des français à la nationalité marocaine

Les questions ayant servi à explorer les représentations et les attitudes des enquêtés envers l'accès des Français-es à la nationalité ont pris deux dimensions. La première est indirecte. Elle a permis, en plus d'approcher les attitudes des enquêtés, de saisir à la fois leurs connaissances des dispositifs réglementaires ; la seconde est ouvertement directe.

### 3.1. Les lois marocaines et l'acquisition de la nationalité par un(e) Français(e)

La majeure partie des enquêtés estiment que les lois marocaines offrent des possibilités d'entrée dans la nationalité du pays aux Français-es.

**Tableau 12. Opinion quant à la possibilité selon les lois marocaines d'acquisition de la nationalité par un Français(e)**

	Homme	Femme
Oui	60,4	62,0
Non	36,6	34,6
Ne sait pas (NSP)	2,8	2,4
NR/ND	0,2	1,0
Total	100,0	100,0

Les enquêtés étaient plus nombreux à penser que ces lois donnent plus de possibilités aux descendants de père français et de mère marocaine.

**Tableau 13. Opinion quant à la possibilité selon les lois marocaines d'acquisition de la nationalité par un fils/fille de père français et de mère marocaine**

	Fréquence	Pour cent
Oui	397	79,4
Non	93	18,6
Ne sait pas (NSP)	6	1,2
NR/ND	4	0,8
Total	500	100,0

Ces opinions qui estiment les lois marocaines favorables à l'acquisition de la nationalité marocaine par un-e Français-e ou un descendant d'un-e Français-e restent constantes selon le niveau d'instruction. Elles ne renseignent nullement sur le niveau de connaissance des dispositions juridiques marocaines à l'égard de la nationalité. Elles dénotent plus les attitudes générales envers l'entrée à la nationalité marocaine par un-e Français-e. Ces attitudes comme nous allons le voir s'expriment, en réponse à une question directe, en faveur de cette entrée à la nationalité marocaine.

### 3.2 Attitudes envers l'accès des Français(e)s à la nationalité marocaine

La majorité des enquêtés se disent favorables à l'acquisition de la nationalité marocaine par un-e Français-e. Les attitudes favorables à l'acquisition de la nationalité par une Française dépassent légèrement celles totalisées pour un Français. Et aucune variation significative n'apparaît en considérant le sexe de l'enquêté. La proportion des hommes favorables à l'acquisition de la nationalité marocaine par un Français ou une Française est légèrement supérieure (2,5 points) à celle enregistrée pour les femmes.

**Tableau 14. Attitude quant à l'acquisition de la nationalité marocaine par un(e) Français(e) selon le sexe de l'enquêté**

	Française			Français		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Oui	69,2	67,2	68,2	67,2	64,0	65,6
Non	28,9	30,0	29,4	30,8	32,4	31,6
"ça depend"	1,6	2,4	2,0	1,6	3,2	2,4
NR/NC	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Selon l'âge, on remarque que c'est dans la classe d'âge « 46 à 59 ans » que l'on enregistre les plus forts taux d'attitudes favorables à l'acquisition de la nationalité marocaine par un Français ou

une Française, respectivement 78 % et 79 %. Les opinions favorables dans cette catégorie d'enquêtés dépassent largement celles constatées dans le reste des classes d'âge. Les plus bas taux sont enregistrés chez les « 60 ans et + ».

**Tableau 15. Attitude quant à l'acquisition de la nationalité marocaine par un(e) Français(e) selon l'âge de l'enquêté**

	Française					Français				
	18 à 30 ans	31 à 45 ans	46 à 59 ans	60 ans et +	Ens.	18 à 30 ans	31 à 45 ans	46 à 59 ans	60 ans et +	Ens.
Oui	67,1	66,9	79,2	59,1	68,2	63,1	64,3	77,9	61,4	65,6
Non	31,6	30,5	19,5	31,8	29,4	35,1	30,5	20,8	36,4	31,6
"ça depend"	0,9	2,6	1,3	6,8	2,0	1,3	5,2	1,3	0,0	2,4
NR/NC	0,4	0,0	0,0	2,3	0,4	0,4	0,0	0,0	2,3	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les opinions collectées envisagées du point de vue des milieux de résidence révèlent une importance relative des attitudes favorables à l'acquisition de la nationalité du pays pour un Français dans le milieu rural par comparaison à l'urbain. Le taux des opinions défavorables dans le rural est de 28 % pour le cas de la Française et de 29 % dans le cas du Français. Dans l'urbain ces taux sont respectivement de 30 % et 32,5 %.

**Tableau 16. Attitude quant à l'acquisition de la nationalité marocaine par une Français(e) selon le milieu de résidence de l'enquêté**

	Française			Français		
	Rural	Urbain	Ensemble	Rural	Urbain	Ensemble
Oui	70,0	67,5	68,2	68,6	64,4	65,6
Non	27,9	30,0	29,4	29,3	32,5	31,6
"ça depend"	2,1	1,9	2,0	2,1	2,5	2,4
NR/NC	0,0	0,6	0,4	0,0	0,6	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La dernière variable à considérer dans cette lecture des déclarations collectées est celle relative au niveau d'instruction de la personne interrogée. Ainsi, l'on observe que le niveau « supérieur » se distingue par des taux élevés des attitudes favorables à l'acquisition de la nationalité marocaine par un Français. Ces taux s'avèrent également élevés chez les « jamais scolarisés », le « coranique/alphabétisation » et le « primaire ». Les attitudes favorables enregistrent leur plus bas score chez les enquêtés de niveau « collègue » et « lycée ». Cette variation suggère une corrélation molle des attitudes envers l'acquisition de la nationalité du pays par un Français et la variable « niveau d'instruction ».

**Tableau 17. Attitude quant à l'acquisition de la nationalité marocaine par un(e) Français(e) selon le niveau d'instruction de l'enquêté**

	Coranique/ alphabétisation	Jamais scolarisé	Primaire	Collège	Lycée	Supérieur	Ensemble
Oui	64,9	68,9	67,1	62,4	60,2	73,1	65,6
Non	27,0	31,1	29,4	36,6	36,7	24,0	31,6
"ça depend"	5,4	0,0	3,5	1,0	3,1	1,9	2,4
NR/NC	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

### 3.3. L'accès à la nationalité à l'épreuve de critères religieux, linguistiques, matrimoniaux et de naissance

Afin d'affiner le tableau des représentations relatives à l'acquisition de la nationalité marocaine, nous avons posé une série de questions qui intègrent des critères communs de l'appartenance nationale. Il s'agit de la religion, le lieu de naissance, le mariage et la connaissance de la langue locale. Nous avons ainsi demandé aux enquêtés ayant émis un avis positif à l'entrée d'un Français-e à la nationalité marocaine de nous dire s'ils restent favorables à cela même pour des personnes ne remplissant pas l'une des conditions référant aux critères cités. Les réponses collectées indiquent que le non partage de certaines caractéristiques de la société majoritaire (religion, langue, vie familiale, naissance au Maroc) ne pèsent pas significativement sur les opinions des enquêtés qui se sont déclarés favorables à cette acquisition.

Le critère de la naissance ne pose aucun problème pour la majorité de ces enquêtés. Il semble ainsi que les Marocain-es seraient plus pour un droit du sol, i.e. le partage du même territoire de résidence, ou peut être ce que stipulent culturellement les obligations et les droits du voisinage, la valeur du *jora* (lit. « voisinage »). Sur la totalité de l'échantillon, 60 % (pour le cas d'une Française) et 57 % (pour celui d'un Français) se disent favorables à l'accès à la nationalité marocaine par un Français(e) qui n'est pas né(e) au Maroc. Seule une proportion allant de 8 % à 9 % s'oppose à cet accès. Le reste se constitue principalement de personnes non concernées par la question (c'est-à-dire des individus ayant exprimé dès le départ leur opposition à cet accès) et, ensuite, de quelques autres qui ont préféré ne pas répondre (environ 30 % en tout).

Le second autre critère qui ne semble pas entraver l'accès à cette nationalité du point de vue des enquêtés est la connaissance de la langue du pays. Les opinions favorables à l'accès à la nationalité de la part d'un « Français(e) » ne parlant pas le marocain enregistrent un taux variant selon la Française et le Français de 58 % à 56 % (pour l'ensemble de l'échantillon). Les attitudes hostiles à ce type d'accès à la nationalité marocaine représentent environ le 1/10 de l'ensemble.

**Tableau 18. Attitude quant à l'acquisition de la nationalité marocaine par une Français(e) selon les critères de la religion, le mariage, la langue et la naissance au Maroc**

	Acquisition de la nationalité marocaine	Même si elle n'est pas musulmane	Même si elle n'est pas mariée à un Marocain	Même si elle ne parle la langue (marocaine)	Même si elle n'est pas née au Maroc
<b>Française</b>					
Oui	68,2	43,2	50,6	58,0	59,6
Non	29,4	25,8	18,1	10,6	8,6
"ça depend"	2,0	1,0	1,6	1,4	1,6
NC/NR/ND	0,4	30,0	29,8	30,0	30,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Français</b>					
Oui	65,6	42,8	51,4	55,8	57,2
Non	31,6	25,0	15,6	11,2	9,6
"ça depend"	2,4	0,8	1,6	1,2	1,6
NC/NR/ND	0,4	31,4	31,4	31,8	31,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le défaut du critère matrimonial du conjoint marocain ne pose aucun problème pour la moitié de l'échantillon. Ce critère suscite un taux d'opinions hostiles de 18 % pour le cas d'une Française et 15 % pour celui d'un Français. Mais c'est l'introduction du critère religieux qui mobilise

le plus d'avis défavorables (25 %). La proportion de enquêtés qui ne considèrent pas l'absence d'une appartenance religieuse partagée avec la majorité des Marocain-es représente toutefois environ 43 % de l'ensemble.

#### 4. Le mariage mixte

Les attitudes envers l'idée de prendre un conjoint français diffère selon le sexe de l'enquêté. Ces attitudes traduiraient les possibilités sociales de l'exogamie religieuse. Comme ces alliances sont socialement acceptés pour les hommes, une grande partie des enquêtés de sexe masculin se déclarent « disposés » à prendre une conjointe française s'ils devaient se marier. En revanche, conformément à la représentation sociale dominante, les enquêtées (de sexe féminin) adhèrent moins à cette option matrimoniale (prendre un conjoint français).

**Tableau 19. Opinion quant au mariage (de l'enquêté) avec un conjoint français selon le sexe de l'enquêté**

	Masculin	Féminin	Ensemble
Oui	55,3	30,4	43,0
Non	43,1	67,2	55,0
"ça dépend"	1,6	2,4	2,0
Total	100,0	100,0	100,0

Les opinions varient significativement selon le milieu de résidence. Les ruraux se montrent plus disposés que les urbains à prendre un(e) conjoint(e) français(e). Le taux des avis favorables sont de 50,7 % dans le rural et 43 % pour l'urbain.

**Tableau 20. Opinion quant au mariage (de l'enquêté) avec un conjoint français selon le milieu de résidence de l'enquêté**

	Rural	Urbain	Ensemble
Oui	50,7	40,0	43,0
Non	47,1	58,1	55,0
"ça dépend"	2,1	1,9	2,0
Total	100,0	100,0	100,0

L'examen de la distribution des opinions selon le niveau d'instruction indique une corrélation curieuse. Le pourcentage des enquêtés disposés à prendre un conjoint français est très important dans la catégorie « niveau coranique et alphabétisation » (54 %), soit des individus qui à priori ne disposent pas de compétences culturelle pour ce type d'union. Dans la catégorie « jamais scolarisée », 42 % d'individus émettent des avis favorables. Ce taux baisse chez des catégories plus instruites pour atteindre 37 % pour le niveau « lycée » et 42 % pour le « supérieur ».

**Tableau 21. Opinion quant au mariage (de l'enquêté) avec un conjoint français selon le niveau d'instruction de l'enquêté**

	Coranique/ alphabétisation	Jamais scolarisé	Primaire	Collège	Lycée	Supérieur	Ens.
Oui	54,1	42,2	42,4	47,5	37,5	42,3	43,0
Non	45,9	57,8	54,1	49,5	61,7	54,8	55,0
"ça dépend"	0,0	0,0	3,5	3,0	0,8	2,9	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Selon l'âge, la proportion des enquêtés se disant disposés à prendre un conjoint français reste stable dans les catégories âgées de 18 ans à 59 ans (44 %). Elle ne fléchit significativement qu'après l'âge de 60 ans où elle atteint 36 %.

**Tableau 22. Opinion quant au mariage (de l'enquêté) avec un conjoint français selon le l'âge de l'enquêté**

	18 à 30 ans	31 à 45 ans	46 à 59 ans	60 ans et +	Ensemble
Oui	43,1	44,2	44,2	36,4	43,0
Non	55,6	51,9	55,8	61,4	55,0
"ça dépend"	1,3	3,9	0,0	2,3	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les attitudes envers l'idée qu'un fils ou fille épouse un conjoint français se déploient conformément aux normes dominantes agissant dans ce domaine. Les enquêtés sont majoritairement favorables au mariage d'un fils avec une conjointe française (environ 6 sur 10 enquêtés). Quand il s'agit du mariage de la fille, seuls 4 enquêtés parmi 10 expriment une opinion favorable.

Entre deux conjoints, un-e Français-e et un-e musulman-e du Sénégal, les enquêté-es semblent préférer globalement le/la conjoint-e français-e. La proportion des avis favorables pour une conjointe française pour le fils est de 58 %, soit un taux supérieur de 10 points à celui enregistrée pour la musulmane sénégalaise. Les hommes se montrent plus favorables à l'union du fils avec une Française que les femmes. Seul 36 % s'opposent au mariage du fils avec une Française contre 44 % d'avis défavorables à la musulmane sénégalaise. Du côté des enquêtés de sexe féminin, le taux des avis défavorables pour la Française augmente, comparativement à celui enregistré chez les hommes, de 10 points (46 %) et de 15 points pour la musulmane du Sénégal (59 %).

**Tableau 23. Opinion quant au mariage d'un fils et une fille avec un conjoint français et un sénégalais musulman selon le sexe de l'enquêté**

	Masculin		Féminin		Ens.	
<b>Fils</b>						
	Française	Sénégalaise	Française	Sénégalaise	Française	Sénégalaise
Oui	62,8	55,3	53,7	40,5	58,3	48,0
Non	36,8	44,7	46,3	59,5	41,5	52,0
"ça dépend"	0,4	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Fille</b>						
	Français	Sénégalais	Français	Sénégalais	Français	Sénégalais
Oui	40,4	43,5	37,3	34,8	38,8	39,2
Non	59,6	56,5	62,7	65,2	61,2	60,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le conjoint de la fille, les avis favorables à l'exogamie nationale diminuent sensiblement. Les opinions hostiles à l'époux français augmentent, comparativement aux taux enregistrés pour le cas du fils, d'environ 15 points chez les enquêtés hommes (59,6 %) et femmes (62 %). Pour l'époux sénégalais musulman, la progression des attitudes défavorables est légèrement moins importante chez les hommes (12 points, soit 56 %) que chez les femmes (16 points, soit 65 %). Les hommes émettent des avis favorables au mariage de leur fille à un musulman sénégalais dans un taux supérieur de 3 points à celui enregistré en faveur de l'époux français. Chez les femmes, en revanche, la proportion des réponses favorables à l'époux français reste supérieure de 3 points (37,3 %) à celle relative à l'époux musulman du Sénégal (34,8 %).

Ainsi, les considérations raciales liées probablement à la couleur de la peau l'emportent sur les valeurs religieuses célébrant la fraternité et l'égalité dans la foi islamique.

## 5. L'apport des Français-es installé-es au Maroc

La présence des Français-es au Maroc est considérée comme un apport au Maroc en économie (78 %), éducation (76 %) et même sur le plan des valeurs et du mode de vie (60 %). Cet apport est quasi inexistant dans le domaine religieux (13 %). Il est intéressant de remarquer que les pourcentages d'opinions considérant la présence des Français-es au Maroc comme un apport pour le pays augmentent ou baissent considérablement lorsque les questions posées deviennent plus spécifiques. Ainsi l'on passe d'un taux de 70 % de répondants soutenant que la présence française est de façon générale un apport pour le pays à 78 % pour l'apport économique et 76 % pour l'apport dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ces taux baissent quand il s'agit de l'apport en termes de valeurs et de mode de vie (60 %), et chutent carrément pour le domaine du religieux (13 %). Le taux de réponses négatives pour ce dernier domaine est 81 %. Les Français-es installé-es au Maroc sont représentés comme des porteurs de dynamisme, ou tout simplement de bien, en économie, éducation et mode de vie national. Leur présence au Maroc n'apporte quasiment rien dans le dernier domaine soumis à l'appréciation des enquêtés à savoir le religieux.

**Tableau 24. Apport des Français(e)s installé(e)s au Maroc au pays par domaine**

	Apport (gale)	Economie	Education & formation	Valeurs & mode de vie	Religion
Oui	70,0	77,8	76,2	60,2	13,0
Non	24,8	19,0	20,4	37,2	81,2
"ça dépend"	4,4	2,0	1,0	1,2	4,0
ND/NR	0,8	1,2	2,4	1,4	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Selon les variables retenues dans nos analyses, la perception de l'apport en terme général des Français-es installé-es au Maroc ne varie significativement que suivant le sexe et le milieu de résidence. Ainsi, les hommes sont relativement plus nombreux que les femmes à penser que les Français-es par leur présence au Maroc constituent un apport pour le Maroc. De même les ruraux considèrent dans des proportions plus élevées que la présence française au Maroc est un apport pour le pays.

**Tableau 25. Apport des Français(e)s installé(e)s au Maroc au pays selon le sexe et le milieu de résidence**

Sexe			
	Masculin	Féminin	Total
Oui	71,1	68,8	70,0
Non	23,3	26,3	24,8
"ça dépend"	5,1	3,6	4,4
NR/NC	0,4	1,2	0,8
Total	100,0	100,0	100,0
Milieu de résidence			
	Rural	Urbain	Ensemble
Oui	74,3	68,3	70,0
Non	23,6	25,3	24,8
"ça dépend"	0,7	5,8	4,4
NR/NC	1,4	0,6	0,8
Total	100,0	100,0	100,0

Pour le domaine économique, les opinions collectées ne varient significativement que suivant le sexe des enquêtés. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à penser que les Français installés au Maroc représentent un apport économique pour le pays (80 % contre 75 % chez les hommes).

**Tableau 26. Apport des Français(e)s installé(e)s au Maroc au pays en économie selon le sexe**

	Masculin	Féminin	Ensemble
Oui	75,1	80,6	77,8
Non	20,6	17,4	19,0
ça dépend	3,2	0,8	2,0
NR/NC	1,2	1,2	1,2
Total	100,0	100,0	100,0

Les opinions relatives à l'apport des Français-es installé-es au Maroc en éducation et formation présentent certaines variations selon l'âge de l'enquêté. Le taux de réponses positives tend à augmenter suivant l'avancée dans l'âge, passant de 76 % pour les « 18-30 ans » à 71 % (en plus 4,5 % de non réponse et non déclaré) chez les « 31-45 ans » pour atteindre 79 % et 88 % respectivement dans les catégories « 46-59 ans » et « 60 ans et plus ».

**Tableau 27. Apport des Français(e)s installé(e)s au Maroc au pays en éducation et formation selon l'âge**

	18 à 30 ans	31 à 45 ans	46 à 59 ans	60 ans et +	Ensemble
Oui	76,0	71,4	79,2	88,6	76,2
Non	21,8	22,7	18,2	9,1	20,4
"ça dépend"	0,9	1,3		2,3	1,0
NR/ND	1,3	4,5	2,6		2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Ce constat relatif à l'augmentation des réponses positives suivant l'avancée dans l'âge est valable pour les opinions collectées au sujet de l'apport des Français-es installé-es au Maroc en matière de valeurs et de mode de vie du pays. Le taux des réponses soutenant cet apport passe de 57 % et 59 % chez les « 18-30 ans » et « 31-45 ans » à 65 % et 68 % chez les deux autres catégories supérieures (46 ans et plus).

**Tableau 28. Apport des Français(e)s installé(e)s au Maroc au pays dans le domaine des valeurs et mode de vie selon l'âge**

	18 à 30 ans	31 à 45 ans	46 à 59 ans	60 ans et +	Total
Oui	57,3	59,7	64,9	68,2	60,2
Non	39,6	39,0	31,2	29,5	37,2
"ça dépend"	2,2	0,0	1,3	0,0	1,2
NR/NC	0,9	1,3	2,6	2,3	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le domaine qui a enregistré le plus de réponses négatives est le religieux. La lecture des réponses collectées pour ce domaine indique des variations assez significatives suivant l'âge et le milieu de résidence des répondants.

Le taux des réponses niant tout apport religieux des Français-es installé-es au Maroc est plus important dans le rural (85 % contre 79,6 % dans l'urbain).

**Tableau 29. Apport des Français(e)s installé(e)s au Maroc au pays en religion selon le lieu de résidence**

	Rural	Urbain	Ensemble
Oui	10,0	14,2	13,0
Non	85,0	79,7	81,2
"ça dépend"	3,6	4,2	4,0
NR/NC	1,4	1,9	1,8
Total	100,0	100,0	100,0

La ventilation des opinions selon l'âge que la part des réponses négatives diminue avec l'avancée dans l'âge. L'on passe ainsi de 85 % chez la tranche la plus jeune à 72 % chez les « 60 ans et + ». Le taux de réponses conditionnées (« ça dépend ») est le plus important chez cette dernière catégorie (9 %).

**Tableau 30. Apport des Français(e)s installé(e)s au Maroc au pays en religion selon l'âge**

	18 à 30 ans	31 à 45 ans	46 à 59 ans	60 ans et +	Ensemble
Oui	11,6	11,0	19,5	15,9	13,0
Non	85,8	81,8	71,4	72,7	81,2
"ça dépend"	2,7	4,5	3,9	9,1	4,0
NR/NC	0,0	2,6	5,2	2,3	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Ces opinions peuvent aussi être interprétées comme exprimant le point de vue des enquêtés sur les domaines de la vie sociale où les Français sont « autorisés » à contribuer. L'économie, l'éducation et même le domaine des valeurs et du mode de vie peuvent constituer des champs où il peut participer. La religion lui est interdite.

Mais les points de vue exprimés ne considèrent nullement cette présence comme menaçante y compris pour le domaine religieux. Des questions directes ont été posées dans ce sens. Leur analyse permet de dire que du point de vue des enquêtés la présence française ne présente aucune menace ni en économie (76 %) ni dans le domaine de l'éducation (75 %) ou les valeurs et mode de vie (62 %) ou même pour la religion officielle du pays (51 %).

Les opinions refusant l'idée d'une présence française porteuse de menaces connaissent les mêmes variations constatées pour les données de la représentation de l'apport des Français-es. Les taux augmentent dès que l'on passe du général aux thèmes plus spécifiques de l'économie, de l'éducation et des valeurs. Et même si le religieux totalise le taux le plus bas des réponses soutenant un apport français au Maroc (13 % : supra), un peu plus de la moitié des personnes interrogées estiment que cette présence ne menace guère la religion du pays.

**Tableau 31. Présence des Français(e)s porteuse de menaces pour le Maroc**

	En général	Economie	Education & formation	Valeurs et mode de vie	Religion
Oui	28,6	20,8	21,6	34,8	44,4
Non	68,4	76,2	75,2	62,8	51,4
"ça dépend"	1,8	1,4	1,0	1,4	3,2
NR/ND	1,2	1,6	2,2	1,0	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

D'autres variations méritent d'être soulignées. Ainsi, les hommes sont plus nombreux que les femmes à estimer que la présence des Français-es au Maroc ne constitue en général aucune me-

nance pour le pays (71 % contre 65 %). Les taux de réponses refusant d'associer cette présence à une menace enregistrés dans le milieu rural sont supérieurs de 18 points à ceux enregistrés dans l'urbain (80,7 % contre 63,6 %). Rappelons que le milieu rural se distingue par très peu d'interactions avec des Français-es. Nous avons conclu que la rencontre avec un-e Français-e est un phénomène urbain. Il semble ainsi que l'absence d'interactions avec l'autre Français peut s'accompagner de représentations positives de cet autre.

**Tableau 32. Présence des Français(e)s porteuse de menaces pour le Maroc selon le sexe et le milieu de résidence**

Sexe			
	Masculin	Féminin	Ensemble
Oui	24,9	32,4	28,6
Non	71,1	65,6	68,4
"ça dépend"	2,8	0,8	1,8
NR/NC	1,2	1,2	1,2
Total	100,0	100,0	100,0
Milieu de résidence			
	Rural	Urbain	Ensemble
Oui	16,4	33,3	28,6
Non	80,7	63,6	68,4
"ça dépend"	0,7	2,2	1,8
NR/NC	2,1	0,8	1,2
Total	100,0	100,0	100,0

Les taux de réponses niant toute menace dans l'installation des Français-es au Maroc augmente avec l'avancement dans l'âge. Et l'on passe de 60 % chez la catégorie la plus jeune (18 à 30 ans) à 88 % chez les 60 ans et plus. Ces opinions semblent augmenter selon le capital scolaire. Ainsi, les « jamais scolarisés » connaissent le taux le plus élevé des réponses ne se représentant la présence des Français-es comme une menace, soit 82 %. Ce pourcentage passe de 74 % pour les niveaux « primaire » à 61 % chez les enquêtés de niveau supérieur.

**Tableau 33. Présence des Français(e)s porteuse de menaces pour le Maroc selon l'âge**

	18 à 30 ans	31 à 45 ans	46 à 59 ans	60 ans et +	Ensemble
Oui	36,4	26,0	20,8	11,4	28,6
Non	60,4	71,4	74,0	88,6	68,4
"ça dépend"	2,2	0,6	3,9	0,0	1,8
NR/NC	0,9	1,9	1,3	0,0	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 34. Présence des Français(e)s porteuse de menaces pour le Maroc selon le niveau d'instruction**

	Jamais scolarisé	Coranique / alphabétisation	Primaire	Collège	Lycée	Supérieur	Ensemble
Oui	13,3	27,0	22,4	23,8	37,5	34,6	28,6
Non	82,2	70,3	74,1	73,3	60,9	61,5	68,4
"ça dépend"	2,2	0,0	1,2	2,0	0,8	3,8	1,8
NR/NC	2,2	2,7	2,4	1,0	0,8	0,0	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

## 6. Questions d'intégration

### 6.1. L'accès à la propriété immobilière

Face à cette question de l'accès des Français-es à la propriété immobilière, les opinions sont partagées quasiment à égalité. Bien qu'une majorité statistique s'est prononcée pour cet accès (50 %), 44 % des enquêtés se sont déclarés contre cet accès en plus de 5 % qui ont opté pour la réponse sous condition de « ça dépend ».

Selon le sexe, les hommes se montrent plus favorables que les femmes envers cet accès dans des proportions respectives de 54 % et 45 %, soit une différence d'environ 10 points entre les deux catégories de sexe.

**Tableau 35. Avis quant à l'accès à la propriété immobilière pour un(e) Français(e) au Maroc selon le sexe et le milieu de résidence**

Sexe			
	Masculin	Féminin	Ensemble
Oui	54,2	45,3	49,8
Non	39,5	49,8	44,6
"ça dépend"	5,9	4,5	5,2
NR/NC	0,4	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0
Milieu de résidence			
	Rural	Urbain	Ensemble
Oui	59,3	46,1	49,8
Non	35,7	48,1	44,6
"ça dépend"	4,3	5,6	5,2
NR/NC	0,7	0,3	0,4
Total	100,0	100,0	100,0

Par milieu de résidence, les ruraux se prononcent plus que les urbains en faveur de l'accès des Français-es à la propriété immobilière (59 % contre 46 %). Cette part relativement importante des avis négatifs dans l'urbain nous incite à vérifier l'hypothèse d'un rapport de ces opinions avec la forte visibilité de l'accès à la propriété immobilière, notamment dans les médinas de certaines villes marocaines.

Le tableau synthétise les tendances repérées dans les grandes villes marocaines touchées par l'enquête. Dans chacune de ces villes, 50 personnes ont été enquêtées. Il est bien entendu très difficile de généraliser à partir du nombre réduit de 50 individus dans chaque ville. Il faut plus d'enquêtés pour parler de tendances lourdes au sein de l'opinion locale. Les données ci-dessous autorisent ainsi uniquement des hypothèses à vérifier lors d'un sondage plus approprié.

C'est au sein de la ville réputée comme étant un espace de fixation de Français-es notamment, en l'occurrence Marrakech, que l'on retrouve le plus grand taux d'avis défavorables à l'accès à la propriété immobilière des Français-es. A Marrakech, 58 % des enquêtés se sont déclarés contre cet accès, 10 % pensent que cet accès doit être conditionné, et seuls 30 % émettent un avis positif. Les avis défavorables demeurent statistiquement majoritaires dans deux autres villes : Fès et Meknès, qui partagent avec Marrakech certaines caractéristiques sociospatiales, et Casablanca qui présente une configuration spatiale différente (respectivement 52 %, 50 % et 50 %). Dans les trois autres villes restantes, Agadir, Rabat et Tanger, la tendance s'inverse. Le taux des avis favorables l'emporte largement sur ceux défavorables (54 % contre 40 % et 44 %).

**Tableau 36. Avis quant à l'accès la propriété immobilière pour un(e) Français(e) au Maroc selon la « grande » ville de résidence**

	Marrakech	Meknès	Casablanca	Fès	Agadir	Rabat	Tanger
Oui	30,0	40,0	46,0	46,0	54,0	54,0	54,0
Non	58,0	50,0	50,0	52,0	40,0	40,0	44,0
"ça dépend"	10,0	10,0	4,0	2,0	6,0	6,0	2,0
NR/NC	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Selon l'âge, les tranches les plus jeunes se montrent plus défavorables à l'accès des Français-es à la propriété immobilière. Ces avis négatifs diminuent sensiblement d'une tranche d'âge à une autre supérieure. Ainsi, l'on passe d'un taux d'avis hostiles à l'accès à la propriété immobilière d'un-e Français-e au Maroc de 49 % chez « 18-30 ans » à 39 % chez les « 46-59 ans » pour atteindre 27 % chez les « 60 ans et plus ».

**Tableau 37. Avis quant à l'accès à la propriété immobilière pour un(e) Français(e) au Maroc selon l'âge**

	18 à 30 ans	31 à 45 ans	46 à 59 ans	60 ans et +	Ensemble
Oui	44,0	50,6	55,8	65,9	49,8
Non	49,3	45,5	39,0	27,3	44,6
"ça dépend"	6,2	3,9	3,9	6,8	5,2
NR/NC	0,4	0,0	1,3	0,0	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Selon le niveau d'instruction, les opinions favorables à l'accès à la propriété immobilière d'un-e Français-e au Maroc sont plus importantes chez les catégories les moins instruits (les « jamais scolarisés » et le niveau « coranique/alphabétisation » (60 % et 56 %). Ces taux diminuent chez les niveaux « primaire » (47 %), « collège » (48 %) et « lycée » (45 %) avant d'augmenter chez les enquêtés de niveau d'instruction « supérieur » (52 %).

**Tableau 38. Avis quant à l'accès à la propriété immobilière pour un(e) Français(e) au Maroc selon le niveau d'instruction**

	Coranique / alphabétisation	Jamais scolarisé	Primaire	Collège	Lycée	Supérieur	Ensemble
Oui	56,8	60,0	47,1	48,5	45,3	51,9	49,8
Non	37,8	37,8	44,7	48,5	50,8	38,5	44,6
"ça dépend"	5,4	0,0	8,2	3,0	3,1	9,6	5,2
NR/NC	0,0	2,2	0,0	0,0	0,8	0,0	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

## 6.2. La nécessité de parler la langue du pays

Les enquêtés estiment dans des proportions importantes (56 %) qu'un-e Français-e doit nécessairement parler la langue du pays. Alors que la connaissance de la langue d'accueil est de plus en plus considérée dans les politiques de migration de différents pays, 4 enquêtés sur 10 n'estiment pas cela nécessaire. La forte diffusion de la langue française au Maroc explique probablement cette seconde catégorie d'opinions à l'égard de l'apprentissage de(s) la(es) langue(s) marocaine(s) par un(e) Français(e).

Les enquêtés adhèrent à cette idée dans des proportions égales entre les hommes et les femmes. Les ruraux se montrent plus attachés que les urbains à la nécessité de parler la langue du pays par un-e Français-e (68 % contre 51,4 % en urbain).

**Tableau 39. Avis quant à l'idée que les Français-es doivent parler l'arabe dialectale selon le sexe et le milieu**

Sexe			
	Masculin	Féminin	Ensemble
Oui	56,1	55,9	56,0
Non	42,7	41,7	42,2
"ça dépend"	1,2	2,0	1,6
NR/NC	0,0	0,4	0,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Milieu de résidence			
	Rural	Urbain	Ensemble
Oui	67,9	51,4	56,0
Non	31,4	46,4	42,2
"ça dépend"	0,0	2,2	1,6
NR/NC	0,7	0,0	0,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Ces avis qui estiment nécessaire qu'un-e Français-e parle la langue du pays sont importants chez les catégories non ou peu scolarisés, soit des composantes qui ne parlent pas le français. Ainsi, le taux de réponses affirmant cette nécessité de parler l'arabe oscille entre 64 % chez les jamais scolarisés et 75 % dans le niveau « primaire ». Ce type d'opinions diminue à partir du « niveau « collège » passant de 56 % à 50 % chez les enquêtés de niveau « lycée » à 38 % chez ceux ayant un niveau « supérieur ».

**Tableau 40. Avis quant à l'idée que les Français(es) doivent parler l'arabe dialectale selon le niveau d'instruction**

	Jamais scolarisé	Coranique/ alphabétisation	Primaire	Collège	Lycée	Supérieur	Ensemble
Oui	64,4	70,3	75,3	56,4	50,0	38,5	56,0
Non	35,6	29,7	22,4	42,6	48,4	57,7	42,2
"ça dépend"	0,0	0,0	1,2	1,0	1,6	3,8	1,6
NR/NC	0,0	0,0	1,2	0,0	0,0	0,0	0,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Selon la variable « âge », les avis considérant la nécessité de parler l'arabe par un-e Français-e au Maroc reculent avec l'avancée dans l'âge, passant de 49 % chez les « 18-30 ans » à 55 % chez la catégorie suivante, 67 % au sein des « 46-59 ans » pour atteindre 75 % chez les « 60 ans et plus ».

**Tableau 41. Avis quant à l'idée que les Français-es doivent parler l'arabe dialectale selon l'âge**

	18 à 30 ans	31 à 45 ans	46 à 59 ans	60 ans et +	Ensemble
Oui	48,9	55,2	67,5	75,0	56,0
Non	48,4	43,5	32,5	22,7	42,2
"ça dépend"	2,2	1,3	0,0	2,3	1,6
NR/NC	0,4	0,0	0,0	0,0	0,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 6.3. Le droit de vote dans les élections locales

Faut-il accorder aux Français-es du Maroc le droit de vote lors des élections locales ? La nouvelle constitution trace un cadre qui rend possible la participation des étrangers-ères aux élections locales. Mais pour nos enquêtés, seul 42 % pensent que les Français-es au Maroc devraient avoir le droit de vote. 6 % émettent une réponse conditionnée (« ça dépend »), et 50,8 % répondent négativement. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à soutenir l'octroi du droit de vote aux Français-es du Maroc : 47 % contre 37 %. Les ruraux se prononcent plus que les urbains pour l'accord de ce droit : 50,7 % contre 39 %.

**Tableau 42. Opinion au sujet du droit de vote des Français-es du Maroc lors des élections locales selon le sexe et le milieu de résidence**

	Masculin	Féminin	Ensemble
Oui	47,0	37,7	42,4
Non	45,8	55,9	50,8
"ça dépend"	6,7	5,3	6,0
NR/NC	0,4	1,2	0,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Rural	Urbain	Ensemble
Oui	50,7	39,2	42,4
Non	46,4	52,5	50,8
"ça dépend"	2,1	7,5	6,0
NR/NC	0,7	0,8	0,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Et c'est au sein des groupes les moins scolarisés et les plus âgés que l'on rencontre le plus d'avis favorables à cette participation aux élections locales (tableaux suivants).

**Tableau 43. Opinion au sujet du droit de vote des Français(es) du Maroc lors des élections locales selon le niveau d'instruction**

	Jamais scolarisé	Coranique / alphabétisation	Primaire	Collège	Lycée	Supérieur	Ensemble
Oui	46,7	54,1	43,5	40,6	43,0	36,5	42,4
Non	44,4	43,2	51,8	49,5	55,5	51,0	50,8
"ça dépend"	6,7	2,7	4,7	7,9	0,8	12,5	6,0
NR/NC	2,2	0,0	0,0	2,0	0,8	0,0	0,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 44. Opinion au sujet du droit de vote des Français(es) du Maroc lors des élections locales selon l'âge**

	18 à 30 ans	31 à 45 ans	46 à 59 ans	60 ans et +	Ensemble
Oui	34,7	44,2	54,5	54,5	42,4
Non	58,7	49,4	37,7	38,6	50,8
"ça dépend"	5,8	5,8	6,5	6,8	6,0
NR/NC	0,9	0,6	1,3	0,0	0,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 6.4 Appréciation générale de l'intégration des Français-es au Maroc par comparaison à d'autres groupes nationaux

Du point de vue des enquêtés, les Français-es constituent le groupe national le mieux intégré au Maroc. Ils arrivent en tête des groupes nationaux dont le niveau d'intégration a été soumis à l'ap-

préciation des enquêtés. Les Français-es totalisent un taux de 70,6 % d'avis soutenant qu'ils sont bien intégrés dans la « réponse 1 ». Les Espagnol-es sont le deuxième groupe le mieux intégré au Maroc avec un taux de 35,8 % dans la « réponse 2 ». Les Italien-nes, dont le pays est une zone d'immigration très connue au Maroc, ne sont cités que dans « réponse 3 », derrière les Espagnol-es, avec un taux de 17,2 %.

**Tableau 45. Les étrangers les mieux intégrés au Maroc**

	Réponse 1	Réponse 2	Réponse 3
Français	70,6	18,2	5,6
Espagnols	8,6	35,8	18,2
Italiens	1,0	6,2	17,2
Allemands	0,6	5,2	8,0
Américains	2,6	9,2	12,8
Algériens	7,4	8,8	13,0
Sénégalais	6,0	10,0	13,4
Russes	0,6	0,4	0,0
NSP	2,6	6,2	11,4
ND/NR	0,0	0,0	0,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les opinions collectées se déploient à égalité suivant le sexe. Selon le milieu, le rural semble considérer plus que l'urbain que les Français-es sont les mieux intégrés au Maroc.

**Tableau 46. Les étrangers les mieux intégrés au Maroc selon le sexe et le milieu de résidence : Réponse 1**

Sexe			
	Masculin	Féminin	Ensemble
Français	70,8	70,4	70,6
Espagnols	8,7	8,5	8,6
Italiens	1,2	0,8	1,0
Allemands	0,4	0,8	0,6
Américains	3,2	2,0	2,6
Algériens	8,7	6,1	7,4
Sénégalais	4,0	8,1	6,0
Russes	0,4	0,8	0,6
NSP	2,8	2,4	2,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Milieu de résidence			
	Rural	Urbain	Ensemble
Français	75,7	68,6	70,6
Espagnols	8,6	8,6	8,6
Italiens	0,0	1,4	1,0
Allemands	0,0	0,8	0,6
Américains	3,6	2,2	2,6
Algériens	7,1	7,5	7,4
Sénégalais	2,1	7,5	6,0
Russes	0,0	0,8	0,6
NSP	2,9	2,5	2,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 6.5. Les attitudes envers la migration des étrangers-ères au Maroc

Généralement les enquêtés se montrent favorables à l'idée d'encourager les étrangers-ères à s'installer au Maroc. Seuls 38 % des enquêtés se sont opposés catégoriquement à l'installation d'étrangers-ères au Maroc. Les opinions favorables sont plus importantes dans le cas des Français-es (58 %). Les Algérien-nes arrivent en second lieu après les Français-es avec un taux de 54 %. Les Allemand-es (53 %) et les Sénégalais-es totalisent des scores supérieurs à 50 % (respectivement 53 % et 52 %). Quant aux Italien-nes et aux Espagnol-es, ils enregistrent des scores inférieurs à 50 % (respectivement 49 % et 48 %).

**Tableau 47. Faut-il encourager l'installation des étrangers-ères – Français et autres nationalités (de comparaison) au Maroc?**

	Etrangers-ères	Français-es	Espagnol-es	Italien-nes	Allemand-es	Algérien-nes	Sénégalais-es
Oui	54,2	57,8	47,8	49,2	52,6	54,2	51,8
Non	38,0	35,0	46,0	44,5	41,2	41,8	43,2
ça dépend	7,6	7,2	5,4	5,8	5,6	3,6	4,8
ND/NR	0,2	0,0	0,8	0,6	0,6	0,4	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

### Conclusion

Tout au long de chapitre, nous avons tenté de restituer les attitudes, les opinions et les perceptions du Français telles qu'elles se dégagent de l'enquête quantitative effectuée dans le cadre de ce programme de recherche auprès de 500 individus. Les personnes interrogées sont rencontrées dans différents contextes types (rural, urbain, site à présence française visible ou importante, etc.), et présentent différentes caractéristiques sociodémographiques de sexe, d'âge, de niveau d'instruction, etc.

Les entrées fixées dans le questionnaire pour approcher les contenus des représentations sociales des Français-es concernent des thèmes comme la connaissance des Français-es (le fait d'avoir rencontré un-e Français-e ainsi que le type et le contexte de la rencontre), la question de la nationalité (attitude envers l'acquisition de la nationalité marocaine par un-e Français-e en général et selon certains critères), le mariage mixte, l'apport des Français-es au Maroc (de manière générale et dans certains domaines comme l'économie, le mode de vie et la religion) et l'intégration (appréciée au moyen des attitudes envers l'accès à la propriété immobilière, la nécessité de pratique de la langue du pays, l'octroi du droit de vote local, etc.).

Les résultats exposés permettent de dégager le tableau général suivant au sujet de la perception des Français-es au Maroc et de sa présence.

Le premier constat de cette enquête est que les Français-es ne sont pas des personnes inconnues des Marocain-es. La majorité de notre échantillon, notamment dans l'urbain et chez les hommes, affirme être entrée en contact avec un-e Français-e. Si la rencontre avec des Français-es a été globalement jugée facile, peu d'enquêtés disent avoir un ami proche français. Le contexte professionnel constitue le principal cadre de rencontre avec des Français-es pour les hommes. Pour les femmes, il s'agit plutôt de rencontres dans des contextes familiaux.

Par rapport à la question de la nationalité, la majeure partie des enquêtés estime que les lois marocains offrent des possibilités d'acquisition de la nationalité du pays aux Français-es. Les

enquêtés se sont prononcés également majoritairement à l'acquisition de la nationalité marocaine par un-e Français-e. Le non partage de certaines caractéristiques de la société majoritaire (religion, langue, vie familiale, naissance au Maroc) ne pèsent pas significativement sur les opinions des enquêtés. Ces critères de naissance au Maroc, d'être marié-e à un Marocain-e, de connaissance de la langue du pays ne posent aucun problème pour la majorité de ces enquêtés. Le critère religieux en revanche mobilise le plus d'avis défavorables. Mais 43 % de l'échantillon considèrent que l'absence d'une appartenance religieuse partagée avec la majorité des Marocain-es n'est pas une entrave à l'accès d'un-e Français-e à la nationalité du pays.

Les attitudes envers le mariage mixte diffèrent selon le sexe de l'enquêté. Ces attitudes reflètent les possibilités sociales de l'exogamie religieuse. Comme ces alliances sont socialement acceptés pour les hommes, une grande partie des enquêtés de sexe masculin se déclare « disposée » à prendre une conjointe française s'ils devaient se marier. En revanche, conformément à la représentation sociale dominante, les enquêtées (de sexe féminin) adhèrent moins à cette option matrimoniale. Ce constat reste valable pour les attitudes envers le mariage du fils ou de la fille avec un conjoint français. Or la mise en comparaison de deux types de conjoints, le Français et le musulman sénégalais, indique que les considérations raciales (probablement la couleur de la peau) l'emportent sur les valeurs religieuses célébrant la fraternité et l'égalité dans la foi islamique.

La présence des Français-es au Maroc est considérée comme un apport au Maroc dans les domaines de l'économie, de l'éducation et même sur le plan des valeurs et du mode de vie. Cet apport est quasi inexistant dans le domaine religieux. Mais les points de vue exprimés ne considèrent nullement cette présence comme menaçante y compris pour la religion majoritaire.

Pour ce qui est de l'accès des Français-es à la propriété immobilière et au droit de vote local, les opinions sont partagées quasiment à égalité. Les enquêtés estiment par ailleurs dans des proportions importantes qu'un-e Français-e doit nécessairement parler la langue du pays.

Les enquêtés considèrent les Français-es comme le groupe national le mieux intégré au Maroc. Et de manière générale, ils se montrent favorables à l'idée d'encourager les étrangers-ères à s'installer au Maroc, notamment les ressortissants français, algériens, allemands et sénégalais.

## Annexe : L'échantillon

Tableau 48. Répartition de l'échantillon selon le sexe et l'âge

	Fréquence	Pour cent
<b>Sexe</b>		
Masculin	253	50,6
Féminin	247	49,4
Total	500	100,0
<b>Age</b>		
18 à 30 ans	225	45,0
31 à 45 ans	154	30,8
46 à 59 ans	77	15,4
60 ans et +	44	8,8
Total	500	100,0

**Tableau 49. Répartition de l'échantillon selon la situation matrimoniale**

	Fréquence	Pour cent
Célibataire	241	48,2
Marié(e)	223	44,6
Divorcé(e)	20	4,0
Veuf(ve)	16	3,2
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 50. Milieux de socialisation primaire et de résidence**

	Fréquence	Pour cent
Milieu de socialisation "primaire"		
Rural	184	36,8
Urbain	316	63,2
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>100,0</b>
Milieu de résidence actuel		
Rural	140	28,0
Urbain	360	72,0
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 51. Niveau d'instruction**

	Fréquence	Pour cent
Jamais scolarisé	45	9,0
Coranique	24	4,8
Alphabétisé (programme d'alphabétisation)	11	2,2
Primaire	85	17,0
Collège	101	20,2
Lycée	128	25,6
Supérieur : licence ou master	97	19,4
Supérieur : doctorat	7	1,4
ND/NR	2	0,4
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 52. Revenu mensuel (en dhs)**

	Fréquence	Pour cent
Inf. ou = à 1600 dhs	138	27,6
1601-3000 dhs	165	33,0
3001-10000	134	26,8
10001-20000	34	6,8
+20000	7	1,4
NR/ND	22	4,4
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>100,0</b>

## V. Perceptions marocaines de la migration française au Maroc

*Khalid Mouna*

Au Maroc, il n'existe pas de données officielles récentes qui décomptent le nombre d'étrangers-ères au Maroc. Les seules données dates de recensement de 2004-2005, concernant la population étrangère au Maroc, cette dernière représente 51 435 personnes, dont près de 95 % résident en milieu urbain. Parmi ces étrangers-ères, 45,9 % sont des Européen-nes, 23,9 % viennent des pays du Maghreb et 10,4 % de l'Afrique noire<sup>69</sup>. La maison des Français à l'étranger, sur son site Internet, affirme que la communauté française est la plus importante au Maroc, et les autorités consulaires françaises recensent 45 269 personnes au 31 décembre 2012.

Depuis la fin des années 1990, le Maroc a connu un nouveau destin en ce qui concerne la question de la migration, il est passé du statut d'émetteur à celui de récepteur. Cette nouvelle dynamique migratoire, fait du Maroc un pays de migration. Ce double statut d'émetteur et de récepteur a fait du Maroc un nouveau sujet de la littérature anthropologique liée à la migration. Le Maroc est devenu en quelques décennies le carrefour de migrations récentes : celle des subsahariens et celle de la population issue des pays occidentaux. La différence de cette installation entre la population issue de l'Afrique noire et les Occidentaux est majeure. La migration des Subsaharien est perçue comme une migration forcée. Suite à leur échec de franchir les frontières vers la rive nord, l'Europe en l'occurrence, ces derniers se trouvent contraints de s'arrêter au Maroc.

Les Occidentaux en revanche, sont perçus comme porteurs de projets de vie et de nouvelles expériences. Ces deux formes de migration engendrent une double situation : dans le premier cas il s'agit de la discontinuité produite dans un champ migratoire traditionnel suite à une fermeture drastique des frontières externes de l'UE, en revanche la seconde migration est liée à une nouvelle modalité du champ migratoire qui a mis le Maroc comme destination d'une migration issue des pays du Nord (Barriane 2010).

Cette double présence provoque, ainsi, une double *perception* de la part des Marocain-es face à ces étrangers-ères/immigré-es. Une représentation qui se fait à partir de la catégorie de l'autre négociée, arrangée, remodelée, fondée à la fois sur le religieux, le politique, l'économique et le culturel etc. Le travail de terrain que nous avons entamé auprès des Marocain-es dans les sept villes où l'enquête a été effectuée : Tanger, Meknès, Fès, Rabat, Casablanca, Marrakech et Agadir, a montré la diversité des points de vue, et la façon dont les Marocain-es perçoivent les étrangers-ères au Maroc, une diversité qui ne permet pas de créer un modèle d'analyse unique, mais plutôt une analyse dynamique dans la façon de percevoir la diversité et la présence de l'autre.

Même si le Maroc occupe une nouvelle place dans la dynamique migratoire, celle de pays de migration, il reste avant tout un pays de départ. Néanmoins, la migration française au Maroc, nous permet de saisir l'évolution du point de vue et l'appréciation des Marocain-es des étrangers-ères et des Français-es en particulier sur le sol marocain

<sup>69</sup> Rapport Haut-commissariat au Plan (2009), *Les résidents étrangers au Maroc Profil démographique et socio-économique*, Royaume du Maroc.

## 1. Orientations théoriques et questions de terrain

Dans cette étude nous avons ciblé des profils variés pour notre enquête qualitative. Ainsi, sur les trente entretiens ethnographiques réalisés, nous avons 9 femmes et 21 hommes. La difficulté de recruter des femmes est liée au fait que la plupart des entretiens se faisaient dans des endroits publics dont lesquelles il est rare qu'elles acceptent de répondre à notre demande d'entretien. Sur les trente entretiens, nous avons dix-neuf enquêtés qui ont répondu également au questionnaire de l'enquête quantitative.

La démarche appliquée dans cette étude cherche à mettre l'accent sur notre problématique centrale de ce projet qui est le chez soi et la question de l'altérité culturelle. Ainsi, cette étude est la première dans ce genre qui traite la question de l'altérité des Marocain-es en lien avec les étrangers-ères, les données recueillies du terrain à partir des entretiens ethnographiques et l'observation directe nous ont permis de nous éloigner de l'approche rigide basée sur l'opposition individu/collectif, voire de faire une analyse linéaire du comportement des individus. Nous cherchons à montrer la complexité du processus de construction de l'identité et de l'altérité en lien avec le soi, le nous et l'autre. On verra tout au long de notre analyse, que « *les variations intra-individuelles dans la perception de soi et de l'autre, sont les produits des interactions sociales, produites dans la pluralité des expériences socialisatrices et dans la diversité des contextes et des pratiques culturelles* » (Lahire 2004), autrement dit, la façon de percevoir le monde n'est jamais unique chez les acteurs, ces derniers arrangent voire modifient leurs positions selon leur propre expérience et les contextes dans lesquels ils interagissent avec l'autre. Ce travail cherche ainsi, à mener une réflexion, à la fois, sur le social et à l'échelle individuelle.

La présence des Français-es au Maroc relève plusieurs ambiguïtés, elle ne date pas du temps du protectorat en 1912, mais cette migration ne peut être réduite en une nouvelle et ancienne vague de migration. Cette présence est visible au niveau culturel, économique et politique. Ce que nous traitons ici est lié à la question des valeurs et des formes d'interaction que les Marocain-es entretiennent ou non avec cette présence française. Une position ambiguë fondée sur l'intériorité et l'extériorité de l'étranger dans le sens de Simmel (1979, [1908]), où les notions de proximité/distance sont au cœur de la définition même de l'étranger. Les figures de l'étranger et de l'immigré sont des images de l'altérité, « *c'est le type spécifique de lien qui les rattache à la société dans laquelle ils ont élu domicile et dont ils sont à la fois proches et distants, dedans et dehors* » (Streiff-Fénart 2006). Les Français-es apparaissent à la fois dedans et dehors, proches et distants. Les figures de cette proximité sont multiples : l'usage de la langue française dans l'enseignement, une présence importante au niveau économique, politique et culturelle, mais aussi la présence d'une forte migration marocaine en France. La figure du Français devient distante lorsque les enquêtés évoquent la colonisation et le rapport inégal au niveau de traitement des deux populations respectives dans les deux espaces : les Marocain-es en France et les Français-es au Maroc. La distance refait surface quant les acteurs évoquent les rapports de pouvoir et la différence religieuse. Cependant, entre distance et proximité, le rapport que les Marocain-es entretiennent avec la présence française est complexe. L'analyse du discours des enquêtés indique que ce rapport est recomposé sur un point de vue simultanément, objectif et subjectif, il est construit sur la dualité de voir et d'être, et dans un double mouvement entre distance et proximité.

A partir des enquêtes réalisées, nous avons constaté que le terme « Français » est utilisé par les enquêtés dans un double sens. D'une part, il est mobilisé pour parler tout simplement des Fran-

çais-es – ceux/celles qui habitent la France dans le sens ethnique – qui viennent au Maroc pour le tourisme. D'autre part, la catégorie de Français est utilisée pour servir à opposer les autres nationalités à la catégorie française. Ainsi, dans les entretiens, le terme *gawri* ou *nassrani*<sup>70</sup> va aider à identifier les autres catégories occidentales, et le terme Français sert à identifier une catégorie nationale. Cela ne veut pas dire que le Français n'est pas qualifié comme étant *gawri* ou *nassrani*, il le sera quand l'enquêté attribue au Français-es les mêmes qualités ou défauts que les autres *gwar* ou *nassrani*.

## 2. La classification de l'autre : la logique de classement et de déclassement

La migration française donne lieu à de nouvelles formes de classification de l'autre ainsi qu'à de nouvelles inventions de soi. Le point de vue des acteurs et leur définition identitaires sont imbriqués à la façon de représenter et de percevoir l'autre. Les enquêtés se définissent à partir des concepts de « culture et d'identité ». Dans leur discours l'identité peut apparaître comme une donnée stable et fixe. Le mot identité est utilisé par l'ensemble des sciences humaines et sociales pour distinguer « *d'abord un fait de conscience qui différencie les individus entre eux et, ensuite, les attributs d'un groupe qui lui confèrent une spécificité* » (Dictionnaire de sociologie 2010). Le terme est utilisé par les ethnologues et les historiens dans le sens de la culture, qui renvoie à une identité plus large, à la fois ethnique, régionale, nationale et religieuse etc. Nous supposons ici que l'identité résume un mélange des aspects différents et divers, un mélange complexe qui s'inscrit dans un mouvement social et historique, dans le sens de Goffman (2010), l'identité est comme une « barbe à papa » (Goffman 2010), une sorte de cohabitation entre différents éléments dans le processus de construction de l'individu.

L'identité comme la culture sont deux éléments en constante évolution, dont les bases de référence sont arrangées selon le contexte, mais qui apparaissent comme permanents dans le discours des sujets. Une culture n'est pas une donnée fixe, c'est une création et une découverte, qui se vit en permanence, « *elle se maintient vivante par le jeu des transformations, qui la restructurent sans cesse, par rapport à elle-même et par rapport aux autres aires culturelles* » (Alhayane 1991). C'est dans cette perspective d'interaction avec l'autre que se créent les modes de classement et de déclassement de l'autre. Les formes de classement, d'identification et de déclassement ne sont pas liées qu'aux étrangers-ères au Maroc. Prenons par exemple ce que Geertz nome le *nisba*, une forme de qualification des gens par rapport à leur ville natale et à leur tribu. Le modèle que nous propose Geertz dans le cas marocain est une réponse des Marocain-es à la perte de la culture de l'arbre généalogique. Le *nisba* pour lui, est un moyen symbolique pour les Marocain-es de distinguer les gens les uns des autres et de se former une idée de ce que c'est qu'être une personne : « *le moyen principal est une forme linguistique bizarre appelée en arabe le nisba. Le mot dérive de la racine trilitère, n-s-b qui signifie "affectation", "attribution", "imputation", "relation", "affinité", "corrélation", "connexion", "parenté". Nsiba veut dire "les alliés", nsab veut dire "attribution" ou "imputer à", munāsaba veut dire "une relation", "une analogie", "une*

<sup>70</sup> Le terme *gwari* veut dire Européen, chrétien voire mécréant/*nassrani*. Le terme vient du turc *gâvur* qui désigne l'infidèle, probablement arrivé en Afrique du Nord pendant la domination ottomane. Le Sénégalais en revanche est assimilé au terme Azi, le noir, le subsahien, il est inférieure au *gawri* et au **Marocain** au niveau de ses valeurs mais aussi en raison de sa couleur de **peau**.

*correspondance* » ; mansūb veut dire "qui appartient à", "qui se rattache à" ; et ainsi de suite au moins jusqu'à une douzaine de dérivés de *nassab* » (Geertz 1986).

Le *nisba* est un recours qui permet à chaque Marocain-e de s'identifier, de se désigner individuellement en lien avec son groupe et à l'extérieur de son groupe : « Appeler un homme un *Se-froui* est comme l'appeler un *San franciscain* : cela le classe, mais ne le définit pas ; cela le situe sans le peindre » (Geertz 1986). Ce cadre créé par le *nisba* à l'intérieur duquel les personnes peuvent être identifiées en rapport avec leur territoire en utilisant des traits caractéristiques comme l'accent, le parler ou encore la couleur de la peau, est applicable aussi aux étrangers-ères avec des traits communs qui varient entre : la couleur de la peau, la langue, l'origine nationale et religieuse, etc. Le terme par exemple de *nessrani* qui veut dire chrétien ou européen est utilisé pour souligner l'écart et la différence. Le *nisba* va être utilisé pour hiérarchiser les valeurs, les hommes, les religions selon la perception de chaque individu. La présence des étrangers-ères au Maroc donne lieu aussi à cette hiérarchisation qui détermine les formes d'interaction et de représentation de l'autre, autrement dit comment les groupes et les individus se représentent à la fois le nous et le eux, l'identité et l'altérité, le semblable et le différent, le proche et le lointain. Nous avons pu constater que cette représentation identitaire et culturelle se fait selon le contexte et en lien avec le sujet abordé. Il s'agit d'une confrontation entre soi et l'autre. Nous avons pu constater par exemple, Hassan commerçant de 40 ans et Rachida, coiffeuse de 33 ans décrivent les Français-es comme étant des gens qui rapportent un plus au Maroc :

*« Dans le cadre commercial, les Français sont éduqués, ce sont de bons clients, ils ne négocient pas, ils sont directs, ça veut dire, ils savent ce qu'ils veulent, ils prennent rapidement la chose qu'ils cherchent. Pas comme les Marocains, ils prennent leur temps, parfois ils ne savent même pas ce qu'ils cherchent, ils te prennent la tête pour rien parfois. Pour te dire, moi je trouve que la présence des Français est profiteuse pour nous, d'une manière indirecte, on prend beaucoup de choses d'eux, comme : comment ils se comportent. On peut dire qu'ils nous rapportent la civilisation et pas uniquement l'argent. »* Hassan, 33 ans, commerçant, Agadir.

*« Les Françaises dans le salon de coiffure ne sont pas comme les Marocaines, elles payent le prix, elles ne négocient pas, elles payent en fonction du travail que tu fais, elles partent contentes. Contrairement aux Marocaines, qui vont te dire que tu n'a pas fait ce qu'on t'a demandé, elles vont se fâcher et vouloir revoir le prix. »* Rachida, 35 ans, coiffeuse, Casablanca.

Chaque individu est caractérisé par des opinions qui ne sont pas homogènes, mais qui légitiment ses choix et ses pratiques culturelles de ses perceptions de soi et de l'autre dans le contexte migratoire. Le discours des enquêtés est construit sur une représentation positive de la présence des Français-es, ils articulent leur discours autour des catégories nous et eux, entre les autres et les semblables, ils passent du singulier au pluriel. Ils trient parmi les exemples et les modèles les avantages et les inconvénients de chaque groupe, mais, restent à l'extérieur, ils se positionnent en tant que témoins des comportements des Français-es et des Marocain-es. Le discours est construit à partir de « eux » et les autres, le « je » non-interventionniste n'intervient qu'au moment où une interaction positive est constatée.

Que ce soit Hassan ou Rachida, ils se placent comme témoins du comportement civilisé des Français-es et son contraire attribué aux Marocain-es, mais le « nous » est placé juste après pour

valoriser les avantages de ce contact, un « nous » représentatif d'une catégorie des Marocain-es qui connaissent la valeur culturelle de cette présence. Les Marocain-es semblables représentent le soi mais d'une manière négative, une confrontation entre soi et l'autre qui se fait à partir de la surestimation des valeurs des Européen-nes. Hassan construit également son discours à partir d'une logique commerciale et économique. Comme mentionné plus tôt, le discours sur l'autre change en lien avec le sujet évoqué. Quand il s'agit de la question du mariage mixte avec une Française, il est catégorique :

*« Personnellement, je ne me vois pas avec une Française, je peux passer un week-end avec elle, je l'invite chez moi, elle m'invite chez elle, on sort ensemble etc., mais le mariage, là c'est difficile. Même si elle est musulmane, car la religion n'est pas l'essentielle ici, la religion reste une affaire personnelle, moi je parle de l'identité et de la nationalité, et comment on est éduqué, je ne parle pas de religion, la religion est à part. Je ne vais pas l'influencer par ma religion, elle ne va pas non plus m'influencer, mais les autres choses oui, on peut s'influencer. Il y a des gens qui sont mariés avec des Françaises, lui il est musulman et elle, elle est chrétienne. Lui, il va à la mosquée et elle, à l'église, il est où le problème ? Ils vivent bien ensemble. Mais le problème se pose au niveau social, ils ne vont jamais s'intégrer. »* Hassan, 33 ans, commerçant, Agadir.

Le discours d'Hassan est construit selon une logique personnelle, il n'est pas construit à partir d'un système homogène de pensée, mais sous forme de disposition des valeurs qui pèsent sur son discours et son comportement. Il intègre la logique « *de déclassement ou le non-déclenchement de ses valeurs sur la perception de soi en présence de l'autre* » (Lahire 2004). Cette dynamique de non-déclenchement de ses propres valeurs, fonctionne comme une mise en veille selon les contextes, une dynamique qui interagit avec les autres à partir de la pluralité des dispositions ; ainsi, la variété des discours est négociée selon le contexte et actualisée en même temps. Le refus d'un mariage mixte se présente comme discours et position personnelle qui s'effectue en référence à la culture principale qui constitue la référence. L'enquêté mobilise le « je » en opposition avec le choix fait par d'autres semblables de se marier avec des Françaises. Un discours que nous pouvons nommer ici, comme « distinction de soi par rapport aux choix des autres ». Il y a donc à la fois un besoin d'opposer le nous (Marocain-es) par rapport aux eux (les Français-es) et de marquer une distinction à l'intérieur même du groupe de semblables.

Il nous semble important dans ce sens de mettre la lumière sur la variation significative du degré de légitimité des pratiques culturelles des enquêtés. Cette variation est visible, notamment quand on prend soin d'étaler le discours de chaque enquêté sur différents sujets. Cela nous permet de suivre l'évolution des points de vue, et comment le positionnement de l'acteur change dans différents domaines. L'enquêté manifeste des ambivalences, des oscillations ou des alternances en lien avec les sujets évoqués en entretien. Le point de vue des acteurs n'est pas généralisable, chaque position est justifiée selon le contexte social dans lequel l'individu est inséré. L'analyse des données recueillies montre que le point de vue de chaque individu est lié à sa propre expérience de socialisation.

*« Moi je trouve que la présence des Français est profiteuse pour nous, ils nous rapportent la civilisation. »* Khadija, 22 ans, Marrakech.

Le point de vue positif envers les Français-es n'est pas partagé par tous les enquêtés :

*« Il ne faut pas que les Français viennent trop nombreux au Maroc, s'ils viennent tous ici, et qu'ils commencent à acheter des terrains, ils vont nous coloniser de nouveau. C'est vrai ce que je t'ai dit : leur comportement est bien, mais nous aussi les Marocains on se comporte bien, je dis juste que s'ils sont nombreux ici ils vont nous coloniser, ils vont diriger le pays. Eux, ils ont une religion différente de nous. Nous, on est musulmans, on ne sait jamais ...! »* Rachida, 35 ans, coiffeuse Casablanca.

*« Quand les Français viennent ici, ils se valorisent trop, ils se donnent plus de valeur à eux-mêmes par rapport à nous, mais moi je vois que parmi nous, il y a des gens mieux qu'eux... Parmi eux, tu trouves des gens éduqués, bien élevés, ça dépend, parfois tu trouves qu'il y a des choses qui ont de la valeur chez eux, mais chez nous en tant que Arabes et musulmans on n'en a pas. »* Fatiha, 32 ans, téléconseillère, Casablanca.

La présence française au Maroc suscite des réactions qui vont faire appel à une présentation de soi différente de « eux ». L'opposition entre « eux » et « nous », se fait à partir des catégories religieuses et ethniques : Arabe, musulman. L'enquête utilise l'opposition entre les valeurs à partir de nous et eux sous forme de motif pour renforcer la position de classement et de déclassement des Français-es.

*« Ils sont un peu chauvins les Français, les étrangers en général lorsqu'ils viennent dans un pays africain ils sont chauvins, et ils vivent en clan, ils ne donnent pas une chance à la population de les connaître, d'ailleurs ils habitent toujours dans des quartiers résidentiels »* Jalal, 80 ans, retraité, Tanger.

Ce qu'évoquent les enquêtés est lié au sens qu'ils donnent au terme de lien social. Ce lien désigne un rapport physique dont la fonction est d'assembler deux populations séparées. Les frontières s'installent en termes de religieux, de comportement et d'espace. Le lien renvoie aux rapports que les uns entretiennent avec les autres. La première définition du verbe lier est « *la vocation de ces liens physiques est effectivement de faire en sorte que des objets, des choses ou des éléments n'étant pas voués à être ensemble s'y trouvent, du fait de cette interaction extérieure* » (Bouvier 2005). Cette juxtaposition des termes lien et social apparaît comme une redondance. Le lien implique déjà le regroupement, l'association, l'attachement entre des entités distinctes, primaires, relevant d'ordres différents (Bouvier 2005). Les catégories de perception et de classement des Français-es cristallisent les multiples différences des univers culturels hiérarchisés qui s'appliquent ainsi dans la vie quotidienne.

*« Comment te dire, l'origine de Marrakech sont les riads, et ses vieilles maisons, ils sont tous/toutes achetés par les Français, ils donnent des prix exorbitant aux gens qui finissent par les vendre. Ces gens qui vendent des riads ne sont pas conscients, et même s'ils le sont, ils vivent dans le besoin, alors ils vendent leurs biens. Enfin comme je t'ai dit, les Français sont venus s'installer ici, et comme un Français a dit un jour à un marakchie : Marrakech, on la colonise. ... Comme je t'ai dit tout à l'heure, les Français vivent partout à Marrakech, mais ils sont isolés, ils ne se mélangent pas avec les Marocains. »*  
Doulkifl, 23 ans, réceptionniste, Marrakech.

La relation aux Français-es se présente sous forme d'opposition : des Français-es qui jouent sur le besoin des Marocain-es pour leur arracher leurs biens voire leur histoire. La lutte symbolique autour de l'espace et de la religion manifeste des jugements culturels qui mettent en cause la

manière de vivre des Français-es, décrite comme chauvins et isolés. Ce point de vue met en opposition la manière de vivre comme symbole de lutte « entre » eux et « nous ». Ces opinions nous mettent devant l'existence, dans le monde social, de luttes ordinaires, des luttes qui mobilisent des termes d'ordre « historique » comme colonisation, privées ou publiques comme le comportement chauvin et isolé des Français-es, tacites ou explicites dans la manière d'approprier matériellement la culture et l'histoire marocaines, informelles ou formelles entre des ethos différents. Les enquêtés expriment, à travers leur point de vue, un jugement culturel, une sorte de série de jugements entre le positif et le négatif, le pure et l'impure, le vrai et le faux, le fort et le faible. Le déclassé des Français-es passe ici par la manière dont ces derniers font usage de leur présence comme étant une présence différente, et la façon dont les Marocain-es vivent et perçoivent cette différence. Le sens donné par les enquêtés à la présence française au Maroc, les ramène à se questionner sur leur façon de se voir eux-mêmes. Les Français-es deviennent les miroirs du « je ». Ce point de vue s'exprime sous différents registres :

*« Les Français nous menacent, parce qu'on les imite et on abandonne les habitudes marocaines et ça, c'est le mimétisme pour moi. » Adil, 40 ans, Rabat.*

*« Ils doivent partir à leur pays, le Maroc appartient à nous seul et pas aux Français. » Amel, 35 ans, Fès.*

*« Je ne trouve aucun problème avec eux à part la colonisation, mais maintenant on doit refléter une bonne image en tant qu'un être humain et un musulman. » Aziz, 50 ans, Agadir.*

Les discours autour de l'espace, l'histoire et la religion sont des moyens de production de la différence et du déclassé. Les termes de l'espace, de la religion et de l'histoire ne désignent pas uniquement le réel « *mais une diversité de structures ontologiques* » (Levinas 1995) qui structurent une partie de l'altérité des Marocain-es avec les Français-es. De la même manière que les notions de la civilisation, de l'isolement et de chauvin comportent en elles une extériorité des Français-es, ces notions établissent la relation entre le « je » et le « tu », entre le « nous » et le « eux », une altérité construite à partir de « la distance dans la proximité » des relations sociales. Cette perception de la différence donne lieu à une relation asymétrique entre « nous » et « eux », car l'autre est perçu comme une altérité inatteignable. Les Français-es sont placés dans une modalité d'interaction sans réciprocité des privilèges.

### **3. Le *gawri* une catégorie « d'entre deux »**

Les enquêtés font une distinction entre les termes migrant et étranger. L'étranger dans les discours recueillis, semble rempli d'énigme et réfère à un concept peu clair dans les esprits des enquêtés. À la question « qu'est-ce qu'un étranger ? » parmi les réponses qu'on peut entendre : « je ne sais pas ! », « Est-ce qu'on n'est pas étranger chez nous ? ». Pour d'autres, la réponse se fait en comparant le/la migrant-e marocain-e avec l'étranger-ère français-e. Suivant le point de vue de certains enquêtés, les Marocain-es ne vont pas en France pour investir, ou pour découvrir la culture française, et si cela arrive, c'est très rare et ne représente pas la majorité des Marocain-es. Les Marocain-es quittent leur pays pour aller travailler ailleurs. S'ils partent, c'est juste pour trouver une terre d'exil pour y chercher un travail. La relation entre ici et là-bas est construite sur une opposition et une relation déséquilibrée, la migration marocaine symbolise la fuite

de la misère et l'arrivée des Français-es, la richesse économique. On peut parler ici d'un impossible voyage (Augé 1997). Les rôles sont définis et répartis, l'étranger-ère/Français-e vient chercher l'exotisme, une meilleure qualité de vie, mais il vient aussi pour investir, ce qui fait de lui, pour certains de nos interlocuteurs, un *gawri*.

Un *gawri* est défini plutôt par ses caractéristiques physiques : blanc avec des yeux bleus ou verts, mais aussi son pouvoir économique. Le terme *gawri* a aussi une portée géographique : il se rapporte aux Européen-nes ou aux Américain-es.

Cette relation et création de la catégorie de *gawri*, réel ou imaginaire, relève du regard porté sur l'autre, envers l'Européen-ne en général. Mais le *gawri* est également assimilé pour certains à des pratiques et des normes proches de l'Islam : « c'est des gens de confiance, sincères, pas comme nous ».

« *Eux, ils sont mieux que certains Marocains, ce qui leur manque c'est de se convertir à l'Islam.* » Jamel, 42 ans, Tanger.

La représentation faite de *gawri* comme figure représentative d'un musulman sans Islam, fait de lui un personnage qui correspond à la norme morale. Cela nous rappelle une anecdote que j'ai vécue sur le terrain en allant à Rabat. J'avais déjà fait à peu près la moitié de mes entretiens. J'entre dans un wagon, je trouve un jeune monsieur et un autre d'un certain âge avec sa fille étudiante en master, les trois personnes étaient originaires de Fès. Après quelques minutes de voyage, un échange vif et actif est lancé entre le père, sa fille – tous deux en route vers l'aéroport de Marrakech – et le jeune homme. Le sujet se déroule autour de la question des « *chorfas* » puisque les trois voisins « temporaires » sont tous des « *chorfas* » de Fès. Après avoir dévoilé leur arbre généalogique en citant des noms surtout des femmes/*lalla* qui prouvent l'authenticité de leur généalogie, une conclusion a été faite par les trois Fassi, selon laquelle, on vit dans une époque de méconnaissance des « *chorfas* » et de leurs rôles, car personne ne respecte les *chorfas* et leurs descendants. L'homme voyageant seul, ingénieur d'Etat ayant fait ses études en Russie et père de deux garçons et une fille, montre les photos de ses enfants à la fille et son père. La remarque de la jeune fille est immédiate : « *on dirait que tes enfants sont des gwar* ». L'homme répond que c'est normal car leur mère est russe. Pour expliquer/justifier ce mariage, il commente en disant : « *pour se marier, il faut trouver une chérifa, et les chérifate, n'existent pas aujourd'hui, on trouve que des fausses chrifate. En revanche, ces gens-là/gwar c'est des chorfas sans arbre* ». Cette idée est confirmée plus ou moins par ses interlocuteurs par un hochement de la tête.

Cette discussion rejoint certaines de nos données de terrain où le *gawri* est mis dans une position de *manzila bayn al manzilatayn* (la position d'entre deux). Il n'est pas musulman, mais il ne lui manque que l'islam. En revanche s'il est musulman, il aura la vie profane et la vie céleste.

« *Il y a des Français qui ne sont pas croyants et ils ne mentent pas, et des Marocains qui mentent et ne jeûnent pas.* » Ali, 28 ans, Tanger.

Les Français-es, pour certains Marocain-es, se trouvent dans une situation intermédiaire, qui résume deux positions opposées : il incarne les valeurs de l'islam sans être un musulman. Il est à la fois porteur du vrai et du faux, il est dedans et dehors. Cette position « d'entre deux », ne concerne pas que le *gawri*, elle concerne aussi la population de l'Afrique noire, notamment les Séné-

galais<sup>71</sup>. Leur position dans les différentes représentations est confuse, elle est même parfois gênante, car ils sont musulmans comme nous mais noirs, et donc porteurs d'une histoire propre à leur couleur de peau, ce qui les met dans une catégorie se situant, pour plusieurs Marocain-es interrogés, en bas de la hiérarchie sociale/religieuse. Il s'agit d'une religion partagée et d'une couleur de peau comme frontière (Timéra 2011).

*« Les nassara sont différents des Marocains. Eux, ils donnent des droits aux employés mieux que les Marocains. Par exemple, si quelqu'un travaille chez eux et quitte son travail, ils lui donnent ses droits, contrairement aux Marocains, qui veulent juste se débar-rasser de toi. »* Fatiha, 33 ans, ouvrière, Casablanca.

Les Français-es, évoqué-es dans la catégorie *nassrani*, sont meilleurs que nous/les Marocain-es, ils sont meilleurs que les autres/les Subsaharien-nes. Ils sont porteurs des valeurs morales et des normes du respect. Ainsi, *manzila bayna manzilatayn*, permet de rationaliser le point de vue, face à la question de l'islam pour les Sénégalais-es et les valeurs portées et incarnées par les *gwar*.

*« Les Sénégalais ne sont pas comme les Français, ils sont musulmans, on partage le même continent, mais on préfère les Français. Ils n'ont pas le même comportement, ceux qui sont rentrés à Casablanca ces dernières années ont donné une mauvaise répu-tation des Sénégalais, ils ont commencé à braquer des maisons, ce qui fait que quand tu vois un nassrani, tu as ce sentiment de respect, et quand tu vois un Sénégalais tu as peur. »* Fatima, 33 ans, ouvrière, Casablanca.

Certaines représentations positionnent l'étranger/migrant dans un entre deux, ce qui veut dire qu'il n'a pas de place précise, mais c'est un entre deux qui est porteur de qualités et qui s'avère fonctionnel, dans le sens où elle permet d'exclure. Cette position le prive de toute place dans la société marocaine même s'il est porteur de qualités, et de valeur. De ce fait, « l'entre deux » vise à exclure tout moyen de réconciliation.

Ce rapport à l'origine se déploie notamment en lien avec la question de l'intégration des étran-gers-ères au Maroc, et avec la question du mariage mixte. La définition du *gwar* se fixe sur une image simpliste, qui crée une hiérarchie entre le « eux » et le « nous », le Sénégalais n'est jamais assimilé au *gawri*, il est défini par sa couleur de peau et par conséquent il est considéré infé-rieur aux Marocain-es. Ce classement qui exclue le « noir » et qui place le *gawri* dans une posi-tion « entre deux » est un mouvement identitaire. Ce mouvement hiérarchique s'appuie sur la fermeture de sens, et la fixation provisoire de l'identité considérée comme une entité homogène « *chassé par la porte, le substantialisme revient par la fenêtre* » (Kaufmann, 2004).

Le rapport avec les Français-es n'est pas fondé uniquement sur le regard d'infériorité des Maro-cain-es par rapport au *gawri*, il est changeable d'une catégorie sociale à l'autre, il dépend des liens de proximité ou de distance que les interviewés ont établi avec la communauté française et avec ses institutions.

Ainsi, il est important de mettre en lumière le point de vue de ceux qui sont en contact direct avec les Français-es. Avant de se pencher sur le témoignage de Fatima, il me semble important

<sup>71</sup> Le Sénégalais incarne la figure la plus connue de « l'Africain noir » pour cette raison, nous l'avons utili-sée dans le questionnaire et l'enquête qualitative, ce qui explique pourquoi les Marocains reprennent cette figure lorsqu'ils parlent des Africains noirs en général.

de contextualiser son entretien. Il me reste trois entretiens à réaliser à Meknès, je choisis de les faire avec des personnes engagées dans des rapports quotidiens avec les Français-es, en l'occurrence des Marocain-es liés au centre culturel français et à l'école Paul Valéry de Meknès. Je passe par des contacts directs, je sollicite des gens que je connais au centre culturel français, je rencontre une première personne qui me fait part de son acceptation préalable, je lui explique mon sujet de recherche, et je précise qu'il s'agit bien de parler des Français-es qui vivent au Maroc. Une fois mon explication finie, impossible de fixer un jour pour l'entretien, la personne se montre indisponible. Mon interlocutrice me propose une autre personne qui travaille dans l'administration du centre, elle me présente, je suis reçu avec la même chaleur d'accueil, le même enthousiasme, j'ai aussi un accord préalable, mais dès que je fini la présentation de mon sujet de recherche, je reçois la première question : « *pourquoi celle qui t'a ramené n'a pas accepté l'entretien ?* », je lui explique qu'apparemment, c'est son emploi du temps chargé qui ne lui laisse pas trop le choix, elle me répond, « *tu vois moi aussi je suis très chargée, ma collègue est partie en congé et je suis seule au service des inscriptions* ». Ma deuxième tentative est réduite à l'échec, je commence à être désespéré, je cherche cette fois-ci une autre employée du centre, je compte sur son lien avec mon fils pour qu'elle me dise oui. Elle me donne rendez-vous, ne se présente pas, enfin je finis par abandonner.

Trois jours après, je rencontre la deuxième dame de l'administration qui refuse ma demande sous prétexte qu'elle est seule au service des inscriptions, j'entends quelqu'un qui m'appelle « professeur, professeur », je me tourne, je la reconnais, elle me demande deux minutes à part pour discuter, elle m'explique qu'elle est très désolée, elle a dit non car elle a eu peur, c'est un sujet sensible, et que les employés du centre n'ont pas le droit de délivrer des entretiens sans l'autorisation de la direction, que de toute façon après les entretiens, l'administration demande d'écouter le contenu, et qu'elle ne peut pas prendre ce risque. Je lui affirme que je comprends son excuse et ses peurs. Enfin je trouve une femme qui accepte ma demande. Il s'agit d'une personne qui travaille au centre depuis quelques années, je lui présente mon sujet, elle n'hésite pas et me confirme avec soulagement qu'« *enfin, il y a un Marocain qui s'intéresse aux Français qui vivent là avec nous. On en a marre d'être le sujet de leur études !* » (Fatima, 40 ans, formatrice, Meknès).

Le point de vue de Fatima est fortement ancré dans le lien qu'elle entretient avec le centre culturel français, lien à la fois social et symbolique que représentent la France et les Français-es pour elle.

*« Ça fait deux ans, j'ai eu un grand problème avec la direction, parce que moi j'étais là, elle y a eu une nouvelle qui vient, on était en train de parler, elle m'a demandé après mes diplômes et tout ça, j'ai dit que je suis vacataire et tout ça, elle m'a dit pour quoi vous n'avez pas postulé, j'ai dit oui j'ai postulé mais je n'ai pas les yeux bleus, et elle était allée raconter ça à la directrice, et la directrice a trouvé ça un peu choquant... Très déplacée. Elle m'a convoqué dans son bureau, elle m'a dit tu m'as traité de raciste. J'ai dit oui, elle m'a dit est-ce que vous niez ce que vous avez dit? J'ai dit non, je ne nie pas, je l'ai dit avec amertume, par ce que ça fait des années que je donne des cours de français ici, et je ne vois pas vraiment pourquoi qu'un petit papier de nationalité puisse me priver d'un poste. Elle a dit, il y a la crise en France et si on a à ouvrir des postes ici, ce ne serait que pour les Français et tout ça, je comprends, mais... »* Fatima, 40 ans, formatrice, Meknès.

Le rapport de Fatima est inscrit dans le lien qu'elle entretient avec l'institution qu'elle perçoit comme un manque de reconnaissance. Les Français-es, pour elle, sont représenté-es comme ingrat-es, ils sont le contraire de la représentation positive évoquée par d'autres enquêtés. Pour elle, les Français-es n'incarnent pas les valeurs morales. La position de Fatima révèle que le rapport à l'institution française est l'outil qui fabrique l'expression identitaire, l'opposition entre « eux » et « je » et qui finit par revendiquer le « nous ». Cette forme de description des Français-es montre qu'un degré est « *franchi quand les supports de l'identification collective s'inscrivent dans un marquage institutionnel ou politique, structurant des rivalités d'intérêts, et cristallisant affrontement entre groupes bien délimités affrontement qui donne toujours le plus fort de l'énergie identitaire. La frontière devient alors plus nette entre "nous" et "les autres"* » (Kaufmann 2004).

*« En fait, il y a Français et Français, on a plus le même profil de gens, par exemple ceux qui viennent d'arriver par exemple, ça fait une année deux ans, ceux-ci on sent qu'ils sont obligés de venir, qu'ils étaient obligés de venir ici, parce qu'il y a la crise et tout, ce n'est pas les mêmes français qui arrivaient ici par plaisir, par ce besoin de découvrir l'autre, ce besoin d'ouverture. Non, les français qui sont contraints de venir ici, par ce qu'ils n'ont plus de travail ailleurs et qui ont accepté de venir au Maroc pour travailler entre guillemets, moi je trouve qui sont pas... Parfois je me pose la question est ce qu'ils sont des Français ? Sincèrement parce que moi j'ai eu l'habitude, parce que j'ai beaucoup d'amis français, j'ai l'habitude des gens qui sont très ouverts sur les autres civilisations et tout ça. Là, ce sont des gens qui viennent et qui restent comment dire ? En groupe, très fermés, ils ne veulent pas s'ouvrir sur les autres, ils sont trop méfiants. Alors quelles sont les caractéristiques des anciens ? Les anciens ce sont des gens qui veulent s'intégrer, qui trouvent beaucoup de plaisir à être parmi nous. C'est quoi en fait les signes d'intégration ? C'est des choses très simples, c'est un sourire, c'est des gens qui n'ont pas une idée déplacée, qui te parlent, qui te répondent, qui vont vers toi, alors que là, les nouveaux c'est des gens qui te regardent toujours, je ne sais pas, ils sont toujours méfiants moi je trouve. »* Fatima, 40 ans, formatrice, Meknès.

Le découpage des Français-es établi-es entre les ancien-nes et les nouveaux-elles ne sort pas de la catégorie de « l'entre deux », la distinction entre « moi » et « l'autre »/Français-e demeure central, elle se maintient à travers la logique d'« entre deux », à la fois dans la proximité et la distance. Les ancien-nes Français-es deviennent la référence de l'ouverture, contrairement aux nouveaux qui sont associés à des comportements de fermeture et qui renvoie à des parcours migratoires qui seraient liés, selon les explications, à la crise économique.

Quand les enquêtés parlent de l'autre/Français-e ou de l'autre/Sénégalais-e, ils expriment un décalage entre le vécu et le ressenti, ils font référence à leur origine arabe, berbère ou musulmane, à leur culture comme point de départ pour penser le monde. Ainsi, l'écart dans le discours est intrinsèque aux positions que chaque enquêté a avec les Français-es et les autres communautés de migrants. Être Marocain-e signifie quelque chose, mais pas la même chose pour chacun. Parler de l'autre, cela permet de ressaisir le sens de l'origine qui en fin de compte constitue un capital de départ en lien avec notre identité, car le degré de l'identité est saisi à partir de « je » et de « nous ». Ainsi, « l'entre deux » se situe entre tolérance et refus, entre acceptation et insouciance. L'altérité et l'identité vont fonctionner comme foyer de la vérité. Logique d'ordre et logique autre, entre les deux logiques « *la logique d'ordre quelconque – rationnelle, instituée, impo-*

*sant sa consistance – entre en conflit avec une logique autre, celle qui vient perturber le cadre établi, les limites instituées ; cela introduit d'autres chaos, de nouvelles singularités, d'où émerge un nouvel ordre, mais aussi une nouvelle altérité, une nouvelle possibilité d'altération »* (Sibony 1997). Il n'existe aucune hiérarchie établie entre Marocain-es et Français-es, tout dépend de l'usage que les enquêtés font de leur lien et des représentations qu'ils se font des Français-es et d'eux-mêmes.

Par rapport à quoi les Français-es apparaissent-ils/elles inclus-es ou exclu-es ? Les Français-es sont ceux/celles qui connaissent bien le Maroc, ceux/celles dont les Marocain-es parlent la langue et comprennent plus ou moins leur langue, leur culture, ceux qu'on estime connaître. Or, en même temps les Français-es constituent une culture extérieure, et les Français-es et la France ne sont pas comparables économiquement et politiquement au Maroc. Le rapport s'établit sur infériorité et méfiance, il ne s'agit pas que des Français-es, la langue française en elle-même est symbole d'inclusion ou d'exclusion professionnelle pour les Marocain-es, ceux qui ne la maîtrisent pas n'ont presque pas de chance de trouver du travail au Maroc. Ainsi, le point de vue des enquêtés est structuré par cette ambivalence entre les Français-es représentant une langue et une culture, les Français-es comme touriste-s ou migrant-es, et la France comme pays qui accueille la majeure partie des migrant-es marocain-es. Le lien est fort, ce qui implique forcément des jugements réciproques, et l'illusion de connaître suffisamment l'autre. La dynamique d'inclusion et d'exclusion est fondée en partie sur *« la proximité de l'autre, origine de toute mise en question de soi »* (Levinas 1995) cette double dynamique d'exclusion et inclusion s'exprime parfois par l'impact négatif de l'autre.

*« Ces gens-là, ils viennent parce qu'ils ont un plan, leur plan c'est de détruire nos valeurs, nos coutumes, notre religion, ils viennent et ils modifient énormément de choses, il suffit de voir par exemple qu'on voit des jeunes ici qui se marient avec des vieilles, l'argent est devenu tout et il guide tout, aujourd'hui on est complètement dominés, avec leurs médias, Internet, télévision, journaux et en plus ils viennent chez nous. »*  
Said, 34 ans, chef de restaurant, Fes.

Le témoignage de Said reflète le degré d'extériorité des Français-es « eux » par rapport à leur attention envers le « nous ». Les Français-es portent les signes d'extériorité et non de l'altérité, extériorité qui vient de la géographie, de l'histoire, de la religion et de la langue. Cette extériorité qui distingue pour Foucault entre « hétérotopie » rassurant, et « hétérotopie » inquiétant (Foucault 2001). La différence peut jouer ainsi le rôle de l'ascète culturel, être différent donne le sentiment de *« s'élever au-dessus des simples profanes, censés vivre dans la facilité et le relâchement permanent, et de valoir mieux qu'eux. Domination de soi et domination d'autrui se révèlent ainsi indissociables et les distinctions et les luttes symboliques sont autant individuelles que collectives »* (Lahire 2004). Cette dynamique d'exclusion va dans les deux sens, elle est aussi mobilisée pour s'exclure soi-même, comme le montre le changement de discours de Said.

*« Ces gens-là, c'est-à-dire les étrangers, sont éduqués, bien élevés, parfois je dis il ne leur manque que la Chahada pour qu'ils deviennent musulmans, ils ne sont pas comme nous, les choses ont beaucoup changé, ceux qui habitent ici nous respectent, ils sont là parce qu'ils savent ce qu'ils cherchent. »* Said, 34 ans, chef de restaurant, Fes.

La domination culturelle figure comme une construction logique, le « eux » devient la source de cette domination et de sa légitimité, *« on est fondé à parler de légitimité culturelle que si, et seule-*

ment si, un individu, un groupe ou une communauté croit en l'importance, et même souvent en la supériorité, de certaines activités et de certains biens culturels par rapport à d'autres » (Lahir 2004).

*« Au moins, eux, ils ramènent quelque chose de plus pour le Maroc, ils sont propres et tout, il faut voir comment les Marocains de France vivent là-bas, ils ont rendu le pays très sale. De toute façon, eux, ils ne nous aiment pas, et c'est tout à fait justifié. Ils ne nous aiment pas parce qu'on a rendu leur pays sale, l'insécurité partout, si tu vois leurs quartiers populaires mon frère, c'est un peu... voilà, je suis parti en France, j'ai vu comment les Arabes vivent là-bas, c'est sale, on n'a pas envie de voir ça, on n'a pas envie d'avoir ça chez nous, au moins eux, ils sont propres. »* Ali, 24 ans, Technicien de formation, Tanger.

La croyance et l'évidence de la supériorité d'une culture est instaurée chez une partie des enquêtés qui n'ont pas cette culture ou ne la maîtrisent pas, et ceux qui opposent leurs pratiques culturelles à des pratiques jugées supérieures, qui s'inscrivent aussi dans le cadre des rapports de domination culturelle. Peut-être pour cette raison que les Marocain-es ne sont pas exigeants avec les Français-es par rapport à l'apprentissage du dialecte marocain comme signe d'intégration ? Ce qui est confirmé par nos résultats quantitatifs, 42 % des Marocain-es trouvent que parler l'arabe dialectal n'est pas obligatoire pour l'intégration des Français-es.

La maîtrise de l'arabe dialectal et classique accompagné par la confession à l'Islam perturbe les stratégies d'inclusion et d'exclusion par rapport aux occidentaux. Ainsi, un de nos enquêtés donne l'exemple de Abdellah le converti. Abdellah est représenté comme le symbole de la réussite d'une culture légitime et dominante. Cette culture arabo-islamique n'a pas besoin des représentants, au contraire, elle risque d'être mal vue une fois représentée par les personnes endogènes. Saïd me raconte l'histoire d'un converti qui est venu au Maroc, et qui a dit heureusement j'ai connu l'Islam avant de connaître les Musulmans. Saïd renforce cet argument on me disant qu'Abdellah le Suisse s'est converti avant de venir au Maroc. Cependant, Saïd utilise deux mots à la fois pour parler de Abdellah ; il est à la fois *gawri* et Abdellah le Suisse. Quand Saïd utilise le *gawri* c'est pour parler de la présence des *gwar* à Fès, et Abdellah devient un *gawri* comme les autres, sauf qu'il est aussi Abdellah le Suisse, autrement dit, le Musulman. Quand il devient Abdellah le Suisse, il est placé dans une position supérieure à son groupe d'origine mais aussi vis-à-vis du groupe d'accueil. Il est représenté dans le discours de Saïd, comme un vrai et meilleur musulman, il est respecté par tout le monde et même les déviants du quartier n'osent pas s'approcher de lui. Abdellah reflète la tolérance du groupe d'accueil et la supériorité de sa culture d'origine. Saïd explique cette double position ainsi :

*« Tu comprends mon frère, ces gens-là, ils ne sont pas comme nous, ils sont éduqués dans les vraies valeurs de l'Islam, ils sont sincères au travail, dans leur engagement, ils disent la vérité, c'est le vrai Islam, t'as compris ! Par contre, ils n'ont pas un vrai cadre religieux, ils viennent du vide, ils viennent de sociétés qui consomment, c'est vrai qu'on est devenu comme eux, mais bon, on a quand même l'Islam, alors ces gens-là, quand ils cherchent une religion ils trouvent dans l'Islam les vraies valeurs et les réponses à leurs questions, alors ils deviennent des vrais musulmans, pas comme nous, on est juste né musulman mon frère, t'es d'accord avec moi, non ? »* Saïd, 34 ans, chef de restaurant, Fes.

Saïd construit une dichotomie entre le « nous » et le « eux » : les Français-es/eux-elles reflètent le pur et les vraies valeurs de l'islam, la figure d'Abdellah représente le vrai par rapport aux Ma-

rocaïn-es qui sont égaré-es. Abdellah représente la rationalité d'une personne qui a su trouver la vérité, il l'a cherchée, les Marocain-es en revanche vivent sur des acquis, ils sont né-es musulman-es. Ainsi, la stratégie d'inclusion et d'exclusion se retourne contre soi, c'est Abdellah qui inclut la forme la plus rationnelle de la vérité de l'Islam et de la culture et les Marocain-es sont exclu-es en tout cas partiellement du « vrai » Islam. De ce point de vue l'étranger-ère est soit un spectateur-trice désintéressé-e, ou un personnage qui va se transformer pour devenir un spectateur-trice concerné-e et membre possible du groupe. L'étranger-ère converti-e qui acquiert un nouveau modèle culturel, devient proche après avoir été lointain, il possède un nouveau cadre d'expression vivante. Cette sorte de conversion à un nouveau modèle culturel est confirmée par la réaction du groupe, ses derniers conçoivent cette adhésion comme une sorte d'effet miroir (Schutz 2003). Cela ne veut pas dire que le converti est un membre à part entière du groupe, et un membre interne du groupe social. Il est aux yeux du groupe d'accueil comme un-e étranger-ère/gawri-a sur le point de rejoindre le groupe, mais il est incapable d'obtenir un point de départ pour s'orienter, car il reste différent. Ce classement et déclassement de l'étranger-ère converti-e n'est pas lié uniquement à sa culture d'origine, il est lié également au regard que le groupe d'accueil porte sur lui-même comme étant un groupe qui manque de repères. De ce fait, l'étranger se trouve aux frontières des schémas d'interprétation habituelle du groupe (Schutz 2003). Par le changement d'environnement, la présence de l'étranger devient importante, de nouvelles choses sont devenues importantes pour les deux groupes.

#### **4. L'illusion de l'altérité : la dynamique d'inclusion et d'exclusion**

L'autre constitue un espace de réflexivité entre le « je/nous » et le « eux ». La dynamique d'inclusion et d'exclusion fonctionne comme soutien moral de sa propre culture comme une culture légitime. Le monde social figure comme un champ de luttes de classements des individus qui le composent, une lutte de soi contre l'autre, à travers cette lutte, le « je » cherche à travers la logique de « nous » à avoir une certaine maîtrise et un contrôle sur l'autre à travers la logique d'inclusion et d'exclusion. La place des Français-es dans le point de vue des enquêté-es se modifie une fois comparée à d'autres catégories d'étrangers-ères, c'est le cas des Subsaharien-nes, le noir n'est pas régi par la catégorie de musulman, il est vu à partir de sa couleur de peau.

*« Il y a une différence entre les noirs et les blancs. Ce n'est pas question de discrimination mais, c'est une question de culture qui ne change pas. Je ne sais pas pourquoi, mais cette idée est toujours présente. Tu connais l'histoire de l'imam qui a fait le sermon du vendredi sur la ségrégation envers les noirs ? Un noir qui a entendu le prêche, est allé voir l'imam pour lui demander la main de sa fille, l'imam l'a invité à déjeuner chez lui, il lui a préparé un couscous bien garni, il a mis ensuite une grenouille dans le plat du Couscous, le noir n'a pas pu manger, en lui disant que c'est dégoûtant. L'imam lui a dit, "ba voilà, pour nous, vous êtes des frères comme le couscous, mais vous êtes aussi dégoûtants que cette grenouille parce que vous êtes noirs". Tu vois que ce n'est pas question de discrimination mais bon... (rire). » Farid, 36 ans, chômage, Azrou.*

L'appartenance à l'Islam ne joue pas un frein moral, elle ne cadre pas le sentiment de supériorité distinctive par rapport à la catégorie noire dont on imagine qu'elle n'a aucune maîtrise ni aucun contrôle de soi, ni de son islamité. La négociation de l'inclusion où de l'exclusion se passe selon le contexte. Cette exclusion s'exprime parfois par l'impact négatif de l'autre. La différence

de la couleur de peau joue le rôle d'une ascèse culturelle ; être différent donne le sentiment de « s'élever au-dessus des simples profanes, censés vivre dans la facilité et le relâchement permanent, et de valoir mieux qu'eux. Domination de soi et domination d'autrui se révèlent ainsi indissociables et les distinctions et les luttes symboliques sont autant individuelles que collectives » (Lahire 2004). Les migrants Subsahariens au Maroc ne sont pas perçus à partir de la catégorie musulmane ou non musulmane, ils sont perçus en tant que noire. Plusieurs témoignages soutiennent notre démarche.

*« La rue Moulay Omar/Casablanca est rempli de noirs, ils vendent partout, ils occupent le quartier, le quartier est rempli par eux. Ils attaquent les gens dans les rues, ils n'ont pas de domicile fixe, ils vivent dans les rues, et tu les vois porter des enfants sur leur dos en faisant la mendicité. »* Fatiha, 33 ans, ouvrière, Casablanca.

La catégorie noire est fondée sur l'appartenance ethnique et régionale, l'élément religieux est peu mis en valeur, il ne pèse pas sur la modulation du discours. La perception de l'autre fonctionne à partir de la logique de déclassement des valeurs des autres. Une sorte de mise en œuvre ou de mise en veille à partir des contextes, car la pluralité des dispositions et des compétences d'une part, la variété des discours d'autre part, est négociée selon le contexte et actualisée en même temps. Il nous semble important dans ce sens, de faire apparaître la variation significative du degré de légitimité des pratiques culturelles des enquêtés. Cette variation est visible, notamment quand on prend soin de recueillir le discours des enquêtés sur différents sujets. Cela nous permet de suivre l'évolution des points de vue, et comprendre comment le positionnement des acteurs change dans différents domaines, et par conséquent, les enquêtés manifestent des ambivalences. Ainsi, le point de vue des enquêtés est intrinsèque à leurs expériences et à leurs lieux d'expérience et de socialisation.

*« C'est une question d'éducation ; à la maison, tu ne parles pas des Sénégalaises avec ta mère, donc les Sénégalaises ne constituent pas une partie de ton futur. »* Ahmed, 38 ans, faux-guide, Fès.

*« Je ne peux me marier avec une sénégalaise sauf si elle est éduquée à la marocaine. »* Hamid, 45 ans, commerçant, Agadir.

*« Ce n'est pas le problème de la peau noire, je ne suis pas raciste, mais le mariage pour moi ne dépasse pas les frontières du Maroc. »* Jamila, 32 ans, salariée, Casablanca.

*« Les Algériens sont nos frères. Même si on a un peu de conflits avec eux, mais c'est comme des conflits entre frères. Nous sommes réunis par le Maghreb. »* Noureddine, 40 ans, salarié, Rabat.

*« Les Algériens sont les bienvenus chez nous, parce qu'ils sont des Arabes, ils ont les mêmes traditions que nous. »* Mohamed, 54 ans, commerçant, Tanger.

Les Algériens sont appréhendés comme des semblables quand le conflit du Sahara n'est pas évoqué ; ainsi les termes comme : proche, frère, voisin, Arabe sont mis en avant, en valorisant la variable ethnique et régional pour les rapprocher des Marocain-es. Les discours sur soi et/ou l'autre sont liés aux conditions matérielles ou culturelles de vie ; ils se basent sur d'autres critères qui dépassent le religieux. L'autre se construit à partir de l'utilisation des concepts liés à l'écart et à la différence. Les Français-es deviennent très proches une fois comparé-es au « noir », l'intrigue de l'altérité naît avant le savoir, et la dynamique de l'inclusion et de l'exclusion est fondée sur trois formes d'altérité :

**1 : L'altérité institutionnelle**, elle trouve sa légitimité dans le discours médiatique, extériorisé dans le discours comme une altérité partagée. L'altérité institutionnelle se présente dans le discours comme une forme de différence et d'écart entre « soi » et « l'autre ». Le discours autour de l'autre se structure à partir du discours véhiculé dans les médias, journaux, internet etc. Une altérité qui cherche à justifier le point de vue de l'acteur.

*« Tu me poses la question : est-ce que la présence des Français est comparable à celle des Subsahariens. Je te réponds : bien sûr que non, il y a aucune comparaison entre les deux, moi limite je m'en fiche, on est tous des humains, et je ne vois pas de différence entre un blanc et un noir, on est tous pareils. Mais, tu regardes la télé, tu vois que l'information que nous recevons ne met pas tout le monde dans le même degré d'égalité, ils nous parlent que de dialogue nord-sud, de l'islam et l'occident... est-ce que tu as déjà vu un reportage sur l'Afrique noire qui parle de la tolérance ou du dialogue avec les Subsahariens ? Tout ce qu'on voit quand il y a un reportage ou un documentaire sur l'Afrique ce sont des gens qui crèvent de faim, nus et qui vivent dans une situation catastrophique. »* Mohamed, 38 ans, gérant d'hôtel, Tanger.

L'altérité est incorporée ici dans le discours que les médias font de l'autre, cette forme d'altérité ne cherche pas une visée, voire une distinction individuelle, mais prend appui à partir d'un discours qu'elle considère formateur du point de vue du public et du collectif. Le discours sur les médias, comme point de chute de l'altérité, permet l'installation d'un écart culturel et de la différence avec les « noirs » et la proximité avec les Français-es/les « blancs ». Cet écart et cette différence avec les « noirs » et la proximité avec les « blancs » ne répond pas à un besoin identitaire, mais permet de créer la séparation entre les cultures et les pensées (Julien 31).

*« Les Européens qui viennent au Maroc ne sont pas comme les Africains, les Européens interagissent avec nous, ils s'intègrent, on ne trouve pas de difficulté avec eux, que ce soit au niveau de la langue, de la culture, la façon de s'habiller, de manger, ce n'est pas comme les Africains. »* Mariem, 21 ans, étudiante d'économie, Tanger.

Le regard porté sur l'autre et ses valeurs dépend du point de vue à partir duquel on les perçoit, ce point de vue est en grande partie structuré « *par les conceptions nationales de l'immigration et du rapport aux étrangers, ainsi que par les arrangements institutionnels inspirés par ces conceptions, et les politiques publiques qui les mettent en pratique* ». (Lahire 2004). L'écart dépouillé entre les Européen-nes et les Subsaharien-nes s'ouvre sur une séparation entre la culture marocaine de la culture africaine, il marque la différence culturelle. Malgré sa démarche réductrice des cultures, l'écart mobilisé rapproche en revanche la culture marocaine de la culture européenne. L'altérité institutionnelle montre la façon dont l'État gère le pluralisme culturel au Maroc. La gestion de cette pluralité pour certains de mes interlocuteurs fonctionne avec la dévalorisation de tout ce qui est marocain, une altérité institutionnelle qui méprise les Marocain-es au profit des Français-es :

*« Au contraire, les Français nous apportent que du mal, par exemple si tu déposes une plainte contre un Français le gouvernement va le protéger, et si tu la déposes contre un Marocain, la loi va être appliquée. »* Rachid, 25 ans, hôtellerie, Marrakech.

**2 : L'altérité de contact** : elle se nourrit des relations que les sujets vivent ou vivaient avec les Européen-nes en général. Cette forme d'altérité se présente dans les entretiens avec des indica-

tifs : « mon » et « je ». Elle figure comme une appropriation de l'altérité, elle est incorporée dans l'expérience individuelle. Elle marque un « moi » et un « je » témoins d'un vécu, et d'une interaction culturelle. C'est une altérité de classement, un seul individu, avec l'utilisation d'un nom propre, qui fait de celui qui raconte un soi distinct et différent de son groupe.

*« Mon ex-mari est un Français, c'est un fou, il s'est converti à l'islam mais il n'est pas circoncis et il ne jeune pas. J'ai vécu avec lui en France pendant trois ans, j'ai vécu une année dans la charité avant d'obtenir mes papiers, le gouvernement Français me donnait 500 euros chaque mois. Maintenant j'essaye de trouver quelqu'un qui peut m'aider à défendre mes droits, j'ai divorcé et ils m'ont rien donné. »* Houria, 51 ans, sans emploi, Azrou.

*« Ma voisine est une Française, elle très gentille et sociable. Elle est professeure à l'université. »* Leïla, 48 ans, femme au foyer, Meknès.

*« Les Français, je les ai connus à la prison centrale de Kenitra, la plus grand prison d'Afrique. »* Abdel, 48 ans, ouvrier, Casablanca.

L'herméneutique du « Soi » fonctionne avec une transformation du regard de « je » sur l'autre, à partir d'une expérience concrète, un « je » qui rentre en contact avec l'autre accompagné de ses perceptions et ses représentations de cet autre. Le « je » et le « moi » comme témoin d'un vécu et d'une expérience, et qui se présente sous forme d'identité individuelle, un « je » qui se présente sous une identité collective. Le « je » témoin se réfère à « la vraie vie », prend un rôle et permet la possibilité de retravailler son répertoire identitaire, il empreinte l'identité collective qui est, avant tout, dans une tête individuelle. L'altérité de contact, fait des interactions avec l'autre jugé différent.

*« Est-ce que le contact était facile avec les Français ? Non, pas du tout. Ma première relation avec un français ça a été très difficile. Je parle ici d'une relation de face à face, de direct, je rencontre un Français qui m'arrête dans la rue, qui m'explique qu'il était dans une situation difficile et qu'il avait besoin de 2 000 DH, il m'explique qu'on a bloqué son indemnité en France. Ça m'a fait de la peine d'entendre cette histoire, alors je suis parti avec lui, je l'ai amené à la maison, je lui ai donné les 2 000 DH, et je lui ai dit voilà quand vous aurez de l'argent vous me remboursez, il m'a dit oui ne vous inquiétez pas. Je n'ai même pas pensé à lui demander sa carte d'identité ou son numéro de téléphone, c'est lui qui m'a demandé mon numéro de téléphone pour m'appeler. Il est parti, et depuis je ne l'ai jamais revu, et de toute façon je ne regrette pas ce geste, pour moi c'est très simple, à travers ce geste je lui ai montré qu'eux aussi ils sont des voleurs, et qu'il n'y a pas que nous. Voilà c'est ma manière de voir les choses, qu'on ne peut pas leur faire confiance, ils sont exactement comme nous, on est des hommes pareils, et je lui ai montré aussi que s'il y a des Arabes et des Marocains voleurs et des gens sales en France, ben au Maroc il y a aussi des Français qui sont pareils. Alors, si c'était à refaire, je le referai sans aucun problème. Et si c'était un Marocain vous feriez la même chose ? Ba, oui, je ferai la même chose, mais je ne donnerai pas la même somme d'argent, parce que je vais supposer que le Marocain est beaucoup plus malhonnête qu'un Français. Je prendrai son numéro de téléphone, sa carte d'identité et tout ça, la chose que je n'ai pas fait avec le Français. C'est pour ça que je vous dit que lorsqu'ils*

*sont avec nous, ben ils deviennent comme nous. Je sais que si c'était un Français qui prête de l'argent à ce Français, je ne pense pas qu'il va faire la même chose, mais quand il s'agit d'un Marocain, ben il va produire le même comportement qu'un Marocain fait avec un Marocain. Pour moi ce geste ramène les relations à zéro, c'est-à-dire on est tous pareils.* » Ali, 24 ans, Technicien, Tanger.

Ricoeur parle de l'altérité comme une fracture dans la relation réflexive de soi à soi-même (Ricoeur 1990). L'altérité de contact nécessite tout d'abord la construction d'identité du « je », d'un sujet apte à dire « je » pour faire l'épreuve de la confrontation avec l'autre. Le paradigme ricoeurien de l'identité de « je » consiste à penser dialectiquement la permanence du rapport à soi et les changements adaptatifs pour la continuation du soi. C'est une catégorie de l'identité par mimétisme selon Ricoeur, dans laquelle, le « je » rentre dans la construction d'une séparation entre le légitime et l'illégitime dans le sens de comportement et de culture, cette confrontation peut donner lieu dans certains cas « à des luttes de soi contre soi. Et c'est cette internalisation ou cette intériorisation de l'opposition, de la lutte ou du combat qui permet, en fin de compte, à chacun de maîtriser plus ou moins les différences de « légitimité » ou d'« illégitimité » (Lahire 2004). Chez Ali cette lutte de soi contre soi en lien avec le Français est structuré par rapport aux jugements qu'il porte sur les Marocain-es de France comme voleurs et sales, le Français est réduit au même statut que les Marocain-es, il est perçu comme étant malhonnête, menteur et voleur, ce qui ramène selon l'expression d'Ali les relations à zéro ; autrement dit, égal à égal. Il s'agit de la construction de l'identité de soi, comme une identité narrative. C'est un soi mis en avant à travers une rencontre avec le/les Français-es dans différents cadres : mariage, voisinage, prison. L'altérité de contact repose sur la logique de : décrire, raconter et prescrire (Ricoeur 1990). Elle passe de je/moi à lui/eux : « *Mon ex-mari est un Français, c'est un fou... j'ai divorcé et ils m'ont rien donné* ».

Les récits de l'altérité de contact ne sont jamais neutres, car ils reflètent le vécu et le point de vue de l'acteur. Le processus de construction de ce qu'on appelle ici l'identité de contact est porteur de moyens de distinction et, l'évaluation de l'autre, le Français en l'occurrence se fait sur le principe de la singularité individuelle et de l'expérience indépendamment de ce que pense le monde social. Elle repose sur la légitimation de jugements à partir de l'usage de « je » et « moi ». Cependant, ce « je » se met au service de « nous » pour défendre une identité collective.

**3 : Enfin, l'altérité de représentations** : ou une représentation imaginée de *gawri* et de l'autre/« *azi* ». Elle est fondée sur le discours « *j'ai entendu ou bien on a entendu etc.* ». En effet, l'altérité de représentation est liée à la représentation qu'on se fait de l'autre, sans avoir même côtoyé cet autre :

*« Pour dire la vérité, nous sommes encore arriérés et les Français sont développés, on veut être comme eux mais on ne peut pas. »* Abdou, 46 ans, ouvrier, Rabat.

L'émergence des représentations liées à l'autre et à soi montre les formes d'interaction imaginées par nos enquêtés qui n'ont pas de contact direct avec les Français-es. Cette altérité fonctionne également sur la comparaison entre « nous », « eux » et les autres. Le « eux » Français-es devient proche malgré la différence, et les autres sont complètement exclus de cette interaction. La représentation de l'autre se fait dans une perspective identificatoire utilisant des ressources diverses et compris l'imaginaire/la représentation.

*« Personnellement, je préfère vivre à côté des Français que des Africains, les Africains, ramènent leurs habitudes leur bruit du Congo d'ici et de là. Ils ramènent leurs trucs des habitudes, comme nous, on ramène aussi des trucs des habitudes de chez nous en France, comme le mouton de l'Aid qu'on égorge dans la baignoire. Toi tu ramènes tes traditions et eux, ils ramènent leurs traditions, comme maintenant, il faut voir un quartier à Rabat, le quartier était plein de chats et chiens, ils ne sont plus là. Ils ont tout mangé, les chats et les chiens, ils sortent la nuit pour chasser les chats et les chiens et ils les mangent après, ces Africains. » Abdou, 46 ans, ouvrier, Rabat.*

L'acceptation de l'autre consiste à ériger, de manière indue, les valeurs propres à la société à laquelle j'appartiens en valeurs universelles (Tzvetan 1989). Ce recyclage identitaire à partir de l'altérité de contact, s'organise autour des jugements et de fermeture de sens, il fonctionne avec la création d'une image simpliste, voire caricaturale de l'autre, une image ethnocentrique qui a deux facettes : la prétention universelle, d'une part, et le contenu particulier de l'autre (Tzvetan 1989).

## **Conclusion**

Je commence cette conclusion avec une anecdote qu'un ami m'a racontée il y a quelques années. Avec ses amis, tous originaires de Casablanca, ils décident de passer un « week end » à Marrakech. En arrivant, ils se présentent dans un riad tenu par une Française, ils se présentent et demandent des chambres pour une nuit, la réponse était peu conventionnelle : « *ici je ne loue pas aux Marocain-es* ». Ils expliquent à la propriétaire qu'ils étaient des jeunes sympas et sans histoire, elle leur dit : « *je vais faire une exception cette fois-ci parce que vous êtes gentils* ».

Devant la quantité des données recueillies dans ce travail de terrain, leurs richesses et leurs diversités, ce chapitre ne cherchait pas à faire l'économie d'une analyse finalisée de la place des Français-es au Maroc et leur perception par les Marocain-es. Il s'agit avant tout de prendre en considération les différents points de vue des acteurs et les situer dans des axes. La thèse centrale de notre travail consiste à montrer le rapport complexe que les Marocain-es entretiennent avec eux-mêmes, avec leur histoire, leurs identités et leurs vécus en relation avec les étrangers-ères. L'image des Français-es et leur place se fabriquent à partir de grilles complexes : nationale, ethnique, historique, économique, culturelle, politique et cognitive, la construction sociale des rapports avec les Français-es et les étrangers-ères en général se fait par les filtres identitaires à la fois individuels et collectifs.

Selon la conception substantialiste, l'identité de chacun correspond à une réalité fixe et durable, cette identité existe par elle-même et elle n'a besoin de rien d'autre pour exister. Depuis les réflexions des philosophes comme Descartes, en passant par Bergson, Husserl, Sartre, Ricœur, etc., un nouveau regard a été porté sur l'identité, ces travaux montrent que l'altérité est inséparable de l'identité (Erikson 1998), chacun n'existe que par rapport à l'autre, par opposition ou identification, c'est à travers cette double démarche que l'identité construit la différence de chacun. Le terme *nessrani* ou *a'zi* signifie l'autre différent de « soi », une manière de hiérarchiser les valeurs, selon le point de vue de « je » et « nous », en faisant référence à la culture « principale » qui constitue la dynamique de la communauté.

La présence des Français-es génère à la fois enthousiasme et méfiance, un enthousiasme fondé sur une logique pragmatique/économique, et une méfiance en lien avec les transformations in-

roduites dans l'espace occupé par les Français-es. Dans ce sens Marrakech est le lieu de toutes les formes de lutte symbolique, à Fès les enquêtés me disent « *ici les Français-es ne peuvent pas faire ce qu'ils ont fait à Marrakech, Fès est protégée par moilha/ces habitants* ». A Rabat un des enquêtés, nous a fait part d'une information selon laquelle, des Français-es, tous/toutes propriétaires de riads dans un quartier à Marrakech ont déposé une requête auprès du Caid de ce quartier pour interdire l'appel à la prière du matin/*alfajr*, et que le Caid a accepté leur demande car ils/elles en sont devenu-es les occupants. A Marrakech, malgré le fait que Rachid évite de prendre position par rapport à la présence des Français-es, il fait passer le message par « *j'ai entendu que les Français-es ont fêté l'achat du dernier riad à Marrakech* ». Ces sentiments recèlent une certaine tension entre le « nous » et le « eux ». Le point de vue des Marocain-es sur la présence des Français-es et leurs attitudes est lié à la manière et/ou le degré de confiance qu'ils entretiennent avec eux. Cependant, les enquêtés sont unanimes et sensibles aux intérêts économiques et à tout ce que les Français-es peut apporter économiquement au Maroc. À ce niveau, le rôle économique des Français-es détermine la façon dont les Marocain-es les perçoivent (Saïgh Boustta et Ouidad 2005). L'intériorisation de leur infériorité par certains enquêtés en compression de tout ce qui est européen/*dalhih, dbara* donne parfois une fausse impression sur le degré d'altérité et d'ouverture envers l'autre, ce qui donne lieu à des attitudes et des réactions hétérogènes concernant la présence des Français-es.

## Références

- Alhayane, M. (1991), « Production de l'identité : mutation et résistance ». In *Identité culturelle au Maghreb*, Rabat, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (Série : colloques et séminaires, n° 19).
- Auge, M. (1997), *L'impossible voyage. Le tourisme et ses images*. Paris, Payot & Rivages.
- Barriane, M., M. Aderghal, M.-I. Janati et J. Barriane (2010), « L'immigration vers Fès. Le sens des nouvelles dynamiques du système migratoire euro-africain ». In *Africain migrations Workshop, the contribution of african research to migration theory*, Dakar, Sénégal.
- Bouvier, P. (2005), *Le lien social*. Paris, Gallimard.
- Dictionnaire de sociologie* (2010). Paris, Puf.
- Erikson, É. (1998), *Adolescence et crise. La quête de l'identité*, Paris. Champs Flammarion.
- Foucault, M. (2001), *Dits et écrits*. Tome 1, Paris, Gallimard.
- Geertz, C. (1986), *Savoir local savoir global : les lieux du savoir*. Paris, Puf.
- Goffman, E. (2010), *Le stigmatisé. Les usages sociaux des handicaps*. Paris, Minuit.
- Kaufmann, J.-C. (2004), *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*. Paris, Armand Colin.
- Lahire, B. (2004), *La culture des individus, dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris, La Découverte.
- Levinas, E. (1995), *Altérité et Transcendance*, Fata Morgana.
- Rapport Haut-commissariat au Plan (2009), *Les résidents étrangers au Maroc Profil démographique et socio-économique*. Royaume du Maroc.
- Saïgh-Boustta, R. et O. Tebbaa, (2005), « Stratégies et imaginaires du tourisme : cas des ryads maisons d'hôte et mutations de la médina de Marrakech ». In *Téoros revue de recherche en tourisme*, p. 48-52.
- Schutz, A (2003), *L'étranger*. Edition Allia.
- Sibony, D. (1997), « L'entre-deux, opérateur identitaire ». In *Nord-Sud. Une altérité questionnée*, sous la dir. de F. Devalière, Paris, Harmattan, p. 105-113.
- Streiff-Fénart, J. (2006), « A propos des valeurs en situation d'immigration : questions de recherche et bilan des travaux ». In *Revue française de sociologie*, vol. 47, p. 851- 875.
- Timéra, M. (2011), « La religion en partage, la "couleur" et l'origine comme frontière : les migrants sénégalais au Maroc ». In *Cahiers d'études africaines*, no. 201, p. 145-167.
- Tzvetan, T. (1989), *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*. Paris, Seuil.

## VI. Représentations des Français-es dans la littérature narrative marocaine

Khalid Zekri

Cette partie de notre recherche est consacrée à la représentation discursive des Européen-nes en général et des Français-es en particulier dans des relations de voyage et des romans marocains. Trois axes sont retenus pour la commodité de l'analyse. D'abord, le moment de la rencontre entre Marocain-es et Européen-nes à travers les relations de voyage qui ont largement contribué à l'élaboration d'un discours « imagologique »<sup>72</sup> sur les Français-es. Ensuite, le processus de décolonisation et la rencontre avec l'autre à travers une analyse discursive de l'espace français tel qu'il est représenté dans l'imaginaire romanesque. Enfin, les modalités de représentation des personnages européens, notamment français, dans le roman marocain. Notre approche étant qualitative et non quantitative, l'accent sera mis, en ce qui concerne les relations de voyage, sur un récit paradigmatique (*Une Ambassade marocaine chez Louis-Philippe* de Mohammed Ben Abdallah As-Saffâr Al-Tetwânî<sup>73</sup>), tout en évoquant d'autres expériences de voyageurs marocains partis en France après As-Saffâr. Quant aux romans, l'analyse portera essentiellement sur la représentation de l'espace français dans *Les Boucs* de Driss Chraïbi<sup>74</sup> et *La Mémoire tatouée* d'Abdelkébir Khatibi<sup>75</sup>, le conflit politique et les contradictions qui lui sont liées à travers la lutte pour la réappropriation des terres agricoles sous le protectorat dans *Al-Ardu Dhahab (La Terre, c'est de l'or)* d'Abdelkrim Ghallab<sup>76</sup>, les fausses représentations croisées des Marocain-es et des Français-es résidant au Maroc dans *La Vieille dame du riad* de Fouad Laroui<sup>77</sup> et la critique des conditions sociales et culturelles qui poussent les Marocain-es à ne voir l'autre que par le prisme de l'argent et du désir d'immigration dans *Triste jeunesse* de Mohammed Nédali<sup>78</sup>. D'autres œuvres romanesques seront également évoquées pour étayer notre argumentation.

Ce choix se justifie par notre démarche généalogique qui vise à comprendre les conditions de possibilité de la représentation des Européen-nes dans des récits écrits par des Marocain-es. Le détour par les relations de voyage nous permettra de saisir le moment décisif dans lequel la représentation des Français-es a commencé à sortir de l'*épistémè religieuse* pour entrer dans un autre discours lié à l'*épistémè de l'ordre*. C'est en effet, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement à partir des deux défaites que l'armée marocaine a connues face à aux armées espagnole et française qu'elle considérait sous l'angle exclusif de la chrétienté (guerre de Tétouan en 1844

<sup>72</sup> L'imagologie est une approche qui permet de comprendre les mécanismes de représentation de l'étranger. Dans une perspective imagologique, la question de l'ailleurs n'est pas forcément liée aux espaces exotiques. Elle concerne toute expérience de l'altérité où l'étranger est en interaction avec les « autochtones ».

<sup>73</sup> L'édition originale en langue arabe est intitulée *Rihlat As-Saffâr ilâ Faranssâ*, Beirut/Abou Dabi, Éd. Al-Muassassa al-'Arabia Liddirâssât wa al-Nachr, 2007. Cette édition est la traduction d'un travail précis d'annotation, d'établissement et de commentaire fait en anglais par Susan Gilson Miller en 1976 et publié plusieurs années plus tard dans son ouvrage *Disorienting Encounters: Travels of a Moroccan Scholar in France in 1845-1846. The Voyage of Muhammad As-Saffar*, California, University of California Press, 1992. Traduction française de Boussif Ouasti : *Une Ambassade marocaine chez Louis-Philippe*, Paris/Casablanca, Paris-Méditerranée/Edif, 2001.

<sup>74</sup> Paris, Ed. Denoël, 1955.

<sup>75</sup> Paris, Denoël, 1971.

<sup>76</sup> Rabat, Ed. Dar Al-Ma'rifa, 2009.

<sup>77</sup> Paris, Ed. Julliard, 2011.

<sup>78</sup> Casablanca/Paris, Ed. Le Fennec/L'Aube, 2012.

et guerre d'Isly en 1860), que les discours théologique et diplomatique marocain ont commencé à changer sa vision du monde européen. La littérature romanesque du XX<sup>e</sup> siècle, va dans un premier temps prolonger cette vision dichotomique, mais dès les années soixante la représentation des Européen-nes va plutôt s'orienter vers des dimensions existentielles qui montrent la complexité du lien entre Européen-nes et Marocain-es. C'est pour cela qu'il nous a semblé nécessaire de montrer l'historicité de ces représentations depuis les premiers contacts jusqu'à la période contemporaine. Si les relations de voyage donnent une image des Français-es et de son univers culturel dès les premiers moments de la rencontre entre le Maroc et la modernité européenne, les romans, ancrés dans le contexte contemporain, permettent de saisir l'évolution de ces représentations et notamment de la notion d'altérité et d'ambivalence.

### 1. Relations de voyage : l'ambivalence de la rencontre.

Le récit de voyage d'Al-Tahtâwi, *Al-Dîwan al-Nafîs fî Îwân Bârîs aw Takhlîs al-Ibrîz fî Talkhîs Bârîz* (Traduit partiellement en français par Anouar Louca et publié en 1988 aux éditions Sindbad sous le titre *L'Or de Paris*)<sup>79</sup>, qui se trouvait dans la bibliothèque du vizir marocain Ben Driss<sup>80</sup>, premier secrétaire (c'est-à-dire premier ministre) du sultan alaouite Moulay Abderrahmane, a exercé une influence non négligeable sur la postérité à telle enseigne que certains voyageurs s'en sont inspirés partiellement pour composer leurs relations de voyage. C'est ce que le Marocain Mohammed Ben Abdallah As-Saffâr Al-Tetwânî a fait quand il avait commencé la rédaction de *Rihlat As-Saffâr ilâ Faranssâ (Voyage d'As-Saffâr en France, 1845-1846)*. C'est une relation de voyage qu'il a rédigée en tant que scribe ayant accompagné l'ambassadeur marocain Abdelkader Achaâch dans son voyage diplomatique chez Louis Philippe, en France. La rédaction de ce récit de voyage avait pour finalité de répondre aux questions pressantes que se posaient le sultan Moulay Abderrahmane et son élite à propos de la puissance européenne par rapport au monde musulman. Ces questions concernaient les aspects et moyens militaires, scientifiques, culturels et éducatifs qui ont consolidé la puissance de l'Europe et plus particulièrement celle de la France. Le champ sémantique de « la nouveauté » constitue ainsi le centre d'intérêt du voyageur dont la croyance, les sentiments, la vision et les orientations se trouvaient parfois mises à l'épreuve. Dans un Maghreb secoué par le colonialisme français imposé aux Algériens, le voyage d'As-Saffâr a inauguré, dans une certaine mesure, une nouvelle vision du monde et un nouveau

<sup>79</sup> Rifa'a Rafi' Al-Tahtâwi, Beirut/Abou Dabi, Éd. Al-Muassassa al-'Arabia li ddirâssât wa al-Nachr, 2002, p. 80. Dans la première édition publiée au Caire chez Boulaq, le titre du livre est disposé de la manière suivante : *Takhlîs al-Ibrîz fî Talkhîs Bârîz aw Dîwan al-Nafîs fî Îwân Bârîs*. L'édition à laquelle je me réfère est établie et annotée en 2002 par Ali Ahmad Kan'ân qui a choisi d'intervertir le titre de l'édition originale en commençant, pour des raisons prosodiques, par *Al-Dîwan al-Nafîs fî Îwân Bârîs*. Pour justifier la disposition du titre original, il avance un argument d'ordre informatif : Si Al-Tahtâwi a commencé par *Takhlîs al-Ibrîz fî Talkhîs Bârîz*, c'est parce que, à son époque, les arabophones connaissaient Paris sous le nom de *Bârîz*. Selon Ali Ahmad Kan'ân, Al-Tahtâwi voulait donc, dès le premier fragment du titre, frapper l'esprit du lecteur par l'importance et le rayonnement culturel de cette ville (Première édition : Caire, Boulaq, 1834). Cette relation de voyage a également connu beaucoup de succès en Europe. Pour la traduction allemande : *Rif'a : Ein Muslim entdeckt Europa. Bericht über seinen Aufenthalt in Paris 1826-1831*, Herausgegeben von Karl Stowasser, München, C.H. Beck Verlag, 1989, 340 p. ; Pour la traduction anglaise : *An Imam in Paris. Account of a Stay in France by an Egyptian Cleric (1826-1831)(Takhlîs al-ibrîz fî talkhîs bârîz aw al-dîwân al-nafîs bi-îwân Bârîs)*, introduced and translated by Daniel L. Newman, London, Saqi Books, 2004, 405 p.

<sup>80</sup> Voir à ce propos les analyses développées par Abdallah Laroui dans *Les Origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, Paris, Maspero, 1977, p. 215.

rapport à l'Europe. La mainmise sur l'Algérie signifiait non seulement une difficulté de communication et de circulation entre certains pays musulmans dont l'unité était essentiellement religieuse, mais aussi une menace d'expansionnisme français sur l'ensemble du Maghreb qui, par ailleurs, n'allait pas tarder à se réaliser progressivement.

Dans le cas du Maroc, qui n'a pas été sous la dépendance de l'Empire ottoman contrairement aux autres parties du monde arabe, les premières tentatives de réforme et d'ouverture sur le monde extérieur ont commencé, quoique timidement, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle avec le sultan Mohammed Ben Abdallah (1757-1790) qui a tenté d'entamer une réforme, notamment militaire et commerciale. Il avait des rapports tantôt cordiaux, tantôt conflictuels avec l'Espagne et une relation constamment agitée avec les deys d'Alger. N'ayant pas pu obtenir des Européens, malgré ses incessantes demandes, une formation militaire, des armes, et une flotte pour renforcer son armée, il s'est tourné vers les Ottomans et a commencé à entretenir des relations diplomatiques assidues avec la Porte Sublime. Ce rapprochement a été argumenté le plus souvent par le devoir de s'unir au nom de l'islam et de l'intérêt des Musulmans. Cette alliance sur des bases religieuses est compatible avec la stratégie ottomane qui a toujours veillé à séparer les nationalités selon leur religion. Mais la situation entre le Maroc et l'empire ottoman va se dégrader à cause des tensions très aiguës entre le dey d'Alger et le sultan Mohammed Ben Abdallah qui a fini par envoyer plusieurs ambassadeurs à Istanbul afin de résoudre ce différend. D'obscur malentendus liés à l'ambassadeur Abdelkrim El-Aouni al-Tetouani, qui s'est empressé de transmettre à son sultan Mohammed Ben Abdallah des informations qui se sont révélées fausses par la suite, ont porté le coup de grâce aux relations maroco-ottomanes.

C'est ce malentendu qui explique par ailleurs l'échec cuisant de la tentative diplomatique de Mohammed Ben Othman al-Meknassi<sup>81</sup>. Peu d'années après cet incident, les différentes décisions prises sous le règne du sultan Moulay Souleymane (1793-1822) vont largement fragilisé l'État marocain, notamment après la fermeture des ports qui a porté un coup fatal au commerce maritime<sup>82</sup>. Son successeur Moulay Abderrahmane trouvera une situation socio-économique et politique très difficile puisqu'il devra à la fois faire face au colonialisme français qui guettait la souveraineté de l'État marocain et aider, de par sa fonction de Commandeur des croyants, le mouvement de résistance mené par l'Emir Abdelkader entre 1832 et 1847 contre les envahisseurs hérétiques, selon la terminologie islamique de l'époque.

En 1844, l'année où l'Émir Abdelkader s'est réfugié au Maroc, le général Bugeaud a bombardé les deux ports marocains les plus importants à l'époque, Mogador (Essaouira) et Tanger, pour paralyser les activités commerciales. La guerre d'Isly qui eut lieu la même année, a constitué la preuve flagrante de la puissance impériale française. Celle-ci, avec son armée ordonnée, a écrasé une armée marocaine désordonnée et mal commandée. C'est dans ce contexte que la France a exigé de Moulay Abderrahmane, avec empressement, d'envoyer un Ambassadeur marocain chez le roi Louis-Philippe pour négocier, d'une part, l'éloignement de l'Emir Abdelkader du Maroc et, d'autre part, les changements et les transformations que l'État marocain devait appliquer sur

<sup>81</sup> Pour plus de détails, voir Mohammed Boukabou, *L'Ambassade de Mohammed Ben Othman Al-Meknassi et ses témoignages sur Istanbul, la Syrie et la Mecque : 1786-1789*, Fès, Publications de la Faculté des Lettres-Fès-Saïss, 2004 (en arabe).

<sup>82</sup> Voir à ce propos Mohammed El-Mennouni, *Madhâhir yaqadhat al-Maghrib al-Hadîth* (Aspects de l'éveil du Maroc moderne), Publications de l'Université Mohamed V, Rabat, 1973.

son territoire et, par conséquent, dans sa relation à la France. Sur le plan théologique, la négociation avec un pays non musulman posait des problèmes aux juristes marocains. Après plusieurs concertations et des divergences d'opinion au sein même de l'élite proche du Palais, le sultan a pris la décision d'envoyer Abdelkader Achaâch comme ambassadeur à Paris.

Ce choix a été, semble-t-il, essentiellement motivé par la richesse de celui-ci car il avait pris en charge tous les frais de la mission qui lui a été confiée. Dans une lettre confidentielle datée du 5 novembre 1845 et adressée par Léon Roches (chargé des préparatifs concernant cette ambassade qu'il a accompagnée) à Edme de Chateau (consul de France à Tanger), l'intention expansionniste de l'Empire français est très claire : il s'agit, pour la France, d'étendre son influence et de dominer plus de territoires que tout autre Empire. L'insistance pour qu'un corps diplomatique marocain se déplace en France obéit à une stratégie dont le but était d'exposer, en direct, la puissance et la modernité de la France pour impressionner et intimider l'État marocain. Léon Roches évoque ce voyage dans les termes suivants :

*« Avant de conduire les chefs Arabes à Paris, je voulus leur faire visiter Toulon, Lyon, Besançon, Mulhouse, Strasbourg, Metz et Nancy. Oh ! Que j'étais fier et heureux de leur montrer les imposants boulevards de notre belle France, ses magnifiques arsenaux, ses superbes vaisseaux et ses soldats, et ses marins incomparables, toute cette puissance militaire, enfin, destinée à maintenir sa gloire et son prestige, et à protéger ses champs fertiles, son industrie et son commerce. C'était la première fois que je voyais ces grandes choses, et des joies patriotiques inondaient mon âme aussi avec quelle orgueilleuse satisfaction ne répondais-je pas aux mille questions de mes Arabes qui, en face de la puissance des Français, se consolait d'avoir été vaincus par eux et paraissaient fiers de servir leur sultan. »<sup>83</sup>*

C'est ainsi que les représentants du Maroc avaient découvert les voies ferroviaires, la flotte maritime de Toulon, le Théâtre, la presse, les bibliothèques, la trésorerie, les services fiscaux, les maisons d'éditions, les écoles, l'art de la table et la tradition culinaire en France. La ville de Paris va constituer tout au long du récit de voyage d'Assafâr une image métonymique de la puissance française. Ce début du troisième chapitre donne la mesure exacte de l'effet que la puissance française a produit sur la délégation diplomatique marocaine :

*« Il faut que tu saches que cette ville constitue la base et le noyau de la France, la métropole du territoire français, le trône de leur monarchie, la résidence de leurs grands hommes, la source de leur législation, le siège de leur gouvernement et la maison de leurs sciences. Ils s'enorgueillissent de leur capitale, rivalisent de sa population et se réjouissent de ses habitants, de leurs us et coutumes, de leurs lettres et arts, de leur culture et civilisation. »<sup>84</sup>*

La construction d'une image aussi exhaustive sur les différents aspects de la vie française était au service d'un projet hégémonique qui consistait à exercer l'influence de la France sur le Maroc sans recourir à des interventions militaires onéreuses, comme cela fut le cas en Algérie. Il était d'abord question de dominer le Maroc en façonnant l'imaginaire de l'élite la plus proche du Pa-

<sup>83</sup> *Dix ans à travers l'islam*, Paris, Perrin & Cie Libraire-Éditeur, 1904, p. 486.

<sup>84</sup> *Une Ambassade marocaine chez Louis-Philippe*, op. cit., p. 123.

lais. Cette stratégie donnera ses fruits dès le retour d'Achaâch au Maroc. L'impact de son séjour à Paris sera immédiat puisqu'il proposera lui-même ses services aux Français par une lettre adressé le 10 mars 1846 à De Chateau. C'est ainsi que la « révolution au sein du Palais » que prévoyait Léon Roches se réalisera progressivement au détriment des intérêts de l'État marocain. La France orchestrera, par ailleurs, une scénographie de corruption généralisée pour maintenir les hommes de pouvoir marocains sous sa dépendance.

Les récits des voyageurs marocains partis en Europe après As-Saffâr ont été marqués par un sentiment d'admiration comme on peut le constater dans *Tuhfat al-Malik al-'Aziz bi mamlakati Bâriz* de Idriss Al-'Amraoui<sup>85</sup> et *Al-Rihla Al-Tatwijiya ila 'Assimat al-Bilad al-Inglisia* (Le Voyage de couronnement à la capitale de la contrée anglaise) d'Al-Hassan Ben Mohamed Al-Rhassal qui est parti à Londres en 1902 dans le cadre d'une mission diplomatique. Ces deux relations de voyage touchent aux frontières de l'ouverture et de la fermeture par rapport à l'expérience de l'altérité. L'État marocain hésitait en effet, à l'époque, entre le désir de s'ouvrir à l'étranger (sous les pressions des empires européens et l'impulsion d'une élite moderniste) et le désir de sauvegarder l'indépendance de son territoire (sur les conseils des théologiens musulmans). Le récit d'Al-'Amraoui est assez révélateur de cette ambivalence. Après avoir décrit avec émerveillement la grandeur de la France, il en arrive à cette conclusion :

« Qui possède une once d'esprit et la moindre parcelle de discernement ne peut que refuser de vivre comme eux [les Français] et de se laisser prendre à leurs mirages. Qu'il suffise, pour improuver leurs façons de faire et flétrir leurs manières, de voir comme les femmes les dominant... »<sup>86</sup>.

L'élite marocaine s'est ainsi divisée en deux tendances face aux empires européens : une tendance qui considère l'Europe comme un espace susceptible de participer à l'évolution du Maroc et une autre conservatrice qui range le processus de modernisation dans la catégorie de l'impiété et de l'hérésie. Mais les deux tendances entretiennent un rapport ambivalent à ce monde moderne dont elles ne détiennent pas les clefs de lecture. Elles pensent leur rapport à l'Europe, à des degrés variables, à travers le paradigme qui oppose *Dar Al-Kufr*, qu'on appelle aussi *Dar al-Harb* (Terre d'hérésie ou Terre de Guerre) et *Dar al-Islam* (Terre d'Islam). L'esprit d'ouverture trouve peut-être son illustration la plus extrême chez Al-Hajoui Al-Thaâlibi, un autre voyageur-diplomate marocain. Celui-ci a même soutenu l'empire français dans son entreprise coloniale au Maroc et ses enfants ont joué un rôle important dans le Gouvernement de Ben Arafa<sup>87</sup>.

Al-Hajoui Al-Thaâlibi a relaté son voyage effectué en 1919 en Europe dans un récit intitulé *Al-Rihla al-Awrubbiya* (Le Voyage européen) dans lequel le libéralisme modéré du voyageur révèle le balancement des Marocain-es entre la nécessité de mener des réformes et la difficulté de les accomplir. Les questions posées par la *Nahda* ne peuvent pas trouver, selon lui, leurs réponses dans l'imitation totale de l'Occident ou dans un regard exclusivement orienté vers l'avenir. Il plaide pour une ouverture mesurée, mais qui va parfois jusqu'à la collaboration avec le colonisa-

<sup>85</sup> Traduit en français par Luc Barbulessco sous le titre *Le Paradis des femmes et l'enfer des chevaux*, Paris, Éd. L'Aube, 2006.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>87</sup> Il a été intronisé par la Résidence française comme roi du Maroc en 1955 après la déportation et l'exil forcé de son cousin, le sultan Mohamed Ben Youssef (devenu, après l'indépendance, le roi Mohammed V).

teur. Il a publié un autre ouvrage intitulé *L'Ordre en Islam* dans lequel il insiste sur la nécessité d'un renouveau permanent car, selon lui, aucune nation ne peut rester statique car elle est nécessairement soumise à la loi du changement. Ce qu'il a écrit semble relever du bon sens, mais à le lire de près on constate qu'il reproduit le discours colonialiste selon lequel l'expansionnisme européen a pour but d'aider les indigènes à s'engager dans le chemin du progrès. La transmission d'une intention coloniale « noble » se lit en filigrane dans le récit de voyage d'Al-Hajoui Al-Tha'alibi qui faisait partie de ces multiples courroies de transmission dont l'Empire français avait besoin pour mieux asseoir son pouvoir et son hégémonie « par la paix et la prospérité ».

Sans être à l'origine d'un bouleversement radical de la mentalité de l'élite marocaine, ces voyages effectués essentiellement en France ont largement contribué à la relative rupture discursive à propos de la tradition. Rupture qui a fait advenir un discours sur la valorisation de l'*ordre* européen. C'est alors que l'épistémologie théocratique du sultan et d'une partie de son élite connaîtra des remises en questions. Les notions d'ordre et de désordre seront introduites dans le lexique militaire et le discours de l'État. C'est ce qui explique, par ailleurs, l'intérêt que les sultans marocains accordaient à la consignation par écrit de toutes les informations que le corps diplomatique pouvait recueillir lors de ses visites effectuées en Europe.

Cette situation est due à l'évolution, au développement industriel et surtout à l'*ordre* militaire, observés en Europe par tous ces voyageurs qui ont découvert un Occident qui valorise l'éducation, le travail et d'*ordre*. Cette fascination du monde occidental sur un Maroc en voie de domination s'inscrit dans la logique des rapports hégémoniques que l'empire français entretenait (et continue d'entretenir) avec certaines régions qui étaient sous sa domination coloniale. Cette relation a structuré et affecté non seulement la construction identitaire des Marocain-es, mais aussi celle de la culture impériale. C'est l'une des thèses fondamentales qui seront esquissées, dans les années cinquante du XX<sup>e</sup> siècle, par Albert Memmi dans son *Portrait du colonisé* et Franz Fanon dans *Peau noire, masques blancs*<sup>88</sup>. Ce dernier avait même légitimé l'usage d'une violence temporaire pour se libérer du joug colonial ; légitimation dont l'explication trouvait sa justification dans le contexte historique et socio-politique de son époque.

Malgré l'émerveillement des voyageurs marocains face à la modernisation de la société française, leurs récits racontent la vie et les mœurs des Français-es à partir d'une vision islamocentrique de l'univers. Il y a dans ces relations de voyage, en permanence, un désir obstiné d'entrer en contact avec la culture française en réduisant sa dimension morale à la vision islamique du monde. Dans le meilleur des cas, ces voyageurs cherchaient à adapter les références culturelles occidentales à la raison morale du monde arabo-islamique. Cette rencontre a donné lieu à une *psectralisation* croisée. En *spectralisant* le Maroc, la France a fini par être *spectralisée* à son tour et réduite à ce qu'on pourrait appeler « un observatoire du progrès » car la position du sujet voyageur est restée culturellement *éthnocentrée*. Une réelle expérience de l'altérité est ainsi absente du regard et français et marocain. La raison essentielle est liée au fait que, d'un côté, l'empire français exerçait son hégémonie par la force militaire et discursive et, de l'autre, les voyageurs marocains visaient à « copier » et transférer le savoir-faire technique des Français-es sans chercher à articuler la complexité des différences culturelles entre Orient et Occident. Ce rapport à la pensée européenne est le résultat du rapport de force déséquilibré entre les empires européens

<sup>88</sup> *Op. cit.*

trionphant et les sultans marocains en situation de faiblesse. Ce sont ces sultans qui, souvent sous la pression européenne, envoient des ambassades en Europe. Les orientations qui vont structurer la formation de l'élite marocaine sont donc prédéterminées par la subordination du sultan aux exigences des puissances européennes. On ne demande pas à cette élite d'assimiler le savoir occidental au point d'en faire une lecture critique. Ce qu'on attend d'elle, c'est de transférer ce savoir « mécaniquement » au Maroc. Dès le début, la relation à la culture occidentale était de l'ordre du prélèvement utilitaire, avec tout ce que cela suppose comme déformations et mésinterprétations. Prélever ce qui est supposé être utile aux réformes de l'Etat marocain, tel fut l'objectif principal. Or ce sont les empires européens eux-mêmes qui décidaient de ce qui devaient être prélevé et ce qui ne devait pas l'être. Ce sont eux qui conseillaient, voire imposaient à l'État marocain le chemin à emprunter. Cette pratique « diplomatique » continue encore aujourd'hui, non seulement au Maroc, mais dans beaucoup de pays arabes et africains.

Le regard que l'élite marocaine de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a porté sur les Français-es est marquée par un lexique de « la nouveauté ». Cette rencontre, comme nous l'avons vu, est assez ambivalente. Il s'agit à la fois d'une fascination due à l'évolution, au développement industriel et surtout à l'*ordre* militaire, décrits par tous ces voyageurs qui ont découvert un monde qui valorise l'éducation, le travail et d'*ordre* (*Nidâm*). Mais leurs récits racontent la vie et les mœurs des Européen-nes à partir d'une vision arabo-islamique du monde. C'est ainsi que la prise de conscience d'une l'infériorité rationnelle (ordre/désordre) a commencé à s'ancrer dans l'esprit de l'élite marocaine.

## 2. Processus de décolonisation et rencontre avec l'autre

Nous avons souligné plus haut que la vie française a suscité une fascination (mais aussi un rejet par certains de ses aspects culturels) chez les voyageurs diplomates marocains. Ce paradigme à partir duquel la France a structuré l'imaginaire marocain va perdurer bien au-delà du XIX<sup>e</sup> siècle. Il prendra cependant une autre dimension puisque des auteurs comme Driss Chraïbi, Abdelkébir Khatibi et bien d'autres vont partir à Paris pour y poursuivre leurs études supérieures dans un contexte où le Maroc était en plein processus de décolonisation. Comme nous allons le voir plus loin, une représentation dysphorique remettra en question la vision laudative de Paris que nous avons constaté dans les relations de voyage.

Les analyses d'Edward Saïd dans *Culture and Imperialism*<sup>89</sup> ont bien montré les mécanismes de valorisation de la géographie métropolitaine européenne et de subordination de la géographie périphérique des colonies dans certaines œuvres littéraires occidentales. Cette hégémonie discursive gouverne largement la représentation que les Marocain-es se font de la France, en tant que géographie métropolitaine, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. De ce point de vue, la géocritique<sup>90</sup> contribue à comprendre le rapport que les individus et les cultures postcoloniales entretiennent avec les espaces dans lesquels ils vivent et se meuvent. Le *réalème*<sup>91</sup> occupe une place importante dans l'examen des représentations de cet espace. C'est, par ailleurs, ce *réalème* qui oriente les

<sup>89</sup> Pour la traduction française : *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard/Le Monde Diplomatique, 2000.

<sup>90</sup> *La Géocritique. Réel, fiction, espace*, Paris, Ed. Minuit, 2007.

<sup>91</sup> On désigne par ce terme tout marqueur qui renvoie à des références extra-textuelles, donc au monde des expériences.

représentations que l'imagologie examine. Celle-ci est intéressante par rapport à l'analyse de la France en tant qu'espace culturellement surdéterminé. Celle-ci a constitué pendant longtemps *l'ailleurs* des Marocain-es, comme nous allons le voir à travers l'étude des représentations qui en est faite dans les relations de voyage et les récits de fiction. L'altérité, en tant que rapport différentiel dans lequel s'opère une interaction entre le *je* et *l'autre l'ici* et *l'ailleurs*, constitue un élément nodal dans ces oeuvres. La France, et particulièrement la ville de Paris, relève ici non pas d'une simple image formée sur l'ailleurs regardé, mais d'une « hétéro-image » résultant d'une difficile, voire conflictuelle expérience de l'altérité. Il s'agit de la représentation d'un ensemble d'images à travers « l'imagination productrice » qui re-crée culturellement et littérairement la France. Le lien entre espace narratif et espace de référence est constamment suggéré. Dans cette optique, le lieu sera analysé non seulement dans sa représentation matérielle, mais aussi culturelle. Autrement dit, il s'agit de savoir comment le lien à la France, depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la période qui a suivi les indépendances, a été représentée en tant qu'espace sémiotique par certains voyageurs et écrivains marocains.

En effet, Driss Chraïbi publie en français *Les Boucs*<sup>92</sup>, qui pointe la misère affective des immigrés dans la Métropole française. Ce roman a été publié dans un climat de violence entre colonisé et colonisateur. L'auteur déplace cette violence dans la Métropole en lui donnant d'autres formes. Du point de vue littéraire, *Les Boucs* annonce, dès son titre, la violence symbolique qui va orienter le récit du début jusqu'à la fin vers le thème de l'immigration et du racisme. En effet, le mot bouc fait penser à bouc émissaire (donc à une pensée sacrificielle de l'autre), à bicot (mot qui revient régulièrement dans le roman) et sa traduction en dialecte marocain ('ATROUSS) ou en tachelhit (ABOUKIR) implique non seulement l'idée de force physique, mais aussi sexuelle. *Les Boucs* se présente comme un roman dans le roman, c'est le témoignage du personnage-écrivain Yalann Waldik<sup>93</sup> sur la condition des immigrés Nord-Africains dans la région parisienne. Pour produire un effet sur le lecteur, l'auteur utilise le procédé des caractères italiques, des majuscules pour souligner l'importance des mots sémantiquement dévalorisants comme BICOT, BOUCS et enfin des parenthèses qui visent le plus souvent à expliquer (le voisinage des Boucs était réputé dangereux...).

La dédicace des *Boucs* varie selon les éditions de 1955 et 1976. Dans la première, nous lisons :

« à Catherine Brickel,  
les Boucs reconnaissants » (1955)

**et dans la seconde édition :**

« à Catherine Brickel,  
les Boucs reconnaissants ;  
et à Nicole Bourguignon,  
c'est une chance d'être aveugle en ce monde » (1976)

La thématique des *Boucs* a perturbé l'horizon d'attente du milieu littéraire parisien car il y est question non seulement d'une contestation de l'hégémonie culturelle française, mais aussi d'une déconstruction des stéréotypes mobilisés dans l'imaginaire collectif français sur le Nord-Africain. Le récit retrace la vie de Yalann Waldik qualifié de « néo-intellectuel » qui traduit les

<sup>92</sup> Paris, Denoël, 1955.

<sup>93</sup> Cette invective transformée en nom propre par l'auteur signifie en dialecte arabe marocain : « *maudits soient tes parents !* »

malaises des travailleurs Kabyles vivant à la lisière de la société. Ce personnage, qui est en fait un anti-héros, précise qu'il s'agit d'une espèce de témoignage (p. 65). Lui-même est un marginal puisqu'il a passé cinq ans en prison pendant lesquelles il avait rédigé son roman. La marginalité du Nord-Africain est doublement évoquée : à travers les travailleurs qui sont réduits à une force de production déshumanisée et l'écrivain francophone qui n'est pas historiquement issu de l'espace culturel européen, en l'occurrence du champ littéraire français. Ce roman est donc aussi une réflexion, sur le mode fictionnelle, de la condition de l'écrivain francophone doublement et douloureusement exilé : à Paris et dans la langue française. A travers Waldik et son rapport avec Mac O'Mac censé s'occuper de la publication des *Boucs*, le roman pose le problème de la lecture et de la reconnaissance de l'écrivain maghrébin francophone par rapport aux institutions de consécration et aux structures éditoriales françaises (Mac O'Mac présente Waldik comme « *un Arabe qui veut faire de la littérature* », p. 96). Waldik a du mal à se faire admettre comme écrivain abstraction faite de son appartenance géo-éthnique, comme c'est le cas d'ailleurs pour beaucoup d'écrivains francophones dont les textes ont été lus, pendant longtemps, comme des documents et non pas comme des œuvres littéraires. Waldik est par ailleurs conscient qu'on le ramène constamment à la condition de « Bicot » malgré son instruction car sa situation de subalterne le lui prouve à chaque instant. Quatre ans après la publication des *Boucs*, l'écrivain algérien Malek Haddad évoquera les mêmes problématiques dans son roman *Je t'offrirai une gazelle* (Julliard, 1959) à travers le personnage de François Lisieux qui rappelle l'attitude de Mac O'Mac teintée de paternalisme et de mépris. Thème qu'on retrouvera 48 ans plus tard dans *La Fin tragique de Philomène Tralala* (Julliard, 2003) de l'écrivain marocain Fouad Laroui.

Une quinzaine d'années plus tard, l'écrivain marocain francophone Abdelkébir Khatibi publie *La Mémoire tatouée*, sous-titrée autobiographie d'un décolonisé<sup>94</sup>. Il y prolonge, sur un mode plus réflexif et philosophique, le thème du lien Orient/Occident déjà souligné dans *Le Quartier Latin (Al-Hayy al-Lâtini)* du romancier Libanais Souheil Idriss<sup>95</sup>. Dans le dernier chapitre de la première partie de *La Mémoire tatouée* intitulé « Rive gauche » (pp. 113-143), A. Khatibi évoque son départ à Paris dans les termes suivants :

« *Je partais à Paris sans autre histoire que celle d'un étudiant ombrageux, à la recherche d'une autre image des autres et de moi-même. Je me souviens, de même, de ma vacance dans la séparation de deux espaces, légèrement tremblant, assis dans un avion nocturne ; rêve qui, depuis ma prime enfance, vieillissait dans la narration. Ce vol, rencontrer l'Occident dans le voyage de l'identité et de la différence sauvage* »<sup>96</sup>.

Paris, surtout le fameux Quartier latin, est d'abord un objet narratif avant d'être réel. L'imaginaire du narrateur est « pré-cadré » discursivement :

« *Le Quartier latin était mon dépotoir, mon château de sable, où j'enterrais l'adolescence livresque, pendant que les maîtres chanteurs dormaient, les yeux tombés dans la scène.* »<sup>97</sup>

<sup>94</sup> Paris, Ed. Denoël, 1971. Nous nous référons à l'édition de 1982.

<sup>95</sup> Beirouth, Dâr al-Âdâb, 1953. Nous nous référons à la version en langue arabe.

<sup>96</sup> *Ibid.* p. 113.

<sup>97</sup> *Ibid.* p. 121.

Mais Paris est aussi un espace cosmopolitique, hétérogène où la sensibilité du sujet postcolonial trouve des repères identitaire dénué du danger du monolithisme :

« Dans Paris, il y a autant de villes que de suggestions (Dieu merci !), autant de villes que de groupes d'étrangers, autant de quartiers que d'autres quartiers. »<sup>98</sup>

Paris est, pour Abdelkébir Khatibi, une occasion de déconstruire le discours colonial, avec tout son cortège littéraire et scientifique, qui porte un regard sur l'*autre* pour le ramener à *soi*. L'auto-biographe cherche plutôt une expérience radicale de l'altérité. La perspective est devenue possible suite aux mouvements de décolonisation qui ont rendu, fût-ce partiellement, la parole aux « damnés de la terre » pour regarder, à leur tour, le regardant (ex-colonisateur) par un processus de déterritorialisation et de reterritorialisation. Cela est également lié au fait que le postmoderne a opéré une déconstruction du logocentrisme occidental et de toute centralisation narrative, alors que le postcolonial a contribué à la déconstruction des dichotomies Centre/périphérie, Intérieur/extérieur, Soi/autre ; dichotomies qui, en fait, renforce l'hégémonie discursive impériale en maintenant implicitement et de manière perverse la supériorité hiérarchique de l'empire (Centre, Intérieur, Soi) sur les hommes et les territoires dominés (périphérie, extérieur, autre).

### 3. Modalités de représentation des personnages européens

« Comment était l'occupation française au Maroc? » constitue le paradigme matriciel du roman. En formulant des thèses sur cette question, le romancier marocain Abdelkrim Ghallab, né en 1917 à Fès, entend revenir, dans notre monde d'aujourd'hui, sur le thème du colonialisme ; thème central dans la pensée du mouvement nationaliste marocain, qui constitue en même temps un cadre théorique, culturel et politique, dans la pensée et l'écriture littéraire de A. Ghallab. Ce dernier est considéré comme l'écrivain marocain qui a donné au roman arabophone ses lettres de noblesse. Ses deux romans, *Sab'at abwâb (Les Sept portes)* (1965) et *Dafannâ al-mâdî (Le Passé est enterré)* (1966), témoignent de son rôle de précurseur puisqu'ils occupent une place de premier ordre dans l'histoire récente du roman marocain. Il peut paraître bien surprenant que Ghallab publie à un âge avancé<sup>99</sup> un roman de 471 pages sur le passé colonial de la France au Maroc.

*La Terre, c'est de l'or* est un roman qui fait de la réalité historique du Maroc soumis au Protectorat. Aussi foisonne-t-il d'événements, de noms et d'espaces dénotant une réalité historique coloniale multiforme : les domaines agricoles de Meknès, les plaines de Saïss, les Généraux Lyautey, Guillaume, Pétain, les résistants Ahmed Lhansali, Moha ou Hamou Zayani, le roi Mohamed V, les Carrières Centrales de Casablanca... etc. Le recours à ces signes référentiels signifie que l'imaginaire du roman est fondé sur des faits avérés de l'histoire. Ces derniers ont constitué, en effet, une matière première ayant permis au romancier de structurer un univers romanesque dans le but de scruter les contours d'une réalité historique, enveloppée dans un passé qui paraît de plus en plus lointain.

Pour ce faire, A. Ghallab reconstitue la scène de la vie marocaine sous l'occupation française, faisant de la terre et de l'activité agricole une porte d'entrée pour ressusciter le passé des colons

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>99</sup> Il avait 82 ans quand son livre *Al-Ardu Dhahab (La Terre, c'est de l'or)* fut publié en 2009.

vers la fin de leur « présence » au Maroc. Il identifie les éléments constituant ce passé, tel qu'ils apparaissaient dans les milieux des colons vivant alors dans les domaines agricoles ou les plaines de Saïss à la fin des années quarante et au début des années cinquante du XX<sup>e</sup> siècle. Aussi la ville de Meknès – région agricole – se trouve-t-elle ressuscitée par la fiction romanesque à travers des personnages ambitieux (Charles, Gabriel, Wagner), et des scènes multiples et riches en rebondissements de leurs vies quotidiennes (la scolarisation des enfants, la relation des colons avec la terre et avec les « indigènes », les relations « incestueuses » entre les fils des indigènes et les filles des colons, les représentations dominant la pensée et le comportement coloniaux... etc.).

Charles le Corse qui fait partie des anciens combattants de la Grande guerre cherche un travail au Maroc. Ce serait l'occasion, pour le romancier de donner une représentation assez paradoxale de ce personnage. Il est désigné par son appartenance régionale et non nationale par l'administration française (Charles le Corse), ce qui fait de lui un citoyen de seconde zone. Mais en même temps, il assume la fonction de gardien de prison à Ifrance « au service de l'Etat » français en tant qu'ancien combattant (p. 112). Maurice précise à Charles au moment de l'embaucher : *« Tu auras une autorité absolue sur les prisonniers quant ils construiront les chaussées, couperont les arbres et ramasseront le bois de cheminée pour le Général résidant à Meknès et l'inspecteur civil à Ifrane et tu sauras comment les dompter avec ton fouet et ton bâton. Là-bas, les habitants des montagnes n'obéissent pas s'ils ne sont pas fouettés. Tu trouveras parmi eux ou parmi les habitants du village certains qui étaient comme toi d'anciens combattants. Beaucoup d'indigènes ont combattu, comme vous, dans tel ou tel front. Certains étaient enterrés dans le front et d'autres sont revenus. Mais aucun d'eux n'a levé la voix pour dire : – je fais partie des anciens combattants »* (p. 111). Cet énoncé est assez ironique à l'égard de Charles qui fait de son statut d'ancien combattant un argument pour que l'Etat français lui trouve un travail en guise de reconnaissance au devoir rendu à la nation. L'image que donne ici l'auteur du colon français est double. D'une part, il souligne son côté intéressé qui réduit un devoir à une pratique monnayable. Il s'agit là d'une absence de dimension éthique chez le colon. D'autre part, le romancier souligne les différents niveaux de subalternité à l'époque du protectorat français au Maroc puisque Charles est présenté en tant que Corse. Cette désignation lui rappelle qu'il est un citoyen de seconde zone qui va exercer son autorité « coloniale » sur les indigènes qui sont à sa merci.

C'est donc grâce à ces entrées sociales et humaines que le roman a pu approcher les conditions historiques réelles et concrètes des colons. Il a adopté à cet effet une stratégie narrative qui vise, outre la description et la présentation de la vie quotidienne des colons au Maroc, à identifier les failles et les dysfonctionnements ayant altéré le régime du protectorat et à relever les contradictions flagrantes entre une pensée coloniale « humaniste » et les pratiques réelles, racistes et méprisantes des colons (notamment au niveau du secteur agricole). C'est une stratégie narrative qui a adopté le point de vue intérieur des colons pour dévoiler la mentalité colonialiste basée sur la déshumanisation et le mépris des colonisés ainsi que sur le désir avide et effréné de les déposer de leurs biens.

Le régime du Protectorat n'était pas du tout une fable, il était une réalité dure et humiliante. Le roman de A. Ghallab s'est donné la tâche de revenir sur cette réalité, de nous la rendre palpable, actuelle et présente notamment pour les lecteurs qui n'ont pas vécu l'hégémonie coloniale (maintenant presque oubliée et artificiellement effacée) en optant pour une perspective narra-

tive neutre (ou feignant de l'être), donnant l'impression que le roman parle au nom des colons ; Sans omettre bien sûr la présence du point de vue propre à l'auteur lui-même, homme de lettres et militant imprégné de l'idéologie nationaliste. Pour Ghallab, le roman en tant que mode d'expression, peut être à la fois un espace pour le déploiement de la pensée nationaliste et pour la sauvegarde de la mémoire (coloniale) du pays.

Est-ce qu'il s'agit d'un roman qui cherche à tenter un procès au régime du protectorat ? Le roman remue, en effet, des questions lancinantes et sensibles, notamment à propos des anciens combattants de la France qui étaient devenus des propriétaires terriens au Maroc, à propos aussi de l'ampleur de la violence administrative et militaire qui avait caractérisé les opérations de distribution des terres agricoles appartenant à des marocains aux colons. Il a soulevé, en outre, des questions relatives à la détérioration lente et irréversible des rapports entre l'armée française et les habitants de l'Atlas, du Rif et du Sahara, et relatives à la réalité de l'enseignement colonial qui mystifiait l'histoire réelle du Maroc.

Le lecteur des vingt-neuf chapitres de *La Terre, c'est de l'or* ne peut d'ailleurs poursuivre sa lecture du roman sans s'arrêter devant une question exprimée de manière récurrente par plusieurs personnages : Est-ce que l'avènement du protectorat était motivé par les prétentions consignées dans le traité du protectorat obligeant l'Etat Chérifien à introduire des réformes économiques, militaires et administratives, ou était-le résultat de l'expansionnisme d'un pays qui veut offrir à ses citoyens les richesses qui leur faisaient défaut et, par conséquent, la domination des indigènes et de leurs terres ?

Toutefois, le roman s'ouvre sur des voix qui s'opposaient à la pensée colonialiste, tel Francis qui s'adressait à son ami Victor dans ces termes :

" لكنها خداع يا صديقي. اقرأ الوثيقة من جديد. وادرس بعمق كل الظروف التي وقعت فيها. ثم ادرس تطبيق كل جملة من جملها في الأربعين سنة الماضية لتتأكد أن الخداع قتلها. لو لم يقتلها الخداع لعاشت أربعين سنة أخرى.. ولكانت أحسن ميثاق لصداقة شعبيين وحكومتين وحضارتين وثقافتين" ( ص: 350). بينما يقول ألبير "(...) أعتقد أن الإنسان أهم من الأرض، والحماية نفسها شرعت من أجل الإنسان أولاً، فإذا أضعفت الإنسان أضعفت مشروعيتها" ( ص: 351)

La présence de ces voix dissonantes, confirmée tout au long des chapitres du roman, donne l'impression qu'une conscience opposée aux Français, en tant que colons, était en train de naître et d'évoluer, allant jusqu'à élaborer une pensée autocritique du projet colonial lui-même. Ces voix réfèrent surtout à certains colons qui avaient commencé à appréhender, avec doute et angoisse, l'avenir de leurs enfants et celui de leurs propriétés agricoles, dans un contexte caractérisé par la montée de la résistance armée et la dégradation des conditions de sécurité sur l'ensemble du territoire colonisé. Parallèlement à cela, le roman met en scène des voix colonialistes et racistes (exemple de Mme Charles et son mari, François et Claude), qui se faisaient entendre bruyamment, notamment dans les réunions des colons qui se tenaient, de manière insistante, à la veille de l'abolition du Traité du protectorat et de la proclamation de l'indépendance du Maroc.

L'auteur utilise bien souvent le procédé du dialogue (polémique et controverses) qui lui a donné l'aspect d'une « conférence à thèse » centrée sur le thème du colonialisme. Le recours remarqué au dialogue nous amène à dire qu'il a pris dans la structuration globale du roman le rôle d'une

« dominante » ayant motivé, plus que tout autre procédé, l'évolution du récit dans le roman de Ghellab. Et il paraît à cet égard, que l'écrivain, qui est aussi un homme politique et un journaliste rompu aux modalités de la polémique politique dans la presse nationale, a fait preuve d'une virtuosité inégalée dans la conduite du dialogue entre plusieurs personnages dont les points de vue opposés et contradictoires reflètent les divergences d'intérêts entre les différentes composantes sociales et professionnelles des colons français (l'armée, les agriculteurs, les industriels, les civils, les commerçants, les entrepreneurs, etc.).

Par ailleurs, l'auteur met en récit, de manière réaliste, deux autres niveaux non moins pertinents.

Le premier niveau est celui de la représentation de l'identité plurielle des colons avant l'indépendance. En effet, le roman fait découvrir au lecteur la diversité et l'hétérogénéité de cette identité, en termes de l'appartenance régionale ou nationale (Charles le Corse, Wagner l'Alsacien, Barbara l'Autrichienne...), de la position sociale (les grands propriétaires, les militaires, les administrateurs, les commerçants, les industriels, etc.), et en termes d'obédience coloniale (la génération des ancêtres représentée par l'oncle François Claude qui ne cesse de regretter la période Lyautey ; la génération des descendants des anciens colons qui aspire à une vie normale, faite de tolérance, d'amour et d'amitié avec les « indigènes »).

Le deuxième niveau est celui où le roman tente de répondre à une question demeurée presque absente dans le roman marocain de langue arabe : Il s'agit de savoir comment les colons français avaient vécu, d'un point de vue humain, l'expérience de la fin du colonialisme. Cette question qui a permis d'abord d'apporter un éclairage sur les impacts économiques, politiques et sociaux de l'indépendance du Maroc sur la métropole française, a pu révéler aussi le visage humain des colons ! Et c'est à travers le destin de familles coloniales (les familles Charles, Wagner, Gabriel, Patrick Maho, Fernandez, etc.) que s'est manifesté le tragique d'une situation historique ayant obligé les colons à abandonner une terre qu'ils avaient acquise pour la cultiver et y fonder une famille.

Ce nouveau thème, jamais ou rarement inscrit auparavant dans le répertoire du roman marocain, a été pour le roman de Ghellab l'occasion de transmettre aux lecteurs l'expérience d'un déracinement inversé ; expérience douloureusement vécue par les colons qui étaient fortement convaincus que les terres colonisées étaient « leurs terres » auxquelles ils avaient consacré toute leur vie. Une conviction qui manque de rationalité, mais qui est enracinée dans l'affect des colons. C'est grâce à un travail d'introspection romanesque bien original que le lecteur, n'ayant jamais pensé à cette dimension humaine du colon, pourrait se rendre compte que les colons avaient vécu, avec leurs femmes et leurs enfants, la fin du protectorat et l'annonce de l'indépendance du Maroc comme une catastrophe qui a divisé les membres de leurs familles entre ceux qui désiraient partir et ceux qui souhaitaient rester.

De ce point de vue, nous pourrions dire que le roman de Ghellab « *Terre en Or* » est un roman de l'altérité et de l'humanisation de l'autre/le colon, puisqu'il a fait apparaître le côté sensiblement humain à travers les vies et les parcours de colons désabusés et désillusionnés. Wagner, un des personnages du roman, dit à ce propos :

" أنا وباريرا والأولاد سنأسى لمغادرة هذا العش الذي بنيناه بكثير من الأناة والصبر والذوق الذي لها الفضل في تخصيص كل مواهبها لإضافته على بيتها (...). أن نرحل من هذا العش شيء يجرح القلب.  
(ص: 371).

*La Terre, c'est de l'or* est un roman sur l'épreuve de l'altérité car il s'est aventuré dans les interstices de la vie intérieure des colons français, dans leurs rapports affectifs avec les colonisés ainsi que dans les déchirements douloureux à cause d'une appartenance double à une terre colonisée (le Maroc) et un empire colonialiste (la France). Il convient de souligner à ce propos que l'implication effrénée des colons dans les dialogues qui foisonnent dans le roman est une manière de décrire la réalité de ces personnages, de ces familles et de ces générations pris subitement dans les tenailles d'une transition difficile du temps du colonialisme au temps de l'indépendance. Ils sont minés par une conscience malheureuse et déchirée : d'une part, la première génération des colons est attachée avec nostalgie au temps de Lyautey et, d'autre part, la génération de leurs descendants est tourmentée par une conscience malheureuse à l'égard des paysans marocains expropriés. Telle est la représentation que le romancier Abdelkrim Ghallab, avec le recul qui est le sien, donne des Français-es installé-es au Maroc sous le protectorat.

La complexité des relations entre Marocain-es et Français-es prend d'autres formes chez un auteur qui est entré dans le monde littéraire quatre décennies après A. Ghallab. En effet, avec *La Vieille dame du Riad*, Fouad Laroui montre toute la complexité des regards croisés entre Marocain-es et Français-es tout en mettant en scène les diverses stratégies d'appropriation de l'espace dans une expérience de l'étrangeté. Dès le premier chapitre, les personnages principaux, Cécile et François, pensent depuis Paris acheter un Riad à Marrakech. Le titre même du chapitre est révélateur de l'état d'esprit dans lequel la rencontre avec l'ailleurs va se construire : « *Et si...* » (pp. 9-19). L'achat du Riad se présente dès lors comme une aventure décidée sur un coup de tête : « *Hein ? Dis, si on achetait un riad à Marrakech ?* » (p. 9). C'est avec cette interrogation que François aborde son désir d'aller ailleurs avec Cécile. Ailleurs, c'est-à-dire « *Anywhere out of his world* » qu'il reprend à Baudelaire en le citant (p. 10). Quelques temps avant de penser au *riad*, c'était le Montana qui le faisait rêver. Autrement dit, le désir d'altérité s'inscrit, dès le début du roman, dans une perspective *spectrale*. L'autre va se construire, de part et d'autre, à travers des stéréotypes qui sont exprimés de manière « naturelle ». En effet, après avoir décidé de partir avec François à Marrakech, Cécile en discute avec un collègue de travail originaire du Maroc. Celui-ci lui propose de la mettre en contact avec son cousin Hmoudane qui travaille en tant qu'agent immobilier à Marrakech. Quand elle en informe François, celui-ci lui rétorque : « *Ouais... Il paraît que tous les Marocain-es ont un "cousin" miraculeux qui apparaît toujours au bon moment et qui exerce, comme par hasard, le métier dont le touriste a justement besoin à ce moment-là... Le gars est marchand de beignets mais, pas de problème, il répare aussi les 4 X 4. Et il sait tout sur les tapis berbères...* » (p. 28). Le stéréotype qui sous-tend cette construction discursive constitue l'une des procédures majeures de la *spectralisation*. Il est surdéterminé par une fonction cognitive et identificatoire qui se trouve à la croisée d'un savoir stéréotypé déjà accumulé sur les Marocain-es. C'est la force de l'ambivalence qui donne au stéréotype sa crédibilité. Ce qui semble important dans une telle situation, c'est la compréhension des processus de subjectivation qu'un discours stéréotypé rend possibles et non pas la renaissance positive ou négative des images que ce discours construit.

La lecture que H. Bhabha<sup>100</sup> fait du stéréotype est intéressante et opératoire par rapport au régime de vérité du discours que les Français-es tiennent sur les Marocain-es qui les accueillent.

<sup>100</sup> *Les Lieux de la culture*, Paris, Payot, 2007 (Pour l'édition anglaise : 1994)].

Rappelons que ce « régime de vérité » est une représentation construite par un écrivain marocain sur des personnages français. Il s'agit de la mise en récit de l'image qu'une catégorie de Marocain-es se fait des Français-es. Le stéréotype construit autour des Marocain-es assume une fonction fétichiste. On peut définir le fétichisme en tant que scène répétitive et fixée qui « facilite » les liens sociaux en les essentialisant de manière mécanique. Mais le stéréotype est à la fois non-simplification et simplification. Il n'est pas une simplification car il constitue une fausse représentation et il est une simplification car il constitue une forme fixée et « consensuelle » de représentation. La représentation des Français-es façonnée par des stéréotypes, mobilisés dans son imaginaire, sera développée davantage après l'installation du couple à Marrakech.

Ce couple petit-bourgeois parisien s'installe finalement au soleil de Marrakech et achète un riad doté d'un « gigantesque bigaradier en fleurs », et dans une chambre une vieille femme noire et chenue, ce qui va leur causer un problème majeur puisque les deux tourtereaux seront incapables de se débarrasser d'elle. Mansour, leur voisin, un professeur d'université, croit avoir entendu la vieille dame dire : « *ces chrétiens sont venus me ramener mon fils Tayeb* ». Ils décident alors de se charger de cette mission. Toute la seconde moitié du roman sera consacrée à la guerre du Rif à laquelle Tayeb a participé. La deuxième partie du livre est dédiée au récit de cette disparition et surtout à ce qui semble au cœur des priorités du romancier à l'histoire de la colonisation du Maroc. Soldat d'Abdelkrim El Khattabi, Tayeb participe à la résistance et à la chute de ce guerrier stratège que les puissances coloniales prenaient au sérieux. C'est l'occasion alors d'apprendre au lecteur que « *la conquête du Maroc ne s'achève qu'au milieu des années 30. La résistance à la colonisation a fait, depuis 1902, trente-huit mille morts français, plus que n'en fera la guerre d'Algérie entre 1954 et 1962 (trente-trois mille)* ».

Mais, la thématique de la représentation des Français-es trouve son illustration de manière pertinente dans la première moitié du récit. Cette représentation est condensée dans un échange entre François et Cécile :

« – Tu voulais *Les mille et Une Nuits*, tu les as.

– *Moi ? Mais c'est toi qui voulais acheter un riad à Marrakech !* » (p. 95).

La figure du Français est représentée ici à travers le paradigme exotique. Il est mis en scène en tant que personnage en quête d'un ailleurs forgé à partir d'une lecture « orientaliste ». Cet échange entre François et Cécile fait partie de ces énoncés qui *médiatisent* l'accès à la culture marocaine à travers un savoir déjà constitué et mobilisé dans l'imaginaire collectif européen. Toute expérience d'étrangeté radicale se trouve par là même impossible puisque l'Autre est pré-configuré, voire préconstruit discursivement. Le *monde étranger* (Maroc) est ainsi ramené vers une *représentation familière* quoique fictionnelle (*Les Mille et Une Nuits*). Le monde étranger devient donc pour le couple français autant comme un espace imaginaire que comme un lieu où l'expérience de l'altérité est mise à rude épreuve. Mais en même temps, sans cet imaginaire qui façonne l'expérience de l'étranger (le couple français), celui-ci ne pourra pas se mettre en scène en tant qu'étranger. C'est ce qui explique, ne serait-ce que partiellement, le fait que l'expérience culturelle de Cécile et François soit représentée par l'auteur à travers un mélange d'attraction et de répulsion. Cette ambivalence sera mise en récit par Mohamed Nédali à travers une violence symbolique dans la relation que les Marocain-es entretiennent avec les Européen-nes, en général, et le Français en particulier. Cette violence est vécue sous le prisme du « détournement de l'amour » à cause des conditions précaires que vit la jeunesse marocaine.

C'est la tâche à laquelle Mohammed Nédali s'est attelée dans son roman *Triste jeunesse*<sup>101</sup>. Jean-Christophe, un Français quinquagénaire, qui, après l'émission des *Racines et des ailes* consacrée au Maroc, abandonne son emploi dans une agence touristique à Paris pour s'installer à Marrakech. Il y achète un *riad* qu'il transforme en maison d'hôtes. Houda, qui avait une relation amoureuse avec Saïd, jeune étudiant de condition précaire, le quitte pour Jean-Christophe qui lui offre une vie confortable sur le plan matériel. Parallèlement à ce « détournement d'amour », une autre histoire d'amour intéressé sera nouée entre un autre jeune étudiant marocain, Younès, et la Suisse Sophie, jeune employée dans un Bureau d'Assurance à Fribourg, qu'il a rencontrée virtuellement sur un site Web de rencontres. Elle lui envoie une photo qui identifie son visage et une partie de son buste. Après plusieurs échanges virtuels, elle arrive à Marrakech et c'est à ce moment-là que le jeune homme découvre que le beau visage des photos est porté par une « colline de gélatine » car :

*« la beauté de Sophie s'arrêtait au coup ; le reste du corps était d'une corpulence ré-  
dhibitoire, un bloc de chair et de graisse, une colline de gélatine ».*

La déception fut grande, mais là encore l'argent va servir de médiateur « positif » entre la Suisse et le Marocain et sa famille :

*« Vers seize heures Sophie arriva enfin à la maison en compagnie de Younès. Toute la famille accourut dans la ruelle pour l'accueillir. Dès le premier regard, ce fut la douche froide pour tout le monde. L'enthousiasme tomba et l'accueil fut tout juste poli. Sophie encaissa, impassible : elle avait prévu la déception et le malaise de ses hôtes, mais elle avait aussi prévu le moyen d'y remédier. A peine assise, elle déballa les cadeaux qu'elle avait apportés à Younès [...] et la coquette somme de 1 200 francs suisses pour, lui avait-elle précisé, s'acheter un ordinateur portable de bonne marque ».*

Dans les deux rencontres, Houda/Jean Christophe et Younès/Sophie, la figure de l'Européen-ne constitue une porte de sortie, peu importe l'âge (dans le premier cas) et la constitution corporelle (dans le second). La mise en récit des trajectoires de chacun de ces personnages ne s'inscrit pas dans la logique du réalisme, mais plutôt dans une visée anthropologique qui restitue au sujet la singularité de sa parole dans un contexte socio-économique problématique. Ainsi les événements racontés donnent-ils plus de visibilité à la misère du monde.

Le problème que pose l'articulation de la littérature (tous genres confondus) au réel dans l'ensemble des textes étudiés, c'est celui de savoir si la mise en discours et la création littéraire re-produit le référent tel qu'il est dans le monde des expériences. Il est, bien entendu, presque un lieu commun de dire aujourd'hui que l'univers de la fiction n'est pas celui du réel. Mais, y a-t-il vraiment une autonomie de l'un par rapport à l'autre ?

<sup>101</sup> Casablanca/Paris, Ed. Le Fennec/L'Aube, 2012.

## VII. Les migrants français au Maroc : de quelques aspects juridiques et administratifs

*Hocine Zeghib<sup>102</sup> et Catherine Therrien<sup>103</sup>*

### 1. Introduction

Ce chapitre n'ambitionne pas d'analyser le cadre juridique d'ensemble pouvant régir la complexité des situations que connaissent les Français-es installés au Maroc. Il vise, plus modestement, à se saisir des interrogations recueillies auprès de la population-cible de notre recherche pour y apporter des réponses pratiques. Ces interrogations tournent, pour l'essentiel, autour de l'entrée et du séjour sur le territoire marocain, l'exercice d'activités salariées et non salariées, le régime d'imposition tant des actifs que des retraités, l'acquisition et la cession de biens immobiliers et des aspects financiers qui leur sont liés, etc. Accessoirement, le chapitre traite également de certaines interrogations liées à l'intégration dans la société d'accueil comme la question de l'acquisition de la nationalité marocaine ou du droit de vote des étrangers-ères. Ce chapitre n'entend donc pas répondre à l'exhaustivité ni être un guide pour l'expatrié<sup>104</sup>. Volontairement organisé sous forme de dialogue entre une anthropologue et un juriste, le contenu de ce chapitre est par conséquent structuré autour de cet ensemble d'interrogations telles qu'elles nous ont été livrées par le terrain.

Dans un premier temps, il s'agira de s'interroger sur les conditions de l'entrée et du séjour au Maroc des ressortissants français enquêtés et sur certaines de leurs préoccupations quotidiennes liées à leur séjour, non pas de façon globale mais de manière beaucoup plus ciblée à travers l'étude de cas révélés par les entretiens réalisés sur le terrain. Les réponses apportées montrent que les ressortissants français au Maroc ne sont pas soumis à des règles juridiques spécifiques et restent soumis au droit commun des étrangers-ères **(I)**.

Le second objectif, qui suit la même méthode d'analyse, vise à faire le point sur la situation des ressortissants français au regard du travail salarié, dans un premier temps et du travail non salarié, dans un deuxième temps. La situation au regard de l'emploi **(II)**, amènera par ailleurs à répondre à certaines questions liées à la vie quotidienne : fiscalité, transport, santé, etc.

Enfin, le troisième objectif consiste à s'interroger sur le comportement des ressortissants français enquêtés par rapport à toute une série de situations qui attestent de l'approche qu'ils peuvent avoir vis-à-vis du pays d'accueil. Autrement dit, seront analysés certains facteurs habituellement liés à la problématique de l'intégration dans la société d'accueil **(III)**.

<sup>102</sup> Hocine Zeghib, Maître de conférences HDR Université Montpellier 3, chercheur au CREAM Université Montpellier 1.

<sup>103</sup> Catherine Therrien, Docteure en Anthropologie, anthropologue résidant au Maroc et professeure de développement interculturel pour International Studies Abroad, Meknès, Maroc.

<sup>104</sup> On trouvera un guide élaboré sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères en 2010 et intitulé « Maison des Français » qui donne toutes les démarches à suivre ainsi que toute une série d'informations utiles pour l'expatriation vers le Maroc : [http://scuio-ressources-documentaires.univ-paris8.fr/opac/doc\\_num.php?explnum\\_id=90](http://scuio-ressources-documentaires.univ-paris8.fr/opac/doc_num.php?explnum_id=90). On trouvera également en annexe au présent chapitre une liste (non exhaustive) des textes législatifs et réglementaires pouvant régir, en particulier, la situation des Français du Maroc.

## 2. Situation au regard du droit des étrangers-ères

A l'exception de l'exemption du visa d'entrée, également accordée aux ressortissants d'autres pays liés par des accords bilatéraux sur le sujet au Maroc, les ressortissants français se rendant au Maroc sont soumis, comme l'ensemble des étrangers-ères, à la loi n°02-03 du 11 novembre 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers-ères au Maroc et à l'émigration et l'immigration irrégulières, texte qui forme le droit commun des étrangers-ères en matière d'entrée et de séjour. Mais cette loi aménage des exceptions au profit de certaines catégories d'étrangers-ères parmi lesquelles les exceptions prévues par son article 2 dont bénéficient certains enquêtés appartenant à ces catégories<sup>105</sup> et dont les questions imposent réponse.

### 2.1. Soumission aux règles du droit commun des étrangers-ères

Du point de vue de l'entrée et du séjour, les ressortissants français ne bénéficient pas d'un statut qui leur soit propre. En conséquence, il n'y a pas d'intérêt à développer ici une analyse particulière du régime institué par la loi 02-03, du reste fort étudiée par ailleurs<sup>106</sup>. Cependant, comme il ressort des entretiens réalisés, certains aspects de ce régime de droit commun focalisent davantage les préoccupations de nos enquêtés. On rappellera donc très brièvement la réglementation en matière de titres de séjours pouvant être délivrés aux ressortissants français ; puis, on envisagera l'exception de l'article 2 de la loi 02-03.

#### 2.1.1. Les titres de séjour délivrés aux ressortissants français

Les titres de séjour auxquels peuvent prétendre les ressortissants français sont répertoriés par la loi 02-03 et concernent l'ensemble des ressortissants étrangers souhaitant s'installer au Maroc et sont de deux catégories : la carte d'immatriculation portant différentes mentions selon la situation personnelle de chacun (mention « visiteur » ; mention « pour le travail » ; mention « étudiant » ; mention « regroupement familial » ; mention « soins de longue durée ») ; la carte de résidence délivrée à plusieurs catégories de personnes (étranger-ère ayant résidé pendant 4 ans de manière ininterrompue, conjoint-e de ressortissant marocain, conjoint-e et enfants mineurs d'un-e étranger-ère titulaire d'une carte de résidence, réfugié étranger)<sup>107</sup>

**Question (C. Therrien) :** *Le terrain a révélé qu'il est difficile d'obtenir la liste des documents exigés pour la demande du titre de séjour. Quels sont ces documents et quels sont les textes réglementaires qui les prévoient ?*

**Reponse (H. Zeghib) :** *Deux situations se présentent : la situation de la grande majorité des demandeurs de titre de séjour tombant sous l'emprise du cadre général de la loi n°02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulière (régime général) et les situations dérogatoires prévues par l'article 17 de cette même loi (régime dérogatoire). On trouvera les*

<sup>105</sup> Article 2 : Sous réserve de la réciprocité, les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables aux agents des missions diplomatiques et consulaires et à leurs membres accrédités au Maroc, ayant le statut diplomatique.

<sup>106</sup> Khadija Elmadmad (2004), *La nouvelle loi marocaine du 11 novembre 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, et à l'émigration et l'immigration irrégulières*, [http://www.carim.org/Publications/CARIM-AS04\\_01-Elmadmad.pdf](http://www.carim.org/Publications/CARIM-AS04_01-Elmadmad.pdf) ; Abdelkrim Belguendouz (2005), « Immigration et émigration : la nouvelle loi marocaine » [www.generiques.org/images/pdf/Migrance\\_24.pdf](http://www.generiques.org/images/pdf/Migrance_24.pdf)

<sup>107</sup> Voir <http://maroc.doc.free.fr/installation1.htm>

*textes réglementaires qui donnent la liste détaillée de l'ensemble des documents exigés pour chaque catégorie de titre de séjour en annexe au présent chapitre, notamment les deux arrêtés du 13 février 2012 signalés en notes 5 et 6 ci-dessous.*

Il faut également attirer l'attention sur des documents complémentaires exigés depuis 2012 : extrait du casier judiciaire et certificat médical. Ces nouveaux documents ont été ajoutés par deux arrêtés, le premier récapitulant les pièces exigées pour bénéficier du régime général<sup>108</sup>, le second listant les pièces exigées pour le bénéfice du régime dérogatoire<sup>109</sup>.

### 2.1.2. L'exception à la règle : les agents diplomatiques et consulaires

*Q : Dans le même ordre d'idées, que prévoit la législation s'agissant des expatriés français ayant le statut de « personnel administratif et technique » ?*

***Et au niveau de votre statut, donc vous êtes expatrié et vous avez une carte de résident ?** Je n'ai pas une carte de résident, j'ai une carte de « personnel administratif et technique ». Donc je ne suis pas considéré comme résident au Maroc. Je fais partie de l'ambassade, je ne suis pas inclus dans les lois qui régissent le Maroc, je suis inclus dans les lois qui régissent la France, donc aussi bien au niveau de la circulation qu'au niveau juridique je dépends de la France directement. **Vous êtes sur d'autres lois ? Vous êtes sur des lois françaises au niveau de la circulation ?** Une loi marocaine qui implique quand il y a un accident mortel le conducteur va d'abord en prison et ensuite peut s'expliquer qu'il soit fautif ou pas, les personnels diplomatiques donc soit du corps diplomatique soit administratif technique comme moi, dans ce cas là sont remis tout de suite à l'ambassade et en suite c'est une tractation entre l'ambassade et la France pour savoir ce qui se passe. C'est un statut un peu bizarre qui ne comporte du coup des avantages honteux... **Qu'est-ce que vous appelez des avantages honteux ?** Des avantages honteux, ben déjà comme tous les résidents on a des plaques jaunes sur nos voitures... **Ça fait que les personnes n'ont pas l'obligation de payer la douane par exemple, c'est ça...** Ils sont généralement du coup pas contrôlé à la douane et il y a plein de privilèges traditionnels. **Et quels sont les autres avantages ?** Les autres avantages que j'ai moi, puisque je suis diplomate, il y a certain nombre des choses que je peux récupérer d'une manière détaxée, j'ai droit à de l'essence détaxée, au moment des fêtes on a droit à de l'alcool détaxé, des choses comme ça. **Qu'est ce j'ai d'autre sinon comme avantage honteux ?...** J'ai un passeport de service ce qui fait je passe par la file diplomate quand j'arrive à l'aéroport, donc je gagne à peu près une heure de battement, voilà j'en profite du coup... (Antoine, conseiller pédagogique rattaché à L'AEFE).*

<sup>108</sup> Le texte qui liste les documents pour le **régime général** est l'Arrêté du ministre de l'intérieur n° 501-12 du 20 rabii I 1433 (13 février 2012) fixant les documents devant être joints à la demande d'obtention ou de renouvellement des titres de séjour, publié au Bulletin officiel n° 6030 du 22 rabii II 1433 (15-3-2012). L'édition de cet Arrêté était elle-même prévue par l'article 11 du Décret n° 2-09-607 du 15 rabii II 1431 (1er avril 2010) pris pour l'application de la loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières, publié au Bulletin officiel n° 5836 du 21 joumada I 1431 (6 mai 2010).

<sup>109</sup> Le texte qui énumère les documents pour le **régime dérogatoire** est l'Arrêté du ministre de l'intérieur n° 505-12 du 20 rabii I 1433 (13-2-2012) fixant les documents devant être produits pour bénéficier des dispositions de l'article 17 de la loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulière publié au Bulletin officiel n° 6030 du 22 rabii II 1433 (15-3-2012).

*R : Tout d'abord, il importe de clarifier le propos : l'extrait d'entretien ci-dessus montre qu'il s'agit, non pas de tous les expatriés mais seulement des « agents administratifs et techniques » des Missions diplomatiques et consulaires. Cette catégorie de personnes bénéficie en effet d'un traitement particulier organisé par des textes internationaux, les deux conventions de Vienne de 1961 et 1964<sup>110</sup>. Ces deux conventions ont été ratifiées par l'ensemble des Etats membres de l'ONU et forment aujourd'hui un véritable « code des relations diplomatiques ». S'agissant du propos qui nous occupe ici, ces textes organisent et garantissent ce que le droit international public nomme « les privilèges et immunités » dont jouissent, non seulement les missions diplomatiques et consulaires, mais aussi les agents diplomatiques et, à une moindre mesure, les agents consulaires. Ces personnels sont divisés en différentes catégories mais, globalement, les agents diplomatiques (chef de mission diplomatique et membres du personnel diplomatique) bénéficient de l'inviolabilité personnelle en ce sens que leur sécurité doit être totale : l'agent diplomatique ne peut être soumis, sur le territoire de l'Etat accréditaire (l'Etat d'accueil), à aucune forme d'arrestation ou de détention, il doit être traité avec respect et être préservé contre toute atteinte à sa personne, sa liberté et sa dignité. L'Etat accréditaire doit aussi assurer à l'agent diplomatique la liberté de déplacement et de circulation sur son territoire, liberté pouvant cependant être limitée pour des raisons de sécurité nationale. Ces agents bénéficient, en outre, de l'immunité juridictionnelle. Cette immunité protège de manière absolue l'agent en matière pénale, c'est-à-dire que l'agent ne peut être jugé par les tribunaux du pays d'accueil pour crime ou délit, que ceux-ci aient été accomplis dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou non. En matière civile et administrative, l'immunité est reconnue sauf s'il s'agit de procès relatifs à un immeuble situé sur le territoire de l'Etat accréditaire et appartenant personnellement à l'agent. Toutefois, l'agent diplomatique peut renoncer, de son propre chef, à l'immunité juridictionnelle. L'agent diplomatique est, par ailleurs, exempté du paiement des impôts de toute sorte à l'Etat accréditaire sauf s'il s'agit d'impôts fonciers dus pour des immeubles privés de l'agent et d'impôts frappant les revenus privés ayant leur source dans l'Etat accréditaire. Ces privilèges et immunités s'appliquent également aux membres de la famille de l'agent diplomatique à condition qu'ils ne soient pas ressortissants de l'Etat accréditaire. En matière de taxes, l'agent diplomatique ou consulaire ainsi que l'agent administratif et technique peut accéder, de manière contingentée et auprès d'un fournisseur spécialement agréé à cet effet, à certains produits de consommation en hors-taxes. Il s'agit, là aussi, d'usages réciproques acceptés par les Etats plutôt que de droits acquis au sens des conventions internationales. Il importe, cependant, de souligner, comme le rappellent la Convention de Vienne de 1961 et son Préambule ainsi que celle de 1963, que le but des privilèges et immunités est non pas d'avantager des individus mais d'assurer l'accomplissement efficace des fonctions des Missions en tant que représentants des États.*

<sup>110</sup> Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques, entrée en vigueur le 24 avril 1964 et ratifiée par le Maroc le 19 juin 1968. Ce texte a été complété par la Convention de Vienne du 24 avril 1964 sur les relations consulaires, entrée en vigueur en mars 1967 et ratifiée, elle aussi, par le Maroc.

Pour revenir à notre propos, qu'en est-il des membres du « personnel administratif et technique » ? Le principe général est qu'ils bénéficient pour eux-mêmes et pour les membres de leur famille des mêmes immunités et privilèges que celles des agents diplomatiques, à condition que ni le bénéficiaire ni ses ayants-droit ne soient ressortissants de l'Etat accréditaire. Dans l'entretien relaté, deux préoccupations apparaissent qui témoignent par ailleurs en creux de la méconnaissance très étonnante des conséquences attachées à son statut par l'agent administratif et technique interviewé : les conditions du séjour et les questions douanières.

#### a) Les conditions de séjour des personnels diplomatiques et consulaires

S'agissant tout d'abord des conditions de séjour des agents diplomatiques et des autres personnels d'une représentation diplomatique ou consulaire au Maroc, ce que qui ressort de l'entretien est imprécis. La règle générale est que toute personne titulaire d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service ou d'un passeport spécial, lorsqu'elle doit se rendre au Maroc en vue d'y exercer ses fonctions, doit solliciter au préalable un visa d'accréditation. Ce visa est de la compétence exclusive du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (Direction du Protocole) et il est délivré par les Missions diplomatiques du Maroc aux agents diplomatiques et consulaires, aux membres du personnel administratif et technique, affectés par leur gouvernement pour exercer leurs fonctions au Maroc, ainsi qu'à ceux appartenant à des organisations internationales et régionales. Il est valable 90 jours, période durant laquelle le titulaire doit solliciter une carte d'identité diplomatique, pour lui-même et les membres de sa famille, auprès de la Direction du Protocole. En pratique, un certain nombre d'Etats ont passé des accords avec l'Etat marocain supprimant, sur la base de la réciprocité, le visa d'accréditation. Ainsi en est-il de la France s'agissant des passeports diplomatiques et de service. Par conséquent, les personnels diplomatiques et consulaires (y compris les agents administratifs et techniques lorsqu'ils ont la qualité de personnel diplomatique ou consulaire) sont dispensés du visa d'accréditation. Mais ils restent soumis à l'obtention de la carte d'identité diplomatique qu'ils doivent solliciter, dans les 90 jours à compter de leur date d'entrée au Maroc, auprès de la Direction du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération marocain. En pratique, il semble que la procédure soit accomplie par la Mission diplomatique ou consulaire française pour le compte de ses agents, ce qui ne dispense aucunement ces derniers de fournir les pièces nécessaires au dossier. Les cartes d'identité diplomatique délivrées sont différentes selon la catégorie à laquelle appartient le titulaire<sup>111</sup>.

#### b) L'exemption des droits de douane

S'agissant des droits de douanes, leur exemption relève plutôt de ce qu'on nomme « la courtoisie internationale » et non du droit international. En d'autres termes, il s'agit davantage de facilités réciproques que s'accordent les Etats pour leurs agents diplomatiques respectifs. En général, cette exemption des droits de douanes est accordée pour l'importation des objets destinés à l'usage personnel de l'agent diplomatique ou des membres de sa famille. Le véhicule automobile, qui est au centre de l'entretien rapporté ici, fait partie des objets exemptés du paiement des droits de douanes. L'immatriculation de ce type de véhicule se fait dans la catégorie nommée

<sup>111</sup> Ces cartes sont revêtues du sigle CMD/A pour le chef de mission diplomatique, CD/A pour les diplomates, CC/C pour les fonctionnaires consulaires de carrières, AT/A pour le personnel administratif et technique d'une ambassade et AT/C pour les employés consulaires.

« séries spéciales diplomatiques et assimilées ». Cette catégorie est régie par les articles 45 à 49 d'un arrêté de 2010<sup>112</sup>. Ces personnels perdent de plein droit, à la fin de leur séjour ou de la perte de leur qualité, le privilège de l'immatriculation spécifique<sup>113</sup>.

## 2.2. Liens entre mariage, travail et titre de séjour

L'une des pièces exigées du conjoint étranger d'un résident lui-même étranger ou d'un ressortissant marocain habitant au Maroc pour l'obtention d'un titre de séjour au titre de conjoint est l'acte de mariage. La validité de celui-ci pose, au regard du droit marocain, un certain nombre de difficultés comme le montrent différents cas rencontrés sur le terrain commentés ci-après.

### 2.2.1. Lien entre mariage et titre de séjour

**Q :** *Ghislaine, Française mariée à un Marocain a fait une demande de titre de séjour alors qu'elle ne détient pas un contrat de travail. On lui a demandé de fournir un acte de mariage adulaire. Est-ce légal ?*

**R :** *La demande du titre de séjour semble ici avoir été faite sur la base non pas d'un contrat de travail mais du mariage avec un ressortissant marocain résidant lui-même au Maroc. Pour les autorités marocaines, un mariage d'un ressortissant marocain, s'il a été contracté au Maroc, n'est valide que s'il a été célébré par acte adulaire dans les conditions édictées par l'article 13 du Code de la famille<sup>114</sup>. C'est cet acte et lui seul qui, aux yeux des autorités, est valide (Cf. article 16 du Code de la famille : « Le document portant acte de mariage constitue le moyen de preuve dudit mariage »).*

Si ce mariage a été contracté à l'étranger, le conjoint marocain aurait dû, dans les 3 mois qui ont suivi la célébration du mariage, déposer une copie de l'acte de mariage auprès des services consulaires marocains compétents pour le lieu de résidence des époux ou, si ces services n'existent pas, auprès du ministère chargé des affaires étrangères (Cf. article 15 du Code de la famille). Il est alors transmis au tribunal du lieu de naissance du ressortissant marocain pour transcription, c'est-à-dire pour enregistrement, ce qui confère à ce mariage une reconnaissance au Maroc. Je ne sais pas quel est le cas de figure ici : mariage célébré au Maroc ou à l'étranger. Mais c'est secondaire par rapport à la question posée sur le séjour.

Donc, une française qui se réclame des liens du mariage pour demander un titre de séjour au Maroc est obligée de produire soit un acte « adulaire » si le mariage a été célébré au Maroc, soit apporter la preuve de la transcription, qui est un enregistrement du mariage auprès des autori-

<sup>112</sup> Arrêté du ministre de l'équipement et des transports n°2711-10 du 20 chaoual 1431 (29 septembre 2010) relatif à l'immatriculation des véhicules à moteur et des remorques, publié au Bulletin officiel n° 5878 bis du 21 chaoual 1431 (30-9-2010). Sans entrer dans les détails, cette immatriculation reste de droit tant que le propriétaire du véhicule continue d'exercer les fonctions au titre desquelles ce privilège lui a été reconnu.

<sup>113</sup> En vertu de son article 46, ce même arrêté impose aux agents diplomatiques ou consulaires, aux représentants, aux experts et fonctionnaires des organisations internationales ou régionales qui cessent leur fonction au Maroc, de restituer les cartes grises des véhicules bénéficiant de cette immatriculation spéciale à la direction des transports routiers et de la sécurité routière.

<sup>114</sup> Pour une analyse approfondie du Code de la famille, voir Edwige Rude-Antoine (2010), « Le mariage et le divorce dans le Code marocain de la famille. Le nouveau droit à l'égalité entre l'homme et la femme », *Droit et cultures*, 59|2010-1. <http://droitcultures.revues.org/1961> (consulté le 26 novembre 2013).

tés consulaires marocaines, signifiant validation du mariage si le mariage a été célébré à l'étranger. Par rapport au séjour, la personne dont il est ici question se trouve soumise à la loi 02-03 dont les textes d'application exigent de fournir, en plus des documents que l'on demande à tous, un acte de mariage adulaire justifiant du lien conjugal et un certificat de résidence justifiant que les deux conjoints résident habituellement à la même adresse. C'est une mesure considérée comme favorable au conjoint étranger-ère d'un-e Marocain-e qui n'a pas à justifier d'un travail ou d'un revenu personnel pour obtenir un titre de séjour.

**Q :** *Béatrice travaille à l'école française. Elle est mariée à un Marocain. Au moment du renouvellement de ses papiers, on lui a refusé la carte de résidence car, lui a-t-on dit, elle n'a pas fourni un acte de mariage adulaire. Elle a fait sa demande de résidence en lien avec son contrat de travail (et non sur la base de « conjoint de Marocain-e »). C'est la première fois d'ailleurs qu'on lui demande cet acte de mariage adulaire. Comment expliquer ce refus ?*

**R :** *Ici, il faut être certain que cette Française n'a pas principalement justifié sa demande de renouvellement par sa situation de « conjoint de Marocain-e », auquel cas l'administration est fondée à lui exiger un acte de mariage adulaire, seul acte valable aux yeux des autorités (ces personnes, mariées sous loi française, je suppose, auraient dû faire transcrire leur mariage auprès des services consulaires marocains en France ou, à défaut, auraient dû introduire une procédure judiciaire en reconnaissance de mariage au moment de leur installation au Maroc). En revanche, si cette personne a fait sa demande de renouvellement en se basant principalement sur son contrat de travail, il lui appartenait d'apporter la preuve qu'elle dispose toujours d'un travail. Toutefois, comme elle doit aussi justifier d'un domicile fixe au Maroc, elle a dû déclarer qu'elle habitait à tel endroit sous le même toit que M. X, son mari. C'est alors qu'on lui a demandé de prouver que ce M. X est bien son mari. Elle a produit un acte de mariage civil... qui ne peut être accepté comme tel au Maroc. Pour être valide, cet acte aurait dû être transcrit dans les conditions citées plus haut, ce qui n'a visiblement pas été fait.*

**Q :** *Cette Française voulait faire sa demande de titre de séjour sur la base d'un contrat de travail pour éviter justement d'avoir à « se remarier » sous législation marocaine. En fait elle s'est mariée en France, mais n'a jamais fait enregistrer son acte de mariage au consulat du Maroc. Le problème qui s'est posé c'est que le Moqadem de son quartier a rapporté aux policiers qu'elle vivait maritalement (sans acte adulaire). Elle a donc dû se (re)marrer (mariage judiciaire, c'est-à-dire un mariage religieux, par exemple, qui sera validé par le juge). Comme son mariage français était postérieur à la naissance d'un de ses enfants et qu'elle veut que ses enfants soient considérés comme Marocains, elle a donc fait reconnaître par des témoins (mariage orfi) qu'elle avait fait un mariage religieux (Fatiha) préalable à son mariage français. Son acte adulaire a été fait en date du mariage religieux. J'ai su récemment que cette femme a reçu une carte de séjour en attendant la suite de l'enquête liée au mariage judiciaire.*

**R :** *Oui, en effet le Code de la famille donnait un délai de 5 ans pour résorber tous les cas de mariages dits coutumiers (« orfi ») par voie judiciaire. Ce délai a été reporté et les tribunaux, saisis par « une procédure en reconnaissance de mariage », régularisent en présence de deux témoins musulmans.*

### 2.2.2. Lien entre contrat de travail et titre de séjour

**Q :** *J'ai aussi rencontré le cas d'une Française (cas de Solange), non mariée à son compagnon français avec qui elle partageait le même domicile. Elle a déposé une demande de titre de séjour en déclarant être seulement hébergée par cette personne et en présentant un certificat d'hébergement comme justificatif de domicile. Questionnée sur sa relation précise avec son hébergeur, elle a fini par avouer la réalité de sa relation amoureuse avec lui. Dès lors, il lui a été indiqué par la fonctionnaire de police en charge de sa demande de titre de séjour que la cohabitation maritale n'était pas légale au Maroc et qu'il fallait qu'elle contracte mariage pour régulariser sa situation au regard du séjour. Finalement, à force d'insistance (elle n'a jamais voulu se marier et déclarait à chaque visite vivre avec cet homme), il lui a été conseillé de renoncer au certificat d'hébergement et de produire plutôt un contrat de bail que lui délivrerait son compagnon. Ce qu'elle a fait et son dossier a été dès lors accepté. Elle avait alors demandé et obtenu, sur la base d'un contrat de travail, une carte de séjour de 10 ans. Mais depuis, elle n'a plus d'emploi et refuse toujours de se marier. Sa carte de 10 ans étant toujours valide, aucune administration ne lui a réclamé quoi que ce soit. Quelle est la législation applicable à ce cas et quels sont les risques encourus au moment de l'éventuelle demande de renouvellement du titre de séjour de cette Française ?*

**R :** *Pour cette personne, au regard du titre de séjour dont elle est titulaire, la législation applicable c'est la loi 02-03 sur l'entrée et le séjour. Elle a obtenu son titre parce qu'elle a pu apporter la preuve qu'elle détenait un contrat de travail en bonne et due forme. Normalement, elle garde ce statut et donc aussi son titre de 10 ans tant qu'elle travaille. Si elle perd son emploi sans en retrouver un autre, lui aussi couvert par un contrat régulier, elle peut se voir retirer son titre de séjour. Cela peut arriver lors d'un contrôle administratif, fiscal ou policier. Mais, en pratique, sauf commission d'une infraction pénale ou fiscale grave, l'administration est plutôt tolérante.*

Le problème se pose, en revanche, au moment du renouvellement du titre de séjour. En effet, il sera demandé à cette personne de prouver qu'elle travaille toujours légalement (auprès du même employeur ou d'un autre). Son titre de séjour pourra ne pas être renouvelé si elle n'a pas, entre temps, retrouvé un travail. Cependant, cette personne peut changer de statut soit en apportant la preuve qu'elle dispose de revenus suffisants pour vivre au Maroc (économies personnelles, produit d'un héritage, rente, retraite, etc.), soit en contractant mariage avec son compagnon français à condition que celui-ci soit lui-même en situation régulière au Maroc. Ce mariage peut être réalisé auprès des autorités consulaires françaises.

**Q :** *Françoise a fait une demande de titre de séjour en fournissant un contrat de travail alors qu'elle est en couple avec un Argentin (titulaire également d'un contrat de travail). On ne leur a jamais demandé, ni à lui, ni à elle, de fournir un acte de mariage ?*

**R :** *Ici aussi, il faut cerner les conditions précises dans lesquelles la demande de titre de séjour a été introduite et notamment si ces personnes étaient mariées au moment de la demande ou bien si elles se sont mariées après l'obtention des titres de séjour. En principe, pour vivre légalement en couple au Maroc, il faut être lié par les liens du mariage. S'il s'agit d'un couple de Marocains musulmans ou d'un couple constitué d'une Marocaine musulmane et d'un homme étranger (ce qui implique pour l'homme d'être ou de*

devenir musulman<sup>115</sup>) ou encore d'un Marocain musulman et d'une femme étrangère (d'une « religion du Livre » = religions monothéistes), on prouve ce mariage par un acte adulaire ou par validation judiciaire du mariage « orfi ». S'il s'agit de deux étrangers, le mariage se prouve par l'acte délivré par le pays où le mariage a été célébré. Dans le cas qui se présente ici, il faut savoir s'il s'agit ou non d'une première demande, s'il s'agit d'un couple marié et quel justificatif de domicile a été produit. Il semble à première vue que l'administration n'ait pas cherché à vérifier la nature du lien unissant ce couple si cette personne a produit une attestation d'hébergement délivrée par son compagnon/mari et s'est contentée du motif principal de la demande de titre, à savoir le contrat de travail. Ici, on tombe dans le cas général où le dossier sera traité en fonction de la situation au regard du droit du travail et non au regard de la situation maritale du demandeur. Si cette personne avait été mariée à un Marocain, l'administration aurait exigé seulement un acte de mariage valide au Maroc mais pas de contrat de travail.

**Q :** Si c'est une Française qui introduit une demande de titre de séjour en fournissant un contrat de travail en étant mariée à un Français ne disposant pas lui-même d'un contrat de travail et qui introduit lui aussi une demande de titre de séjour sur la base du dossier de sa conjointe, l'acte de mariage est-il exigé de chacun des deux conjoints (cas de Paul et Nadine) ?

**R :** Là aussi, il faut être précis : si la demande de titre de séjour est faite seulement au bénéfice de la « Française » et sous couvert d'un contrat de travail, si l'attestation de domicile fournie ne dépend pas du mari, l'Administration peut ne pas lui demander de justifier de sa situation familiale et donc ne pas lui demander de fournir l'acte de mariage. L'Administration peut tout à fait agir ainsi si elle estime que, dans le cas particulier de cette « Française », l'acte de mariage n'est pas la pièce maîtresse du dossier qui reste basé sur le contrat de travail. Cela s'appelle le pouvoir discrétionnaire. En revanche, si la demande est introduite par le mari et à son propre bénéfice, l'acte de mariage sera exigé dans la mesure où, le mari n'exerçant aucune activité salariée, il sera considéré comme étant à la charge de son épouse et que c'est à ce titre que sa demande sera traitée. Il devra alors prouver son lien avec son épouse en produisant un acte de mariage. Mais là aussi, il peut y avoir un traitement « tolérant » de l'Administration. Mais encore une fois, il faut vraiment connaître tous les détails du dossier pour tirer une conclusion.

**Q :** Tu as raison. J'ai rencontré ces deux cas sur le terrain : celui de deux étrangers qui ont fait leur demande de titre de séjour sur la base d'un contrat de travail et celui d'un Français sans contrat de travail, dont la demande de titre de séjour était basée sur le dossier de son épouse et qui a dû fournir l'acte de mariage français. Pourrait-on suppo-

<sup>115</sup> En matière de mariage, la conversion à l'islam se pose à l'homme non musulman désirant épouser une musulmane ou encore à une femme ne relevant pas d'une religion monothéiste, une bouddhiste par exemple qui désire épouser un homme musulman). Un homme musulman peut épouser, sans que celle-ci soit soumise à l'obligation de conversion, toute femme relevant d'une des trois religions monothéistes. L'obligation de conversion pour cause de mariage se pose donc le plus souvent à l'homme et non à la femme). La conversion obéit, au Maroc, à une procédure très simplifiée : elle se fait devant adoul ; il faut connaître les cinq piliers de l'islam (chahada, prière, impôt-zakat, ramadan, pèlerinage à la Mecque), les nommer au adoul ; prononcer devant lui la chahada. Dans les trois jours suivants, le adoul délivre une attestation en langue arabe avec photo d'identité qui servira de preuve de conversion pour la célébration du mariage.

*ser que l'idée qui est derrière est de mettre en conformité avec le droit marocain de la famille tous les nationaux ?*

*R : En droit, chaque pays se réfère au statut personnel des personnes vivant sur son territoire pour régler leur situation au regard d'un certain nombre d'actes de la vie civile. Ce statut personnel est fonction d'un certain nombre d'éléments liés à l'Histoire de chaque pays. Au Maroc, le statut personnel est, en premier lieu, défini par l'appartenance religieuse des personnes. Chaque statut personnel fonctionne selon ses propres règles et normes. Ainsi, existe-t-il au Maroc des juridictions spécifiques aux juifs marocains appliquant un droit spécifique à ces juifs nationaux, tout comme, par exemple, le Code de la famille marocain n'est pas applicable aux couples mariés dont la religion n'est pas officiellement l'islam. Pour ce qui concerne les étrangers-ères s'installant de manière durable au Maroc, ils/elles continuent à être soumis-es, pour le mariage, aux lois de leur pays d'origine sauf lorsque ces lois entrent en conflit avec l'ordre public marocain (par exemple, mariage homosexuel<sup>116</sup> ou Pacs). C'est la raison pour laquelle il est toujours demandé à une étrangère mariée à un marocain et venant s'installer avec lui au Maroc d'apporter la preuve de ce mariage par un acte marocain, c'est-à-dire un acte adulaire (originnaire ou issu de transcription) dans la mesure où le statut personnel du conjoint marocain exige un tel acte.*

Pour conclure, on peut dire que l'exigence ou non de l'acte de mariage au moment du dépôt de dossier de demande d'obtention ou de renouvellement d'un titre de séjour est toujours déterminée par le motif sur lequel on base la demande : la demande est faite soit au titre de conjoint de Marocain-e, auquel cas l'acte adulaire est demandé soit à un titre autre (travail, par exemple), auquel cas l'acte de mariage n'est pas exigé.

### *2.3. Maintien sur le territoire sans titre de séjour*

Il est de plus en plus courant que des étrangers-ères entré-es en qualité de touristes, parmi lesquels de nombreux Français-es, se maintiennent en réalité sur le territoire marocain sans titre de séjour. Pour ce faire, nombreux sont ceux qui font des voyages-éclaircs tous les trois mois entre le Maroc et Ceuta, Melilla ou une autre destination étrangère proche afin de prouver qu'ils

<sup>116</sup> Suite à la récente loi française du 17 mai 2013 sur le mariage pour tous, le cas du mariage homosexuel entre un ressortissant marocain et un ressortissant français, tous deux résidant en France, s'est trouvé posé devant le Tribunal de grande instance de Chambéry qui a jugé légal ce mariage par un jugement rendu le 11 octobre 2013. La Cour d'appel de la même ville, saisie par le parquet général, a validé le 22 octobre 2013 ce jugement. L'appel formé par le parquet se fondait pourtant sur l'existence de la convention bilatérale franco-marocaine du 10 août 1981 reconnaissant, au profit du Maroc, l'interdiction des unions entre personnes de même sexe (il existe des conventions similaires entre la France et 11 autres pays : Tunisie, Algérie, Egypte, Laos, Cambodge, Slovaquie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, Kosovo et Pologne). Estimant cet arrêt de la Cour d'Appel contraire aux engagements internationaux de la France, le parquet général a formé un pourvoi en cassation à son encontre. Par rapport à la France, la question de droit posée par ces deux décisions de justice est celle de la composante de « l'ordre public international français », principe assez essentiel pour écarter, sur le sol français, les textes contraires. La Cour de cassation française devra donc déterminer quelle est la norme applicable en l'espèce : soit la convention bilatérale franco-marocaine, soit la loi sur le mariage pour tous. Par rapport au Maroc, même si la Cour de Cassation donnait raison au couple homosexuel franco-marocain, ce mariage ne sera tout de même pas reconnu au Maroc... à moins de faire reconnaître ce jugement devant un juge marocain par la procédure d'exéquatur, chose absolument inimaginable aujourd'hui.

ont quitté légalement le territoire et qu'ils y sont revenus tout aussi légalement. Cette pratique leur permet de renouveler, pour trois mois à chaque fois leur « autorisation de séjour » en tant que touriste. Lors de notre enquête de terrain, la question de la légalité d'une telle pratique a plusieurs fois été posée.

*Q : Lors du terrain, on m'a rapporté le cas de deux Français qui vivaient sur le territoire marocain depuis des années en sortant à Ceuta tous les trois mois à qui on a signifié, lors d'une vérification approfondie par la police des frontières de Sebta (qui a considéré cette pratique comme abusive), un délai de 24 heures pour quitter définitivement le territoire. Ce qu'ils ont fait.*

*J'ai également rencontré le cas d'une autre Française, Vicky, à qui il a été demandé à Sebta de quitter le territoire pour les mêmes motifs. Revenue chez elle, elle a acheté un billet d'avion pour la France d'où elle est revenue quelques semaines plus tard. Depuis, elle vit toujours au Maroc sous « statut » de touriste et continue à effectuer des sorties du territoire tous les trois mois.*

*D'où ma question : combien de fois de suite a-t-on le droit d'entrer sur le territoire en tant que touriste ? Y a-t-il un maximum d'entrées ? Ces entrées et leur nombre sont-ils liés au fait de travailler légalement ou non ? Je veux dire est-ce qu'il y a une différence entre des gens qui vivent sur le territoire marocain en sortant tous les trois mois mais qui ne travaillent pas et ceux qui font la même chose mais qui travaillent ?*

*J'ai également rencontré deux ressortissants français qui vivent au Maroc depuis plus de cinq ans sous « statut » de touriste. Comme ces personnes ont des statuts précaires au regard de l'emploi (musicien, peintre), elles n'ont pas de contrat de travail leur permettant de régulariser leur situation au regard du séjour. L'une d'elles est mariée et pourrait donc régulariser sa situation à ce titre. Mais comme elle continue de bénéficier du RSA en France en vivant un peu moins de six mois par année au Maroc et donc un peu plus de 6 mois par année en France elle n'a jamais voulu régulariser sa situation au Maroc.*

*R : Les entretiens rapportés ici posent une question explicite, celle du maintien sur le territoire marocain pour des périodes fractionnées de 90 jours chacune. C'est la question posée par la situation de Français-es entré-es sur le territoire en tant que touristes et qui pratiquent des sorties trimestrielles du Maroc. L'autre question posée est plus implicite bien que réelle : celle posée par la situation de Français-es entré-es en tant que touristes et qui se maintiennent sur le territoire au-delà de 90 jours, donc sans sortir du territoire pour y revenir quelques temps après.*

### 2.3.1. Le maintien sur le territoire avec sortie trimestrielle

On peut entrer comme touriste dans un pays (au Maroc comme ailleurs) autant de fois de suite que l'on veut à condition de remplir les conditions légales et réglementaires en vigueur dans le pays concerné : passeport en cours de validité, visa d'entrée s'il est exigé, et tout autre document éventuellement exigé par la réglementation prouvant que l'on sera en situation de touriste (par exemple, réservation confirmée d'hôtel ou attestation d'hébergement, possession prouvée d'une certaine somme d'argent, etc.).

La règle est qu'on ne peut pas rester au Maroc, en étant entré sous le statut de touriste, plus de 90 jours d'affilée, soit trois mois. Si l'on souhaite rester au-delà, il faut introduire une demande de prolongation de séjour qui peut être accordée pour une durée ne pouvant elle-même excéder 90 jours. Cette règle peut, cependant, être contournée en sortant du pays avant l'expiration des 90 jours en y revenant aussitôt, ce qui ouvre encore droit à une période de 90 jours et ainsi de suite. C'est ce que faisait le couple de Français dont il est ici question. Pour autant, ces personnes ne peuvent être considérées comme ayant enfreint la loi. Leur situation est donc légale même si elle apparaît comme irrégulière. Ce qui explique la tolérance des autorités vis-à-vis de pareilles pratiques. Cependant, les autorités peuvent bien sûr considérer qu'il s'agit d'une fraude à la réglementation. Mais il leur appartiendra alors d'apporter la preuve que les personnes concernées ont la réalité de leur domicile au Maroc, chose quasiment impossible à faire au regard de la lettre de la loi.

### 2.3.2. Le maintien sur le territoire sans sortie trimestrielle

*R : Le statut de touriste est incompatible avec toute activité professionnelle légale. En effet, pour qu'un-e étranger-ère puisse travailler légalement au Maroc, il lui faut être en situation régulière au regard de la législation sur l'entrée et le séjour pour pouvoir demander et obtenir une autorisation de travail. Ces autorisations obéissent à des procédures et conditions différentes selon qu'il s'agit d'une activité salariée ou d'une activité non salariée (voir développements infra). Par conséquent, un touriste qui travaille et qui se maintient sur le territoire sans sortie trimestrielle se trouve en infraction au regard de la législation sur le séjour des étrangers-ères et, s'il est son propre employeur, au regard de la législation sur le travail. S'il est salarié, c'est l'employeur qui commet l'infraction, le salarié non déclaré ne pouvant être poursuivi lui-même. Lorsque les autorités constatent ce maintien illégal sur le territoire bien que l'entrée ait été régulière, elles peuvent alors soit inviter ces personnes à régulariser leur situation, avec ou sans sanction, soit inviter ces personnes à quitter sous délai ou sans délai le territoire, soit enfin procéder à la reconduite à la frontière de ces personnes<sup>117</sup>. Cependant, Si l'on s'en tient à un récent communiqué du Ministre de l'Intérieur, les autorités marocaines ne privilégient aucunement les mesures répressives vis-à-vis des « touristes » européens installés au Maroc<sup>118</sup>.*

<sup>117</sup> Cf. article 40 § 2 de la loi 02-03 qui n'envisage cependant expressément que le cas des entrées avec visa : « Lorsqu'un étranger est autorisé à séjourner au Maroc, sous couvert d'un titre de voyage revêtu d'un visa requis pour les séjours n'excédant pas trois mois, ce visa peut être annulé si l'étranger exerce au Maroc une activité lucrative, sans avoir été régulièrement autorisé, ou si il existe des indices concordants permettant de présumer que l'intéressé est venu au Maroc pour s'y établir, ou si son comportement trouble l'ordre public ». Ce raisonnement est transposable aux touristes exemptés de visa préalable d'entrée : le cachet apposé à l'entrée par la PAF tient lieu d'autorisation d'entrée et donc de « visa » d'entrée.

<sup>118</sup> Le ministre de l'intérieur, dans un communiqué en date du 14 juin 2013 demande aux Européens ayant dépassé les trois mois de séjour accordés aux touristes de régulariser leur situation. Il dit avoir « constaté que de plus en plus de ressortissants de pays européens, espagnols, **français** et autres, qui visitent ou séjournent au Royaume du Maroc, y occupent, à titre temporaire ou permanent, des emplois ou y créent des entreprises ». Le même communiqué poursuit : « fidèle à sa tradition de pays hospitalier, ouvert et accueillant, le Maroc se réjouit de cette nouvelle marque de confiance dans sa politique de développement [...] il leur est recommandé de remplir auprès des services concernés, les formalités relatives à leur séjour et à leurs occupations professionnelles ».

Prenant la mesure du phénomène de l'installation irrégulière durable de nombreux Européennes<sup>119</sup> (mais aussi et pour d'autres raisons davantage liées à la reprise des négociations sur la mobilité et sur l'accord de réadmission avec l'UE) du phénomène plus ancien et plus médiatisé de la présence des subsahariens, notamment à la suite des conclusions et recommandations du récent rapport<sup>120</sup> établi par le CNDH, les autorités marocaines viennent de décider tout un ensemble de mesures destinées à régulariser la situation, au cas par cas, d'un certain nombre de personnes. Cette opération de régularisation, annoncée le 12 novembre 2013, débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour prendre fin le 31 décembre 2014. Cette opération ne concerne pas toutes les situations et vise seulement les étrangers-ères conjoints de ressortissants marocains justifiant d'au moins 2 ans de vie commune, les étrangers-ères conjoint-es d'autres étrangers-ères en résidence régulière au Maroc et justifiant d'au moins 4 ans de vie commune, les enfants issus des deux cas susvisés, les étrangers-ères disposant de contrats de travail effectifs d'au moins 2 ans, les étrangers-ères justifiant de 5 ans de résidence continue au Maroc et les étrangers-ères atteints de maladies graves. Ces dispositions s'appliquent aux étrangers-ères, quelle que soit leur nationalité, entrés sur le territoire national avant le 31 décembre 2013.

Pour la mise en œuvre de ces mesures, il est prévu la création de « bureaux des étrangers » au niveau des préfectures et des provinces chargés de recevoir et de valider les demandes de régularisation. Une commission nationale de recours sera également instituée aux travaux de laquelle sera associé le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH). Rien, pour le moment, n'informe précisément ni sur les procédures exactes qui seront suivies au sein de ces « bureaux des étrangers » ni sur la nature du recours devant la commission nationale et des garanties qui lui sont attachées du point de vue du respect de l'effectivité des recours.

Certains des enquêtés remplissent les critères pour bénéficier de ces mesures. En revanche, si les autorités se montraient rigoureuses dans l'application des critères de régularisation, peu parmi ceux qui pratiquent la « résidence touristique permanente » (c'est-à-dire tous les enquêtés qui déclarent sortir du pays tous les trois mois) sont susceptibles de prétendre à la régularisation au titre du critère « étrangers justifiant de 4 ans de résidence continue au Maroc ». Mais comme l'ont manifesté certains d'entre eux, le désir n'est pas toujours présent de régulariser leur situation préférant rester « touriste permanent » pour différentes raisons personnelles dont certaines ont été exposées dans les extraits d'entretien commentés.

*Q : Pour plusieurs des cas de « touristes permanents » que j'ai rencontré sur le terrain, circuler avec leur « statut » de touriste était un choix : certains n'avaient pas envie de subir la lourdeur des démarches administratives, d'autres avaient clairement des*

<sup>119</sup> Le Maroc compte entre 10 000 et 20 000 migrants subsahariens irréguliers, selon les chiffres admis par les chercheurs du domaine. « On estime de 1000 à 2000 le nombre de personnes qui arrivent illégalement au Maroc chaque année à destination de l'Europe », indique Mehdi Lahlou, professeur à l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée de Rabat et spécialiste des migrations au Maghreb et en Afrique. S'ajoutent, 75 000 étrangers résidant légalement, en 2010, selon le ministère de l'Intérieur. Très souvent oubliés, nettement moins polémiques, viennent ensuite les Européens en situation irrégulière : « 12 000 à 15 000 Espagnols et autant de Français sont installés de façon irrégulière », estime Mehdi Lahlou, pour un total de 40 à 50 000 étrangers européens en situation irrégulière. Près de 145 000 étrangers vivent donc au Maroc toutes situations administratives confondues à l'exclusion des (« vrais ») touristes.

[www.yabiladi.com/articles/details/19770/maroc-compte-fois-moins-d-etrangers.html](http://www.yabiladi.com/articles/details/19770/maroc-compte-fois-moins-d-etrangers.html)

<sup>120</sup> Rapport intitulé « Étrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle », [www.ccdh.org.ma/IMG/pdf/Conclusions\\_et\\_recommandations\\_def-2.pdf](http://www.ccdh.org.ma/IMG/pdf/Conclusions_et_recommandations_def-2.pdf)

*avantages à ne pas être résident au Maroc (ou plutôt à demeurer résident officiellement en France : le RSA, la sécurité sociale, etc.) La question qui m'intrigue est la suivante : comment les autorités vont-elles faire pour repérer ces cas (ceux qui ne veulent pas être déclarés) ? Feront-elles une chasse aux non régularisés ?*

On peut imaginer qu'une fois l'opération de régularisation officiellement achevée, un traitement beaucoup plus sévère sera réservé aux personnes dont le dossier de régularisation aura été rejeté, et aux personnes qui ne se seront pas manifestées pour régulariser leur situation. Les étrangers non soumis à obligation de visa continueront à être « touriste permanent » en pratiquant la sortie trimestrielle sans s'exposer à des risques juridiques sérieux. En revanche, la situation risque de s'aggraver pour les subsahariens qui n'auront pas pu régulariser leur situation.

Comme nous pouvons le constater avec les derniers exemples mentionnés, j'ai trouvé, lors de ce terrain d'enquête (avec un échantillon de participants relativement restreint) plusieurs cas de personnes dont le statut n'est pas régulier au regard du séjour ce qui donne un aperçu significatif de la situation des Français au Maroc. Ce qui est intéressant selon moi, c'est que très peu de personnes aient eu des problèmes avec les autorités : un seul cas m'a été rapporté.

*R : La législation est souvent rigoureuse car elle est souvent « importée » à partir de systèmes juridiques européens<sup>121</sup>. La pratique montre que les autorités sont souvent bien plus tolérantes que ne le laissent supposer les lois. Mais cette pratique à géométrie variable s'accompagne de risques : d'une part, un éclatement de la règle selon le lieu, le temps et la « sensibilité personnelle » des fonctionnaires chargés de son application. Cela ne favorise pas le principe d'égalité devant la loi et, partant, l'édification de l'Etat de droit. Autrement dit, cela ne contribue pas à l'éradication de l'arbitraire administratif, bien au contraire. D'autre part, et cela en est une conséquence directe, des populations seront plus ciblées que d'autres lorsqu'il s'agit d'appliquer la loi dans toute sa rigueur, voire même au-delà<sup>122</sup>.*

Enfin, la réglementation portant application de la loi n° 02-03 étant encore relativement récente, les différences d'intensité dans l'application est à mettre, en bonne partie, sur le compte de la méconnaissance des nouvelles règles par les fonctionnaires, notamment de base, chargés de la mettre en œuvre. Beaucoup parmi ces fonctionnaires continuent certainement à se conformer, machinalement, aux pratiques antérieures qui ne reposaient que sur des notes de service et autres instructions internes.

### **3. Situation au regard de l'emploi**

L'activité salariée et l'activité professionnelle non salariée apparaissent comme des préoccupations importantes pour une bonne partie des enquêtés. Les interrogations qui reviennent sou-

<sup>121</sup> Delphine Perrin (2005), « Le Maghreb sous influence : le nouveau cadre juridique des migrations transsahariennes », revue *Maghreb-Machrek*, n°185, automne, pp. 59-80; Delphine Perrin (2008), « L'étranger rendu visible au Maghreb - La voie ouverte à la transposition des politiques juridiques migratoires européennes », *Revue Asylon(s)*, n°4, mai, Institutionnalisation de la xénophobie en France, [www.reseau-terra.eu/article770.html](http://www.reseau-terra.eu/article770.html)

<sup>122</sup> Médecins Sans Frontières (2003), *Violences, Vulnérabilité et Migration : Bloqués aux Portes de l'Europe - Un Rapport sur les migrants subsahariens en situation irrégulière au Maroc*, mars, [http://www.msf-azg.be/sites/default/files/informemarruecos2013\\_fr.pdf](http://www.msf-azg.be/sites/default/files/informemarruecos2013_fr.pdf)

vent concernent le contrat de travail, la création d'entreprise, la protection des investissements, le régime des impôts. D'autres préoccupations, liées aux différents statuts sous lesquels les ressortissants français résident au Maroc (notamment, pour ce qui concerne l'importation et l'immatriculation de véhicules personnels et le régime fiscal applicable aux actifs comme aux retraités).

### 3.1. Contrat de travail et création de société

Le séjour régulier, pour bon nombre de Français-es candidats à la résidence au Maroc, va de pair avec une activité exercée à titre de salarié ou non salarié. L'obtention d'un contrat de travail ou la création de sa propre société de commerce, de tourisme ou de production, y compris artisanale, deviennent ainsi pour eux des enjeux primordiaux. Très souvent, les différents entretiens menés révèlent une méconnaissance importante des procédures et démarches administratives en la matière.

#### 3.1.1. L'obtention du contrat de travail d'étranger

*Q : Quelle est la législation applicable aux contrats de travail signés avec des personnes étrangères ? Plusieurs des enquêtés m'ont parlé de cette protection de la législation marocaine concernant les contrats étrangers qui ne peuvent, selon eux, être accordés aux étrangers-ères que si aucun-e Marocain-e ne peut occuper ce même emploi. Ils opposent cette législation à celle de la France où, toujours selon eux, on ne prioriserait pas les citoyens français.*

*« En fin de compte la France, qui a très souvent tendance à mettre ses problèmes économiques sur l'approche liée à l'immigration, devrait s'inspirer du Maroc. **Pour quelle raison ?** Parce qu'en fait ils ont un vrai contrôle, il y a une vraie priorité à l'emploi local, c'est-à-dire que, pour vous donner un exemple, je vous parle de ce je connais à peu près le mieux à savoir le poste que j'occupe aujourd'hui : la loi oblige à faire passer la description du poste dans les journaux locaux et à être certain que le poste ne puisse pas être occupé par un marocain. Vous ne pouvez pas arriver ici en disant je suis simple électricien, ce n'est pas comme ça que ça marche. Ils donnent vraiment une priorité au local. **Et en France ?** Non, en France non, c'est complètement ouvert, il n'y a pas de contrôle. »* Patrice, directeur des opérations dans une société de restauration.

*« Parce que pour engager un Européen dans une entreprise marocaine c'est un marathon hein... On ferait ça en Europe, en disant tous les emplois sont prioritairement pour les Français, ça serait très très mal vu... Au Maroc, pour engager un Européen dans une entreprise française il faut prouver qu'aucun autre Marocain ne pourrait faire ce travail ».* Marco, directeur des systèmes d'informatiques dans une entreprise de textile.

*R : En matière d'emploi de la main d'œuvre étrangère au Maroc, le législateur vise à protéger les nationaux en prévoyant des dispositions rendant plus aléatoire, pour un-e étranger-ère, l'obtention d'un emploi dès lors que celui-ci peut être, à compétences égales, occupé par un ressortissant marocain.*

Aussi, l'embauche au Maroc d'un-e étranger-ère en tant que salarié-e est-elle régie par la loi n° 65-99, relative au code du travail<sup>123</sup>. Son article 516 (chapitre 5 « de l'emploi des salariés

<sup>123</sup> Loi n° 65-99, relative au code du travail, promulguée par le Dahir n° 1-03-194 du 11 septembre 2003 publiée au BO n° 5210 du 6 mai 2004.

étrangers ») dispose que « *Tout employeur désireux de recruter un salarié étranger doit obtenir une autorisation de l'autorité gouvernementale chargée du travail. Cette autorisation est accordée sous forme de visa apposé sur le contrat de travail...* ». Dans la pratique, et jusqu'à ces dernières années, le dépôt d'une demande de visa de travail auprès de la direction de l'emploi (division de l'immigration), si les pièces exigées étaient conformes et que le profil du candidat convenait, se soldait quasi automatiquement par la délivrance du contrat de travail « d'étranger ». Le passage par l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (Anapec) était alors une simple formalité sans conséquences pratiques. Mais les choses ont changé depuis 2006 avec le constat de l'arrivée de nouveaux investisseurs et salariés étrangers, notamment dans les secteurs du BTP, l'hôtellerie, la restauration, l'automobile. C'est pourquoi, la procédure devant l'Anapec devient désormais déterminante puisque l'emploi doit d'abord faire l'objet d'une publication, en arabe et en français, dans des quotidiens d'information tirant à au moins 10 000 exemplaires (et non pas dans le journal officiel comme le mentionne à tort la personne interviewée ci-dessus). S'ensuit une procédure assez lourde<sup>124</sup> pouvant déboucher sur l'obtention du visa pour le contrat de travail « d'étranger ».

Cependant, il convient d'observer que cette procédure n'est pas applicable à tous les étrangers-ères puisqu'elle ne concerne pas les ressortissants du Sénégal, de l'Algérie et de la Tunisie, pays liés au Maroc par des accords bilatéraux d'établissement accordant un traitement réciproque aux Marocain-es expatrié-es dans ces trois pays. Elle ne s'applique pas non plus aux conjoints de ressortissants marocains ; aux personnes natives du Maroc et ayant résidé au Maroc durant six mois au minimum ; aux gérants, cogérants et actionnaires de sociétés ; aux experts dans le cadre d'une expertise technique et pour une durée inférieure à 6 mois ; aux footballeurs ; aux artistes pour une durée de résidence ne dépassant pas 3 mois ; aux PDG et DG d'entreprises ; aux personnes détachées au Maroc par l'entreprise mère pour une durée limitée (2 à 3 ans).

Comme on peut le constater, la palette d'étrangers-ères pouvant obtenir plus facilement un contrat de travail « d'étranger » n'inclut pas, par exemple, l'étranger-ère légalement installé sur le territoire et qui souhaite obtenir un emploi, non de gérant ou de PDG, mais de simple électricien, pour reprendre l'exemple cité dans l'entretien. Il convient d'y voir le témoignage d'une « priorité nationale » (termes préférables à ceux de « préférence nationale » qui ont une connotation plutôt ethnique, voire raciale) visant, d'une part, à protéger les demandeurs d'emploi marocains et, d'autre part, à décourager « l'immigration » non désirée. Dans la réalité, une bonne partie des recrutements des étrangers-ères se fait sans autorisation du ministère. La raison en est que la réglementation n'est pas dissuasive du point de vue des sanctions encourues par les employeurs<sup>125</sup>.

En retour, cela produit des travailleurs salariés en situation irrégulière au regard du séjour conditionné, lui, par l'obtention d'un contrat de travail. Ce qui explique que beaucoup parmi ces

<sup>124</sup> Les demandes sont collectées par les journaux dans un délai de 10 jours et transmises par eux à l'Anapec. Si cette recherche ne donne aucun résultat, l'employeur pourra alors constituer, auprès de l'Anapec, le dossier de l'étranger qu'il souhaite embaucher. Celle-ci délivre alors à l'employeur une attestation (« Attestation d'activité pour les salariés étrangers ») qu'il devra présenter, avec les autres pièces du dossier de l'étranger, au ministère de l'emploi qui accordera alors le visa pour un contrat de travail « d'étranger ».

<sup>125</sup> L'article 521 du code du travail prévoit une amende peu significative allant de 2 000 à 5 000 DH pour l'employeur. Rien n'est prévu en cas de récidive. L'employé, lui, ne peut être poursuivi.

« travailleurs clandestins » effectuent, tous les trois mois, une « sortie » du territoire pour revenir aussitôt après.

Pour ce qui est du cas de la France et pour répondre à la question posée, il n'est pas tout à fait exact d'affirmer qu'il y a une liberté totale d'embauche des étrangers-ères. En France, il faut, en effet, considérer deux situations : celle des ressortissants de l'Union européenne, de la Suisse, de Monaco, d'Andorre, de San Marin ainsi que celle des étrangers-ères titulaires d'une carte de séjour « scientifique-chercheur » ou « compétences et talents », d'une carte de résident ou de résident de longue durée-CE ou d'une carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » ou enfin d'une carte de séjour « étudiant » (pour une durée de travail autorisée dans la limite de 60 % de la durée annuelle de travail). Ces titres ouvrent automatiquement droit au travail salarié en France. Cependant, il subsiste, malgré les avancées réalisées en matière de libre circulation des travailleurs dans l'espace européen, des fonctions dites « d'autorité » ou de « souveraineté » qui ne peuvent être occupées par des non-français. Pour les extracommunautaires non-résidents souhaitant venir travailler en France, ils doivent avoir été autorisés par l'administration française. Ce n'est qu'en cas d'accord sur la demande d'autorisation de travail que l'étranger-ère peut recevoir un visa de long séjour valant titre de séjour ou une carte de séjour ou une autorisation provisoire de travail. La demande d'autorisation de travail est à la charge du futur employeur. La « situation de l'emploi » reste opposable, en France, à cette catégorie d'étrangers-ères, c'est-à-dire que l'administration peut refuser la délivrance de l'autorisation de travail sur la base des données de l'emploi dans tel ou tel secteur d'activité ou tel ou tel bassin d'emploi. Ces dernières années, cela a donné lieu à l'établissement de listes de secteurs d'emploi ouverts aux étrangers-ères. Ces listes sont révisables selon la conjoncture économique et la situation de l'emploi à tel ou tel moment. Voilà qui nuance le propos de notre enquête.

### 3.1.2. La création de société

***Q :** De certains entretiens, il ressort que des ressortissants français s'intéressent à la création de sociétés pour pouvoir travailler sans obligation de résidence au Maroc. J'ai rencontré quelques Français-es qui possèdent des gîtes (en milieu urbain et rural) sans avoir le statut de résident. Que prévoit précisément la législation sur la création de société et le lien avec le séjour ?*

***R :** Tout dépend du type de société à créer parmi toutes les formes prévues par le code de commerce, la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes et la loi n° 5-96 relative aux autres formes sociales, c'est-à-dire sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation. Si on considère, par exemple, le cas d'une société à responsabilité limitée (SARL), il n'est pas nécessaire d'être résident pour créer ce type de société. La SARL semble d'ailleurs la forme la plus utilisée par les Français-es du Maroc qui ne veulent pas ou qui ne peuvent pas obtenir un titre de résidence. La procédure a été simplifiée ces dernières années<sup>126</sup>. Concrètement, la création de ce type de société n'est pas liée au statut de résident régulier ou non puisqu'il suffit, pour les*

<sup>126</sup> Il existe une plateforme d'aide à la création d'entreprise, sorte de manuel des procédures de création de tous types de sociétés, dont voici le lien : [www.manueldesprocedures.com](http://www.manueldesprocedures.com)

*étrangers-ère, de présenter un passeport en cours de validité pour obtenir le « certificat négatif », document conditionnant, juridiquement, la création.<sup>127</sup>*

**Q :** *Qu'en est-il de la législation sur les Investissements au Maroc et sur la récupération des capitaux en cas de cessation définitive d'activité ? Certains enquêtés m'ont dit être réticents à investir au Maroc car il serait difficile, voire impossible selon certains, de récupérer le capital investi si on décide de quitter définitivement le pays ou de cesser tout simplement son activité.*

**R :** *Deux questions se posent en lien avec cette question, l'une se rapportant à l'acquisition d'un bien immobilier, l'autre au régime des investissements étrangers au Maroc.*

#### a) Acquisition d'un bien immobilier au Maroc<sup>128</sup>

L'acquisition d'un bien immobilier au Maroc, pour exploitation ou non, est une opération complexe. En effet, il existe différents types de biens immobiliers débouchant sur des différences importantes en matière de procédures à respecter pour l'acquisition (acte d'achat) et, par suite, d'exercice du droit de propriété<sup>129</sup>. Pour ce qui est de l'acquisition, aucun étranger-ère (à l'exception des Algérien-nes) ne peut acquérir au Maroc une propriété à usage agricole. Les intérêts constitués en société anonyme, y compris s'il s'agit de Marocains avec siège social au Maroc, ne peuvent pas non plus acquérir une propriété à usage agricole. Ne disposent, en effet, de ce droit que les SARL, à condition que tous leurs sociétaires soient marocains, les coopératives constituées exclusivement de Marocain-es, les sociétés de personnes constituées par une personne physique marocaine et les organismes publics marocains. En revanche, la location reste ouverte aux étrangers-ères. S'il s'agit d'un « investissement touristique » (acheter un bien immeuble pour le transformer en maison d'hôte ou autre lieu d'accueil de touristes), il faut savoir qu'il existe une réglementation assez stricte imposant des normes en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, de sécurité et d'hygiène, notamment, et que les maisons d'hôte sont classées en Première ou en Deuxième catégorie, obéissant chacune à des règles très précises<sup>130</sup>. Dernière précision, le bien immobilier acquis par un étranger-ère résident ou non peut être loué ou vendu. Le transfert vers l'étranger des produits de la location ou de la vente est possible à condition que le bien en question ait été payé avec des devises transférées depuis l'étranger.

<sup>127</sup> Certificat valable 1 an délivré par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale représenté au sein du Centre Régional d'Investissement (CRI) du lieu où l'on souhaite établir le siège social. Ensuite, faire les statuts de la société puis bloquer le capital auprès d'une banque, déposer les actes de création et d'enregistrement auprès de la Direction Régionale des Impôts représentée au CRI qui procède, par ailleurs, à la délivrance d'un identifiant fiscal ; procéder, auprès du Tribunal de commerce à l'immatriculation au registre de commerce ; s'affilier à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS); enfin, procéder à la publication de la création dans un journal d'annonces légales et au Bulletin officiel et ce, après immatriculation au Registre de Commerce (RC).

<sup>128</sup> On consultera avec intérêt le site du Consulat français à Fez où existe une rubrique bien étoffée dédiée à ces questions :

[www.consulfrance-ma.org/article.php3?id\\_article=813&var\\_recherche=acquisition+bien+immobilier](http://www.consulfrance-ma.org/article.php3?id_article=813&var_recherche=acquisition+bien+immobilier)

<sup>129</sup> Les biens immatriculés, les biens en cours d'immatriculation, les biens non immatriculés, les biens agricoles, les biens situés à l'intérieur d'une agglomération rurale ou urbaine et les biens situés à cheval entre une agglomération urbaine et une agglomération rurale. L'usage de ces biens peut être soit d'habitation ou professionnel, soit industriel ou commercial.

<sup>130</sup> Toutes ces questions font l'objet de l'Arrêté du ministre du tourisme N° 1751.02 du 23 chaoual 1424 (18 décembre 2003) fixant les normes de classement des établissements touristiques.

**Q :** Cela veut-il dire qu'il est possible pour un-e étranger-ère d'être propriétaire d'une propriété en agglomération rurale si cette propriété n'est pas à usage agricole ? Si oui, quelle est la procédure pour faire d'une terre en milieu rural, une terre à vocation non agricole ?

**R :** La réponse est affirmative et est étroitement liée à la question des investissements en général. La procédure est simplifiée lorsqu'il s'agit d'une acquisition d'un terrain situé à l'extérieur du périmètre urbain par un ressortissant marocain, personne physique ou morale : l'intéressé doit obtenir une "attestation de vocation non agricole" (AVNA). Il doit, pour ce faire, déposer une demande, accompagnée d'un dossier, auprès du Ministère du Tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale. En revanche, la procédure est plus longue dès lors qu'il s'agit d'une acquisition par une personne physique étrangère, par une société par actions (SA) ou par une SARL dont le capital est détenu en totalité ou en partie par des personnes étrangères<sup>131</sup>

#### b) Régime des investissements au Maroc

S'agissant maintenant du régime des investissements au Maroc en général, les mesures prises par les pouvoirs publics pour promouvoir et développer l'investissement national et étranger, les différents avantages prévus à ce titre aux niveaux fiscal, douanier, financier et de change ont été regroupés dans une loi-cadre dite « Charte de l'investissement »<sup>132</sup>. Sur le plan du change, la Charte de l'investissement consacre le régime de convertibilité qui garantit aux personnes physiques ou morales de nationalité étrangère, résidentes ou non, ainsi qu'aux personnes physiques marocaines établies à l'étranger, qui réalisent au Maroc des investissements financés en devises, l'entière liberté pour le transfert à l'étranger des bénéfices nets d'impôts sans limitation de montant ni de durée et du produit de cession ou de liquidation totale ou partielle de l'investissement, y compris les plus values. En clair, non seulement les bénéfices nets d'impôts mais aussi les capitaux investis, si l'entreprise venait à être vendue ou liquidée pour différentes raisons, peuvent être transférés à l'étranger. La condition essentielle exigée est que l'investissement doit avoir été réalisé en devises étrangères. On signalera, par ailleurs, que, s'agissant des cessions, celles-ci peuvent intervenir entre étrangers-ères et marocain-es résidant à l'étranger et que le paiement peut se faire directement à l'étranger au moyen des disponibilités à l'étranger de l'acquéreur. Ces cessions peuvent également s'effectuer, de la même manière, entre deux étrangers-ères, entre deux marocain-es résidant à l'étranger ou enfin entre un-e étranger-ère et un-e marocain-e résidant à l'étranger<sup>133</sup>.

**Q :** Que dit la loi sur les sociétés au Maroc. Un-e étranger-ère peut-il détenir 100 % d'une société?

**R :** Trois textes régissent le droit des sociétés au Maroc : le code de commerce, la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes et la loi n° 5-96 relative aux autres formes sociales, c'est-à-dire sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société

<sup>131</sup> On trouvera le détail de cette procédure en consultant : [www.crimarrakech.ma/def.asp?codelangue=23&info=1174&rub=1121](http://www.crimarrakech.ma/def.asp?codelangue=23&info=1174&rub=1121)

<sup>132</sup> Cette loi a été promulguée par le Dahir n°1-95-213 du 14 Joumada II 1416 (8 Novembre 1995).

<sup>133</sup> Pour de plus amples informations, il convient de consulter le Guide de l'Investisseur Etranger en Matière de Changes édité par l'Office Marocain des Changes ou encore l'Instruction Générale des Opérations de Change du 31 décembre 2012, [http://www.oc.gov.ma/portal/sites/default/files/reglementation\\_changes/GuideInvestisseur.pdf](http://www.oc.gov.ma/portal/sites/default/files/reglementation_changes/GuideInvestisseur.pdf)

*en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation. Ces textes ont abrogé et remplacé toutes une série de dispositions législatives et réglementaires dont celles relatives aux conditions de participation d'un étranger-ère au capital d'une société. Actuellement, un-e étranger-ère peut, soit créer une société, seul ou en association, soit acquérir une participation dans une société marocaine existante sous réserve de l'ouverture de l'activité à l'investissement étranger. Cette participation peut prendre la forme d'une prise de participation au capital d'une société en cours de formation ou existante, soit par voie de souscription à une augmentation de capital, soit par l'acquisition de titres déjà émis.*

**Q :** *Sait-on précisément en quelle année cette obligation de marocanisation des sociétés à 51 % a cessé d'être effective (en référence à la nationalisation des sociétés qui a suivi l'indépendance)??*

**R :** *Le dahir sur la marocanisation date du 2 mars 1973. Ce texte a été introduit en application de l'article 15 de la Constitution de 1972. Ce dahir a été abrogé en 1993. Il en a été de même pour le dahir du 4 avril 1974 relatif à la marocanisation des activités de distribution des hydrocarbures raffinés. Ces abrogations ont eu pour conséquence d'invalider toutes les discriminations à l'encontre des investisseurs étrangers, notamment concernant l'exploitation des ressources naturelles du pays et l'exercice de certains métiers dans le secteur tertiaire.*

### *3.2. Régime fiscal applicable aux actifs et aux retraités français*

Deux situations au moins apparaissent dans les entretiens : celle relative au régime de l'impôt sur le revenu des salariés et à l'impôt sur les sociétés et celle du régime applicable aux retraités.

#### 3.2.1. L'imposition des actifs et des sociétés

**Q :** *Quelle est la législation précise applicable à la déclaration d'impôts ?*

**R :** *La question de l'impôt fait l'objet d'une Convention signée entre la France et le Maroc tendant à éliminer les doubles impositions<sup>134</sup>. Cet accord a pour objet de protéger les résidents de chacun des Etats contractants en matière d'impôts prélevés directement sur le revenu ou sur le bénéfice des sociétés. Cette protection consiste en le fait qu'un résident français au Maroc ou qu'un résident marocain en France ne soit pas soumis à l'impôt, pour les mêmes revenus, à la fois en France et au Maroc. Cette convention s'applique aux personnes physiques ou morales domiciliées sur le territoire marocain ou français. Se pose dès lors la question de savoir comment définir le domicile d'une personne. D'après l'article 8, paragraphe 2 de la convention, une personne est considérée comme « étant domiciliée d'un Etat contractant » lorsque, en vertu de la législation dudit Etat, elle se trouve assujettie à l'impôt à raison de son domicile, de sa résidence, de son siège de direction ou de critères analogues. Donc, si une personne se trouve dans l'obligation de payer des impôts sur le territoire où elle se trouve, on dira*

<sup>134</sup> Convention tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale (ensemble un protocole) signée à Paris le 29 mai 1970, approuvée par la loi n°71-369 du 19 mai 1971, modifiée par Avenant signé à Rabat le 18 août 1989, approuvé par la loi n°90-353 du 20 avril 1991.

qu'elle y est domiciliée. Mais ce critère n'étant pas toujours facile à établir, le paragraphe 1, de l'article 2, fournit des critères subsidiaires permettant de résoudre les cas de double domicile. On vérifiera où se trouve le foyer permanent d'habitation (il s'agit, par exemple, du lieu d'habitation du conjoint ou des enfants), le centre de ses activités professionnelles, le lieu de séjour habituel, c'est-à-dire 183 jours de présence physique sur le territoire au cours d'une année fiscale (c'est ce qu'on appelle le foyer fiscal). L'article 18, paragraphe 1, de la convention dispose que les salaires ne sont, en règle générale, imposables que dans l'État où s'exerce l'activité personnelle. L'article 17 de la convention prévoit que les pensions de retraite ainsi que les rentes viagères sont imposables dans l'État du domicile fiscal du bénéficiaire (il existe, pour les pensions de retraite, des aménagements spécifiques consentis par les autorités marocaines que nous examinerons dans le paragraphe suivant). L'article 22 de la convention prévoit que les étudiants ou les stagiaires d'un État qui séjournent dans l'autre État à seule fin d'y poursuivre leurs études ou leur formation et qui perçoivent des subsides d'origine étrangère à cet État sont exonérés d'impôt par ce dernier État. En ce qui concerne les bénéficiaires des professions non commerciales et des revenus non commerciaux, l'article 20, paragraphe 1, stipule que les revenus provenant de l'exercice d'une profession libérale ou d'autres activités indépendantes sont imposables sur le territoire duquel se trouve l'installation permanente où s'exerce de façon régulière l'activité personnelle. Les revenus que les professionnels du spectacle réalisent en cette qualité dans l'un des deux États restent imposables dans l'État d'exercice de l'activité selon les dispositions de l'article 21. S'agissant des bénéficiaires industriels et commerciaux, l'article 10 paragraphe 1 dispose que les entreprises industrielles et commerciales sont imposables dans l'État sur le territoire duquel se trouve un établissement stable.

### 3.2.2. Le régime d'imposition des retraités français

**Q :** Une campagne d'information assez présente dans les médias marocains, relayée par certains enquêtés, fait état de conditions attractives accordées aux retraités français en matière d'imposition (voir le vidéo à l'adresse ci-bas)<sup>135</sup>.

« Les retraités français qui font venir la totalité de leur retraite au Maroc bénéficient d'un abattement de 80 %, c'est-à-dire que si je devais payer 1 000 dirhams je n'en payerai que 200, ça c'est vrai que c'est super. » Viviane, retraitée de l'AEFE.

Existe-t-il des mesures précises spécifiques à cette catégorie de résidents français au Maroc ? Quelle est la législation encadrant ces mesures favorables ?

**R :** La Fiscalité marocaine concernant les Français-es retraité-es résident-es repose sur la Convention franco-marocaine tendant à éliminer les doubles impositions de 1970, citée précédemment, dont l'article 17 dispose que « les pensions et les rentes viagères ne sont imposables que dans l'État contractant où le bénéficiaire a son domicile fiscal ». D'autre part, la fiscalité marocaine vise à attirer les pensions de retraites servies à l'étranger et repose, en tout premier lieu, sur un principe général d'imposition accordant un premier abattement de 40 % sur la pension de retraite, sous réserve de

<sup>135</sup> [www.youtube.com/watch?v=tjb8q4UeYcU](http://www.youtube.com/watch?v=tjb8q4UeYcU)

*l'existence d'une convention bilatérale. Ce qui est le cas pour les retraités français installés au Maroc. Dans un second temps, les retraités français dont les pensions sont servies par une caisse de retraite française peuvent bénéficier d'une seconde réduction de 80 % du montant de l'impôt dû, réduction subordonnée au transfert total ou partiel de ces retraites, à titre définitif, sur un compte en dirhams non-convertibles. Cette réduction de 80 % est applicable sur la partie transférée de la pension. La condition première pour bénéficier de ce dispositif reste le domicile fiscal qui doit être réellement au Maroc. Autrement dit, pour en bénéficier, le retraité français doit passer au moins 183 jours, durant l'année fiscale considérée, au Maroc. Il faut cependant noter que les sommes placées sur un compte en dirhams non-convertibles ne peuvent plus être rapatriées vers la France, sauf en cas d'abandon du statut de résident fiscal au Maroc. Dans ce cas, le rapatriement de l'argent se fait par tranches de 25 % par an.*

**Q :** *On ne peut s'empêcher de s'interroger légitimement sur l'intérêt économique pour le Maroc, dans ces conditions, de la présence des retraités français...*

**R :** *La présence économique française ne se résume pas aux retraités, fort heureusement ! Cependant, si les répercussions économiques de la présence des retraités français ne sont pas comparables, loin s'en faut, aux retombées des investissements industriels et commerciaux français au Maroc, on ne peut ignorer au moins deux éléments : au plan touristique et immobilier, la présence des retraités français insufflé un supplément d'activité indéniable ; au plan du commerce de détail et de l'emploi salarié, on peut également estimer que la présence de ces retraités est plutôt positive. Reste, bien sûr, à quantifier de près ces retombées. Enfin, d'un point de vue symbolique, il n'est pas négatif, pour l'image du pays en ces temps d'exacerbation des marqueurs ethnico-religieux, que ces « étrangers-ères » aient choisi de venir se fixer dans un pays qui reste perçu, malgré tout, comme pays musulman. L'économie ne se présente pas toujours sous le seul visage de l'investissement économique direct.*

**Q :** *Lorsqu'un-e Français-e décide de quitter définitivement le Maroc, quelles sont les démarches administratives à effectuer ?*

*« Vous êtes venus comme expatrié donc j'imagine que votre déménagement était pris en charge. Est-ce que vous repartez avec ces avantages ? J'ai tout perdu l'an dernier. En renonçant à partir j'ai perdu tous les avantages financiers qui étaient liés à la fin d'expatriation (prime de déménagement, prime de départ etc.) Donc il y avait un choix de perdre de l'argent pour rester et après effectivement il y a toutes les démarches de départ. Quelles sont ces démarches exactement ? C'est les quitus rédal, quitus propriétaires, quitus fiscaux. Qui prouvent que chaque étape a été... qu'on a bien tout payé au Maroc et qu'on peut partir honnêtement. Donc à chacune étape il faut avoir des... des papiers légalisés. Y a-t-il quelqu'un qui vous fait la liste de ces démarches ? Je crois. Rabat-accueil le fait. Moi j'ai fonctionné avec les listes des collègues qui sont partis l'an dernier et donc de faire partir le déménagement avant ça me permettait de zapper quelques étapes... (rire) Pourquoi ? Parce que j'ai profité de petits déménageurs qui font ça officieusement (rire). Parce que si je fais un grand déménagement les douanes me demander certains papiers. Vous faites partir vos choses tranquillement en fait ? Voilà tranquillement donc. ». Bernard, professeur d'histoire géo au sein d'un établissement de l'AEFE.*

### 3.2.3. Le quitus fiscal

***R** : Une personne venant au Maroc en « situation de détachement », bénéficie, à la fin de son contrat, d'un certain nombre d'avantages comme le déménagement et le billet de transport pris en charge par son employeur. Mais l'expatrié n'est pas obligé de quitter le Maroc et devra seulement justifier de sa nouvelle situation au regard de la législation sur le séjour et, s'il désire exercer une activité salariée ou professionnelle, de celle sur le travail des étrangers-ères au Maroc.*

S'agissant de la question posée, à savoir **quelles formalités doit accomplir un expatrié au moment de quitter définitivement le Maroc**, il convient de préciser que l'expatrié doit procéder, avant son départ du Maroc, à un certain nombre de formalités administratives. Il doit, notamment, demander et obtenir un quitus fiscal. Pour cela, plusieurs démarches sont nécessaires : auprès de l'employeur tout d'abord qui doit lui fournir certaines pièces du dossier comme le solde de tout compte, une attestation des salaires perçus durant les dernières années d'activité, un certificat de travail et une attestation de cessation d'activité (liste non exhaustive) ; ensuite, le détaché doit fournir un certain nombre de documents parmi lesquels une déclaration sur l'honneur de non-revenus autres que son salaire et, si le conjoint ne travaille pas, une déclaration du conjoint pour absence de revenu ; un certificat de résidence ; une copie du contrat de bail. Le dossier ainsi constitué sera remis à l'inspecteur chargé de la vérification des documents qui le validera et fera établir un document signé par le divisionnaire du secteur des Impôts permettant au détaché de se présenter chez le percepteur de son lieu de résidence pour payer, le cas échéant, les impôts dus et pour demander le quitus fiscal. Ce document doit être dupliqué en plusieurs exemplaires (cinq, généralement) certifiés conformes par le percepteur qui l'aura délivré. C'est ce document qui est exigé à la sortie définitive du Maroc et qui permet d'effectuer le déménagement du retour sans taxes douanières.

Ce quitus conditionne la suite de la procédure pour pouvoir procéder au déménagement, sans droits ni taxes, du Maroc. Muni de ce document, le détaché en fin de mission devra demander et obtenir un certificat de changement de résidence auprès du commissariat de police du lieu de résidence. Il devra alors fournir un imprimé dûment renseigné et signé délivré par le déménageur, un exemplaire du quitus fiscal, le certificat de radiation des listes des résidents français au Maroc à obtenir auprès de l'autorité consulaire d'immatriculation, la carte de séjour (le commissaire doit délivrer un récépissé de récupération), une attestation du propriétaire ou les six dernières quittances de loyer et le quitus du paiement de la redevance de l'eau (dit quitus Lydec/Redal).

***Q** : Mais est-ce que ce quitus est demandé seulement aux expatrié-es ou à tous les Français-es qui ont résidé au Maroc (qui ont un statut de résident) ?*

***R** : Le quitus fiscal, qui sert à prouver que l'on ne doit rien au titre des impôts au moment de quitter définitivement le Maroc, est exigible de toute personne, quelle que soit sa nationalité, résidant au Maroc et désirant changer de pays de résidence dès lors que cette personne a exercé une activité ayant généré un revenu imposable. En clair, il est exigible aussi bien d'un expatrié en fin de mission que des autres catégories socio-professionnelles déclarant quitter définitivement le Maroc. En pratique, ce quitus n'a d'intérêt que si la personne quittant définitivement le Maroc désire réaliser un déménagement conforme à la réglementation douanière en vigueur. Certaines personnes*

*réalisent en fait un « déménagement à la cloche de bois », c'est-à-dire par « petits morceaux » et sans déclaration, comme cela semble être le cas dans l'entretien rapporté, et n'effectuent donc pas les démarches pour obtenir le quitus fiscal... qui ne leur servirait, dans ces conditions, à pas grand chose.*

### 3.3. Immatriculation de véhicules et soins médicaux

Au cours des entretiens, émerge une première préoccupation liée aux conditions d'immatriculation du véhicule automobile personnel. La seconde préoccupation, qui se manifeste assez curieusement de manière incidente, est relative aux soins médicaux.

#### 3.3.1. L'immatriculation du véhicule personnel

**Q :** *Qu'en est-il de la législation concernant le dédouanement du véhicule personnel et l'immatriculation en « plaques jaunes » ?*

*« Un des avantages que l'on a d'avoir un conjoint qui est enseignant, c'est de pouvoir tout le temps du travail ici au Maroc immatriculer deux véhicules en plaque jaune. C'est quoi les plaques jaunes ? Les plaques jaunes c'est tout simplement que vous n'êtes pas obligé de dédouaner le véhicule, ça vous coute autrement moins cher. »* Paul, sans emploi au moment de notre entretien. A suivi sa conjointe qui a eu un contrat de résident au sein de l'AEFE.

**R :** *La législation douanière<sup>136</sup> prévoit toute une série de dispositions en matière d'importation temporaire de véhicules. Ces dispositions, dérogatoires au régime douanier de droit commun, permettent à différentes catégories de personnes résidant à l'étranger et venant séjourner temporairement au Maroc, d'importer, sous certaines conditions précises et en suspension des droits et taxes, leur véhicule de tourisme personnel. L'admission temporaire permet de suspendre les droits de douanes pendant six mois fractionnés ou continus au cours de la même année civile pour les véhicules de tourisme ou trois mois dans l'année civile pour les véhicules utilitaires légers (fourgonnettes ou camionnettes) utilisés à des fins purement touristiques (usage commercial exclu). Ces véhicules conservent, pendant ce temps, leur immatriculation étrangère. Au delà de ces périodes, le véhicule n'a pas vocation à rester au Maroc et doit être réexporté. Cependant, il est possible d'obtenir « la mise à la consommation » du véhicule, c'est-à-dire son dédouanement à condition, notamment, qu'il ait au maximum cinq ans d'âge et sous réserve, lorsque la demande est faite par un ressortissant étranger, de la possession d'un titre de séjour en cours de validité. Au moment de ce dédouanement, il sera exigé les droits et taxes selon un barème établi par l'Administration des Douanes en rapport avec l'âge, la puissance, etc. du véhicule. Ces droits et taxes seront toujours accompagnés d'une amende d'un montant de 1 500 dirhams et des droits de timbre de 40 dirhams pour non-réexportation de véhicule entré sur le territoire au titre du régime de l'admission temporaire... pour non-respect de la réglementation douanière ! Une fois dédouané, le véhicule sera immatriculé au Maroc.*

<sup>136</sup> Voir le Règlement des Douanes et des Impôts Indirects – RDII- sur le site [www.douane.gov.ma](http://www.douane.gov.ma)

Il s'agit ici d'une description générale présentant l'ossature du régime de l'admission temporaire. En réalité, ce régime est organisé en différentes « niches », chacune réservée à une catégorie précise parmi les 16 catégories de bénéficiaires prévues par la réglementation douanière. Dans la majorité des cas, le régime de l'admission temporaire débouche sur le maintien du véhicule au Maroc sans acquittements des droits et taxes. Certains de ces véhicules peuvent être immatriculés en « plaques jaunes » comme en fait état la personne interviewée ici. Il s'agit des véhicules personnels de tourisme importés par les membres du corps diplomatique et consulaire étrangers accrédités à Rabat ; par les agents et coopérants étrangers, recrutés hors du Maroc, par les administrations publiques marocaines ; les coopérants étrangers recrutés dans le cadre d'un contrat de droit commun par le ministère de l'éducation nationale ; les enseignants recrutés par la Mission d'Enseignement Français au Maroc (mesure qui concerne aussi les enseignants des missions culturelles Espagnole et Italienne à condition d'un recrutement hors du Maroc mais aussi le personnel non enseignant de la seule Mission d'Enseignement Français au Maroc). Les conséquences pratiques de l'immatriculation en « plaques jaunes » peuvent être résumées de la façon suivante : s'agissant tout d'abord des membres du corps diplomatique et consulaire accrédités à Rabat, l'immatriculation en « plaques jaunes » (portant les lettres CC, CD, PAT ou CMD, selon le cas) pendant quatre ans permet leur mise à la consommation (dédouanement) à l'issue de cette période avec un abattement de 75 % sur la valeur à l'état neuf du véhicule. Pour ce qui concerne les autres catégories précitées, l'immatriculation en « plaques jaunes » emporte suspension des droits et taxes pendant toute la durée du contrat d'engagement et de ses éventuels renouvellements. Cet avantage ne peut concerner qu'un seul véhicule pouvant appartenir soit au coopérant lui-même, soit à son conjoint, soit à un enfant et à condition qu'il ait été importé dans les six mois suivant son recrutement. Il est possible de remplacer, sous le même régime, ce premier véhicule à condition qu'il ait plus de quatre ans d'âge au moment de la demande et qu'il ait été soit réexporté, soit dédouané dans les conditions du droit commun, soit qu'il ait été l'objet d'un accident, d'un incendie, etc. (cas de force majeure). A noter que, aussi bien le premier véhicule que l'éventuel véhicule de remplacement, peuvent être achetés auprès des fabricants ou concessionnaires locaux. On signalera, pour lever toute équivoque, que les Volontaires Civils Internationaux (VCI), qui ont remplacé l'ancienne catégorie des Volontaires du Service National Actif (VSNA), bénéficient du régime de l'admission temporaire pendant six à vingt-quatre mois, selon le cas, mais que ce régime ne leur permet pas d'accéder à l'immatriculation en « plaques jaunes ». On notera enfin que, parmi les coopérants recrutés localement dans le cadre d'un contrat de droit commun, seuls ceux recrutés par le Ministère de l'Education Nationale bénéficient du régime de l'immatriculation en « plaques jaunes ».

### 3.3.2. La couverture des soins de santé

*Q : Il ressort de l'enquête une méconnaissance assez importante quant au système de soins dont peuvent bénéficier les Français-es installés au Maroc. Une des personnes enquêtées semble être dans ce cas : elle ne sait pas si sa couverture sociale en France (dont elle continue de bénéficier alors-même qu'elle y passe moins de six mois par an) la couvre pour des soins médicaux reçus au Maroc. Elle ne semble pas savoir qu'elle pourrait être couverte par la CNSS.*

*« Si vous vous retrouvez en clinique demain, est ce que vous avez quelque chose qui vous couvre ? Je ne sais pas. Je n'ai jamais eu affaire à des médecins ici à part les den-*

*tistes mais ça je paye et je ne vais pas demander à la sécurité de ma rembourser. »*  
Jeanne, propriétaire d'un gîte rural.

*R : Se pose ici la question du domicile et celle des soins médicaux couverts par la sécurité sociale aussi bien au Maroc qu'en France. Pour être considéré comme domicilié en France il faut y résider légalement au moins six mois de l'année (pour le fisc, 183 jours par année fiscale, période pouvant être fractionnée). Pour le prouver, tous les moyens de preuve sont recevables : avis d'imposition ou de non imposition, contrat de bail, quittances de loyers, etc. Cette preuve peut être exigée chaque fois qu'une personne demande à bénéficier d'une prestation sociale soumise à obligation de résidence. En matière de prestations de sécurité sociale, il existe en France ce qu'on appelle la Couverture Médicale Universelle (CMU) qui s'adresse aux personnes qui ne sont pas déjà couvertes à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie. Sous réserve de remplir certaines conditions, la CMU leur permet de bénéficier de la sécurité sociale pour leurs dépenses de santé. A ne pas confondre avec l'Aide Médicale d'État (AME), qui est un dispositif permettant aux étrangers-ères en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins, sous réserve de remplir certaines conditions, notamment des conditions de ressources. Dans les deux cas, les bénéficiaires doivent apporter la preuve d'un domicile stable en France, c'est-à-dire ininterrompu, de 3 mois au moins au moment de la demande. Dans le cas particulier de la personne enquêté ici, qui dit être « touriste » au Maroc plus de six par an, elle est présumée habiter en France dans la mesure où elle n'a fait aucune déclaration contraire à aucun organisme public français. Elle peut bénéficier de la CMU en prouvant, si on le lui demande, son domicile en France depuis seulement 3 mois ininterrompus.*

Par rapport à la situation de cette personne au regard d'une possible couverture sociale au Maroc, tout dépend de son statut juridique : est-elle salariée expatriée? Exerce-t-elle une activité au Maroc sous statut de droit commun, c'est-à-dire sous contrat local ? Bénéficie-t-elle d'un régime d'assurance volontaire en France qui lui assure une couverture sociale, etc.? Visiblement, cette personne ne bénéficie d'aucun de ces statuts et omet simplement de déclarer son départ de France vers le Maroc où elle semble avoir la réalité de son domicile. Si cette personne exerce une activité professionnelle déclarée au Maroc, elle bénéficie des prestations de la CNSS marocaine. Si cette personne n'exerce aucune activité salariée, artisanale, industrielle ou commerciale ou encore aucune profession libérale soumise au droit marocain et si elle n'exerce aucune de ces mêmes activités soumises au droit français (détachement, par exemple) et si, en revanche, elle est titulaire d'une pension de retraite ou d'une rente en France, elle peut bénéficier, au Maroc, à condition qu'elle y déclare son domicile fiscal, des prestations de la CNSS. En effet, La Convention franco-marocaine de sécurité sociale du 22 octobre 2007, entrée en vigueur le 1er juin 2011<sup>137</sup>, permet au ressortissant français ou marocain ou d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace Économique européen, titulaire d'une pension de vieillesse du régime français de sécurité sociale, de bénéficier d'une couverture maladie au Maroc au titre de sa retraite française s'il n'a pas de droit au regard du régime marocain. Cette disposition s'applique aux retraités ayant exercé une activité salariée ou une activité non salariée, aux fonctionnaires à la retraite, aux pré-

<sup>137</sup> Ce texte abroge la Convention générale du 9 juillet 1965 et l'ensemble de ses avenants, protocoles et accords complémentaires.

retraités, aux demandeurs de pension, et à leurs ayants-droit ainsi qu'aux chômeurs indemnisés. Bien entendu, la personne concernée doit informer sa caisse d'assurance maladie avant son départ pour s'installer au Maroc. Du reste, une cotisation d'assurance maladie sera retenue sur les pensions. En règle générale le taux actuel de cotisation est de 3,2 % sur la pension de base et de 4,2 % sur la pension complémentaire. Pour les retraites d'un régime de travailleur indépendant, le taux de cotisation sur la retraite est de 7,10 %.

On regrettera, enfin, que le régime d'assistance médicale (RAMED), récemment mis en place au profit des personnes dont le revenu annuel est égal ou inférieur à 5 650 dirhams par personne composant le ménage et non éligibles au régime de l'assurance maladie obligatoire (AMO), ne soit pas ouvert, à l'instar de la CMU et de l'AME françaises, aux étrangers-ères vivant au Maroc.

*Commentaire suite à la réponse : Au regard d'autres entretiens que j'ai effectués, je lis, entre les lignes de cet extrait d'entretien ce que j'ai entendu dans de nombreux entretiens menés auprès de Français-es : un manque de confiance face au système de santé marocain. Plusieurs ne pensent pas demander la couverture sociale marocaine car ils n'envisagent tout simplement pas se faire soigner au Maroc. À la question : Qu'est-ce qui fait que vous retourneriez en France ? Plusieurs enquêtés ont répondu qu'une détérioration de leur état de santé les ferait repartir vers la France.*

#### **4. Situation au regard de l'intégration dans la société d'accueil**

Au fil des entretiens transparissent, peu ou prou, des préoccupations montrant à la fois un attachement fort à la nationalité et aux valeurs de la société d'origine. Le peu d'intérêt manifesté à l'égard de l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil révèle, selon notre analyse, un sentiment d'extériorité face à de nombreux aspects de la société marocaine, notamment face à la politique, à la religion et au système monarchique. À la question aimeriez-vous obtenir la nationalité marocaine, exception faite de deux participants qui ont dit pouvoir envisager cette démarche pour des raisons instrumentales (pour acheter une terre en milieu rural et obtenir un poste au sein de la fonction publique marocaine) tous ont affirmé d'un ton clair et ferme qu'ils n'envisageaient pas cette démarche. Même les personnes qui étaient le plus intégrées socialement au Maroc et qui disaient se sentir davantage chez eux au Maroc qu'en France étaient réfractaires à cette démarche. Sur les trois enquêtes de terrain que nous avons menées auprès des Français-es au Maroc, nous avons rencontré une seule personne qui s'est dite ouverte à demander la nationalité par attachement pour le pays. Sans pouvoir extrapoler ce constat à l'ensemble des résidents français au Maroc, il est permis de s'interroger, à la lumière de ce constat, sur la nature profonde de la démarche migratoire de ces Français-es : il s'agit pour beaucoup non pas de venir chercher au Maroc un statut juridique qui serait meilleur, c'est-à-dire un statut au standard plus élevé au regard des droits qui lui sont attachés, mais un statut social auquel certains ne peuvent, pour différentes raisons, accéder en France. Au fond, on retrouverait là un réflexe ancien en matière de migration Nord-Sud, réflexe d'ailleurs juridiquement dépassé par la bi-nationalité<sup>138</sup> : conserver un statut juridique protecteur au regard de la nationalité en gardant la sienne propre

<sup>138</sup> Pour ce qui est, notamment, des Français mais pas seulement, tout se passe comme s'ils ignoraient qu'ils peuvent conserver leur nationalité française au cas où ils viendraient à obtenir la nationalité marocaine. En réalité, ils ne veulent pas être traités en tant que Marocains mais en tant que Français avec, par conséquent, la possibilité de bénéficier de la protection diplomatique française en cas de problème grave survenu sur le territoire marocain.

tout en cherchant à accéder à un statut social et à un cadre de vie privilégiés. « *En France on est des petits poissons dans un océan, au Maroc, on est des grands poissons dans un aquarium* » (Justin, arrivé au Maroc comme conteur et musicien et ayant, grâce à son expérience marocaine, acquis un master de journalisme grâce au système de validation des acquis professionnels). Dans ces conditions, on comprendra que certains résidents français au Maroc hésitent à passer du statut de « touriste permanent », c'est-à-dire de migrant installé dans une mobilité de sans-papiers condamné à effectuer des sorties trimestrielles du territoire, au statut juridiquement plus sécurisant d'« immigré régulier », premier stade pour que s'estompe de l'imaginaire l'« idée du retour » et que prenne place une autre représentation inscrivant juridiquement la présence au Maroc dans la durée. Autrement dit, se trouve posée en creux la délicate question de l'intégration dans la société d'accueil.

**Q :** *Il est d'ailleurs intéressant d'observer que lorsque j'ai demandé aux enquêtés s'ils se sentaient concernés par les lois marocaines, en leur demandant de me spécifier quelles lois ont un impact sur eux, plusieurs m'ont parlé de la loi sur les chiens. Quelle est cette loi ?*

**R :** *Le juriste reste pantois devant pareille préoccupation et se contentera de signaler l'existence d'une loi en la matière<sup>139</sup> qui apporte des réponses à deux problèmes : le premier est un problème de santé et d'hygiène publique et concerne les chiens plus ou moins errants qui peuvent transmettre des maladies ou tout simplement mordre gravement les personnes ; le second est un problème d'introduction plus récente au Maroc et concerne une certaine race canine à la dangerosité affirmée (pitbull, rottweiler, notamment).*

**Q :** *Pour l'anthropologue, ce type de réponse, maintes fois entendue, va dans le sens de mon analyse d'un sentiment d'extériorité des Français-es par rapport à la vie politique et sociale marocaine. Mis à part les individus en couple mixte ayant signé un acte adulaire (et donc régis par le Code de la famille marocain), les autres se perçoivent comme gravitant en périphérie de la politique marocaine. Même ceux qui se tiennent au courant de l'actualité marocaine (certains suivent l'actualité de très près) disent ne pas se sentir concernés par la plupart des enjeux sociaux ou politiques du pays qui les accueille. L'autre loi pour laquelle plusieurs Français-es m'ont dit se sentir concernés est relative à l'augmentation de prix de l'alcool décidée par le nouveau gouvernement.*

Passons à d'autres interrogations qui, elles aussi, traduisent plus ou moins le même sentiment.

#### *4.1. Acquisition de la nationalité marocaine*

Peut-être, comme durant la période qui a suivi l'Indépendance du pays, parce que dans les représentations « *la nationalité française reste un "élément de prestige", symbole d'aisance matérielle, d'expertise et d'instruction auprès des Marocains...* »<sup>140</sup>, les résidents français d'aujourd'hui continuent-ils à se désintéresser de l'acquisition de la nationalité marocaine. La première ques-

<sup>139</sup> Loi 56-12 relative à la « prévention et à la protection des personnes contre les dangers de chiens » du 27 juillet 2013 (publiée au Bulletin officiel du 15 août 2013), promulguée par Dahir n°1-13-69 du 18 ramadan 1434 (2 juillet 2013).

<sup>140</sup> Cassaigne (1964), cité par Pellegrini, cette recherche, chapitre intitulé « 1912-2012: la présence française au Maroc – Profil démographique ».

tion posée à la suite de certains entretiens semble corroborer cette constante dans les représentations sur la nationalité.

*Q : Je sais pour l'avoir entendu dans de nombreux entretiens que les Français-es ne sont en général pas intéressés par l'obtention de la nationalité marocaine<sup>141</sup> et que plusieurs pensent qu'elle est très difficile (voire impossible pour eux) à obtenir, mais ce qui m'intéresse maintenant c'est la pratique juridique. Tout d'abord, comment obtient-on la nationalité marocaine ?*

*R : Le Code de la nationalité ouvre différents cas pour devenir Marocain-e : l'acquisition de la nationalité par le bienfait de la loi et l'acquisition de la nationalité par naturalisation. Ces deux modes d'acquisition donnent lieu chacun à des procédures différentes. La nationalité interroge également le rapport des ces personnes à la religion et à l'état civil.*

#### 4.1.1. L'acquisition de la nationalité par le bienfait de la loi

Ce mode d'acquisition concerne, d'une part, les étrangères mariées à des Marocains qui peuvent obtenir la nationalité par la voie du mariage et, d'autre part, certaines personnes nées et résidant au Maroc.

##### a) L'acquisition de la nationalité par voie de mariage

Cette procédure est ouverte aux épouses étrangères de Marocains et signifie que celles-ci peuvent devenir marocaines sur simple déclaration enregistrée par le Ministre de la Justice. Elle est fondée sur le mariage et on peut alors parler « d'acquisition de la nationalité par voie de mariage ». L'épouse étrangère peut, après 5 ans de résidence continue au Maroc, en faire la demande et l'obtenir sauf si le ministre de la justice s'y oppose explicitement ou s'il ne répond pas dans le délai de un an à compter du dépôt de la déclaration.

On insistera sur le fait que l'acquisition de la nationalité par voie de mariage n'est pas ouverte pour le mari étranger d'une Marocaine. Elle est régie par l'article 10 du Code de la nationalité<sup>142</sup>. L'acquisition de la nationalité par voie de mariage est plus facile car, si on regarde le cas des étrangères mariées à des marocains qui peuvent bénéficier de cette procédure, il suffit (en gros) de résider de manière continue au domicile conjugal, d'être toujours marié depuis 5 ans et sachant que le divorce intervenu après le dépôt de la demande n'a pas d'impact sur l'obtention de la nationalité. D'autre part, comme il s'agit d'une simple déclaration d'acquisition, la procédure est censée être plus rapide et les documents exigés plus faciles à rassembler<sup>143</sup>. D'autre part, à la différence de la naturalisation qui est accordée, selon le cas, soit par Dahir soit par décret pris en Conseil de Ministres, l'acquisition de la nationalité par déclaration ne nécessite qu'une simple décision du Ministre de la Justice.

<sup>141</sup> La nationalité au Maroc n'est pas uniquement un lien juridique entre le citoyen-nne et l'Etat mais aussi un lien d'allégeance qui bloque encore l'accès des époux étrangers à la nationalité de leurs épouses marocaines, dans la cadre bien entendu d'un mariage valable eu égard au code de la famille marocain.

<sup>142</sup> La femme étrangère qui a épousé un Marocain peut, après une résidence habituelle et régulière au Maroc du ménage depuis cinq ans au moins, souscrire, pendant la relation conjugale, une déclaration adressée au ministre de la justice, en vue d'acquérir la nationalité marocaine.

<sup>143</sup> Une demande personnelle; un extrait d'acte de naissance ; un casier judiciaire (fiche n°2) ; un certificat de la nationalité pour l'époux ; une copie ou photocopie légalisée de l'acte de mariage ; un certificat de résidence de l'époux au Maroc daté de deux années ; deux photos d'identité.

## b) L'acquisition de la nationalité par la naissance et la résidence au Maroc

Deux situations sont prévues par le législateur : l'acquisition de la nationalité marocaine par la naissance et la résidence au Maroc ; l'acquisition de la nationalité marocaine par la Kafala<sup>144</sup>. Seul présente un intérêt ici, l'article 9-1 du Code de la nationalité en ce qu'il permet l'acquisition de la nationalité par la naissance et la résidence au Maroc d'enfants mineurs étrangers. On a pu, à juste titre se demander s'il s'agissait là d'une disposition innovante et s'il s'agissait de l'introduction du droit du sol dans la législation marocaine sur la nationalité à côté du critère du droit du sang, critère quasi-exclusif d'octroi de la nationalité au Maroc. En réalité, il ne s'agit là que d'une vieille institution du droit de la nationalité qu'on trouve à peu près dans tous les codes du monde et que le Maroc connaissait déjà. Deux cas sont envisagés par le législateur<sup>145</sup> : le premier cas est celui de l'enfant né l'étranger au Maroc et y résidant de parents eux-mêmes étrangers nés au Maroc après l'entrée en vigueur du Code de la nationalité modifié en 2007. Désormais, le délai durant lequel l'enfant peut demander la nationalité marocaine avant sa majorité est porté à 2 ans au lieu de 1 an auparavant. Le deuxième cas est relatif à l'enfant étranger né au Maroc et y résidant dont le père lui-même est né au Maroc avant ou après l'entrée en vigueur du Code de la nationalité modifié et y réside, « *lorsque ce dernier se rattache à un pays dont la fraction majoritaire de la population est constituée par une communauté ayant pour langue l'arabe ou pour religion l'islam et appartenant à cette communauté* ». Aucune restriction de délai n'est ici imposée. On remarquera cependant que le législateur ne s'intéresse qu'à la nationalité du père de l'enfant, celle de la mère étrangère étant ainsi supposée ne pas produire d'incidence sur la nationalité d'origine de l'enfant alors-même que le Maroc reconnaît désormais que les Marocaines mariées à un étranger transmettent la nationalité à leurs enfants. On observera surtout qu'est reconnu, dans les deux cas, un droit du sol somme toute restrictif puisqu'il est limité dans le temps dans le premier cas et soumis à condition linguistique (l'arabe) et religieuse (l'islam). Cela relève donc davantage de la vieille institution de l'acquisition de la nationalité par « le bienfait de la loi » que du droit du sol au sens moderne du terme.

### 4.1.2. L'acquisition de la nationalité par naturalisation

La naturalisation est ouverte, sous régime général, à tout étranger, y compris l'étranger marié à une Marocaine, qui en formule la demande s'il répond aux conditions énumérées par l'article 11 du Code de la nationalité<sup>146</sup>. Dans ce cas, la nationalité est accordée par décret pris en Conseil de Ministres. La même procédure est également ouverte, sous régime dérogatoire prévu par l'article 12 du Code de la nationalité, à « *l'étranger dont l'infirmité ou la maladie a été contractée*

<sup>144</sup> Cf. article 9-2 du Code de la nationalité « *toute personne de nationalité marocaine ayant pendant plus de cinq années, la kafala (la prise en charge) d'un enfant né en dehors du Maroc de parents inconnus, peut présenter une déclaration aux fins d'acquisition de la nationalité marocaine par l'enfant* ». L'enfant né au Maroc de parents inconnus obtient d'office la nationalité marocaine au titre de l'article 7 du Code de la nationalité. Mais pour en assurer la légalité la kafala, il est obligatoire que le couple soit musulman, soit d'origine, soit par conversion. A titre d'exemple, voir : <http://www.yabiladi.com/articles/details/20900/kafala-dizaines-familles-espagnoles-convertissent.html>

<sup>145</sup> Article 11 modifié par la loi n° 62-06 promulguée par le dahir n° 1-07-80 du 23 mars 2007 - 3 rabii I 1428 ; (B.O. n° 5514 du 5 avril 2007) et Article 9 modifié par la loi n° 62-06 promulguée par le dahir n° 1-07-80 du 23 mars 2007 - 3 rabii I 1428 ; (B.O. n° 5514 du 5 avril 2007).

<sup>146</sup> Voir [www.service-public.ma](http://www.service-public.ma) rubrique « demande de naturalisation ». On y trouvera également, dans la rubrique « acquisition de la nationalité marocaine », tous les cas de figure avec les documents exigibles pour chaque cas.

au service ou dans l'intérêt du Maroc » et à « l'étranger qui a rendu des services exceptionnels au Maroc ou dont la naturalisation présente un intérêt exceptionnel pour le Maroc ». En pratique, il peut s'agir de personnalités ayant rendu des services exceptionnels au Maroc : cela peut être un industriel, un artiste de renommée, un sportif de très haut niveau, etc. Cette attribution de la nationalité se fait de manière discrétionnaire : c'est un choix qui n'est pas soumis aux règles habituelles. Dans ce cas de figure, la nationalité est attribuée par Dahir.

On signalera que l'étranger naturalisé est soumis, conformément à l'article 17 du Code de la nationalité, à une période de stage de cinq ans durant laquelle il n'est pas autorisé à exercer une fonction publique ou une fonction élective et ne peut être inscrit sur les listes électorales. Ces restrictions peuvent être levées soit par Dahir s'il s'agit d'une naturalisation du régime dérogatoire (article 12), soit par décret en Conseil de Ministres dans les autres cas.

#### 4.2 Rapport nationalité, religion et état civil

Toute une série d'interrogations sont apparues, explicitement et implicitement lors des entretiens. Des questionnements ont ainsi émergé autour de préoccupations liées aux rapports, réels ou supposés, entre l'acquisition de la nationalité et le changement d'état civil, voire de religion.

##### 4.2.1. Nationalité et état civil

**Q :** *Qu'en est-il du changement des nom et prénom lors de l'acquisition de la nationalité ? En matière d'état civil, la loi impose pour les Marocain-es un nom et prénom « caractère marocain ». L'acquisition de la nationalité impose-t-elle de changer de nom et/ou de prénom pour les mettre en conformité avec cette loi sur l'état civil ?*

**R :** *Le Code de la nationalité n'oblige pas le naturalisé à modifier ses nom et prénom – ni ceux de ses enfants mineurs. Il lui ouvre seulement cette faculté<sup>147</sup>. Donc, selon ce code, il s'agit bien d'un choix et non d'une obligation. Comme la nationalité est, en théorie, découplée de la situation religieuse, une personne portant un nom et un prénom « chrétien » a le choix soit de les conserver, soit d'en changer (généralement le prénom). Cette possibilité de changement est prévue dans le but de permettre une meilleure intégration/assimilation du naturalisé (le terme « naturalisé » revêt, d'ailleurs, une dimension biologisante et essentialiste). La plupart des grands systèmes législatifs du monde prévoient pareil dispositif. Cependant, dans le cas du Maroc, deux situations doivent être distinguées : celle du demandeur, de son conjoint et de leurs enfants mineurs nés avant naturalisation et celle des enfants nés après naturalisation et de leur descendance. Lorsque la demande de naturalisation est faite par le chef de famille, elle vaut, en règle générale, pour le conjoint et les enfants mineurs du couple. A cette occasion, il peut être demandé la « marocanisation » du nom et/ou du prénom. Si tel n'a pas été le cas, l'enfant devenu majeur pourra lui-même faire la demande en vertu de l'article 24 du décret de 2002<sup>148</sup> pour changer de prénom s'il en éprouve le besoin. La situation est plus problématique pour les enfants nés après naturalisation et leur des-*

<sup>147</sup> En effet, l'article 13-2 du Code de la nationalité ne fait qu'ouvrir pareille faculté en ces termes : « L'acte de naturalisation pourra, à la demande de l'intéressé, modifier les nom et prénoms de ce dernier ».

<sup>148</sup> Décret n° 2-99-665 du 2 chaabane 1423 (9 octobre 2002) pris pour l'application de la loi n° 37-99 relative à l'état civil : « Les prénoms étrangers peuvent être changés à la demande de l'intéressé s'il est majeur, ou de son père ou de son mandataire légal... ».

*endance. En effet, ces enfants naissent Marocains et doivent, à ce titre, être inscrits sur les registres marocains d'état civil. Or, la législation en vigueur régissant l'état civil<sup>149</sup> exige que « le prénom choisi par la personne faisant la déclaration de naissance en vue de l'inscription sur les registres de l'état civil doit présenter un caractère marocain... »<sup>150</sup>. En d'autres termes, si le Code de la nationalité n'impose pas de changer son nom et/ou prénom ni celui de ses enfants mineurs au moment de devenir Marocain, la législation sur l'état civil impose le choix d'un prénom « à caractère marocain » pour les enfants et petits-enfants à naître. Par effet de glissement, une conception inclusive, voire assimilationniste, caractérise ainsi la législation marocaine sur la nationalité.*

#### 4.2.2. Nationalité et mariage Marocaine/étranger

**Q :** *Et pour quelles raisons permet-on aux femmes d'obtenir la nationalité marocaine par voie de mariage et pas aux hommes ? J'ai lu un article qui rapportait que la société civile marocaine militait pour que les étrangers mariés à des Marocaines obtiennent la nationalité par voie de mariage. Pourquoi voudrait-on en arriver là s'il est possible pour un étranger d'obtenir la nationalité marocaine par naturalisation ? Est-ce plus compliqué ?*

**R :** *La réponse est à rechercher dans la conception patriarcale traditionnelle de la famille : on considère que le chef de famille étant l'homme, la femme qu'il épouse doit être assimilée/intégrée dans les us et coutumes. Lui accorder facilement la nationalité participe de cette logique traditionnaliste inclusive qui veut que la femme soit sous la coupe de l'homme. On comprend alors pourquoi on refuse la nationalité par voie de mariage à l'époux étranger d'une marocaine : ce n'est pas la femme qui « rapporte » dans la communauté. Elle est « rapportée » et doit être très vite soumise aux règles de ladite communauté. Cette conception perdure curieusement en matière de nationalité alors-même qu'elle a été abandonnée en droit de la famille puisque, désormais, le Code de la famille reconnaît l'égalité des époux devant les droits et les devoirs attachés au mariage. Le fait de ne pas permettre l'acquisition de la nationalité par voie de mariage par l'époux étranger d'une Marocaine atteste de cette conception traditionnaliste contestable. La différence est importante au regard de chacune des procédures ouvertes pour devenir marocain : la procédure est plus rapide dans le cas de l'acquisition par voie de mariage puisque le Ministre de la justice doit se prononcer dans un délai maximum de 1 an (nota bene : s'il ne le fait pas, on considère alors que la réponse est négative) et que sa décision n'est pas délibérée en Conseil de Cabinet. Ce qui est considéré comme une acquisition par « le bienfait de la loi » par le Code de la nationalité, sorte de faveur réservée à des catégories de personnes nécessitant une « protection » spécifique. En revanche, l'obtention de la nationalité par voie de naturalisation nécessite un décret en Conseil de Ministres ou, plus exceptionnellement, un Dahir et doit répondre à des conditions et des procédures plus difficiles à satisfaire. Permettre aux époux étrangers de Marocaines d'accéder à la nationalité par la voie du mariage est*

<sup>149</sup> Dahir n° 1-02-239 du 25 rejev 1423 portant promulgation de la loi n° 37-99 relative à l'état civil (B O du 7 novembre 2002) ; Décret n° 2-99-665 du 2 chaabane 1423 (9 octobre 2002) pris pour l'application de la loi n° 37-99 relative à l'état civil.

<sup>150</sup> Cf. article 21 du Dahir n° 2-99-665 op.cit.

*donc une question de simple égalité de traitement devant la loi. Cela pose, en filigrane, la question de la redéfinition de la citoyenneté marocaine et des droits qui lui sont attachés, question non encore résolue.*

**Q :** *J'imagine que la différence se situe justement au niveau de la pratique juridique, en lien avec la religion. Je sais de source sûre que les dossiers des non-convertis se retrouvent en dessous de la pile des dossiers à traiter...*

**R :** *A ta dernière question, on peut répondre la chose suivante : en réalité (c'est-à-dire en pratique), on voudrait que nationalité et religion concordent alors même que le code de la nationalité ne fait pas de lien entre ces deux concepts. Le traitement administratif des demandes de naturalisation est empreint de cette logique sous-jacente pourtant contraire à la lettre du code de la nationalité.*

**Q :** *Existe-t-il des données statistiques sur l'acquisitions de la nationalité marocaine par des étrangers-ères et si oui, comment y avoir accès?*

**R :** *Les chiffres sont publiés mais de façon irrégulière et peu transparente. On doit pouvoir les obtenir soit auprès de la Direction des Affaires Civiles du ministère de la Justice, soit auprès de la Commission des Naturalisations, mais cela doit être plus difficile. Les quelques indications que j'ai pu trouver semblent confirmer ce que l'on supposait : Algériens et Tunisiens en tête, suivis des Français.*

Voici quelques chiffres tels que rapportés dans un ouvrage datant de 1992<sup>151</sup>.

D'après cet auteur, qui se réfère aux statistiques publiées par le ministère de la justice, le nombre d'étrangers-ères ayant acquis la nationalité marocaine depuis la publication du Code de la nationalité marocaine en 1958 et jusqu'en 1992 s'élève à 1 141. La majorité d'entre eux a comme nationalité d'origine la nationalité algérienne, les Tunisiens arrivant en deuxième position, suivis des Français en troisième position. En 34 ans, seulement 1 141 personnes ont obtenu la nationalité marocaine, soit une moyenne de moins de 34 personnes par an. La proportion des Français doit, du reste, y être infime.

D'autres chiffres ont été cités par la presse écrite<sup>152</sup>.

*« D'après les statistiques les plus récentes du ministère de la Justice, entre 2003 et 2005, 900 demandes de naturalisation ont été déposées auprès de ce même département, dont près de la moitié par des personnes de nationalité algérienne. Les autres demandes émanent majoritairement de ressortissant-es européen-nes et africain-es, dont certains vivent au Maroc depuis plusieurs générations ».*

#### 4.3. *Le droit de vote des étrangers-ères au Maroc*

La question du droit de vote des Marocain-es Résidant à l'Étranger (MRE) fait débat depuis de nombreuses années au Maroc<sup>153</sup>. Accessoirement, la question du droit de vote des étrangers-

<sup>151</sup> Ahmed Zougarhi (1992), *Les dispositions du droit international privé dans la législation marocaine, tome I : La nationalité*, Dar Toubkal, Casablanca (ouvrage publié en langue arabe).

<sup>152</sup> Bladi.net du 7 juin 2008 qui se réfère à Maroc Hebdo - Mouna Izddine.

<sup>153</sup> Voir ouvrage publié par le CCME, *La question de la participation et de la représentation politique des Marocains du monde*, Ed. La Croisée des chemins, Casablanca 2013 ; voir également Abdelkrim Belguendouz, Ré-

ères résidant au Maroc est venue s'y greffer. Certains entretiens y font référence comme pour marquer un certain désir d'intégration. Mais la plupart n'y voient pas de réel intérêt.

**Q :** *Le droit de vote des étrangers-ères. Quelle est la loi applicable en France et quelle est la loi applicable au Maroc ?*

« Est-ce que vous aurez aimé exercer le droit de vote ici au Maroc ? *Ben oui par exemple l'équivalent des municipales oui je trouverais ça normal – mais de la même manière je trouverais normal que les étrangers non communautaires installés en France votent... »* Solange, journaliste sans emploi au moment de notre rencontre.

**R :** *En France, peuvent voter aux élections municipales et aux élections parlementaires européennes les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne dès lors qu'ils résident, dans la commune ou la circonscription électorale concernées, depuis 6 mois au moins et à condition qu'ils soient inscrits sur les listes électorales. S'ils remplissent ces conditions, ces ressortissants communautaires peuvent être électeurs et éligibles. Les autres résidents étrangers ne bénéficient pas du droit de vote en France même s'ils y résident légalement depuis toujours. Le droit de vote des étrangers-ères non communautaires reste une promesse de la gauche française sans cesse renvoyée à plus tard comme c'est le cas encore aujourd'hui. La citoyenneté en France reste ainsi étroitement corrélée à la nationalité alors même que selon les articles 13 et 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le citoyen est celui qui vit dans la cité, y travaille, y réside et contribue à ses activités.*

Quant aux Français-es résidant à l'étranger, ils ont le droit de vote aux élections nationales (Assemblée nationale et Président de la République) françaises qu'ils exercent directement sur leur lieu de résidence à l'étranger.

Le Maroc, à l'instar de pays comme l'Espagne (Constitution, article 13, paragraphe 2) ou le Portugal (Constitution, article 15, paragraphe 4), a introduit le vote des étrangers-ères dans sa nouvelle Constitution. En effet, l'article 30 de la nouvelle Constitution marocaine adoptée par referendum en juillet 2011 et promulguée par Dahir numéro 1-11-91 du 27 chaabane 1432 (29 juillet 2011), dispose que « *les étrangers [...] qui résident au Maroc peuvent participer aux élections locales en vertu de la loi, de l'application de conventions internationales ou de pratiques de réciprocité* ». Pour l'effectivité de cette disposition constitutionnelle, il faudra soit légiférer, soit passer des accords internationaux spécifiques, soit enfin appliquer le principe de réciprocité. Ce serait par exemple le cas si demain la France accordait le droit de vote aux ressortissants marocains résidant en France. Pour le moment, rien ne laisse supposer que le Maroc se lance dans une politique volontariste dans ce domaine<sup>154</sup> ne serait-ce qu'envers les ressortissants maghrébins ou les ressortissants de certains Etats subsahariens avec lesquels le Maroc entretient de bonnes relations.

S'agissant des MRE, l'article 17 de la nouvelle constitution marocaine consacre leur droit de vote : « *Les Marocain-es résidant à l'étranger jouissent des droits de pleine citoyenneté, y compris le droit d'être électeurs et éligibles. Ils peuvent se porter candidats aux élections au niveau des listes*

*ponse au livre plaidoyer du CCME contre la question de la participation et de la représentation politique des Marocains du monde, [http://issuu.com/wakeupmre/docs/belguendouz\\_reponse\\_au\\_livre\\_du\\_ccm](http://issuu.com/wakeupmre/docs/belguendouz_reponse_au_livre_du_ccm)*

<sup>154</sup> Le rapport établi récemment par le CNDH, *op.cit.*, recommande de mettre en place un tel droit de vote.

*et des circonscriptions électorales locales, régionales et nationales. La loi fixe les critères spécifiques d'éligibilité et d'incompatibilité. Elle détermine de même les conditions et les modalités de l'exercice effectif du droit de vote et de candidature à partir des pays de résidence* ». La loi organique 27/11 sur la Chambre des représentants a donné une réalité discutable à ce droit de vote et d'éligibilité des MRE aux élections législatives. Ce texte a en effet sensiblement réduit la portée de l'innovation constitutionnelle puisque les candidats MRE, s'ils peuvent se présenter sur les listes et dans les circonscriptions de leur choix, ne peuvent le faire que sur le territoire national seulement. D'autre part, les électeurs ne peuvent voter qu'au moyen d'une procuration donnée à un électeur résidant au Maroc. La situation semble actuellement bloquée quant à une éventuelle possibilité d'exercer le droit de vote et d'éligibilité sur le territoire même du pays d'accueil.

## **Conclusion**

Finissons par un souhait. Le Maroc continue à attirer toujours autant d'étrangers-ères dont beaucoup de Français-es qui, eux, s'installent pour beaucoup dans une mobilité permanente entre les deux rives de la Méditerranée à la faveur du « statut de touriste permanent » qu'ils se sont fabriqué au fil des ans. La société civile marocaine a souvent appelé de ses vœux au respect des droits humains des migrants, il est vrai souvent réduits, dans les représentations collectives, aux seuls subsahariens. Les pouvoirs publics viennent d'annoncer une opération de régularisation de certaines catégories de sans-papiers sans distinction de nationalité présentes sur le territoire au 31 décembre 2013. Cette opération, prévue pour débiter le 1<sup>er</sup> janvier 2014, s'achèvera le 31 décembre 2014. De la manière dont cette opération sera effectivement réalisée au regard du respect des droits humains des migrants dépend la délivrance d'un quitus aux pouvoirs publics pour leur gestion passée de la question.

## **Annexe: Textes législatifs et réglementaires**

1. Code de la nationalité marocaine – Dahir n°1-58-250 du 21 safar 1378 (6 septembre 1958) publié au BO n°2394 du 12/09/1958, p. 1492 – Consolidé le 26 octobre 2011.
2. Code de la famille – Dahir n°1-04-22 du 12 hija 1424 (3 février 2004) portant promulgation de la loi n°70-03 portant code de la famille publié au BO n°5358 du 2 ramadan 1426 (6 octobre 2005), p. 667 – Consolidé le 5 août 2010.
3. Code du travail – Loi n°65-99 formant code du travail, publié au BO n°5210 du 16 rabii I 1425 (6 mai 2004), p. 600 – Consolidé le 26 octobre 2011.
4. Code de commerce – Loi n°15-95 formant code de commerce, promulguée par le Dahir n°1-96-83 du 15 rabii I 1417 (1<sup>er</sup> août 1996) – Consolidé le 6 octobre 2011.
5. Convention entre la République Française et le Royaume du Maroc relative au statut des personnes et de la famille et à la coopération judiciaire, promulguée par décret n°83-435 du 27 mai 1983, JORF du 1<sup>er</sup> juin 1983, p. 1643.
6. Convention entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle en matière fiscale (ensemble un protocole) du 29 mai 1970, modifiée le 18 août 1989 (entrée en vigueur en 1990).
7. Santé et Sécurité sociale – Convention générale du 22 octobre 2007, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2011 et abrogeant la convention générale du 9 juillet 1965 et l'ensemble de ses avenants, protocoles et accords complémentaires. Voir également l'Arrangement administratif général du 27 avril 2009.
8. Accord bilatéral franco-marocain en matière de séjour et d'emploi du 9 octobre 1987, promulgué par décret n°94-203 du 4 mars 1994.

9. Accord entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement du Royaume du Maroc relatif aux échanges professionnels du 24 mai 2001.
10. Protocole d'application de l'accord franco-marocain relatif aux échanges de jeunes professionnels.
11. Dahir du 4 septembre 1915 (24 chaoual 1333) relatif à l'état civil en zone française du Protectorat.
12. Dahir du 25 janvier 1932 (16 ramadan 1350) relatif à la déclaration des naissances et des décès des étrangers, publié au BO n°1008 du 19/02/1932, p. 195.
13. Dahir n°1-60-020 du 6 ramadan 1379 (4 mars 1960) relatif à la célébration suivant les formes déterminées pour l'état civil des mariages entre Marocains et étrangères ou Marocaines et étrangers, publié au BO n°2474 du 25 mars 1960, p. 689.
14. Dahir n°1-02-206 du 1é jourmada I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°75-00 modifiant et complétant le dahir n°1-58-376 du 3 jourmada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association, publié au BO n°5048 du 17 octobre 2002, p. 1062.
15. Dahir portant loi n°1-93-230 du 19 rabii II 1414 (6 octobre 1993) relatif à l'Ordre National des vétérinaires, publié au BO n°4223 du 6 octobre 1993, p. 537 (art. 8 à 10 pour les étrangers).
16. Décret n°2-07-1064 du 5 rejeb 1429 (9 juillet 2008) relatif à l'exercice de la pharmacie, à la création et à l'ouverture des officines et des établissements pharmaceutiques, publié au BO n°5648 du 17 juillet 2008 (Voir chapitre II, art. 7 et suivants).
17. Décret n°2-02-350 du 6 jourmada I 1423 (17 juillet 2002) approuvant le formulaire unique de création d'entreprise.
18. Dahir n°1-03-196 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n°02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières, publié au BO n°5162 du 20 novembre 2003, p. 1295.
19. Décret n°2-09-607 du 15 rabii II 1431 (1er avril 2010) pris pour l'application de la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières, publié au BO n°5836 du 21 jourmada I 1431 (6 mai 2010).
20. Arrêté du ministre de l'intérieur n°498-12 du 20 rabii I 1433 (13 février 2012) fixant la forme et le contenu de l'imprimé de demande d'obtention des titres de séjour, publié au BO n°6030 du 22 rabii I 1433 (13 février 2012).
21. Arrêté du ministre de l'intérieur n° 499-12 du 20 rabii I 1433 (13 février 2012) fixant la forme et le contenu du récépissé du dépôt de la demande d'obtention ou de renouvellement d'un titre de séjour, publié au BO n°6030 du 22 rabii I 1433 (13 février 2012).
22. Arrêté du ministre de l'intérieur n°500-12 du 20 rabii I 1433 (13 février 2012) relatif à l'autorisation exceptionnelle de séjour, publié au BO n°6030 du 22 rabii I 1433 (13 février 2012).
23. Arrêté du ministre de l'intérieur n°501-12 du 20 rabii I 1433 (13 février 2012) fixant les documents devant être joints à la demande d'obtention ou de renouvellement des titres de séjour, publié au BO n°6030 du 22 rabii I 1433 (13 février 2012).
24. Arrêté du ministre de l'intérieur n°503-12 du 20 rabii I 1433 (13 février 2012) fixant les mentions de la carte d'immatriculation, publié au BO n°6030 du 22 rabii I 1433 (13 février 2012).
25. Arrêté du ministre de l'intérieur n°502-12 du 20 rabii I 1433 (13 février 2012) relatif au document de circulation, publié au BO n°6030 du 22 rabii I 1433 (13 février 2012).
26. Arrêté du ministre de l'intérieur n°504-12 du 20 rabii I 1433 (13 février 2012) fixant les mentions de la carte de résidence, publié au BO n°6030 du 22 rabii I 1433 (13 février 2012).
27. Arrêté du ministre de la Justice n°106-97 du 9 ramadan 1417 (18 janvier 1997) définissant le formulaire de la déclaration d'inscription au registre du commerce et fixant la liste des actes et pièces jointes accompagnant ladite déclaration.
28. Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n°1391-05 du 22 chaoual 1426 (25 novembre 2005) complétant le modèle de contrat de travail réservé aux étrangers annexé à l'arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n°350-05 du 29 hije 1425 (9 février 2005).
29. Arrêté du ministre de l'intérieur n° 505-12 du 20 rabii I 1433 (13 février 2012) fixant les documents devant être produits pour bénéficier des dispositions de l'article 17 de la loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulière publié au Bulletin officiel n° 6030 du 22 rabii II 1433 (15-3-2012).

## Annexes

### Le guide d'entretien (partie qualitative auprès des Français-es)

#### Première partie : parcours et trajectoire migratoire

- *Parcours et trajectoire migratoire* (quand, pourquoi, comment, d'où, avec qui?)
- *Choix du Maroc*
- *Statut de migrant ou touriste + Démarches administratives effectuées*: ... pour devenir résident ; ... pour créer votre entreprise ; ... pour déposer un dossier de retraité ; ... pour vous marier à un(e) Marocain(e) ; ... pour renouveler votre statut de touriste

#### Deuxième partie : situation actuelle et précédent la migration

- *Situation actuelle* (lieu de vie, professionnelle, familiale, personnelle)
- *Situation au début de votre installation* (différente de la situation actuelle?)
- *Situation antérieure à la migration*
- *Évaluation de la qualité de vie* (actuelle versus antérieure)

#### Troisième partie : configuration du chez-soi

- *Présentation de la maison* (discours) : éléments qui contribuent au sentiment du chez-soi)
- *Le milieu de vie du migrant* (observation)
- *Collecte de données photographiques* : présentation du chez-soi (objets nomades, odeur, photos, nourriture)

#### Quatrième partie : les représentations du chez-soi

- *Où vous sentez-vous chez vous?*
- *Qu'est-ce qui fait que vous vous y sentez chez vous?*
- *Est-ce que « chez toi » résonne avec* : un ou des lieux physiques ; un ou plusieurs territoires national/nationaux ; une ou plusieurs appartenances nationales ; une affiliation à une ou plusieurs communautés ; une question de citoyenneté ; une participation ou un engagement civique ou associatif ; des personnes significatives ; des objets ; des réalisations personnelles ; des repères culturels spécifiques ; un certain mode de vie ; une certaine une pratique religieuse ; une pratique linguistique ; des investissements financiers ; un ou des paysages précis ; des odeurs spécifiques ; des sons particuliers ; des goûts spécifiques.
- *Liens maintenus avec la France?* (fréquence, qualité, par quels moyens)
- *Qu'est-ce qui ferait que tu ne te sentirais plus chez toi au Maroc?* (pour ceux qui disent se sentir chez eux au Maroc).
- *Qu'est-ce qui pourrait te faire sentir chez toi au Maroc?* (pour ceux qui disent ne pas se sentir chez eux au Maroc).

#### Cinquième partie : accueil et cohabitation avec les Marocains

- *Est-ce que les Marocains vous font sentir chez vous au Maroc?*
- *Pourriez-vous me parler de vos liens ou contacts avec les Marocains?*
- *Comment diriez-vous que les Marocains perçoivent les Français-es?*
- *Situation de discrimination en lien avec votre statut de Français*
- *Privilèges ou avantages en lien avec votre statut de Français?*
- *Impact du genre sur l'accueil et la cohabitation?*

#### Sixième partie : les projets et les projections vers l'avenir

- *Aimeriez-vous obtenir la nationalité marocaine et pourquoi?*
- *Où et comment vous imaginez-vous dans 5 ou 10 ans?* (occupation, famille, lieu de vie, projets, etc.)
- *Où vous imaginez-vous être enterrer?*

Septième partie : informations personnelles: Sexe ; Âge ; Année de la migration ; Âge au moment de la migration ; Nationalité(s) ; Occupation ; Niveau d'étude ; Origine sociale ; Ville de résidence.

## Questionnaire pour l'analyse quantitative

### 1. Contacts avec les français-es

1. *Côtoyez-vous des Français-es ?* 1. Oui, 2. Non.
2. *Côtoyez-vous des Français-es dans le cadre du travail ou de services?* 1. Oui, 2. Non. [Collègue ; employeur ; employé ; client ; fournisseur ; intermédiaire ; professeur ; médecin ; Autres (préciser)]
3. *Côtoyez-vous des Français-es dans le cadre familial ?* 1. Oui, 2. Non. [Mari/femme français(e) ; belle-sœur/beau-frère français(e) ; beau-père/belle-mère/gendre/bru français(e) ; cousin/cousine marié(e) à un(e) Français(e) ; oncle/tante marié(e) à un(e) Français(e) ; Autres (préciser)]
4. *Côtoyez-vous des Français-es dans le cadre de votre voisinage ?* 1. Oui, 2. Non.
5. *Côtoyez-vous des Français-es dans le cadre d'une activité sociale ou sportive ?* 1. Oui, 2. Non.
6. *Côtoyez-vous des Français-es dans le cercle de vos amis proches?* 1. Oui, 2. Non.
7. *Est-ce que votre premier contact avec des Français-es a été facile ?* 1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)

### 2. Nationalité

1. *À votre avis selon la loi marocaine, est-ce qu'un Français (homme) peut obtenir la nationalité marocaine ?* 1. Oui, 2. Non.
2. *À votre avis, selon la loi marocaine, est-ce qu'une Française peut obtenir la nationalité marocaine ?*  
1. Oui, 2. Non
3. *À votre connaissance, est-ce que l'enfant d'un Français marié à une Marocaine peut obtenir la nationalité marocaine ?* 1. Oui, 2. Non.
4. *Êtes-vous d'accord avec le fait qu'une Française obtienne la nationalité marocaine ?*  
1. D'accord (-->5-6-7-8), 2. Pas d'accord (-->9-10-11-12), 3. Ça dépend (préciser)
5. *Si elle n'est pas musulmane ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
6. *Si elle n'est pas mariée à un Marocain ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
7. *Si elle ne parle pas la langue ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
8. *Si elle n'est pas née sur le sol marocain ?* 13 ; 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
9. *Si elle est musulmane ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
10. *Si elle est mariée à un Marocain ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
11. *Si elle parle la langue ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
12. *Si elle est née sur le sol marocain ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
13. *Êtes-vous d'accord avec le fait qu'un Français obtienne la nationalité marocaine ?*  
1. D'accord (-->14-15-16-17), 2. Pas d'accord (-->18-19-20-21), 3. Ça dépend (préciser)
14. *S'il n'est pas musulman ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
15. *S'il n'est pas marié à une Marocaine ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
16. *S'il ne parle pas la langue ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
17. *S'il n'est pas né sur le sol marocain ?* 22 ; 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
18. *S'il est musulman ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
19. *S'il est marié à une Marocaine ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
20. *S'il ne parle pas la langue ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
21. *S'il est né sur le sol marocain ?* 1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
22. *Autres motifs pour accorder la nationalité (préciser)*

### 3. Mariage mixte

1. *(Si la personne est célibataire) Accepteriez-vous d'épouser un(e) Français(e) ? (Si la personne est mariée) Auriez-vous accepté d'épouser un(e) Français(e) ?* 1. Oui (--> 2), 2. Non (--> 3), 3. Ça dépend (préciser)
2. *et si il/elle n'est pas musulman(e) ?* 1. Oui (--> 5), 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
3. *et si il/elle est musulman(e) ?* 1. Oui (--> 4), 2. Non (--> 5)

4. *et si il/elle est musulman(e) que sur les papiers ?* 1. Oui, 2. Non
5. *Accepteriez-vous que votre FILS épouse une Française ?* 1. Oui (--> 6), 2. Non (--> 7)
6. *Si celle-ci n'est pas musulmane ?* 1. Oui (--> 8), 2. Non
7. *Et si elle est musulmane ?* 1. Oui, 2. Non
8. *Accepteriez-vous que votre FILS épouse une femme sénégalaise ?* 1. Oui (précisez --> 9), 2. Non (--> 10)
9. *Et si elle n'est pas musulmane ?* 1. Oui (--> 11), 2. Non
10. *Et si elle est musulmane ?* 1. Oui, 2. Non
11. *Accepteriez-vous que votre FILLE épouse un Français ?* 1. Oui (--> 13), 2. Non (--> 12)
12. *S'il est musulman ?* 1. Oui, 2. Non
13. *Et s'il n'est pas musulman ?* 1. Oui, 2. Non
14. *Accepteriez-vous que votre FILLE épouse un homme sénégalais ?* 1. Oui (--> 16), 2. Non (--> 15)
15. *Et s'il est musulman ?* 1. Oui, 2. Non
16. *Et s'il n'est pas musulman ?* 1. Oui, 2. Non

#### 4. Question identitaire

1. *Selon vous l'installation des Français-es au Maroc constitue-t-elle un apport pour le Maroc ?*  
1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
2. *L'installation des Français-es au Maroc constitue-t-elle un apport...Économique ?*  
1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
3. *Éducatif (scolaire, formation) ?* 1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
4. *Au niveau des valeurs, (du mode de vie)?* 1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
5. *Religieux ?* 1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
6. *Selon vous, l'installation des Français-es est-il une menace pour les Marocains ?*  
1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
7. *L'installation des Français-es constitue-t-elle une menace... Économique ?*  
1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
8. *Éducative (scolaire, formation) ?* 1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
9. *Au niveau des valeurs, du mode de vie ?* 1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
10. *Religieuse ?* 1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)

#### 5. Intégration

1. *Êtes-vous d'accord que les Français-es puissent acquérir des biens immobiliers au Maroc ?*  
1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
2. *Selon vous, est-ce que les Français-es résidents au Maroc devraient parler arabe ?*  
1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
3. *Selon vous, doit-on encourager l'installation des étrangers en général au Maroc ?*  
1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
4. *Selon vous, doit-on encourager l'installation des Français-es au Maroc ?*  
1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
5. *Selon vous, doit-on encourager l'installation des Espagnols au Maroc ?*  
1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
6. *Selon vous, doit-on encourager l'installation des Italiens au Maroc ?*  
1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
7. *Selon vous, doit-on encourager l'installation des Allemands au Maroc ?*  
1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
8. *Selon vous, doit-on encourager l'installation des Algériens au Maroc ?*  
1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)

9. *Selon vous, doit-on encourager l'installation des Sénégalais au Maroc ?*  
1. Oui, 2. Non, 3. Ça dépend (préciser)
10. *Quelles sont les étrangers les mieux intégrés/adaptés au Maroc ?*  
Français ; Espagnols ; Italiens ; Américains ; Algériens ; Sénégalais ; Russes.
11. *Êtes-vous d'accord que les Français-es puissent voter aux élections locales au Maroc ?*  
1. D'accord, 2. Pas d'accord, 3. Ça dépend (préciser)
12. *Comment appelez-vous...*  
Un Français = \_\_\_\_\_  
Un Américain = \_\_\_\_\_  
Un Japonais = \_\_\_\_\_  
Un Sénégalais = \_\_\_\_\_  
Un Sud-Américain (Brésilien, Argentin) = \_\_\_\_\_

## 6. Informations personnelles

1. *Sexe: 1. Féminin, 2. Masculin*
2. *Age*
3. *Nationalité(s): 1. Marocaine, 2. Autres (préciser)*
4. *Quel est votre statut civil actuellement ? (Noter une seule réponse)*  
1. célibataire (jamais marié/e), 2. Marié/e, 3. Divorcé/e ou séparé/e, 4. Veuf/veuve
5. *Avez-vous des enfants ? 1. Oui, 2. Non*
6. *Combien d'enfants avez-vous ? 1. Agés de 0 à 15 ans : \_\_\_ ; 2. Agés de 15 ans et plus ans : \_\_\_*
7. *Lieu (ville, village, douar) où vous avez passé la plus grande partie de votre enfance ?*  
Commune (à préciser : \_\_\_\_\_ ; Province / Préfecture (à préciser) : \_\_\_\_\_  
1. milieu rural, 2. milieu urbain, 3. à l'étranger
8. *Lieu de résidence actuelle ?*  
Ville/Commune (à préciser) : \_\_\_\_\_  
Province (à préciser) \_\_\_\_\_  
Quartier/ Douar (à préciser) : \_\_\_\_\_  
1. milieu rural, 2. milieu urbain
9. *Quel est le plus haut niveau d'éducation que vous avez complété avec un certificat / diplôme?*  
1. École coranique  
2. Illettré  
3. Alphabétisé (a suivi ou suit un programme d'alphabétisation)  
4. Enseignement primaire  
5. Premier cycle du collège  
6. Deuxième cycle du collège  
7. Supérieures (licence, maîtrise)  
8. Supérieures (doctorat)
10. *Quelle est votre occupation actuelle ? (Décrire en détail l'activité : quoi, où, grade, etc.)*
11. *A quel niveau se situait la moyenne du revenu mensuel net TOTAL de votre ménage ?*  
1. Inférieur ou égal à 1600 Dh  
2. Compris entre 1601 et 3000 Dh  
3. Compris entre 3001 et 10 000 Dh  
4. Compris entre 10 001 et 20 000 Dh  
5. Plus de 20 000 Dh